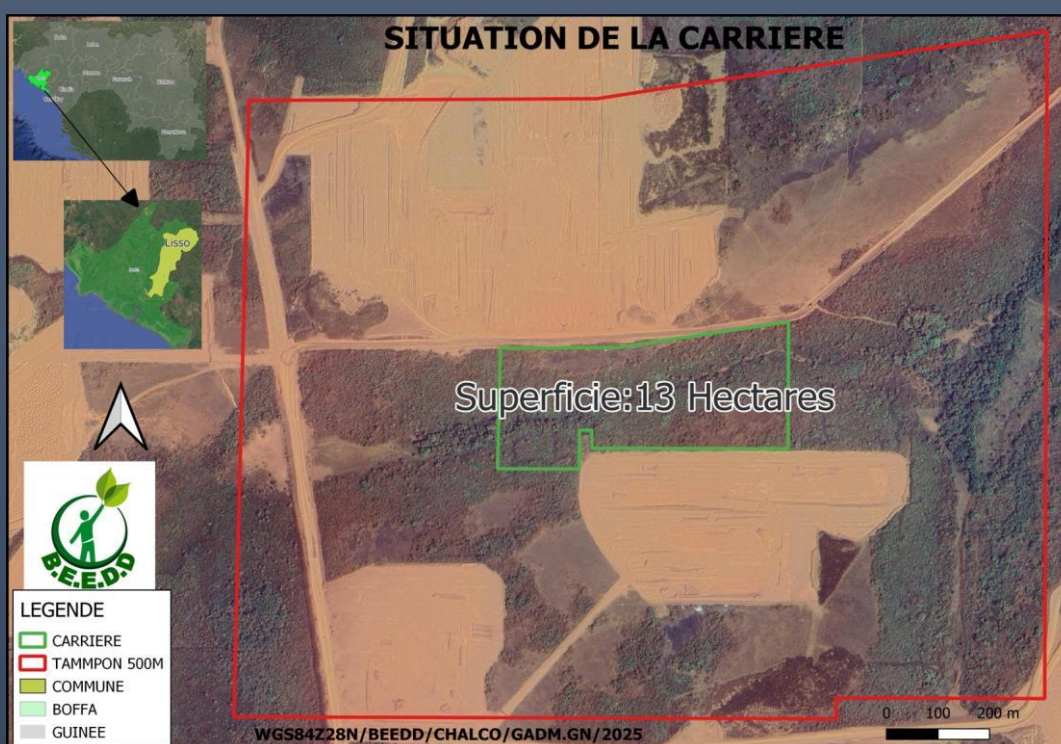




TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITÉ

RAPPORT DE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DU PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE GRANITE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE LISSÔ PREFECTURE DE BOFFA PAR LA SOCIETE CHALCO GUINEA



VERSION FINALE



Mars, 2026

DETAILS DU DOCUMENT

Titre du document	Rapport de Notice d'Impact Environnemental et Social (EIES)
Sous-titre du document	Projet d'Ouverture et d'Exploitation d'une Carrière de granite
Localisation	Secteur de Foukhoun dans le district de Yimberin (sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa)
Date d'élaboration	Marsr, 2026
Version	Rapport final
Promoteur	CHALCO GUINEA COMPANY S.A
Élaboration du Rapport	Bureau d'Expertise en Environnement pour le Développement Durable (BEEDD)

TABLE DES MATIERES

Table des matières

DETAILS DU DOCUMENT.....	1
TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES PHOTOS.....	8
LISTE DES SCHEMAS.....	8
LISTES DES CARTES.....	8
SIGLES & ABREVIATIONS.....	9
1 INTRODUCTION.....	12
1.1 Cadre et objet.....	12
1.2 Objet et finalité de la Notice d'Impact Environnemental et Social.....	12
1.3 Champ d'application et niveau d'analyse.....	12
1.4 Référentiel juridique, réglementaire et institutionnel.....	12
1.5 Démarche méthodologique générale.....	13
1.6 Résultats attendus de la nies.....	13
1.6.1 Identification et caractérisation des impacts environnementaux et sociaux.....	14
1.6.2 Mise en évidence des enjeux environnementaux et sociaux du site.....	14
1.6.3 Définition de mesures d'atténuation et de bonification adaptées.....	14
1.6.4 Élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).....	15
1.6.5 Amélioration de la conformité réglementaire du projet.....	15
1.6.6 Renforcement de l'acceptabilité sociale du projet.....	15
1.6.7 Contribution à une exploitation durable de la ressource en granite.....	15
1.6.8 Appui à la prise de décision des autorités compétentes.....	15
1.7 Organisation du rapport.....	16
1.8 Présentation du consultant mandaté pour la réalisation de l'étude.....	16
2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	20
2.1 Contexte du projet.....	20
2.2 Justification du projet.....	21
3 DESCRIPTION DU PROJET.....	23
3.1 Présentation du promoteur.....	23
3.2 Engagement de protection de l'environnement.....	23
3.3 Description du projet.....	23
3.3.1 Localisation.....	24
3.3.2 Caractéristiques et activités du projet.....	24

3.3.3	Calendrier des opérations	33
4	ANALYSE SOMMAIRE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET	35
4.1	Introduction	35
4.2	Cadre Politique.....	35
4.3	Cadre juridique national	45
4.4	Cadre réglementaire national	62
4.5	Cadre de bonnes pratiques internationales.....	62
4.5.1	Cadre juridique international	62
4.5.2	Normes et standards internationaux applicables au projet.....	67
4.6	Normes nationales de rejets.....	68
4.7	Cadre Institutionnel	70
5	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DU PROJET	74
5.1	Délimitation de la zone d'étude.....	74
5.1.1	La zone d'étude élargie (ZEE)	74
5.1.2	La zone d'étude restreinte (ZER).....	75
5.1.3	La zone d'étude directe (ZED)	76
5.2	Description du milieu physique	77
5.2.1	Méthodologie.....	77
5.2.2	Géologie, Géomorphologie et Sols.....	78
5.2.3	Relief	81
5.2.4	Phénomènes climatiques de la zone d'étude	82
5.2.5	Hydrogéologie	85
5.2.6	Hydrographie	86
5.2.7	Qualité de l'air.....	87
5.2.8	Environnement sonore et vibrations.....	92
5.2.9	Enjeux du projet sur le milieu physique de la zone d'étude	95
5.3	Description du milieu biologique	98
5.3.1	Méthodologie.....	99
5.3.2	Objectif	101
5.3.3	Identification et inventaire floristique	102
5.3.4	Identification et inventaire faunique	108
5.3.5	Enjeux du projet sur le milieu biologique de la zone d'étude.....	111
5.4	Description du milieu humain.....	112
5.4.1	Méthodologie de recherche pour la composante socio-économie de l'étude.....	112
5.4.2	Organisation administrative de la zone d'étude	114

5.4.3	Autorité locales et participation à la gestion locale	116
5.4.4	Situation des femmes dans la zone d'étude.....	121
5.4.5	Caractéristiques socioéconomiques de la zone d'étude	124
5.4.6	Enjeux du projet sur le milieu humain/socioéconomique.....	139
6	IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	
	BIOPHYSIQUE ET HUMAIN.....	142
6.1	Activités source d'impact par phase du projet	142
6.2	Évaluation des impacts et mesures d'atténuation sur le milieu physique.....	144
	Modification du relief et de la topographie.....	144
	Pollution de l'air par la poussière et l'émission de gaz	145
	Nuisance sonore.....	148
	Pollution des ressources en eau	150
	Destruction de la texture des sols.....	153
	Pollution des sols par des déchets solides.....	154
	Pollution du sol par les déchets liquides	156
6.3	Évaluation des impacts négatifs et mesures d'atténuation sur le milieu biologique.....	158
	Destruction ou perturbation du couvert végétal	158
	Perte d'habitats fauniques de faible valeur écologique	160
	Déplacement ou fuite de la petite faune vers des zones moins perturbées.....	162
6.4	Évaluation des impacts négatifs et mesures d'atténuation sur le milieu humain	163
	Modification des us et coutume	163
	Perturbations de la mobilité des populations.....	165
	Nuisances olfactives	167
	Exposition du personnel de CHALCO GUINEA COMPANY aux nuisances sonores	169
	Atteinte à la santé et la sécurité du personnel de CHALCO GUINEA COMPANY.....	170
6.5	Évaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation sur le milieu biologique.....	171
	Création d'emplois permanents et temporaires	171
	Formation des liens sociaux	172
6.6	Impacts cumulatifs des activités du projet en interaction avec les plateaux de bauxite en exploitation dans la zone	172
	6.6.1 Principaux impacts cumulatifs identifiés	173
	6.6.2 Mesures de gestion et d'atténuation des impacts cumulatifs	174
6.7	Évaluation des risques	174
	6.7.1 Risques liés aux incidents et accidents de travail du personnel intervenant sur le site	174
	6.7.2 Risques liés à l'organe de vue	176

6.7.3	Risques liés aux incidents et accidents de circulation.....	176
6.7.4	Risques d'incendie liés au stockage et à l'utilisation du carburant sur le site.....	177
6.7.5	Risque de contamination et de propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST)	177
7	EVALUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	179
7.1	Évaluation des émissions de GES	179
7.1.1	Cadre général et objectifs de l'évaluation	179
7.1.2	Sources potentielles d'émissions de GES du projet.....	179
7.1.3	Appréciation globale de l'importance des émissions de GES	180
7.1.4	Mesures de réduction et de gestion des émissions de GES.....	181
7.1.5	Synthèse	181
7.2	Calcul estimatif des émissions de GES du projet.....	181
7.2.1	Objectif	181
7.2.2	Hypothèses méthodologiques retenues.....	182
7.2.3	Estimation des émissions de CO₂.....	182
7.3	Effet du projet sur le changement climatique et inversement	184
7.3.1	Effet du projet sur le changement climatique.....	184
7.3.2	Effet du changement climatique sur le projet.....	185
8	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES)	188
8.1	Introduction	188
8.2	Principes et approche	188
8.3	Gouvernance, Suivi et Responsabilités	189
8.4	Programme de surveillance et de suivi (PGES)	198
8.4.1	Objectif	198
8.5	Cout estimatif du PGES	202
8.6	Plan de réhabilitation du site	202
8.6.1	Introduction	202
8.6.2	Objectif général.....	203
8.6.3	Principes directeurs	203
8.6.4	Étapes de restauration progressive.....	203
8.6.5	Suivi post-restauration (2 à 3 ans).....	206
8.6.6	Conclusion.....	207
8.7	Mécanisme de gestion des plaintes	207
8.7.1	Introduction	207
8.7.2	Objectif	207
8.7.3	Principes directeurs	207

8.7.4	Canaux de réception des plaintes	208
8.7.5	Processus de gestion des plaintes	208
8.7.6	Étapes du processus	209
8.7.7	Délais standards (à intégrer)	210
8.7.8	Protection du plaignant	211
8.7.9	Communication et sensibilisation	211
8.7.10	Conclusion	211
8.8	Programme de sensibilisation et d'information à l'intention des parties prenantes.....	211
8.9	Plan de gestion des risques et catastrophes environnementales	212
8.9.1	Objectifs	212
8.9.2	Identification des risques environnementaux.....	213
8.9.3	Mesures de prévention	213
8.9.4	Plan d'intervention d'urgence	213
8.9.5	Plan de communication	213
8.9.6	Plan de suivi et surveillance	214
8.9.7	Plan de formation	214
8.9.8	Budget estimatif.....	214
8.9.9	Conclusion.....	214
CONCLUSION GENERALE DE L'ETUDE		215
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		217
ANNEXES.....		221
Annexe 1 : Ordres de mission		221
Annexe 2 : PV et Liste de présence des consultations publiques tenues		223
Consultation publique des autorités et population du secteur de Foukhoun		226
Annexe 3 : Photos des consultations publiques.....		229

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Expériences du BEEDD Sarl dans la réalisation de projets similaires	17
Tableau 2 : Coordonnées des limites de la carrière de CHALCO GUINEA COMPANY	24
Tableau 3 : Calendrier des opérations de la carrière	34
Tableau 4 : Textes législatifs et réglementaires applicables au Projet	46
Tableau 5 : Les conventions régionales et internationales pertinentes en lien avec Projet.....	63
Tableau 6 : Normes guinéennes de rejets atmosphériques.....	69
Tableau 7 : Normes guinéennes de bruit	69
Tableau 8 : Normes guinéennes de rejets des eaux dans le milieu naturel.....	69

Tableau 9 : Grille d'évaluation de l'importance des impacts	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10 : Descripteurs de probabilité.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 11 : Descripteurs de conséquence	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12 : Matrice de risque (Probabilité versus conséquence).....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 13 : Normes Guinéennes de référence de rejets atmosphériques	88
Tableau 14 : Données collectées de rejets atmosphériques dans la zone restreinte du projet	89
Tableau 15 : Normes guinéennes de référence du bruit	92
Tableau 16 : Niveau sonore dans la zone d'étude restreinte.....	93
Tableau 17 : Espèces Floristiques identifiés	107
Tableau 18 : Enjeux du projet sur la flore/végétation de la zone d'étude notamment l'emprise du projet.....	107
Tableau 19 : Espèces Mammaliennes susceptibles d'être présentes dans la zone	109
Tableau 20 : Espèces ornithologiques susceptibles d'être présentes dans la zone	109
Tableau 21 : Espèces de reptile susceptibles d'être présentes dans la zone	110
Tableau 22 : Espèces d'amphibien identifiées	110
Tableau 23 : Situation administrative de la zone d'étude.....	116
Tableau 24 : Membres du bureau de district de Yemberin.....	120
Tableau 25: Membres du bureau de secteur de Foukhoun.....	121
Tableau 26 : Types de violences liés au genre susceptibles de survenir	122
Tableau 27 : Répartition de la population selon les groupes ethniques.....	125
Tableau 28 : Présentation des revenus moyens des ménages de notre zone d'étude	132
Tableau 29 : Principaux marchés fréquentés, jours de marché et produits vendus ...	137
Tableau 30 : Synthèse des attentes et préoccupations exprimées par les autorités locales (DPEDD et Secrétaire Général des Collectivités).....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 31 : Synthèse des attentes, préoccupations, et doléances exprimées par les communautés du district de Yemberin	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 32 : Synthèse des attentes, préoccupations, et doléances exprimées par les communautés du secteur de Foukhoun.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 33 : Statistique de parties prenante consultées	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 34 : Type et méthodes d'engagement des PP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 35 : Activités source d'impact à la phase d'aménagement et de préparation du site.....	142
Tableau 36 : Activités source d'impact à la phase d'exploitation de la carrière	142
Tableau 37 : Activités source d'impact à la phase de fermeture et de restauration	143
Tableau 38 : Facteurs d'émission des gaz à effet de serre	146
Tableau 39 : Bilan estimatif des émissions de CO ₂ du projet	183
Tableau 40 : Matrice des mesures ERC proposées pour la phase de préparation-construction du site	190
Tableau 41 : Matrice des mesures ERC proposées pour la phase d'exploitation de la carrière	192
Tableau 42 : Matrice des mesures ERC proposées pour la phase de fermeture et de restauration de la carrière	196
Tableau 43 : Programme de Surveillance et de Suivi.....	199

Tableau 44 : Calendrier de restauration progressive (13 ha).....	206
Tableau 45 : Acteurs et responsabilités	208
Tableau 46 : Indicateurs de performance (KPI)	210

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Type de bulldozer prévu prévu	27
Photo 2 : Type d'excavateur prévu	27
Photo 3 : Illustration du type de foreuse prévu pour la réalisation des trous de mine	27
Photo 4 : Illustration du type de marteau brise roche prévu	28
Photo 5 : Type de chargeuse sur pneu prévu	Photo 6 : Type de camion prévu pour le transport
Photo 7 : Illustration du type de concasseur prévu	
Photo 9 : Prise de vue de la carrière de Chalco Guinean company dans la zone d'étude restreinte	80
Photo 10 : Prise de vue de la rivière "	87
Photo 11 : Illustration de l'appareil utilisé pour la détermination des particules en suspension dans l'air	91
Photo 12 : Illustration de l'appareil utilisé pour la détermination de l'intensité du bruit	95
Photo 13 : Une Forêt galerie dans la zone de la carrière	102
Photo 14 : Une tête de source au sein de la Forêt galerie dans la zone de la carrière	103
Photo 15 : Une végétation arbustive dans la zone de la carrière.....	104
Photo 16 : Une végétation de Poacées à la berge du cours d'eau dans la zone de la carrière	105
Photo 17 : Une végétation arborée dans la zone de la carrière.....	106
Photo 18 : Une zone dénudée de végétation dans la zone de la carrière	106
Photo 19 : Focus group dans le secteur de Foukhoun.....	114
Photo 20 : Prise de vue de la mosquée du secteur de Foukhoun	126
Photo 21 : Prise de vue de l'école primaire de Yemberin.....	129
Photo 22 : Prise de vue du forage de Foukhoun	131
Photo 23 : Prise de vue du cimetière communautaire dans le secteur de Foukhoun	139

LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1 : Phasage des activités du projet.....	25
Schéma 2 : Schéma du paramètre du plan de tir	32
Schéma 3 : Organisation administrative de la République de Guinée	116
Schéma 4 : Mécanisme schématique de gestion des plaintes	209

LISTES DES CARTES

Carte 1 : Présentation de la zone d'étude élargie	74
Carte 2 : Présentation de la zone d'étude restreinte	76
Carte 3 : Présentation de la zone d'étude directe ou diffuse	77

SIGLES & ABBREVIATIONS

AGEE	Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BBOP	Business and Biodiversity Offsets Programme
CACES	Certificat d'Aptitude à la conduite des engins et en sécurité
CBD	Convention on Biological Diversity
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CFC	chlorofluorocarbures
CFD	Code Foncier et Domanial
CGP	Comité de Gestion des Plaintes
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
CNT	Conseil National de la Transition
COVID	Corona Virus Disease
COVNM	Composé Organique Volatil Non Méthanique
CPSES	Comité Préfectoral de Suivi Environnemental et Social
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
CV	Composantes Valorisées
DNFF	Direction Nationale des Forêts et Faune
DPEDD	Direction Préfectorale de l'Environnement et du Développement
DPFMR	Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural
DPM	Direction Préfectorale des Mine
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAS	<i>Exploitation et les Abus Sexuels</i>
EEA	European Environment Agency
EHS	Environnement hygiène et sécurité
EIES	Etude d'impact Environnemental et Social
EPA	Environmental Protection Agency
EPI	Équipement de Protection Individuelle
ERC	Éviter - Réduire - Compenser
ESF	Environmental and Social Framework
FAO	Food and Agriculture Organization
FDL	Fonds de Développement Local
FODEL	Fond de Développement Économique Local
GHG	Greenhouse Gas, ce qui se traduit en français par gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (en anglais, <i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i> ou IPCC)
GPS	Global Positioning System
HAZID	HAZard IDentification (Identification des dangers)

HCFC	Hydro ChloroFluoroCarbures
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
ICMM	International Council on Mining and Metals
IEC	Information, Éducation et Communication
IFC	International Finance Corporation (Société financière internationale du Groupe Banque mondiale)
ILO	International Labour Organization
IPCC	en anglais Intergovernmental Panel on Climate Change , traduit en français par Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPPC	International Plant Protection Convention (en français : Convention internationale pour la protection des végétaux - CIPV)
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KPI	Key Performance Indicator (indicateur clé de performance en français)
LCD	Lutte Contre la Désertification
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MASPF	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance en Guinée
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEA	Millennium Ecosystem Assessment (Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire)
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MGR	<i>Mécanisme de Gestion des Réclamations</i>
MHH	Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
MIPMEPSP	Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, de la Promotion du Secteur Privé
MITP	Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MNDB	Monographie Nationale sur la Diversité Biologique
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
MUHAT	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'Aménagement du Territoire
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
NTU	<i>Nephelometric Turbidity Unit</i> (Unité de Turbidité Néphélométrique en français)
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé (en anglais, <i>World Health Organization</i> - WHO)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation (aux Changements Climatiques)
PAPF	Plan d'Action pour la Promotion des Femmes

PDL	Plan de Développement Local
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PGT	Plan de Gestion du Trafic
PLT	Plainte
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNHP	Politique Nationale de l'Hygiène Publique
PNIE	Plan National d'Investissement Environnemental
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSST	Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
PP	Parties Prenantes
PPE	Personal Protective Equipment en anglais, ce qui se traduit en français par Équipement de Protection Individuelle
PV	Procès-Verbal
RH	Ressources Humaines
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprise
SFI	Société Financière Internationale
SGDS	Système de Gestion des Déchets Solides
SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
SNDD	Stratégie Nationale du Développement Durable
SNPAB	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures), ou Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées aux risques climatiques
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (en anglais : <i>International Union for Conservation of Nature - IUCN</i>)
UNEP	United Nations Environment Programme
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population (en anglais : <i>United Nations Population Fund</i>)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VU	Vulnérable
WC	<i>Water-Closets.</i>
WHO	<i>World Health Organization</i> (Organisation Mondiale de la Santé en français)
ZED	Zone d'Étude Diffuse
ZEE	Zone d'Étude Élargie
ZER	Zone d'Étude Restreinte
ZIP	Zone d'Intervention du Projet
ZED	Zone d'étude directe
ZEI	Zone d'étude indirecte

1 INTRODUCTION

1.1 Cadre et objet

Le présent rapport constitue la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du projet d'ouverture et d'exploitation de carrière de granite dans le secteur de Foukhoun dans le district de Yemberin (sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa). Il a pour objet de préciser le cadre général de l'étude, sa portée réglementaire, son référentiel d'analyse ainsi que l'approche méthodologique retenue.

Ce rapport vise ainsi à situer la NIES en tant qu'outil technique et réglementaire d'aide à la décision, destiné à encadrer l'analyse environnementale et sociale du projet dans son milieu récepteur.

1.2 Objet et finalité de la Notice d'Impact Environnemental et Social

La Notice d'Impact Environnemental et Social constitue un document d'évaluation préalable permettant d'identifier, d'analyser et d'apprécier les effets potentiels du projet sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Dans le cadre du présent projet, la NIES a pour finalité d'évaluer la compatibilité des activités projetées avec les exigences de protection de l'environnement, de prévention des nuisances et de prise en compte des enjeux sociaux.

Elle a également pour vocation de fournir aux autorités compétentes, notamment le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers l'Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales (AGEE), les informations techniques nécessaires à l'examen du projet et à la prise de décision relative à l'autorisation environnementale, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

1.3 Champ d'application et niveau d'analyse

La présente NIES couvre l'ensemble des activités prévues dans le cadre du projet, incluant les phases d'installation, d'exploitation, de fermeture et les activités connexes susceptibles d'interagir avec les composantes environnementales et sociales. L'analyse est conduite à l'échelle du site du projet et de sa zone d'influence directe et indirecte, en tenant compte des caractéristiques du milieu récepteur.

Conformément à la catégorisation du projet (catégorie B) et au niveau de risque environnemental et social identifié, l'évaluation est réalisée sous la forme d'une Notice d'Impact Environnemental et Social, reposant sur une analyse proportionnée des impacts potentiels. Elle ne se substitue pas à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) complète, mais constitue un instrument adapté au niveau d'intervention requis.

1.4 Référentiel juridique, réglementaire et institutionnel

La réalisation de la présente NIES s'inscrit dans le cadre du dispositif juridique et réglementaire de la République de Guinée en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. Elle est élaborée en conformité avec les dispositions du Code de l'Environnement et les textes réglementaires relatifs aux procédures d'évaluation environnementale des projets et activités notamment l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 Mai 2023.

Ce rapport tient également compte des bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et sociale applicables aux projets de carrières et d'extraction de matériaux notamment les normes de performance environnementale et sociale de l'IFC (Banque mondiale) :

- PS1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux;
- PS2 : Conditions de travail et emploi ;
- PS3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution ;
- PS4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés ;
- PS6 : Conservation de la biodiversité ;
- PS8 : Patrimoine culturel.

Ainsi que les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) de la Banque mondiale, applicables aux carrières et activités extractives de matériaux de construction à savoir les normes ISO :

- ISO 14001 : Système de management environnemental ;
- ISO 45001 : Santé et sécurité au travail ;
- ISO 26000 : Responsabilité sociétale des organisations.

1.5 Démarche méthodologique générale

L'élaboration de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social repose sur une démarche méthodologique structurée, conforme aux exigences des NIES. Cette démarche a consisté en la collecte et l'analyse des données existantes, des observations de terrain et des échanges avec les parties prenantes.

L'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux ont été réalisées sur la base de critères qualitatifs, tenant compte de la nature des activités projetées, de la sensibilité du milieu récepteur et de l'importance des interactions potentielles. Cette approche a permis de hiérarchiser les impacts et de définir des mesures de gestion environnementale et sociale appropriées.

1.6 Résultats attendus de la nies

La réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite à Yemberin vise à produire un

ensemble de résultats concrets permettant d'éclairer la prise de décision des autorités compétentes, d'orienter la mise en œuvre du projet et de garantir la protection de l'environnement ainsi que le bien-être des populations riveraines. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

1.6.1 Identification et caractérisation des impacts environnementaux et sociaux

Cette NIES doit permettre d'identifier, de décrire et d'évaluer de manière systématique les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet, aux différentes phases (préparation, exploitation et fermeture). Cette analyse a porté notamment sur :

- Les sols et la géomorphologie,
- Les ressources en eau de surface et souterraines,
- La qualité de l'air et le niveau de bruit,
- La flore, la faune et les habitats naturels,
- Le paysage et le cadre de vie,
- La santé et la sécurité des travailleurs et des communautés,
- Les activités socioéconomiques locales.

Les impacts ont été hiérarchisés selon leur nature (positifs ou négatifs), leur ampleur, leur durée, leur réversibilité et leur niveau de significativité.

1.6.2 Mise en évidence des enjeux environnementaux et sociaux du site

La NIES doit aboutir à une identification claire des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à la zone du projet, en tenant compte :

- Des sensibilités écologiques locales,
- Des usages actuels des terres et des ressources naturelles,
- De la proximité des zones habitées et des infrastructures,
- Des attentes et préoccupations des communautés riveraines.

Ces enjeux ont constitué une base essentielle pour la conception de mesures adaptées et proportionnées aux risques identifiés.

1.6.3 Définition de mesures d'atténuation et de bonification adaptées

Un résultat majeur attendu de la NIES est la formulation de mesures environnementales et sociales claires, réalistes et opérationnelles visant à :

- Prévenir ou réduire les impacts négatifs significatifs,
- Améliorer les impacts positifs du projet,
- Assurer la protection des milieux naturels et des populations.

Ces mesures ont couvert notamment la gestion des sols, la maîtrise des poussières et du bruit, la protection des eaux, la gestion des déchets et des substances dangereuses, la sécurité des travailleurs, ainsi que la prévention des conflits sociaux.

1.6.4 Élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

La NIES doit déboucher sur l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale structuré, comprenant :

- les actions à mettre en œuvre,
- les responsabilités institutionnelles et opérationnelles,
- les indicateurs de suivi,
- le calendrier d'exécution,

Ce PGES constituera l'outil central de mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux du projet.

1.6.5 Amélioration de la conformité réglementaire du projet

La NIES doit permettre d'assurer la conformité du projet avec :

- La législation environnementale et sociale en vigueur en République de Guinée,
- Les exigences des autorités compétentes en matière d'évaluation environnementale,
- Les bonnes pratiques internationales applicables aux projets de carrières.

Ce résultat facilitera l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet.

1.6.6 Renforcement de l'acceptabilité sociale du projet

Grâce à l'intégration des préoccupations des parties prenantes et à la prise en compte des impacts sociaux, la NIES doit contribuer à :

- Renforcer la transparence du projet,
- Améliorer la compréhension des enjeux par les communautés locales,
- Réduire les risques de conflits sociaux,
- Favoriser une meilleure acceptation du projet par les populations riveraines et les autorités locales.

1.6.7 Contribution à une exploitation durable de la ressource en granite

La NIES doit permettre de définir les conditions d'une exploitation rationnelle et durable du granite, en limitant la surexploitation de la ressource et en favorisant une gestion responsable du site, incluant la réhabilitation progressive et la restauration des zones exploitées.

1.6.8 Appui à la prise de décision des autorités compétentes

Enfin, la NIES doit fournir aux autorités environnementales et administratives un document de référence fiable et argumenté, leur permettant :

- D'évaluer la faisabilité environnementale et sociale du projet,
- D'apprécier les risques résiduels,
- De statuer sur l'autorisation ou non du projet, assortie, le cas échéant, de conditions spécifiques.

1.7 Organisation du rapport

Le présent rapport de Notice d'Impact Environnemental et Social est structuré conformément au canevas de l'article 25 de l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 Mai 2023, qui stipule que " l'Étude d'Impact Environnemental et Social Simplifié ou Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)" doit contenir :

- Introduction.
- Contexte et Justification.
- Description du Projet.
- Analyse sommaire du cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec le Projet.
- Description de l'environnement du site du Projet.
- Identification et analyse des impacts du Projet sur l'environnement biophysique et humain.
- Évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Plan de gestion environnemental et social (PGES) qui comprend :
 - Mesures ERC envisagées.
 - Programme de suivi et de surveillance.
 - Plan de réhabilitation des sites exploités du projet.
 - Mécanisme de gestion des plaintes.
 - Programme de sensibilisation et d'information à l'intention des parties prenantes.
- Conclusion.
- Références Bibliographiques.
- Annexes.

1.8 Présentation du consultant mandaté pour la réalisation de l'étude

Le Bureau d'Expertise en Environnement pour le Développement Durable (BEEDD) a été mandaté pour la réalisation de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social du projet d'exploitation d'une carrière de granite à **Foukhoun** dans la sous-préfecture de Lissô, préfecture de BOFFA.

Le BEEDD sarl est un Cabinet guinéen d'experts-conseils enregistré sous RCCM/GC-KAL/048.695/2013 et N° Entreprise RCCM/GC045.062A/2013/2013 du 08 Mars 2013. Évoluant dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Le BEEDD a pour mission d'œuvrer au renforcement des capacités d'intervention des structures publiques et privées, ainsi que des structures communautaires. Ses prestations de services sont orientées vers l'analyse et la résolution de problématiques régionales à caractère environnemental et social. Des méthodes et outils de pointe tels les systèmes d'information géographique (SIG), les méthodes d'aide à la décision et l'analyse multicritère figurent parmi les approches privilégiées.

Les champs d'intervention du BEEDD sont :

- La réalisation de diagnostics socioéconomiques ;
- La gestion intégrée de l'environnement ;
- L'évaluation environnementale et le renforcement de capacités ;
- La réalisation de plan de réinstallation et de compensation ;
- Le suivi environnemental ;
- L'audit environnemental.

Le BEEDD a une expérience extensive de la gestion et de la fourniture d'expertise technique pour les problèmes environnementaux et sociaux dans un contexte national et international. Cette expérience a été acquise principalement par la réalisation de plusieurs EIES conformément aux meilleures pratiques nationales et internationales. Le bureau met à la disposition de ses clients des moyens techniques performants associés au dynamisme d'une équipe pluridisciplinaire de grande expérience, capable de concilier les contraintes techniques et réglementaires avec celles d'un environnement naturel et humain plus en plus exigeant.

Nos équipes sont composées de spécialistes dans les domaines de l'environnement, des sciences sociales, biologiques, économiques, juridiques, d'ingénierie (géologie, mine...), SIG, de la réhabilitation et de la consultation des parties prenantes.

ADRESSES POUR NOUS JOINDRE

Contact : (+224) 628 334 795 / 628 410 297

Email : beedd.guinee2@gmail.com

Site web : www.beedd-sarl.com

Page Facebook : www.facebook.com/profile.php?id=100092495893112

Google Maps : maps.app.goo.gl/w2ZGzRbKaynFRA588

Siège social : Ratoma dispensaire, 1er étage Immeuble Banko Woulada Commune de Ratoma / Conakry.

Tableau 1 : Expériences du BEEDD Sarl dans la réalisation de projets similaires

Période	Intitulé du projet et description des services fournis	Principales composantes et sous-composantes du projet	Nom du client et pays de réalisation du projet	Position (groupement, mandataire, consultant seul, sous-traitant etc.
---------	--	---	--	---

Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)

Projet d'Ouverture et d'Exploitation d'une Carrière de granite dans la sous-préfecture de Lissô (préfecture de Boffa).

Septembre 2025 à nos jours	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite et PARC	Exploitation minière et infrastructures connexes	SDM CHINE Télimélé, Guinée	BEEDD
Septembre – Novembre 2025	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite et PARC	Construction d'une route minière	ROUGE MINING SARLU Télimélé, Guinée	BEEDD
Avril – Juin 2025	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite et PARC	Exploitation minière et infrastructures connexes	ROUGE MINING SARLU Télimélé, Guinée	BEEDD
Octobre – Décembre 2024	Etude d'impact Environnemental et Social (EIES)	Extension du port (Terminal de Katougouma) et le dragage du chenal sur le Rio Nunez	Winning Alliance (Africa) Port limited (WAP)	BEEDD
Novembre 2023 – Avril 2024	Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'extension de la mine et PARC	Exploitation des ressources dans la zone minière nord du projet de la mine de bauxite de Boffa	CHALCO GUINEA COMPANY S.A Boffa, Guinée	BEEDD
Mars 2024	Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)	Construction d'un Dock flottant sur le fleuve Fatala Composantes : Atelier complexe ; Atelier sur le bord du fleuve Fatala ; et Dock flottant	Yick Fung Shipping and Enterprises Company Ltd du Groupe COSCO Tamita, préfecture de Boffa, Guinée	BEEDD
Avril-Juillet 2023	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'extension et de rénovation de la ligne ferroviaire de SMB	Extension et rénovation au niveau du Port de Dapilon, au PK78 et au niveau de l'air de stockage de Santou	Winning Consortium Railway Guinea Boké-Télimélé, Guinée	BEEDD
Mai-Juillet 2023	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'exploitation de l'or et PARC	Construction d'une route minière, une usine de traitement et d'une mine	GUINEA OASIS MINING S.A Dinguiraye, Guinée	BEEDD
Mai-Septembre 2022	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite et PARC	Exploitation minière et infrastructures connexes	GEMIC LTD du Groupe TBEA Télimélé, Guinée	BEEDD
Avril-2021-Septembre 2022	Etude d'impact Environnemental et Social du projet de construction du	Construction d'un chemin de fer et aménagements connexes	MAVCARD BAUXITE PROJECT	BEEDD

	chemin de fer dans les préfectures de Tougué, Dalaba, Mamou, Kindia et Forécariah		Tougué-Dalaba-Mamou-Kindia et Forécariah, Guinée	
Mai-Juillet 2021	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite de la Société MAVCARD BAUXITE PROJECT Guinée dans les préfectures Tougué, Labé et Koubia	Exploitation minière et infrastructures connexes	MAVCARD BAUXITE PROJECT Tougué, Guinée	BEEDD
Janvier-Mars 2020	Mise à jour de l'Etude d'impact Environnemental du projet de construction d'un chemin de fer dans les préfectures de Fria et Boffa de la Société Eurasian Ressources	Construction de la ligne de chemin de fer (pour le transport du minerai) ; Construction des stations et des bases vies au niveau des sites minier et portuaire ; Constriction d'une centrale et de la ligne électrique de basse tension.	Eurasian Resources Guinée Télimélé, Guinée	BEEDD
Avril 2019	Elaboration du Plan d'Action et de Réinstallation du projet d'exploitation de bauxite de la société AGB2A dans les préfectures de Boffa	Construction d'un port fluvial, plateformes minières, d'une centrale électrique de basse tension, de la base-vie et de la route minière.	Alliance Guinéenne de Bauxite d'Alumine et Aluminium Boffa, Guinée	BEEDD
Septembre-Novembre 2018	Elaboration du Plan d'Action et de Réinstallation du projet d'exploitation de bauxite de la Société Eurasian Ressources Mining dans les préfectures de Boffa	Construction d'un port fluvial, plateformes minières, d'une centrale électrique de basse tension, de la base-vie et de la route minière.	Eurasian Resources Mining Télimélé, Guinée	BEEDD
Juin-Septembre 2018	Mise à jour de l'Etude d'impact Environnemental du projet d'exploitation de bauxite de la Société Dynamic Mining dans la préfecture de Boké	Construction, d'une centrale thermique et la ligne de transport basse tension, d'un port fluvial sur le Rio Nuñez, plateformes minières, de la base-vie et de la route minière.	DYNAMIC MINING Boké, Guinée	BEEDD-CEMED

2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1 Contexte du projet

Le projet de construction de l'usine d'alumine de la société CHALCO Guinea Company S.A. est conçu pour une production annuelle de 1,2 million de tonnes d'alumine, avec une consommation totale de béton d'environ 80 000 mètres cubes. En se basant sur une consommation de 1,6 tonne des granites et des graviers par mètre cube de béton, la demande totale en granite et en gravier pour le projet est estimée à 120 000 mètres cubes. En ajoutant la consommation de l'usine de préfabrication pour la production de briques poreuses, de bordures de trottoir, de couvercles de tranchées, d'enduits ainsi que pour les routes, la demande totale estimée en granite et gravier est d'environ 130 000 mètres cubes.

Le site de construction du projet est éloigné des carrières existantes. La carrière la plus proche se trouve à Dubréka (Gbantama), à plus de 100 kilomètres du site. La distance de transport est donc importante et la capacité de production des carrières est limitée. En raison du calendrier serré de construction du nouveau projet d'alumine, la carrière ne peut pas garantir un approvisionnement régulier en matériaux granulaires nécessaires aux travaux. De plus, pendant la saison des pluies, la production de granite et de gravier est fortement affectée par les précipitations, entraînant une baisse significative de la production dans les carrières, et cette pénurie de matériaux granulaires peut provoquer un retard dans l'avancement du projet.

Selon les données géologiques obtenues par l'étude géotechnique, une couche stable de diabase se trouve dans le lit de la rivière située entre les carrières 6A et 6B, à proximité du nouveau projet d'alumine. Cette couche rocheuse est homogène et stable, dotée d'une structure dense, d'une résistance élevée, d'un faible taux d'absorption d'eau et d'une porosité réduite. Ses composants chimiques nocifs se situent dans les limites des normes, ce qui la rend apte à être utilisée comme granite et gravier pour béton.

Par conséquent, il est envisagé de construire une carrière à proximité du projet d'alumine pour extraire des pierres et produire des matériaux granulaires, destinés exclusivement à la construction de l'usine d'alumine, garantissant ainsi le bon déroulement du projet.

Dans ce contexte, le projet d'ouverture et d'exploitation de carrière de granite porté par la société CHALCO GUINEA COMPANY dans la préfecture de Boffa, et plus précisément dans la sous-préfecture de Lissô (secteur de Foukhoun), s'inscrit dans une dynamique de structuration et de formalisation de l'approvisionnement en matériaux de construction pour l'usine de raffinerie. Le site concerné présente des caractéristiques physiques et géographiques favorables à l'exploitation du granite, tout en se situant à une distance raisonnable des principaux centres de consommation. Cette localisation permet de limiter les coûts de transport, de réduire

les émissions liées aux déplacements et de renforcer l'efficacité logistique de la chaîne d'approvisionnement.

Sur le plan institutionnel, le projet s'inscrit également dans le cadre des orientations nationales en matière de valorisation rationnelle des ressources naturelles et de promotion d'un développement économique respectueux de l'environnement. Les autorités guinéennes encouragent, à travers les dispositifs réglementaires existants, la mise en œuvre de projets extractifs encadrés, soumis à des évaluations environnementales et sociales et assortis de mesures de gestion visant à prévenir et à atténuer les impacts négatifs sur les milieux naturels et humains.

Ainsi, le contexte du projet est marqué à la fois par la réduction du coût d'acheminement de granite, par la nécessité de mieux organiser le secteur de l'extraction des matériaux de construction et par l'exigence croissante d'intégration des considérations environnementales et sociales dans la conception et la mise en œuvre des projets de carrières.

2.2 Justification du projet

La justification du projet d'ouverture et d'exploitation de carrière de granite porté par la société CHALCO GUINEA COMPANY S.A dans la sous-préfecture de Lissô (préfecture de Boffa) repose sur un ensemble d'arguments techniques, économiques, sociaux et environnementaux convergents.

Sur le plan technique, le projet vise à mettre en valeur une ressource granitique identifiée comme exploitable dans des conditions compatibles avec les exigences de sécurité, de qualité et de durabilité. L'exploitation encadrée de cette ressource permettra de garantir une production de granite répondant aux normes requises pour les usages dans le bâtiment et les travaux publics, tout en assurant une meilleure maîtrise des méthodes d'extraction et des impacts associés.

Sur le plan économique, la mise en exploitation de cette carrière contribuera à renforcer l'offre locale en matériaux de construction notamment dans le cadre de la construction de l'usine d'alumine par CHALCO GUINEA COMPANY S.A, à stabiliser les approvisionnements et à réduire la dépendance vis-à-vis de sources éloignées ou informelles. Le projet est également porteur de retombées économiques positives pour la zone d'implantation, à travers la création d'emplois directs et indirects, la génération de revenus pour les acteurs locaux et la contribution aux recettes fiscales et parafiscales des collectivités territoriales.

Du point de vue social, le projet constitue une opportunité de développement pour les communautés riveraines, dans la mesure où il favorise l'emploi local, le renforcement des compétences et l'amélioration des conditions de vie à travers les retombées économiques induites. La formalisation de l'activité d'extraction permet également de réduire les risques pour la santé et la sécurité associés aux exploitations artisanales non encadrées, tout en offrant un cadre de dialogue structuré entre le promoteur, les autorités locales et les populations concernées.

Sur le plan environnemental, la mise en œuvre du projet se justifie principalement par la nécessité de prévenir et de réduire les impacts négatifs générés par les exploitations informelles et non contrôlées, qui constituent la norme dans de nombreuses zones de production de matériaux de construction en Guinée. Dans ce contexte, l'extraction artisanale et non réglementée de granite est souvent associée à une série de dégradations environnementales importantes, telles que l'érosion accélérée des sols, la destruction de la végétation, l'altération des cours d'eau et des zones humides, la perte de biodiversité, ainsi que la dégradation paysagère et du cadre de vie des populations riveraines.

Le projet se justifie donc par l'opportunité de substituer ces pratiques non maîtrisées par une exploitation structurée, planifiée et conforme aux exigences environnementales. L'encadrement réglementaire et technique du projet permet d'assurer une extraction de granite dans des conditions contrôlées, avec la mise en place de mesures de prévention et d'atténuation des impacts à travers la réalisation préalable de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social, la société CHALCO GUINEA company s'engage à analyser les risques environnementaux, à identifier les composantes sensibles du milieu, et à définir des mesures adaptées pour préserver les ressources naturelles et réduire les nuisances.

En outre, le projet se justifie par l'intégration de principes de gestion environnementale reconnus, notamment la limitation de l'emprise des travaux, la gestion adéquate des sols (décapage, stockage et réutilisation des terres végétales), la maîtrise des eaux de ruissellement et des sédiments, la réduction des émissions de poussières et de bruit, ainsi que la protection des zones écologiquement sensibles situées à proximité du site. Ces mesures visent à réduire significativement l'empreinte environnementale du projet par rapport aux pratiques non contrôlées.

Par ailleurs, la justification environnementale repose sur la mise en œuvre d'une stratégie de réhabilitation progressive des zones exploitées, avec des actions de remise en état des terrains, de stabilisation des talus, de restauration de la végétation et, lorsque nécessaire, de requalification des sites pour des usages futurs définis en concertation avec les autorités locales et les communautés. Cette approche permet de limiter les impacts à long terme et de favoriser la récupération écologique des espaces exploités, contribuant ainsi à la résilience des écosystèmes locaux.

Enfin, le projet est justifié par son alignement avec les objectifs de la politique nationale de gestion durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement. En opérant dans un cadre réglementé et en adoptant des pratiques environnementales responsables, le projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de granite porté par la société CHALCO GUINEA COMPANY dans le secteur de Foukhoun, district de Yemberin (sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa) vise à concilier les besoins en matériaux de construction avec la préservation des équilibres écologiques, tout en contribuant à une gestion plus durable de la ressource granitique. Cette justification environnementale renforce la légitimité du projet et constitue un élément central de son acceptabilité sociale et institutionnelle.

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 Présentation du promoteur

Aluminum Corporation of China a conclu le 31 octobre 2016, un accord-cadre avec la SOGUIPAMI et le Gouvernement de Guinée sur l'exploitation de la bauxite dans la Zone de Boffa. Le Projet est appuyé par les gouvernements de la Chine et de la Guinée comme un projet clé visant à promouvoir l'industrie de la bauxite en Guinée.

À cet effet, CHALCO Hong Kong Limited, une société affiliée à Chinalco, crée la société CHALCO Guinea Company SA qui est de droit Guinéen pour mener le développement du Projet BOFFA pour le compte de Chinalco et qui est enregistrée au Régistre du Commerce et de Crédit Mobilier sous le numéro **RCCMM/GN.KAL.2018.B.083 993** en date du **15/05/2018**.

CHALCO Guinea Company SA a obtenu son permis d'exploitation minière industrielle qui est valable 15 ans renouvelable, conformément aux dispositions visées à l'Article 32 du Code Minier

Siège social : Tamita, préfecture de Boffa, région du Boké, Guinée ; **BP 781**

Contact : +224 627 118 686

E-mail : y_ly@chalco.com.cn

3.2 Engagement de protection de l'environnement

Pendant les phases de préparation et d'installation du site de la carrière, CHALCO s'engage à respecter les normes environnementales en vigueur pour une bonne maîtrise des nuisances sonores et atmosphériques.

De même, au cours de la phase d'exploitation de la carrière, le promoteur s'engage à n'acquérir que des équipements dont le fonctionnement n'occasionnera pas de pollution et de nuisance de grande ampleur.

C'est pour toutes ces raisons, et conformément aux textes en vigueur en matière de gestion de l'environnement en République de Guinée, que le promoteur s'engage à se conformer aux recommandations qui lui seront faites par l'autorité compétente à l'issue de la remise du rapport de Notice d'Impact Environnemental et Social.

3.3 Description du projet

Le projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite dans la sous-préfecture de Lissô est une initiative de la société minière CHALCO. Elle a initié ce projet comme bancs d'emprunt de concassés de granite de différentes granulométries pour la construction de sa future usine de raffinage.

Le site d'exploitation de la carrière s'étend sur une superficie de 13 hectares. L'aménagement prévu pour le site de ce projet comporte la zone d'extraction de granite et la plateforme de gestion du site qui regroupe l'unité de concassage, une aire de stockage et deux (02) conteneurs qui feront office de bloc administratif.

La mise en œuvre du projet est structurée en plusieurs phases dont chacune comporte des sous activités. On note entre autres : la phase préparatoire, la phase d'installation (des équipements), la phase d'exploitation et la phase de fermeture du site (fin du projet).

3.3.1 Localisation

Le projet est localisé dans la sous-préfecture de Lissô à environ 35 km du chef-lieu de la préfecture de Boffa notamment dans le district de Yemberin et plus précisément dans le secteur de Foukhoun. Le site du projet se trouve environ à 4 km des habitations.

Ce projet est soumis à un système combiné d'extraction, de concassage, stockage et de transport qui sera développé de la carrière jusqu'aux points de livraison respectifs (usine de raffinage).

Tableau 2 : Coordonnées des limites de la carrière de CHALCO GUINEA COMPANYY

X	Y
622493	1143908
622652	1143908
622652	1143986
622676	1143986
622676	1143950
623057	1143950
623057	1144205
622836	1144170
622726	1144152
622498	1144150

Source : CHALCO GUINEA COMPANYY , Janvier 2026

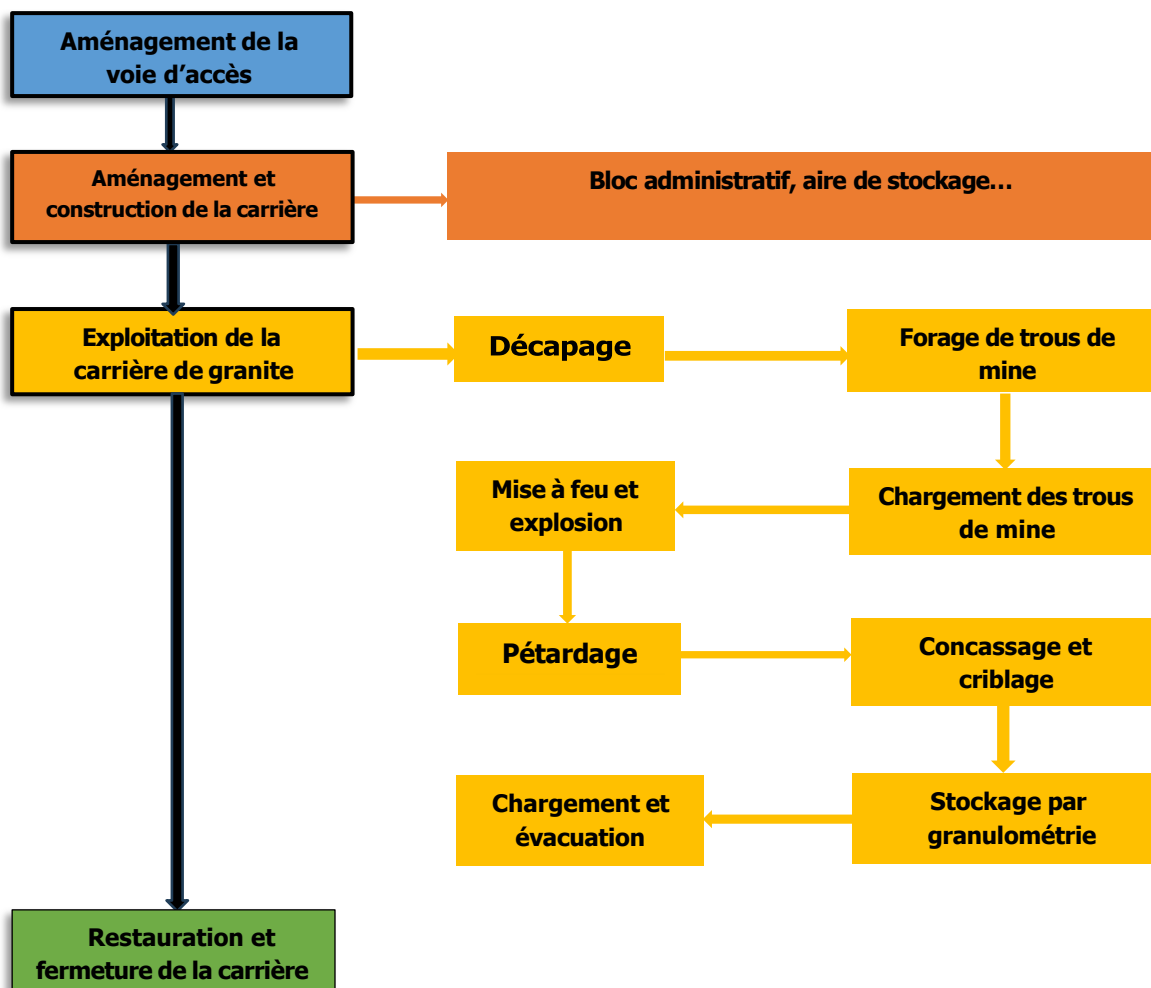
3.3.2 Caractéristiques et activités du projet

L'activité principale du projet consiste en l'exploitation de la carrière de granite. Cinq activités secondaires découlent de cette activité à savoir :

- l'aménagement d'une portion de la voie d'accès,
- l'installation des conteneurs comme blocs administratifs,
- l'installation de l'unité de concassage,
- l'aménagement de l'aire de stockage des concassés de granite et leur chargement/transport vers les chantiers de l'usine de raffinage.

Le schéma ci-dessus présente la synthèse des activités du projet.

Schéma 1 : Phasage des activités du projet



Source : CHALCO, Janvier 2026

3.3.2.1 Aménagement de la voie d'accès

Les travaux d'aménagement de voie d'accès à la carrière consisteront en l'ouverture, l'amélioration et la stabilisation d'axes routiers permettant de relier efficacement la zone d'exploitation aux pistes existantes dans la zone. Ces interventions débiteront par le débroussaillage et le décapage de la bande d'emprise, suivis du terrassement pour la mise à niveau de la plateforme, l'élimination des points bas et la correction des pentes afin d'assurer une circulation fluide des engins lourds (camions-bennes, chargeuses, pelles). Une couche de fondation en matériaux latéritiques et/ou graveleux sera ensuite mise en place, compactée et, si nécessaire, recouverte d'une couche de roulement pour améliorer la portance et réduire la dégradation rapide de la chaussée en saison des pluies.

Parallèlement, des ouvrages de drainage (fossés latéraux) seront installés aux points sensibles afin de maîtriser l'écoulement des eaux de ruissellement, prévenir l'érosion et limiter l'ensablement des pistes. L'aménagement intégrera également des dispositifs de sécurité tels que des zones de croisement, des panneaux de signalisation, des limitations de vitesse et des aires de stationnement ponctuelles. L'ensemble de ces travaux permettra de garantir un accès sécurisé, durable et adapté au trafic tout en minimisant les perturbations pour les zones environnantes.

3.3.2.2 Aménagement et Construction de la carrière

Les activités du projet lors de la phase préparation/construction concernent l'aménagement de la plateforme et sécurisation du périmètre minier à exploiter, la construction des bâtiments de la plateforme, l'installation des équipements et ouverture de la carrière. Au titre des travaux de construction prévus, on distingue les infrastructures suivantes :

- Aménagement de la superficie nécessaire à l'exploitation de la carrière ;
- Pose de conteneurs qui feront office de Bloc administratif ;
- Installation du concasseur ;
- Mise en place d'une aire de stockage des concassés par granulométrie ;
- Une entrée principale et deux entrées secondaires.

3.3.2.3 Exploitation de la carrière de granite

L'exploitation de la carrière se fera à ciel ouvert, en gradins et en tranches simultanées ; par tranche horizontales successives et conduite par un seul gradin. Elle comprend les opérations suivantes :

- Enlèvement des morts terrains ou déblais par ripage avec un bulldozer et stockage temporaire des déblais sur les flancs du gisement ;
- Abattage d'une partie du gisement sur place à l'aide d'explosifs ;
- Pétarade des gros blocs par des tirs secondaires ; chargement à l'aide d'une pelle mécanique et évacuation des gros blocs par camions vers l'unité de concassage ;
- Concassage des moellons ;
- Stockage des produits concassés ;
- Convoyage des matériaux de construction issus de la carrière vers les différentes destinations.

D'une façon détaillée, les opérations d'exploitation seront exécutées suivant les étapes ci-après :

1. Décapage

Le décapage sera fait pour mettre à nu le toit du massif à des endroits où la roche granitique n'a pas affleuré. Le décapage se fera à l'aide d'un bulldozer (*photo 1*) et les fouilles seront réalisées aux moyens d'un excavateur (*photo 1*).

Photo 1 : Type de bulldozer prévu



Source : Liebherr Canada, 2025

Photo 2 : Type d'excavateur prévu



Source : Liebherr Canada, 2025

Les matériaux décapés (terres végétales, limons sableux) ne peuvent pas être valorisés comme matériaux de construction ou pour les usages des chantiers de travaux publics. Ils seront donc utilisés pour constituer des barrières de franchissement sous forme de butte de terre le long du périmètre de la zone d'emprunt et serviront aussi à la restauration du site.

2. Forage des trous de mine

Des trous verticaux seront exécutés dans le massif en vue de son abattage. Le diamètre, la profondeur et l'écartement des trous seront réalisés selon que l'objectif est de produire des moellons pour le gravillon ou des blocs pour les épis.

Photo 3 : Illustration du type de foreuse prévu pour la réalisation des trous de mine



Source : Carrière de granite de WAK BARA LOGISTIC_ Avril 2024

Cette opération de forage permettra de faire des opérations de tirs pour avoir des blocs de granite à concasser.

3. Minage et mise à feu

Les trous de mine seront remplis d'explosifs (ANFO). L'explosion successive des trous de mine fragmente le gisement qui se débite en blocs. Vu la sensibilité de cette étape et

l'utilisation de substances explosives, des précautions sécuritaires spécifiques doivent être prises. À cet effet, les substances explosives seront livrées avec la méthode **juste-à-temps** c'est-à-dire les explosifs seront livrés au jour précis planifié pour les opérations de minage. Cette méthode permet ainsi d'éviter de stocker les explosifs sur le site.

4. Pétardage ou brisement de gros blocs

Les gros blocs obtenus après le tir seront repris avec de tirs secondaires de petites intensités appelés « Pétardage ». cette opération permettra d'obtenir des moellons aptes au transport et à être concasser.

Les gros blocs pourront aussi être brisés à l'aide d'un marteau brise roche pour réduire l'utilisation d'explosifs sur le site.

Photo 4 : Illustration du type de marteau brise roche prévu



Source : General TP, 2025

5. Chargement et transport

Une chargeuse à godet récupérera les roches pour charger les camions bennes qui les achemineront vers l'unité de concassage.

Photo 5 : Type de chargeuse sur pneu prévu Photo 6 : Type de camion prévu pour le transport



Source : BM FRANCE, 2016



Source : SINOTRUCK, 2020

6. Concassage et criblage

L'unité de concassage est composé de tout un ensemble d'engins et de bande de transport où les moellons sont concassés en différentes granulométries utilisables en fonction des besoins...

Pour obtenir plusieurs granulométries, les moellons franchissent plusieurs étapes à savoir : concassage primaire, criblage, concassage secondaire et tertiaire.

Photo 7 : Illustration du type de concasseur prévu



Source : Carrière de granite de CHINO AFRICA INTERNATIONAL SARL, Juillet 2023

L'atelier de décantation est doté d'un crible motorisé automatique ayant un dispositif conçu à cet effet où les concassés de différentes granulométries sont triés et séparés.

7. Stockage et évacuation

Les matériaux seront ensuite transportés vers l'aire de stockage tampon aménagé à cette fin par les camions. Ces camions assureront le transport des produits vers les différentes destinations.

3.3.2.4 Plan de tir applicable dans le cadre du projet

Le plan de tir est le plan d'opération interne à l'activité d'exploitation de la carrière qui définit le processus technique de travail portant sur l'opération d'abattage du gisement de roche à l'aide d'explosif. C'est le processus d'une série d'opération dont chacune a pour contrainte les résultats de l'opération précédente. C'est donc le « plan de tir » qui détermine la distribution de l'explosif dans l'espace et dans le temps.

Le calcul du plan de tir comprend une succession d'opération qui requiert une méthodologie précise. Les étapes méthodologiques applicables sur le site de la carrière de granite se présente comme suit :

1. Le choix des explosifs, à partir des caractéristiques mécaniques de roche granitique et des propriétés des explosifs industriels ;
2. La géométrie de foration et quantité d'explosifs par trou de mine (chargement des trous exprimé en g/m^3 , MJ/m^3 de roche à abattre) ;
3. Le calcul des charges, à partir de formules empiriques, de l'expérience ou de logiciels spécifiques ;
4. Les séquences de mise à feu, en fonction du mode d'amorçage (tir séquentiel) et des contraintes d'environnement.

En somme, chaque tir doit obéir à un plan de tir précis définissant la foration (l'emplacement et le nombre de trous), le type d'explosifs, sa quantité, l'heure du déclenchement et les conditions de sécurité lors de l'opération. En effet, les points-clés de la procédure de Tir sont les suivant :

- Implantation du tir dans la carrière ;
- Foration des trous de mine ;
- Remplissage des trous en explosifs ;
- Raccordements ;
- Mise en sécurité des lieux et pose de sismographe dans les environs ;
- Tir ;
- Temps de sécurisation.

Les détails techniques caractéristiques de chaque point clé de la procédure de tir qui seront appliquées sur la carrière sont décrits ci-dessous.

1. Implantation du tir dans la carrière

Le rythme d'implantation de tir retenu dans la carrière est fixé à deux opérations de tir par mois avec un écart temporel minimum de quinze (15) jours entre deux opérations successives. Le nombre de trous de tir à réaliser par opération de tir est fixé au maximum à cinquante (50). Par ailleurs, la forme géométrique de disposition des trous

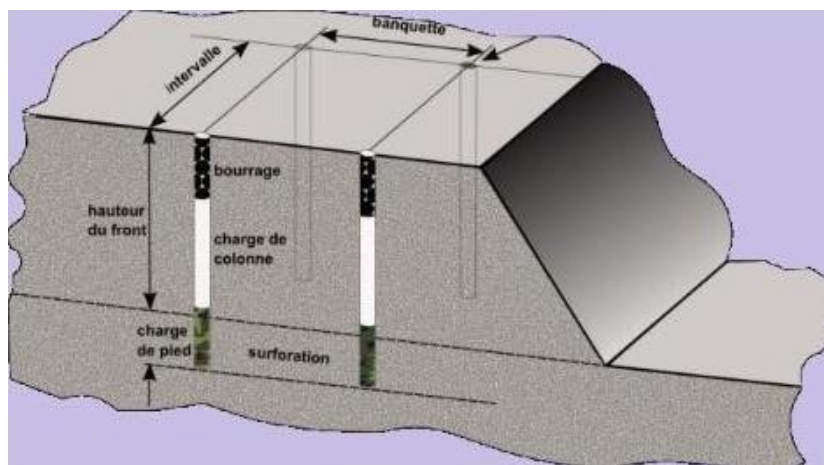
de tire retenue est rectangulaire ou carré suivant les contraintes géométriques du front de taille.

2. Foration des trous de mine, remplissage en explosifs, et raccordements

Pour abattre un massif à l'explosif, les paramètres géométriques et les paramètres de chargement qui interviennent sont ainsi définis :

- **la plateforme**, zone sur laquelle évoluent les engins, définit un plan nommé carreau. La géométrie à adopter est soit rectangulaire ou carré ;
- **le front** est la surface libre qui va être abattue. Les paramètres essentiels du front sont sa hauteur (potentiellement limitée à 10 m), son inclinaison et sa régularité ;
- **la banquette**, est la distance entre deux rangées (ou bien distance entre le front et la première rangée) doivent être égales. Dans ce cas de figure la banquette retenue varie entre 1,5, à 3 m ;
- **l'espacement** est la distance entre deux trous d'une même rangée. Il est fixé à 50 cm ;
- **l'inclinaison** des trous par rapport à la verticale serait ente 5 et 30° en fonction de la hauteur du front. Elle détermine la longueur à forer varie entre 5 et 17 m en fonction de la hauteur du front. La longueur de foration additionnelle par rapport au carreau est désignée par surforation. La surforation retenue sur la carrière est 100 cm au maximum. Le diamètre de foration retenu est de 10 cm ;
- l'explosif placé en fond de trou est désigné par charge de pied, sa hauteur définie est de 5 m en moyenne. La charge de colonne étant la charge restante. De manière plus générale, on désigne par pied la partie inférieure du gradin, et par tête ou colonne sa partie supérieure ;
- un bourrage est un matériau inerte, placé soit entre deux charges (« bourrage intermédiaire »), soit en haut de trou (« bourrage terminal ou final »). Le bourrage intermédiaire est de 1 m et le bourrage terminal retenu est de 2 m ;
- **le raccordement** des explosifs, est l'étape de pose des liaisons électriques entre les explosifs de l'ensemble des trous de tir de l'opération ;
- **la séquence d'amorçage** est l'ordre dans lequel détonnent les différents détonateurs placés dans les trous de mine ;

Schéma 2 : Schéma du paramètre du plan de tir



Source : CHALCO

3. Mise en sécurité des lieux et pose de sismographe dans les environs

La mise en sécurité ici consiste à la sensibilisation du personnel sur le site voire de la population riveraine et leur évacuation temporaire du périmètre de danger des opérations de tir. Dans le cas d'espèce, la sensibilisation de la population démarre à 72 heures de la date des opérations de tir par l'équipe des relations communautaires en synergie avec les autorités locales. Le jour de l'opération, il est procédé à l'évacuation de tout le personnel non qualifié et la population riveraine intervenant dans la zone de danger de l'opération hors de la zone du danger pendant la durée de l'opération. À l'intérieur de la zone, il faut dégager une bande de haute sécurité dans un rayon de 600 m et une bande de sécurité dans un rayon de 200 m. À la suite de l'évacuation des personnes de la zone du danger, il sera procédé à la barricade de l'ensemble des voies d'accès à la zone et à leur surveillance permanente. Ces mesures de sécurisation sont obligatoires à chaque opération de tir dont le déclenchement doit être notifié aux autorités locales et à la police. À la suite de la sécurisation de la zone du danger, l'opérateur procède à la pose des équipements de mesure des paramètres de détonation et de secousses dans les voisinages du site d'exploitation.

4. Tir et temps de sécurisation

L'activité de tir consiste à procéder à l'explosion successive des dynamites installées dans les trous forés. Le détonateur à utiliser est électrique avec des explosifs de type dynamite. L'intensité du détonateur est moyenne. Les délais observables prévus dans le cas d'espèce sont : temps de retard 25 ms ; délai entre trous : 25 ms ; délai entre ranger 75 ms. La durée maximum de l'ensemble de l'opération de tir est prévue pour être 8 heures avec 7 heures 30 minutes comme heure de démarrage de l'opération. À la fin de l'opération, différentes mesures sont effectuées et la circulation est rouverte au personnel autorisé.

3.3.2.5 Fermeture et restauration du site de la carrière

Les volumes de matériaux stériles à produire sur le site permettront d'envisager un remblayage plus important des terrains exploités et donc une restitution à leur vocation (agricole, agroforesterie...). L'admission de matériaux inertes extérieurs pour le remblayage permettra de renforcer cette situation.

Pour le trou après excavation, on procédera à :

- L'érection des moellons périphériques et à la limitation de la hauteur de haies périphériques ;
- La plantation de haies vis-à-vis des secteurs à enjeux fort à moyen ;
- L'installation d'une barrière ou clôture autour du site d'extraction tout en laissant l'ouverture pour accéder à l'eau après les pluies.

CHALCO mettra en œuvre des mesures visant à limiter ou compenser les impacts du projet sur le milieu naturel.

3.3.3 Calendrier des opérations

1) Phase de préparation — 1 mois (Mars)

- Aménagement/renforcement de la route d'accès (ouverture, reprofilage, compactage, drainage ponctuel)
- Défrichage/débroussaillage du site + décapage et stockage du topsoil (terre végétale) pour réhabilitation
- Aménagement des aires : aire de stockage, plateforme de manœuvre, zone de stationnement.
- Implantation provisoire : signalisation, clôture/balisage, points de contrôle HSE

2) Phase de construction — 2 mois (Avril – Mai)

- Pose/installation des conteneurs (bloc administratif) ;
- Installation de l'unité de concassage-criblage (fondations, montage, convoyeurs, cribles, groupes électrogènes) ;
- Mise en place des stockpiles et aménagement des pistes internes ;
- Tests à vide, essais de fonctionnement, mise en conformité HSE (plan circulation, arrosage anti-poussière, etc.).

3) Phase d'exploitation — (Juin jusqu'à épuisement de la carrière)

- Démarrage production : extraction/chargement/transport interne ;
- Concassage – criblage – stockage – expédition ;
- Maintenance préventive/corrective, gestion des eaux, poussières, bruits et vibrations ;
- Suivi HSE et environnemental (bruit, poussières, eaux, trafic, sécurité)

4) Phase de restauration et fermeture — progressive (en parallèle)

Principe : dès qu'une zone est épuisée ou libérée, elle bascule en restauration.

- Mars – Mai (précoce) : conservation topsoil, stabilisation talus provisoires, drainage anti-érosion sur zones déjà perturbées ;
- Juin – Décembre (plein régime) : reprofilage, remblayage ponctuel, étalement topsoil, revégétalisation/plantation, sécurisation des fronts/pentes, fermeture des accès non utilisés ;
- Fin du projet (clôture) : bilan de restauration progressive, mise à jour du plan de fermeture, programmation des travaux complémentaires (si exploitation continue au-delà)

Tableau 3 : Calendrier des opérations de la carrière

Activités principales	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Route d'accès (aménagement/renforcement)	•									
Défrichage + décapage topsoil + stockage	•									
Aménagement aire de stockage/plateformes	•									
Pose conteneurs (base vie/bureaux)		•	•							
Installation concasseur/crblage + essais		•	•							
Exploitation (extraction + concassage + expédition)				•	•	•	•	•	•	•
Restauration/fermeture progressive (par zones libérées)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Source : CHALCO

NB : Il reste entendu que la durée prévue pour l'extraction de la roche brute est de 150 jours (la licence d'exploitation minière étant valable 6 mois).

La durée totale des travaux d'extraction et de traitement des matériaux de carrière est de 678 jours calendaires. La durée globale ne dépassera pas le planning général et les travaux d'extraction ainsi que le traitement seront achevés dans les délais prévus.

4 ANALYSE SOMMAIRE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET

4.1 Introduction

Ce chapitre a pour objectif de décrire le cadre légal dans lequel évolue le projet. La présente notice d'impact environnemental et social (NIES) tient en effet compte des lois et règlements en vigueur en matière de gestion de l'environnement en République de Guinée d'une part, des conventions et exigences réglementaires des institutions régionales et internationales, mais aussi des standards de la Banque Mondiale d'autre part.

4.2 Cadre Politique

La politique nationale de protection et de gestion de l'environnement en Guinée est mentionnée dans le Code de l'environnement en vigueur, le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), ainsi que dans les autres plans transversaux et sectoriels qui donnent des orientations pour l'intégration du genre, de la santé et du bien-être social dans les politiques de développement. Cette politique est bien intégrée dans les documents stratégiques développement du pays et la Politique de Développement Agricole.

Le cadre politique en lien avec le projet se focalise sur les documents suivants :

❖ Programme Simandou 2040

Le programme Simandou 2040 est une vision nationale de développement socio-économique durable qui vise à faire de la Guinée un pays industrialisé, moderne et économiquement diversifié d'ici 2040.

Il s'appuie notamment sur :

- l'exploitation du gisement de fer de Simandou
- les revenus miniers
- des réformes économiques et institutionnelles
- de grands investissements publics et privés.

Certains projets pourraient mobiliser près de 200 milliards de dollars d'investissements sur environ quinze ans.

Le programme vise à :

- transformer les ressources minières en développement économique durable
- industrialiser la Guinée
- créer des emplois pour la population
- améliorer les infrastructures (routes, ports, chemins de fer, énergie)
- renforcer les secteurs sociaux comme la santé et l'éducation
- développer une économie verte et résiliente.

Le programme est organisé autour de 5 grands piliers de développement :

1. Agriculture, industrie et commerce
2. Éducation et culture
3. Infrastructures, transports et technologies
4. Économie, finance et assurances
5. Santé et bien-être

Ces piliers couvrent plusieurs secteurs clés de l'économie guinéenne.

Simandou 2040 est considéré comme :

- le programme de développement le plus ambitieux de la Guinée
- une stratégie pour transformer la richesse minière en richesse nationale
- un plan pour faire de la Guinée un pôle économique en Afrique de l'Ouest.

✓ En résumé :

Le programme Simandou 2040 est une vision nationale de transformation économique et sociale de la Guinée, basée sur l'exploitation du gisement de fer de Simandou et sur des investissements massifs dans les infrastructures, l'industrie et les secteurs sociaux.

Si vous voulez, je peux aussi vous expliquer :

- les 5 "chantiers stratégiques" du programme Simandou 2040,
- ou le lien entre le projet minier Simandou et le développement de la Guinée.

❖ **Politique Nationale de l'Environnement**

Cette politique, inscrite dans un contexte marqué par la volonté politique de créer ce cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement de la Guinée, elle a pour objectif global d'offrir des conditions générales favorables au développement économique, social et culturel à travers la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles afin d'assurer à long terme la sécurité alimentaire des guinéens et leur cadre de vie.

Les activités à réaliser pour la mise en œuvre de ce projet devront être conformes à cette politique.

❖ **Loi relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques**

La loi L/96/009 du 22 juillet 1996, relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques en République de Guinée, établit le cadre juridique pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres. Elle prévoit la création d'un fonds de secours d'urgence, des sanctions pénales pour le détournement d'aide (3 à 6 mois

d'emprisonnement) et punit le non-respect des mesures d'urgence (1 à 5 ans d'emprisonnement).

❖ **Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)**

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) est un document opérationnel qui détaille les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Politique de Protection de l'Environnement, laquelle définit les principes et orientations générales.

Le PNAE qui est la traduction nationale de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992, a été conçu dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités du développement national. Le PNAE identifie cinq programmes cadres : (i) Programme rural, (ii) Programme urbain, (iii) Programme du littoral et de la mer, (iv) Programme culturel et de service et (v) Programme d'Appui à l'administration de l'environnement.

Le projet devra se conformer à cette politique qui met en exergue la prise en compte des aspects environnementaux dans la mise en œuvre des projets de développement national.

❖ **Plan de prévention et de gestion de la pollution de l'air (2025-2029)**

En Guinée, il existe un Plan stratégique national de gestion de la pollution de l'air qui sert de cadre pour prévenir, surveiller et réduire la pollution atmosphérique dans le pays. Ce plan a été élaboré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Guinée avec l'appui technique de l'Organisation mondiale de la santé.

Le plan de prévention et de gestion de la pollution de l'air est un document stratégique qui vise à :

- améliorer la qualité de l'air
- protéger la santé des populations
- réduire les émissions de polluants atmosphériques
- mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la qualité de l'air.

Il constitue un instrument de politique environnementale permettant à l'État de lutter contre les pollutions liées aux activités humaines.

❖ **Plan National d'Investissement Environnemental (PNIE 2013-2017)**

Cadre global issu des analyses, programmes, plans et actions environnementales, le Plan National d'Investissement Environnemental a pour mission de garantir une gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Il vise à intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques de développement national et à mobiliser des investissements pour faire face aux défis environnementaux de la Guinée.

Le présent projet veillera à la dégradation des ressources naturelles, au changement climatique et à la perte de la biodiversité dans l'exécution de ses activités.

❖ **Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)**

Élaborée en 2019, avec 7 axes d'intervention sur (i) la promotion d'une bonne gouvernance, (ii) la promotion du développement humain et de l'accès aux services sociaux de bases, (iii) le développement d'une agriculture durable et moderne, préservant l'environnement, (iv) la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité, (v) la transition énergétique par le développement des énergies propres, (vi) la promotion d'une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable, (vii) la promotion du genre, de l'équité et de la formation et des emplois verts pour les jeunes.

Le projet doit s'assurer que cette stratégie soit observée dans la mise en œuvre de ses différentes activités conformément aux axes (i), (iv), (v) et (vi) cités ci-dessus.

❖ **Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

Le DSRP adopté en 2002, constitue le cadre unique d'intervention des acteurs du développement socio-économique du pays. Le DSRPIII a été approuvé en 2013. Quatre axes stratégiques ont été retenus pour renforcer les bases de l'émergence future. Ils se complètent et interagissent pour réaliser les priorités politiques. Ce sont : (i) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) Accélération, diversification et durabilité de la croissance ; (iii) Développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iv) Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages.

Les objectifs du DRSP en matière de gestion des ressources naturelles sont : i) protéger l'environnement ; ii) assurer la pérennité des bases productives au regard des menaces qui pèsent sur les ressources forestières en Guinée.

❖ **La politique forestière de la Guinée**

La Guinée est dotée d'une politique forestière assortie d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'action qui s'intègre à la LPDA et au DSRP. Cette politique adoptée en 1990, repose sur 6 grands objectifs, à savoir : i) assurer la pérennité du patrimoine national des ressources naturelles renouvelables ; ii) garantir et aménager les surfaces qui doivent être consacrées de façon permanente à la forêt ; iii) appliquer les meilleures méthodes pour fournir le maximum de biens et d'avantages pour une durée illimitée ; iv) aider et contrôler dans leurs divers aspects l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits issus de la forêt ; v) associer étroitement l'ensemble de l'administration, des entreprises, associations, collectivités et tous les citoyens, à la politique forestière ; vi) faire fonctionner efficacement les instruments de cette politique.

❖ **Plan d'Action Forestier Nationale (PAFN- Guinée) 1993**

Les objectifs du Plan d'Action Forestier National sont : (i) renforcer les institutions et les mécanismes, ce qui permettra de disposer d'une administration forestière forte,

unique, organisée et bien équipée ; (ii) Agir sur les facteurs fondamentaux de l'évolution des ressources naturelles, cela suppose d'asseoir les domaines forestiers de l'État, des collectivités publiques décentralisées, secteurs privés, sauvegarder la diversité biologique de la faune, conservation des eaux et sols ; (iii) faire participer les populations à la gestion du patrimoine national.

Le projet est tenu d'être conforme à ce plan étant donné qu'il est susceptible d'impacter négativement les zones forestières voire hors de son permis minier.

❖ **Politique sanitaire**

La politique de santé en République de Guinée est mise en œuvre par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP). Dans le domaine de la Santé et de l'Hygiène, le Ministère met un accent particulier sur : l'élimination des excréta et autres déchets y compris les déchets biomédicaux ; la sensibilisation des communautés sur les bienfaits de l'hygiène du milieu ; la vulgarisation d'ouvrages d'assainissement à moindre coût ; la vulgarisation et l'application des règles d'hygiène ; etc. C'est dans ce cadre, que le gouvernement de la république de Guinée, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a entrepris l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024 dont l'objectif global est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population guinéenne.

Le projet doit se conformer à cette politique pour préserver la santé des travailleurs et des communautés riveraines en initiant des actions de sensibilisation et d'appui aux soins de santé en collaboration avec les structures sanitaires se trouvant dans la zone d'étude.

❖ **Politique Nationale de l'Hygiène Publique (PNHP)**

Formulée en 2010, la PNHP met l'accent sur la réduction de la prévalence des maladies liées au manque d'hygiène, via un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), qui vise à lutter contre un profil épidémiologique national, dominé par (i) les maladies transmissibles telles que la tuberculose et les IST/VIH-SIDA, (ii) les maladies tropicales à potentiel épidémique telle que le paludisme et certaines fièvres hémorragiques, (iii) les maladies non transmissibles, (iv) les déséquilibres nutritionnels, (v) les pathologies liées à la grossesse et à l'accouchement.

Et en s'appuyant sur i) le renforcement de la prévention et de la prise en charge des maladies et des situations d'urgence, la promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées, le renforcement du système national de santé.

Le Projet veillera à ne pas impacter la santé publique dans l'exécution de ses activités à travers l'envolée des poussières ainsi qu'à l'orientation de sa RSE dans le cadre de la sensibilisation contre les maladies reconnues au titre ii et iii ci-haut.

❖ **Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail (PNSST) de 2024**

Document stratégique qui vise à promouvoir la sécurité et la santé au travail, en garantissant une amélioration continue des conditions de travail et en augmentant la productivité dans les secteurs publics et privés du pays.

La PNSST s'articule autour de trois axes prioritaires :

1. Mise en place d'un système de gouvernance performant qui consiste à établir une structure capable de soutenir la sécurité et la santé au travail dans tous les secteurs.
2. Amélioration des conditions et du milieu de travail qui vise à promouvoir la culture de la prévention des risques professionnels et mettre en place un système d'information efficace et un financement durable en sécurité et santé au travail (SST).
3. Promotion de la culture de la prévention des risques professionnels qui consiste à sensibiliser les acteurs sur l'importance de la prévention des risques liés au travail.

L'objectif de la présente politique au compte de ce projet consiste à permettre au promoteur de minimiser au maximum possible tous risques professionnels en offrant un meilleur environnement aux travailleurs.

❖ **Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024.**

Le profil épidémiologique national reste dominé par : (i) les maladies transmissibles notamment le Paludisme, la Tuberculose et les IST/VIH/sida, les maladies tropicales négligées et les maladies à potentiel épidémique y compris les fièvres hémorragiques, (ii) les maladies non transmissibles, les déséquilibres nutritionnels, (iii) les pathologies liées à la grossesse, à l'accouchement, au postpartum et (iv) les catastrophes.

L'objectif général du PNDS 2015-2024 s'appuie sur 3 orientations stratégiques : i) Renforcement de la prévention et de la prise en charge des maladies et des situations d'urgence ; ii) Promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées ; iii) Renforcement du système national de santé.

❖ **Politique et Stratégie Nationales de gestion des ressources en eau**

La politique ainsi que la stratégie sont exprimées dans la Lettre de Politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement. Elle stipule, entre autres, que l'eau en tant que source de vie, a toujours constitué pour le Gouvernement de Guinée une préoccupation prioritaire dans sa politique de développement social et économique, tant dans les villes et agglomérations périurbaines qu'en milieu rural. Le développement du secteur est articulé autour de : (i) la gestion et l'administration des ressources en eau ; (ii) l'Hydraulique urbaine ; (iii) l'Hydraulique rurale et (iv) l'assainissement en milieu urbain ou rural.

Le projet doit se conformer à cette politique pour éviter les cas de pollution des eaux de surface et souterraines dans son milieu récepteur.

❖ **Lettre de Politique de Décentralisation et de développement local (15 Juin 2011)**

Cette politique, approuvée par le gouvernement guinéen en mars 2012, est le document de référence qui oriente les réformes de l'État dans le domaine de la décentralisation.

Objectifs principaux :

- Encourager la gouvernance locale ;
- Favoriser le développement communautaire ;
- Améliorer l'efficacité de l'administration.

❖ **Le plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)**

Le PAN/LCD, en tant que cadre stratégique de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation, pour un développement durable, est articulé autour des principaux domaines d'actions suivants : (i) sauvegarde des écosystèmes du massif du Fouta Djallon et de ses extensions physiques ; (ii) lutte contre la pauvreté ; (iii) gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles ; (iv) décentralisation et participation effective des acteurs à la base ; (v) partenariat entre les acteurs.

Le PAN/LCD constitue un cadre de référence pour la lutte contre la dégradation des terres et la déforestation. Elle comprend 5 sous-programmes : i) amélioration du cadre juridique et institutionnel ; ii) renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure utilisation des terres et une gestion durable des ressources forestières ; iii) mise en place d'un système de Suivi-Évaluation pour une amélioration de la connaissance du cadre de référence biophysique, etc. ; iv) aménagement participatif et gestion durable des forêts de la Guinée ; v) reconstitution des écosystèmes dégradés et amélioration des systèmes de production.

❖ **Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques**

(PANA 2007 – 2012) : En raison des pratiques néfastes d'exploitation des ressources naturelles et des effets de changements climatiques, tout le territoire connaît une dégradation généralisée des écosystèmes dont le degré de vulnérabilité est variable d'une région à une autre. Pour parer à ces difficultés, la République de Guinée a adopté le PANA.

Le projet va contribuer à aggraver les changements climatiques à travers la dégradation du couvert végétal (abattages d'arbres qui séquestrent le carbone) et aussi les émissions atmosphériques provenant des engins et véhicules qui seront utilisés pendant les phases du projet.

(PANA 6 juin 2018) : À la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993, la République de Guinée s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de protection.

Le projet devra s'inscrire dans la dynamique d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique à défaut de réduire ces effets.

❖ **Stratégie nationale sur le changement climatique**

L'objectif général de la stratégie est de renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée, afin d'accroître la résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités d'atténuation en direction d'un développement durable sobre en carbone. La SNCC repose sur neuf (9) axes stratégiques.

Axe Stratégique 1 : Promotion des mesures de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation de différents secteurs aux risques climatiques ;

Axe Stratégique 2 : Promotion des mesures d'atténuation sectorielles de séquestration du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Axe Stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs, des institutions et de la recherche en matière de lutte contre le changement climatique ;

Axe Stratégique 4 : Promotion du développement, du transfert et de l'adoption de technologies en matière de lutte contre le changement climatique ;

Axe Stratégique 5 : incitation à la prise en considération des changements climatiques aux niveaux des politiques et stratégies sectorielles et la planification du développement national ;

Les différentes activités du projet devront être menées en privilégiant des pratiques qui minimisent les émissions de gaz à effet de serre, pour s'inscrire dans l'objectif de cette stratégie.

Alors, il devra être conforme aux axes stratégiques 1 à 5 de la SNCC en intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation pendant les phase du projet afin d'augmenter la résilience de celles-ci face aux effets néfastes du changement climatique.

❖ **Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2024-2030)**

Cette stratégie présente les risques et catastrophes en lien avec divers types d'aléas naturels et anthropiques que sont les risques météorologiques et hydrologiques, les risques géologiques, la sécheresse, les invasions acridiennes, les infestations de chenilles, les risques d'origine marine, les changements climatiques, les éboulements miniers, les incendies et les feux de brousse. Aussi, l'urbanisation croissante et non contrôlée ainsi que l'impact des changements climatiques, de la déforestation et l'insalubrité publique laissent augurer un risque croissant de catastrophes en Guinée.

Elle fait une analyse des conséquences des changements sur les activités socioéconomiques en occurrence l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et propose des mesures d'adaptation tel le système d'alerte précoce.

Le projet devra prendre en compte cette stratégie dans l'évaluation des impacts de ses activités.

❖ **La Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB)**

La SNPAB met en évidence les causes six causes profondes de la dégradation de la biodiversité en Guinée. Il s'agit de : (i) la pauvreté des populations, (ii) la croissance démographique, (iii) l'insuffisance des capacités humaines, financières et institutionnelles, (iv) la mal gouvernance dans la gestion de la biodiversité, (v) l'enchevêtrement des compétences, et (vi) le faible niveau connaissance de la valeur et du rôle de la biodiversité.

La SNPAB 2011-2020 est basée sur la vision suivante : « de 2011 à 2020, la diversité biologique est restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, en assurant le maintien des services éco- systémiques fournis, en maintenant les écosystèmes en bonne santé, en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée ».

❖ **Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité**

Par respect pour les engagements ainsi pris à la convention sur le financement du FEM, la Guinée a adopté en 2001, sa première stratégie nationale sur la diversité biologique en application de l'article 6 de ladite convention. Cette stratégie a pour mission d'assurer en chaque lieu, non seulement un fonctionnement écologique satisfaisant, mais aussi un potentiel élevé de diversification et d'adaptation, en préservant et valorisant la biodiversité dans un esprit de solidarité écologique locale et globale, d'équité et un esprit de solidarité envers les générations présentes et futures.

Le projet devra à son tour, s'inscrire dans une logique de développement durable afin de ne pas compromettre le pays et l'intérêt des générations futures.

❖ **Stratégie Nationale pour la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation et de compensation des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes (16 Aout 2019)**

Cette stratégie vise à maîtriser la dégradation des écosystèmes, à restaurer les populations d'espèces menacées, et à offrir des opportunités économiques durables. Elle s'articule autour d'axes stratégiques visant à éviter, réduire et compenser les impacts négatifs des projets sur la biodiversité, tout en s'assurant que la compensation soit efficace et atteigne les objectifs de conservation.

❖ **Le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes (PAPF)**

Le plan d'Action pour la Promotion des Femmes a été réalisé en 1997 et s'intègre dans la stratégie de développement du Gouvernement jusqu'en l'an 2001. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a dégagé 6 domaines prioritaires conformes aux politiques sectorielles du futur programme national du développement humain durable qui sont : (i) Femmes, législation et prise de décision ; (ii) Femmes et Éducation ; (iii) Femmes et santé ; (iv) Femmes et promotion économique ; (v) Femmes et Environnement.

❖ **La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), Décembre 2016.**

Cette politique, qui sert de cadre de référence pour les pouvoirs publics et les intervenants privés, vise essentiellement l'atténuation de la précarité des populations plus vulnérables, par le renforcement de leur résilience face aux chocs socio-économiques et environnementaux, afin qu'elles puissent mieux gérer les risques auxquels elles sont exposées et profiter elles aussi des fruits de la transformation économique du pays issues des actions du Plan National de Développement Économique et Social 2016 – 2020 (PNDES).

❖ **La Politique Nationale du contenu local**

La Guinée est dotée d'un immense potentiel en ressources naturelles. Pour transformer ce potentiel en richesse et permettre une croissance économique avec un impact réel sur la vie de la majorité de la population, les autorités ont opté pour une politique économique d'ouverture, dont l'un des fondements est l'établissement d'un partenariat gagnant-gagnant entre investisseurs et PME locales. Considéré comme un vecteur important de la croissance économique, le secteur privé doit être le principal pourvoyeur d'emplois du pays et être le levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi. Le secteur privé pourrait contribuer plus au Produit Intérieur Brut, à la création d'emplois et donc, pourrait avoir plus de chance d'intégrer la chaîne des valeurs mondiales en étant plus dynamique et compétitif. La Lettre de Politique Nationale du Contenu Local est conçue et élaborée pour impulser cette dynamique de création d'un tissu industriel local performant et compétitif de PME capables de générer des emplois et de contribuer hautement à la croissance économique du pays. Avec les réformes engagées pour l'amélioration du climat des affaires, la sécurisation des investisseurs nationaux et étrangers et les nombreux projets d'envergure planifiés à court et moyen termes, les PME bénéficieront de conditions favorables pour un essor durable.

❖ **La politique nationale relative à la responsabilité sociétale des entreprises**

La Politique Nationale RSE en Guinée, adoptée autour de 2017 par le Ministère des Mines et de la Géologie, vise à intégrer le développement durable dans les entreprises, principalement minières. Elle structure les comportements citoyens, le contenu local, le transfert de technologie et la gestion des impacts environnementaux et sociaux pour un développement durable.

❖ **Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR)**

La politique foncière rurale reconnaît explicitement les droits coutumiers de propriété et protège les droits des groupes vulnérables ou socialement marginalisés, tout en favorisant l'investissement productif. Elle préconise en matière d'enregistrement des droits de propriété, une approche qui commence par un inventaire des droits existants, formels ou informels. La mise en œuvre du projet tiendra compte de cette politique.

❖ **Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée (2018)**

Elle s'inscrit dans la continuité des réformes de gouvernance minière, alignée sur la « Vision Guinée 2040 » et le PNDES 2016 – 2020. Ses objectifs principaux sont de

renforcer les capacités de l'Etat, de créer un environnement d'investissement favorable, d'accroître l'impact des activités minières responsables sur l'économie, et d'améliorer le cadre légal et réglementaire.

Cette déclaration a également vu l'adoption de la Lettre de Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier, visant à harmoniser la politique nationale avec les standards internationaux et à promouvoir des pratiques plus transparentes et bénéfiques pour le développement local.

4.3 Cadre juridique national

Face aux multiples atteintes environnementales induites par les activités humaines, la République de Guinée, dans le cadre de la protection de l'environnement, a adopté des politiques, stratégies et instruments juridiques diversifiés et pertinents. L'essentiel des documents d'orientation et de planification pertinents pour le projet sont ci-dessous abordés.

En même temps, il sera question de présenter les conventions internationales qui sous-tendent le secteur et aussi de présenter les différentes normes de performance de la SFI applicables.

Les principaux textes nationaux et internationaux pertinents mentionnés suivant :

Tableau 4 : Textes législatifs et réglementaires applicables au Projet

Références	Dispositions	Liens avec le Projet
Constitution guinéenne en date du 26 septembre 2025	<p>Article 30 : Toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat assure la protection de l'environnement, la sauvegarde de la faune, de la flore et la promotion de la qualité de vie. Il veille à la participation de chaque personne physique ou morale à la réalisation de ces finalités.</p> <p>Il assure la protection de son espace maritime, ses bassins et cours d'eau, ses zones humides, ses têtes de source, ses parcs naturels, ses paysages ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes d'abus ou de dégradation.</p> <p>Le transit, l'importation, le stockage, le déversement sur le territoire national de déchets toxiques ou polluants et tout accord y relatif constituent des crimes imprescriptibles.</p> <p>Une loi détermine les sanctions applicables à ces crimes.</p>	<p>Cette constitution prend en compte les différents aspects environnementaux et sociaux pour mieux encadrer les projets de développement, afin de s'assurer de leur conformités environnementales et sociales pour le bien-être des populations à travers les articles cités ci-contre.</p>
Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019, portant Code de l'Environnement de la République de Guinée	<p>Article 28 stipule que tout projet susceptible d'affecter l'environnement doit faire l'objet d'une évaluation préalable.</p> <p>Article 76 : Avant leur délivrance, les permis de construire sont communiqués pour avis au Ministère en charge de l'environnement. Ils sont délivrés en tenant dûment compte de la présence des établissements classés et de leur impact sur l'environnement et peuvent être refusés ou soumis à des prescriptions spéciales élaborées par le Ministère en charge de l'environnement si les constructions envisagées sont de nature à avoir des conséquences dommageables pour l'environnement.</p>	<p>Faisant partie des activités énumérées par le code de l'environnement, le projet est soumis au respect de toutes les dispositions du code afin de prévenir et de lutter contre toutes pollutions et nuisances pour la protection de l'environnement.</p>
Code Forestier (loi L/99/2017/060/AN du 12 Décembre 2017) et ses textes d'application	<p>Le Code Forestier guinéen stipule que les forêts guinéennes constituent un bien d'intérêt national. Leur protection et leur développement doivent être assurés au moyen d'une gestion rationnelle et équilibrée, qui permette de répondre aux besoins actuels et futurs des populations, et qui contribue à la préservation de l'environnement. Il précise à son Article 2 qu'aux</p>	<p>Bien que le site de la carrière ne soit pas sur une zone à statut particulier, CHALCO GUINEA COMPANY s'engage à exploiter sa mine en adoptant une stratégie de protection de la biodiversité.</p>

	fins de la protection et du développement des forêts, il est institué une politique forestière nationale, dont la définition incombe au Gouvernement, sur proposition du Ministère chargé des forêts.	La présente étude d'impact est réalisée pour d'une part, se conformer aux dispositions du code forestier dans la réalisation du projet et d'autre part, pour réduire au minimum, atténuer ou compenser ses impacts sur les ressources forestières dans la zone d'implantation. Le Plan de Gestion environnementale et Sociale de l'EIES à réaliser dans le cadre de la faisabilité du projet devra prévoir des actions visant à replanter et entretenir tous les arbres qui seront détruits du fait du projet
La Loi N°2018/0049/AN portant code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse.	Article 3 : La faune sauvage et ses habitats constituent les éléments essentiels du patrimoine biologique renouvelable de la Nation dont l'État garantit la conservation, la protection et la mise en valeur durable. Chaque citoyen a le devoir de respecter la faune sauvage et ses habitats et de veiller à leur équilibre et à leur développement.	Bien que le projet ne soit pas sur une zone à statut particulier, CHALCO GUINEA COMPANY s'engage à effectuer ses travaux en adoptant une stratégie de protection de la biodiversité. Dans le cadre du présent projet, le promoteur est invité à prendre en compte ce code au cas où ses activités auront à impacter la biodiversité faunique.
Loi L/2011/006/CNT du 09 septembre 2011 modifiée par la loi L/2013/053/CNT Portant modification de certaines dispositions du Code minier du 08 avril 2013 Code minier	Article 2 : La présente loi portant Code Minier a pour objet de réguler le secteur minier en vue de promouvoir les investissements et d'assurer une meilleure connaissance du sol et du sous-sol de la République de Guinée. Elle vise à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement économique et social de la Guinée. Elle vise aussi à promouvoir une gestion systématique et transparente du secteur minier qui garantit des bénéfices économiques et sociaux durables au peuple guinéen, dans le cadre d'un partenariat réciproquement avantageux avec les investisseurs	Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.

	<p>Article 30-IV : Publication des actes relatifs au Permis d'exploitation Les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'Amodiation, le retrait ou la renonciation à un Permis d'exploitation doivent faire l'objet d'une publication dans le Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre. La mise sur le marché, par appel d'offres, des périmètres déjà prospectés en vue de l'octroi d'un Permis d'exploitation, doit faire l'objet d'une publication dans au moins deux journaux de large diffusion, et cela au moins 45 jours avant la date limite de dépôt des offres</p>	<p>Le projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>
	<p>Article 69 : Attribution L'Autorisation d'exploitation de carrières permanente est délivrée aux personnes physiques ou morales de droit guinéen, par arrêté du Ministre après examen d'un dossier comprenant entre autres une étude d'impact environnemental et social et après avis des autorités administratives compétentes et des Collectivités locales concernées. Les conditions d'attribution des Autorisations d'exploitation de carrières permanentes sont les mêmes que celles applicables aux Permis d'exploitation minière. L'Autorisation d'exploitation des carrières temporaires est délivrée par la Direction Nationale des Mines et carrières sur proposition du Directeur Préfectoral des Mines. L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par la Direction Nationale des Mines et carrières. L'Évaluation Technique et Environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et carrières en rapport avec le Comité Technique des Titres. La décision d'approbation ou de refus de l'Autorisation, sa notification et sa publication relèvent du Ministre, après avis de la Commission Nationale des Mines, pour les carrières permanentes.</p>	<p>Étant un projet de l'industrie extractive, la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>
	<p>article 120 et suivants : la création ou l'aménagement des routes, canaux, pipelines, canalisations, convoyeurs et autres ouvrages de surface servant au transport de produits sont</p>	<p>Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions</p>

	<p>assujettis au respect des dispositions du présent code et nécessite une autorisation particulière.</p> <p>Article 125 : Utilité publique L'État veillera à ce que le titulaire d'un Titre Minier ou d'une Autorisation obtienne le consentement du propriétaire foncier ou de ses ayants-droits dès que nécessaire. En l'absence du consentement du propriétaire foncier ou de ses ayants-droits, celui-ci peut se voir imposer par l'État, conformément à la réglementation en vigueur, une adéquate et préalable indemnisation, l'obligation de laisser effectuer les travaux sur sa propriété et de ne pas les entraver. Le prix du terrain ou des indemnités dues à raison de l'établissement des servitudes ou d'autres démembrements de droits réels ou de l'occupation, est fixé comme en matière d'expropriation. Lorsque l'intérêt public l'exige, le titulaire du Titre minier ou de l'Autorisation peut faire poursuivre l'expropriation des immeubles et terrains nécessaires aux travaux miniers et aux installations indispensables à l'exploitation, dans les conditions prévues par les textes en vigueur. L'indemnité liée à l'expropriation pour cause d'utilité publique visée au présent article ne devra en aucun cas être inférieure à la totalité de celle relative aux droits des propriétaires prévus à l'article 124 ci-dessus.</p>	<p>du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>
--	--	---

	<p>Article 128 : Utilisation d'infrastructures Sous réserve de la loi applicable, le titulaire d'un Titre minier a accès et peut faire usage des routes, ponts, terrains d'aviation, installations portuaires et ferroviaires, installations connexes de transport ou autres, ainsi que les canalisations d'eau et d'électricité ou les voies de communication, établies ou aménagées par un organisme ou une entité détenu ou contrôlé par l'État, à l'exception des Forces Armées, sans avoir à payer des frais excédant ceux payés par les citoyens guinéens et autres personnes étrangères, le cas échéant. Le titulaire devra cependant prendre à sa charge toute réparation ou frais de remise en état des infrastructures appartenant à l'État résultant d'une utilisation excédant l'usure normale de ces installations. Par « usure normale », on entend une usure correspondant à l'usage qui en est fait par d'autres usagers placés dans une situation comparable. Les voies de communications établies ou aménagées par le titulaire d'un Titre minier à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre de ce Titre peuvent être utilisées par l'État ou par les tiers qui en feront la demande lorsqu'il n'en résultera aucun obstacle ni aucune gêne substantielle pour les activités du titulaire. Les modalités de cette utilisation seront définies en accord avec les parties prenantes.</p>	<p>Étant un projet de l'industrie extractive, la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>
	<p>Article 129 : Matériaux de construction Le titulaire d'un Permis d'exploitation ou d'une Concession peut disposer, conformément à la réglementation, pour les besoins de ses activités d'exploitation et de celles qui s'y rattachent, des matériaux de construction dont ces travaux entraînent nécessairement l'abattage. L'État ou, dans les cas déterminés par l'État, l'occupant légitime du sol ou l'usufruitier, peut réclamer, s'il y a lieu, la disposition de ceux de ces matériaux qui</p>	<p>Étant un projet de l'industrie extractive, la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>

	<p>ne seraient pas utilisés par le titulaire dans les conditions précitées.</p>	
	<p>Article 130 : Développement de la Communauté locale Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière doit contracter une Convention de Développement Local avec la Communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate de son Titre d'exploitation minière. Les modalités d'élaboration de ces conventions sont définies par arrêté conjoint des Ministres en charge des Mines et de la Décentralisation. L'objet de cette Convention de Développement Local est de créer les conditions favorisant une gestion efficace et transparente de la Contribution au 68 Développement Local payée par le titulaire du Titre d'exploitation minière, et de renforcer les capacités de la Communauté locale dans la planification et la mise en œuvre du programme de développement communautaire. La Convention de Développement Local doit inclure, entre autres, les dispositions relatives à la formation de la Communauté locale et plus généralement des Guinéens, les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé de la Communauté locale, et les processus pour le développement de projets à vocation sociale. Les principes de transparence et de consultation seront appliqués à la gestion du Fonds de Développement Économique Local ainsi qu'à toute Convention de Développement Local qui sera publiée et rendue accessible à la Communauté locale. Le montant de la Contribution au Développement Local, contribution financière du titulaire d'un Titre d'exploitation minière au développement de la Communauté locale, est fixé à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le Titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie 1 et à un pour cent (1%) pour les autres substances minières. Il est créé un</p>	<p>Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>

	<p>Fonds de Développement Local (FDL) qui sera alimenté par cette Contribution au Développement Local du titulaire du Titre minier dès la Date de première production commerciale. Les modalités d'utilisation de cette Contribution au Développement Local et les règles de fonctionnement et de gestion du Fonds de Développement Local, sont définies par un décret du Président de la République.</p>	
	<p>Article 135 : Autorisation préalable L'exploitation, le traitement et la valorisation des rejets d'exploitation, s'ils concernent des substances minières autres que celles pour lesquelles le titre est délivré, sont soumis à une autorisation préalable délivrée par arrêté du Ministre en charge des Mines.</p>	<p>Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications.</p>
	<p>Article 142 : Généralités Outre les dispositions de la présente loi, toute Activité Minière entreprise doit obéir à la législation et à la réglementation en matière de protection et de gestion de l'environnement et en matière de santé. En particulier, toute demande d'Autorisation ou de Titre d'exploitation minière doit comporter une Étude d'impact environnemental et social conformément au Code de l'Environnement et ses textes d'application ainsi qu'aux standards internationaux admis en la matière. Les exigences de l'Administration sont modulées en fonction de l'ampleur des travaux prévus, allant d'une simple Notice d'Impact Environnemental pour un Permis de recherche à une Étude d'impact environnemental et social détaillée, assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale, comprenant un Plan de Dangers, un Plan de Gestion des Risques, un Plan Hygiène Santé et Sécurité, un Plan de Réhabilitation, un Plan de Réinstallation des Populations Affectées par le projet et les mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'optimisation des impacts positifs pour un Permis d'exploitation ou une Concession minière. Le Plan de</p>	<p>La société CHALCO GUINEA COMPANY Obéira à toutes les procédures réglementaires dans le cadre de son projet.</p>

	<p>Réinstallation des Populations victimes des déplacements forcés causés par les Activités Minières doit, en plus de l'aspect infrastructurel, intégrer la compensation des pertes de revenu et de moyens de subsistance à la suite de ces déplacements. Cette installation ainsi que les compensations y afférentes seront assurés aux frais de la société titulaire du Titre minier ou de l'Autorisation suivant une procédure déterminée par le Gouvernement qui intégrerait les principes internationaux de participation et de consultation de la Communauté locale.</p>	
	<p>Article 144 : Fermeture et réhabilitation des sites d'exploitations Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière ou d'une Autorisation d'exploitation de carrières est tenu d'ouvrir et d'alimenter, en concordance avec son Plan de Gestion Environnementale et Sociale, un compte fiduciaire de réhabilitation de l'environnement afin de garantir la réhabilitation et la fermeture de son site d'exploitation. Ce compte est institué par décret et les modalités de son fonctionnement sont fixées par un arrêté conjoint des Ministres en charge des Mines, de l'Environnement et des Finances, Les sommes ainsi affectées sont en franchise de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. La réhabilitation et la fermeture des sites d'exploitation impliquent notamment l'enlèvement par le titulaire de toutes les installations y compris toute usine d'exploitation se trouvant sur le terrain. Autant que possible, les anciens sites d'exploitation doivent retrouver des conditions stables de sécurité, de productivité agricole et sylvicole, et d'aspect visuel proches de leur état d'origine, de façon durable et d'une manière jugée adéquate et acceptable par les administrations chargées des Mines et de l'Environnement. Le constat après inspection par les administrations chargées des Mines et de l'Environnement de la</p>	<p>Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications...</p>

	<p>bonne remise en état des sites d'exploitation donne lieu à la délivrance d'un quitus, après avis favorable des services techniques compétents, qui libère l'ancien exploitant de toute obligation concernant son ancien Titre minier. L'avis des services techniques compétents doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none">• une évaluation de l'application des mesures d'atténuation ou de remédiation préconisées dans l'étude d'impact environnemental et social, l'étude d'impact sanitaire et dans le programme d'appui au développement sanitaire de base de la Communauté locale ;• une analyse du système sanitaire de la zone d'implantation comprenant l'identification du potentiel dangereux, l'évaluation du degré d'exposition et la caractérisation des risques majeurs avec calcul de la probabilité de survenue d'affections morbides et,• une analyse du système environnemental du site comprenant une description de l'environnement physique, biologique et sociologique. <p>À défaut, et sans préjudice de toutes autres actions pouvant être entreprises contre le titulaire, les travaux de remise en état et de réparation des dommages sanitaires et environnementaux sont exécutés d'office et aux frais du titulaire par la Direction Nationale de l'Environnement ou toute autre administration désignée à cet effet en collaboration avec la Direction Nationale des Mines et carrières.</p>	
	<p>Article 145 : Obligation de réglementation Tout titulaire de Titre minier ou d'une Autorisation est tenu de respecter les normes d'hygiène et de sécurité les plus avancées telles qu'établies par le Ministre en charge des Mines en</p>	<p>Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code minier ainsi que ses décrets d'applications...</p>

	<p>collaboration avec le Ministre en charge de la Santé publique, le Ministre en charge du Travail et le Ministre en charge de l'Environnement. Au cas où ces normes sont inférieures à celles respectées ailleurs par le titulaire, ces dernières prévalent. Il est à cet égard tenu de prendre et d'appliquer des règlements conformément à ces normes pour assurer dans des conditions optimales l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Le texte de ces règlements est préalablement soumis à l'approbation de la Direction Nationale des Mines et carrières après avis favorable des services techniques compétents. Une fois qu'ils sont approuvés, des copies de ces règlements sont affichées dans les endroits les plus visibles pour les travailleurs sur les lieux de l'exploitation et des travaux. Lorsque dans une mine ou une carrière, certains travaux sont confiés à un entrepreneur ou à un sous-traitant, ce dernier est tenu d'observer et de faire observer les règlements en vertu du présent article.</p>	
<p>Code des collectivités locales révisé, adoptées en mai 2017</p>	<p>La décentralisation offre un cadre stratégique de gouvernance locale impliquant tous les acteurs dans une vision de démocratie de proximité et d'orientation vers le développement local. Les Collectivités décentralisées, selon les textes de la décentralisation sont appelées à exercer davantage des prérogatives dans le domaine de la gestion de l'environnement. Au total, quelque 351 communes sont créées ainsi que 8 régions et 11 types de compétences leur sont délégués, dont la protection de l'environnement.</p>	<p>Cependant, il faudra que les plans locaux de développement prennent en compte les aspects vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques et de la diversité biologique en particulier dans les zones côtières très sensibles comme les estuaires et d'autres zones propices à la reproduction de la faune marine. Il en est de même pour les plaines de front de mer.</p>
<p>La loi L97/021/97 du 19/06/1997 portant code de la santé publique</p>	<p>Tout promoteur désireux d'investir en Guinée dans une activité susceptible de porter atteinte à l'intégrité de l'environnement doit se munir de ce document auprès de la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques pour se conformer à la réglementation en matière de rejets.</p>	<p>Les différentes activités réalisées au compte de ce projet devront être menées conformément à ces dispositions, particulièrement par la mise en place d'un département HSE qui y veillera.</p>

<p>Le code pastoral de 2024 (L/2024/008/CNT du 7 février 2024)</p>	<p>C'est un ensemble de textes régissant la pratique de l'élevage traditionnel en République de Guinée. Il pose les principes juridiques relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'élevage et à la garantie des droits d'usage pastoraux (article 1).</p> <p>Art.4.- Au sens du présent Code, les pâturages sont l'ensemble des espaces non clos habituellement utilisés de manière licite, permanente ou saisonnière, pour l'alimentation du bétail, ainsi que les espaces spécialement aménagés à cette fin.</p> <p>Art.5. Constituent des pâturages, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les portions du domaine forestier où il est permis de faire paître les animaux domestiques en vertu de la législation forestière ; • les espaces cultureux non clos laissés en jachère ; • les espaces cultivés non clos après enlèvement des récoltes, exception faite des terres agricoles aménagées; • les savanes naturelles. <p>Outre la reconnaissance et la garantie des droits des éleveurs d'une localité sur l'utilisation des ressources naturelles (articles 75 à 76), le code pastoral exige la compensation en nature de la communauté lésée en cas d'interdiction ou de restrictions de ces droits d'usage pastoraux nécessités par l'intérêt général notamment par « la mise à sa disposition de ressources alternatives, la réalisation à son profit d'aménagement compensatoire ou toute mesure d'accompagnement appropriée » (article 77).</p>	<p>Le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY est soumise au respect des dispositions du code pastoral ainsi que ses décrets d'applications...</p>
<p>La Loi portant Contenu local (L/2022/0010/CNT du 22 Septembre 2022)</p>	<p>La Loi portant Contenu Local fixe le cadre juridique du contenu local dans les projets quel que soit leur mode de réalisation, investisseurs ou secteurs en République de Guinée.</p> <p>Cette loi désigne un ensemble d'exigences liées à des aspects de développement local et l'amélioration des conditions de vie</p>	<p>Ces exigences sont obligatoirement prises en compte dans l'instruction et le traitement des demandes de permis de recherches ou d'exploitation, ainsi que des demandes d'autorisation ou de licences formulées par les</p>

	<p>des populations locales en englobant les initiatives en vue de promouvoir, sur toute la chaîne de valeur des projets notamment : l'utilisation des biens et services nationaux, l'intégration du secteur privé national, l'emploi des nationaux et le développement de la participation de la main d'œuvre locale et le transfert de la technologie et des compétences. Elle veille à la non-discrimination dans le recrutement, à la transparence et à l'efficacité dans la mise en œuvre des règles du contenu local dans le recrutement,</p>	opérateurs dans tous les secteurs de l'économie nationale.
<p>Code de la route (L/2018/023/AN du 20 Juin 2018)</p>	<p>Les dispositions du code de la route sont applicables à tous les engins roulants immatriculés sur le territoire de la République de Guinée ou sur celui d'un autre pays et qui circulent sur le réseau routier guinéen, ainsi qu'à tous les usagers de la route quelle qu'en soit leur nationalité. Ce code définit la constatation des infractions, situe leur responsabilité et prévoit des sanctions qui en découlent. Par contre, dans le cadre du présent projet, il ne ressort aucune mention spécifique.</p>	Le promoteur est invité à veiller aux dispositions du présent code dans le cadre de la limitation de la vitesse et du poids dans la circulation, la régularisation des conducteurs, du respect de tout autre interdit prévu dans ce code.
<p>Code de l'eau (L/94/005/CTRN du 15 Février 1994)</p>	<p>Le Code de l'eau établit le régime juridique pour la gestion de l'eau comme étant une partie intégrante du Domaine public naturel de l'État qui en garantit le droit d'utilisation aux personnes physiques, à des fins domestiques dans les limites des quantités d'eau nécessaires à la satisfaction de ses besoins. Étant précisé que les services concernés de l'administration en accord avec l'Autorité chargée de l'Hydraulique édictent toutes les mesures réglementaires régissant les utilisations relevant de leur compétence à savoir entre autres : la protection de la santé, le contrôle de la pollution et la préservation de l'environnement (article 22). L'article 4 précise que certaines utilisations de la ressource en eau nécessitent l'obtention préalable d'un permis.</p>	<p>Ce code implique pour le projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY que tous les prélèvements en surface comme sous terrain (forages) soient soumis à la réglementation. L'eau superficielle ou souterraine (forage) prélevée pour les besoins du projet doit donc être déclarée conformément à la réglementation.</p>

<p>La Loi d'Orientation agricole 2024 (L/2024/007/CNT du 7 février 2024)</p>	<p>Cette loi vise à transformer l'agriculture du pays d'une agriculture de subsistance vers une agriculture intensive et diversifiée, respectueuse de l'environnement. Elle a pour objet de fixer les règles d'orientation pour développer la politique agricole, avec des implications importantes pour l'agriculture familiale, comme par exemple la lutte contre l'accaparement de terres agricoles. Dans le cadre du présent projet, le promoteur devra veiller à ce que ses activités n'impactent pas les terres agricoles et ne fassent pas entrave aux autres recommandations de la présente loi.</p>	<p>Dans le cadre du présent projet, le promoteur devra veiller à ce que ses activités n'impactent pas les terres agricoles et ne fassent pas entrave aux autres recommandations de la présente loi.</p>
<p>Code Foncier et Domanial (Ordonne N°0/092/019/PRG/ SGG/ 92 du 30 mars 1992) et autres dispositions liées au processus d'expropriation</p>	<p>Le Code foncier et domanial détermine les règles applicables aux terres, qu'elles soient situées en zone urbaine ou en zone rurale et qu'elles relèvent du domaine public ou privé. Au-delà de la définition de la notion de propriétaire (pouvant être l'État, les collectivités locales, les personnes privées), sont également abordées par le code les restrictions au droit de propriété. Les articles 55 à 83 traitent des conditions et étapes de réalisation de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, procédure d'application en cas de déplacements forcés ou involontaires suscités par le projet. Le code foncier et domanial traite également des modalités de reconnaissances des droits coutumiers sur le foncier, qui est la source de droit légitime en milieu rural en l'absence d'une politique systématique et accessible d'enregistrement des terres.</p>	
<p>Code de l'urbanisme (L/98/017/AN du 13 Juillet 1998)</p>	<p>Le code de l'urbanisme complète certaines dispositions du CFD. Elle précise que les règles générales qui s'appliquent à l'utilisation du sol sont déterminées par le règlement national d'urbanisme. La section 4 de ce Code consacré à la protection de l'environnement précise dans son article 121.19 « aucune construction ne peut être édifiée si elle est de nature, par sa localisation ou sa destination : à compromettre l'intégrité d'un</p>	<p>Le projet devra également se conformer à ce code dans ses activités de construction et aménagement.</p>

	<p>espace naturel protégé, à remettre en cause des périmètres agricoles existants ou projetés, notamment en raison de la valeur agronomique des sols ou des structures agricoles ». En outre l'article 121.23 indique « les constructions doivent être édifiées de manière à respecter les arbres existants dans la mesure où ils ne compromettent pas la sécurité des constructions. Les cahiers des charges préciseront des densités minimales de plantation. Les parcs de stationnement à l'air libre doivent être pourvus d'arbres en nombre suffisant un ombrage satisfaisant et pour constituer un facteur d'agrément ».</p>	
<p>Le Code du travail (L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014)</p>	<p>Le code du travail est le principal texte qui régit les relations individuelles et collectives de travail entre les travailleurs et les employeurs exerçant leurs activités professionnelles dans les secteurs privés et mixtes.</p> <p>Il assure l'égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, il interdit le travail forcé des enfants et le travail de nuit des femmes, il interdit également la discrimination sous toutes ses formes, définit la durée et les conditions de travail, accorde et conditionne le droit de grève aux travailleurs, mais aussi il invite les employeurs à participer à la formation professionnelle de leurs travailleurs et exige de l'employeur, la dotation des équipements de protection collectives et individuelles pour la protection de la vie et de la santé des travailleurs conformément aux articles 231.2 et suivants.</p>	<p>L'aménagement des installations, l'organisation du travail, la mise en place d'un comité de sécurité et santé, l'affichage des consignes de sécurité et du règlement intérieur ainsi que tant d'autres doivent être pris en compte par le promoteur dans le cadre de ce projet.</p>
<p>Code de la sécurité sociale (L/94/006/CTRN du 14 février 1994)</p>	<p>Cette Loi régit la protection des travailleurs et de leur famille contre le dénouement économique ou sociale et toutes difficultés pouvant découler d'une perte significative de revenus. Il prévoit plusieurs régimes de protection sociale, notamment des fonds de pension de retraite, des fonds d'invalidité et des fonds de veuvage ; des fonds pour accidents</p>	<p>Il est obligatoire que le projet veille au respect de l'ensemble de ces prescriptions pour l'emploi de travailleurs.</p>

	<p>de travail et maladies professionnelles ; un fonds de soutien familial, un fonds de maladie, etc.</p> <p>Tous les travailleurs auxquels le Code du travail s'applique, relèvent du régime de la sécurité sociale. Il établit les cotisations sociales des employés et des employeurs et prévoit également le processus de redistribution de ses ressources par les divers fonds.</p>	
<p>Arrêté A/2022/4141/MEDD/CAB /SGG portant création, organisation et fonctionnement des CPSES DU 30 Décembre 2022</p>	<p>Les CPSES sont chargés d'assurer le suivi des PGES dans les préfectures ;</p> <p>Les CPSES s'assurent que les promoteurs de projets respectent la procédure environnementale et le code de l'environnement en vigueur.</p>	<p>Les CPSES sont chargés de surveiller et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités minières du projet dans la zone d'étude ;</p> <p>Le présent projet, en raison de son impact potentiel sur l'environnement et les populations locales, doit être surveillé et contrôlé par les CPSES ;</p> <p>Le projet SDM-CHINE doit donc se conformer aux procédures d'évaluation environnementale et sociale en vigueur, qui sont encadrées, entre autres, par les dispositions de cet arrêté.</p>
<p>Arrêté N°A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023</p>	<p>Cet arrêté régit la mise en œuvre de la procédure de réalisation des études d'impact environnemental et social en Guinée, à l'usage des promoteurs des projets.</p>	<p>La mise en œuvre du présent projet ainsi que l'élaboration du présent rapport d'EIES dudit projet, sont soumis à cet arrêté</p>
<p>Arrêté A/2015/342/MIPMEPSP/CAB, portant Homologation de six (6) normes guinéennes relatives à la protection de l'environnement</p>	<p>Les limites sont données par rapport aux concentrations de substances chimiques dans l'air auxquelles les personnels peuvent être exposés chaque jour sans le développement des risques sur la santé.</p>	<p>Les travaux du projet pourraient affecter la qualité de l'air, les niveaux de bruit.</p> <p>Ainsi, la société CHALCO GUINEA COMPANY est tenue de respecter toutes les prescriptions prévues afin d'éviter au maximum possible l'émission de substances pouvant polluer l'atmosphère pendant les travaux de sondages.</p>
<p>Arrêté conjoint A/2018/7819/MEEF/MEF/SGG du 12 novembre</p>	<p>L'Arrêté conjoint A/2018/7819/MEEF/MEF/SGG du 12 Novembre 2018 fixe les taux des redevances forestières et le prix de vente du bois issu des plantations forestières de l'État. Ses dispositions</p>	<p>Le démarrage de toute activité pouvant toucher la végétation existante nécessitera au préalable le respect du présent l'Arrêté conjoint.</p>

2018 fixant les taux de des redevances forestières	concernent principalement la fiscalité liée à l'exploitation forestière et la valorisation du bois.	
---	---	--

4.4 Cadre réglementaire national

En plus du cadre juridique national pris en compte plus haut, le promoteur est invité à respecter les recommandations des textes réglementaires ci-après :

- Le Décret D/2017/285/PRG/SGG du 31 octobre 2017 portant modalité de constitution et de gestion de Fond de Développement Économique Local (FODEL) et l'Arrêté conjoint AC/2019/1570/MMG/MATD/MEF du 30 avril 2019 ;
- L'Arrêté A/2015/342/MIPMEPSP/CAB du 27 février 2015 portant homologation de six (6) normes relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire national ;
- L'Arrêté A/2006/2468/ME/MEF/SGG du 10 mai 2006 portant fixation des redevances annuelles sur les Etablissements Classés ;
- L'Arrêté A/2018/7819/MEEF/MEF/SGG du 12 novembre 2018 fixant les taux des redevances forestières et le prix de vente du bois d'œuvre issu des plantations forestière de l'Etat ;
- L'Arrêté A/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023 modifiant l'Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 portant procédure administrative d'évaluations environnementales ;
- L'Arrêté Conjoint n°828/MEEF/MEF/2016 portant révision de l'Arrêté Conjoint n°6758/ME/MEF/98 instituant les modalités de Prélèvements de la taxe d'importation des substances chimiques en République de Guinée ;
- L'Arrêté N°A/2015/084/METFPET/DNTLS/CAB du 30 Janvier 2015 portant détermination des emplois protégés dans les secteurs privés et assimilés ;
- Arrêté N°2022/4116/MED/CAB/SGG relative à l'élaboration des plans d'urgence de gestion des risques de catastrophes.

4.5 Cadre de bonnes pratiques internationales

4.5.1 Cadre juridique international

Le cadre juridique international est composé d'instruments juridiquement contraignants et non contraignants. Les instruments juridiquement contraignants, apparaissent comme des documents annonciateurs d'engagements juridiques de nature conventionnelle et les différentes conventions internationales.

Au demeurant, la place des textes internationaux dans le dispositif juridique national est précisée par le titre IV de la Constitution guinéenne en date du 26 septembre 2025 consacré aux traités internationaux. L'article 191 précise que les « Traités, Conventions ou Accords internationaux ayant régulièrement fait l'objet d'approbation, de ratification, d'acceptation ou d'adhésion ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve de réciprocité ». Hormis les conventions internationales, la République de Guinée a participé à de nombreuses conférences internationales relatives à l'environnement aux cours desquels des actes non contraignants ont été adoptés.

La République de Guinée a signé et ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement dont les plus pertinentes pour le présent projet sont rappelées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Les conventions régionales et internationales pertinentes en lien avec Projet

Intitulé	Lien avec le projet
Régionale	
Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (1951)	<p>Elle a été adoptée à Rome (Italie) le 6 décembre 1951 et est entrée en vigueur en Guinée le 3 avril 1952. Deux amendements sont parus en novembre 1976 et en novembre 1983. La mise en œuvre de cette Convention est assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.</p> <p>La création du Centre de Protection des Végétaux de Foulaya à Kindia, sous la tutelle de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) en partenariat avec des institutions internationales similaires, démontre suffisamment l'engagement ferme du Gouvernement de la République de Guinée vis à vis de cette Convention. La protection des ressources naturelles sera respectée par CHALCO GUINEA COMPANY .</p>
Internationale	
Convention de l'OIT (N°111) concernant la discrimination (emploi et profession) : 1^{er} /09/1960	<p>Cette convention veille à accorder l'égalité de chance et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière.</p>
Convention de l'OIT (N°148) sur le milieu de Travail (pollution de l'air, bruit et vibration) : 08/06/1982	<p>Cette convention invite tout membre à prendre des mesures sur les lieux de travail pour prévenir les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations, les limiter et protéger les travailleurs contre ces risques.</p>
Convention de l'OIT (N°167) sur la sécurité et la santé dans la construction : 25/04/2017	<p>Par construction, cette convention couvre le travail de bâtiment et de génie civil, y compris les excavations et la construction, la transformation des structures, la rénovation, la réparation et l'entretien, et la démolition de tous types de bâtiments ou d'ouvrages ; elle s'applique sur tous les chantiers de construction</p>
Convention de l'OIT (N°176) sur la sécurité et la santé dans les mines	<p>La présente convention couvre tout site à ciel ouvert ou souterrain et l'ensemble des machines, équipements et accessoires. Elle s'applique à toutes les mines dans le cadre de la sécurité et de la santé des personnes qui y travaillent.</p>

Les conventions de l'OIT sur la santé et sécurité au travail	Les conventions OIT ratifiées par la Guinée, Notamment la convention 148 sur le milieu du travail (Pollution de l'air, bruit et vibration), la convention 143 sur les travailleurs migrants, la convention 100 sur l'égalité de rémunération, la convention 110 relative à la protection des machines, la convention 142 sur la mise en valeur des ressources humaines et la convention 3 relative à la protection de la maternité.
Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction du 3 mars 1973	La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (en anglais Convention on International Trade of Endangered Species, CITES) est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington/ Il est aussi appelé Convention de Washington., la CITES fixe un cadre juridique et des procédures pour faire en sorte que les espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce international ne soient pas surexploitées. La CITES met périodiquement à jour ses données du commerce international d'espèces protégées et les publie. CHALCO GUINEA COMPANY est tenue aux respects des prescriptions de la convention s'il existe des espèces protégées sur les sites du projet.
La Convention de Vienne sur les Substances qui Réduisent la Couche d'Ozone est un accord international conçu pour protéger la couche d'ozone stratosphérique de 1985	La convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a été signée et ratifiée en 1985 sous l'égide du PNUE suite au constat dans les années 1970-80 de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, qui protège la surface de la terre du rayonnement ultra-violet B, et à la mise en évidence progressive du rôle des émissions des chlorofluorocarbures (CFC), des hydro chlorofluorocarbures (HCFC) et des halons dans cet appauvrissement. Elle est complétée et renforcée par le Protocole de Montréal en 1987 et par ses amendements successifs dont l'objectif final est l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Étant ratifié par la Guinée, CHALCO GUINEA COMPANY est assujettie aux principes que la convention véhicule. Ainsi, dans son processus de production et dans la manière de gestion de ses déchets, la société doit éviter d'émettre des substances appauvrissant la couche d'ozone. D'où la nécessité d'utiliser une technologie produisant peu de déchets ;

Convention (N° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949	CHALCO GUINEA COMPANY est tenue de respecter les dispositions de cette convention entrée en vigueur en Guinée depuis le 28 Juillet 1961. En effet, La convention collective de travail est un accord relatif aux conditions de travail conclu entre, d'une part, les représentants d'un ou plusieurs syndicats ou groupements professionnels de travailleurs, et, d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales d'employeurs, ou un ou plusieurs employeurs pris individuellement. Ainsi, en cas d'existence d'une convention collective au sein de la société, les dispositions de la convention s'imposent à elle, sauf dispositions plus favorables aux travailleurs, aux rapports nés des contrats individuels de travail, pour tous les travailleurs.
Convention (N° 111) concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958	Cette convention est en vigueur en Guinée depuis le 13 novembre 1967 partant, CHALCO GUINEA COMPANY est tenue à son respect. Conformément à cette convention, lors du recrutement de son personnel, CHALCO GUINEA COMPANY ne doit commettre aucunes discriminations entre l'homme et la femme devant l'emploi ou le salaire. Par ailleurs, elle ne doit léser personne dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses choix politiques ou de ses croyances.
La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	Elle a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement contre les Polluants Organiques Persistants (POP). Ces derniers contiennent des propriétés très toxiques, propagés entre autres par l'air et l'eau et s'accumulant dans les organismes vivants. Conformément à cette convention dont la Guinée est partie, CHALCO GUINEA COMPANY est soumis au respect des prescriptions qu'elle véhicule. Ainsi, elle doit éviter dans la mise en œuvre de son projet d'émettre des POPs
Convention de Berne sur la conservation de la Faune et de la Flore Sauvage et leurs Habitats Naturels	Construction et exploitation d'ouvrages : menaces potentielles sur certaines espèces de faune « Chaque Partie contractante prend les mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour protéger les habitats des espèces sauvages de la flore et de la faune, en particulier de celles énumérées dans les annexes I et II, et pour sauvegarder les habitats naturels menacés de disparition. » (article 4 alinéa1)
Convention-cadre des Nations unies sur les	Elle reconnaît trois grands principes : <ul style="list-style-type: none">• le principe de précaution ;

<p>changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le principe des responsabilités communes mais différenciées ; • le principe du droit au développement.
<p>Convention sur la diversité biologique (CDB, ou convention de Rio)</p>	<p>C'est un traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, avec trois buts principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conservation de la biodiversité ; • L'utilisation durable de ses éléments ; • Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. <p>Son objectif est de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est considéré comme le document clé concernant le développement durable.</p>
<p>Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.</p>	<p>Le lien de cette convention avec le présent projet réside principalement dans la gestion et le mouvement transfrontalier des déchets générés par les activités du projet. Bien que la convention de Bâle se concentre sur les mouvements transfrontaliers, ses principes guident la réglementation nationale de la Guinée en matière de gestion des déchets, qui s'applique à tous les aspects du présent projet.</p>
<p>Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles</p>	<p>Dans la mise en œuvre du projet il faudra veiller autant que possible à la conservation des ressources naturelles qui se trouvent sur l'aire du projet comme les espèces de flore et de faune.</p> <p>Cette convention a pour but de protéger le Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel.</p> <p>Elle instaure un Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et d'un fonds pour cette protection.</p>
<p>Convention relative à la protection du Patrimoine Mondial, culturel et naturel</p>	<p>Cette convention a pour but de protéger le Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel.</p> <p>Elle instaure un Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et d'un fonds pour cette protection.</p>
<p>Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p>	<p>Compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, afin d'obtenir le résultat escompté et d'atteindre l'objectif recherché, les États membres doivent mener une action Trans sectorielle ciblée sur les plans local, national, régional et mondial en ce qui concerne les quatre questions prioritaires ci-après :</p>

	<ul style="list-style-type: none">- Priorité 1 : comprendre les risques de catastrophe.- Priorité 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.- Priorité 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.- Priorité 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.
--	--

4.5.2 Normes et standards internationaux applicables au projet

4.5.2.1 Normes et standards de la Banque mondiale / Normes de performance de l'IFC (2012)

Elles constituent le **référentiel international central et majeur** pour les projets miniers :

- **PS1** – Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
- **PS2** – Conditions de travail et d'emploi
- **PS3** – Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- **PS4** – Santé, sécurité et sûreté des communautés
- **PS6** – Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- **PS8** – Patrimoine culturel

4.5.2.2 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS Guidelines)

Directives générales EHS (Banque mondiale)

- Qualité de l'air (poussières, émissions)
- Gestion des eaux et effluents
- Bruit et vibrations
- Gestion des déchets
- Santé et sécurité au travail

Directives EHS spécifiques au secteur minier

- Exploitation minière à ciel ouvert
- Gestion des résidus miniers
- Réhabilitation et fermeture de mine

4.5.2.3 Normes ISO applicables aux projets miniers

Les normes ISO sont des **références de bonnes pratiques internationales** :

- **ISO 14001** – Système de management environnemental
- **ISO 45001** – Santé et sécurité au travail
- **ISO 9001** – Management de la qualité
- **ISO 14064** – Quantification et reporting des GES
- **ISO 26000** – Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

4.5.2.4 Normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

Elles sont essentielles pour les aspects sociaux et RH :

- Interdiction du travail des enfants
- Interdiction du travail forcé
- Liberté syndicale
- Égalité de traitement et non-discrimination
- Santé et sécurité des travailleurs

4.5.2.5 Principes et cadres internationaux de gouvernance minière

Nous pouvons citer entre autres :

- Principes de l'Équateur (gestion des risques E&S)
- Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

4.5.2.6 Standards : biodiversité et compensation écologique

- Norme BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme)
- IUCN – Lignes directrices pour la conservation
- Approche « Pas de perte nette / Gain net de biodiversité »

4.5.2.7 Standards : climat et carbone

- **GHG Protocol** (Scope 1, 2 et 3)
- **ISO 14064 / 14067**
- **TCFD** – Reporting des risques climatiques

4.6 Normes nationales de rejets

Le Ministère en charge de l'environnement a publié un certain nombre de textes normatifs relatifs à la pollution atmosphérique, le rejet des eaux usées et les limites maximales d'exposition, à quelques produits chimiques, les tableaux ci-après présentent certaines normes.

L'Arrêté ministériel 2015/342/MIPMEPSP/CAB du 27 février 2015 fixe les seuils de rejet décrits dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 6 : Normes guinéennes de rejets atmosphériques

Polluants	Concentrations limites	Définitions statistiques
SO ₂	50µg/m ³ 125 µg/m ³	Moyenne annuelle Moyenne journalière
NO ₂	40µg/m ³ 200µg/m ³	Moyenne annuelle Moyenne horaire
CO	30µg/m ³ (1)	Moyenne journalière
PM ₁₀	80µg/m ³ 260µg/m ³ (1)	Moyenne annuelle Moyenne journalière
PM _{2,5}	65µg/m ³	Moyenne annuelle

Moyenne sur 24h- ne peut être dépassée plus d'une fois par an.

Tableau 7 : Normes guinéennes de bruit

Période	Zone résidentielle Classe 1	Zone résidentielle Classe 2	Zone résidentielle Classe 3
6 :00- 13 :00	50	55	70
13 :00- 15 :00	45	50	
15 :00- 22 :00	50	55	
22 :00- 6 :00	45	50	

Tableau 8 : Normes guinéennes de rejets des eaux dans le milieu naturel

Paramètres	Normes guinéennes relatives au rejet d'eaux usées
Ph	5,5-9
Température	<30°C
DCO	<200mg/L si le débit journalier est ≤30L/j <100mg/L si le débit journalier est >30L/j
MES	<15mg/L (seuil spécifique pour l'industrie minière)
DBO ₅	<200mg/L si le débit journalier est ≤100kg/j <100mg/L si le débit journalier est >100kg/j
Azote total	<30mg/L comme concentration mensuelle moyenne si le débit journalier est ≥50g/j Une valeur différente peut être fixée par l'Autorisation d'Exploiter.

Ces tableaux ci-dessus ont pour source : étude du cadre juridique guinéen relatif aux études d'impact environnemental et social dans le secteur minier de la bauxite, [Columbia Center on Sustainable Investment](#), Mars 2021

4.7 Cadre Institutionnel

Le cadre institutionnel en lien avec le projet consiste à la prise en compte des départements ministériels qui ont un lien avec les activités de ce projet. Parmi les départements pouvant avoir un impact sur les activités d'une entreprise minière, notre étude a mis l'accent sur une liste exhaustive au regard de l'imminence de leur implication dans le projet, dont nous pouvons citer entre autres :

Au niveau national, la gestion environnementale relève du **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)** qui a pour mission l'élaboration et l'application de la politique environnementale. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les services du MEDD principalement interpellés sont : l'Agence Guinéenne de l'Évaluation Environnementale (AGEE) ; la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique et la Direction Préfectorale de l'Environnement de Boffa.

Dans la coordination, l'orientation et le suivi des procédures des EIES, le MEDD s'appuie sur la **Direction de l'AGEE** et le Comité Technique. Dans le domaine des EIES, l'AGEE a pour mission de veiller à l'application des dispositions relatives aux EIES. Il prépare pour le Ministre chargé de l'Environnement, les avis et décisions relatifs aux EIES. L'AGEE dispose aussi de services déconcentrés notamment le CPSES au niveau régional et préfectoral pour assurer un suivi de proximité des questions environnementales.

Dans le cadre de l'évaluation de rapports d'EIES, l'AGEE est assistée par un Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE) composé de personnes des directions techniques, des centres de recherche et des ONG environnementales.

Pour la mise en œuvre de ce projet, d'autres institutions et acteurs seront impliqués dans la gestion environnementale et sociale. Il s'agit entre autres :

Le Ministère des Mines et de la Géologie et ses directions compétentes : La direction nationale des mines et carrières, l'agence nationale d'aménagement des infrastructures minières, le service national de coordination des projets miniers, la direction nationale de la géologie et autres sont des directions et services qui auront de près ou de loin un lien avec ce projet. Il est important de rappeler que l'aménagement des infrastructures minières relève des compétences du Ministère des Mines.

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation : Il est chargé d'organiser et de contrôler les collectivités, d'exercer le pouvoir de tutelle de l'État à l'égard des collectivités et de diriger et coordonner les opérations en cas de calamités naturelles en collaboration avec certains Départements. Il joue également un rôle important dans la gestion des conflits entre les communautés riveraines et les projets.

Le Ministère de la santé et de l'Hygiène publique : il intervient à travers ses services compétents responsables du suivi de la mise en œuvre de la politique d'hygiène. Il dispose des services déconcentrés et agents assermentés pour le contrôle des nuisances sanitaires au niveau des *différentes zones du pays*.

Le Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables : il est en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement sur des questions liées aux droits et à l'autonomisation des femmes. La politique vise la promotion du genre et l'égalité de sexe et des chances dans l'accès à l'éducation, à la santé, au travail et la gestion des violences basées sur le genre, l'exploitation, abus sexuels et harcèlement sexuel. Il accorde un soutien aux personnes vulnérables en luttant contre le travail des mineurs. La mise en œuvre du projet va impliquer les associations de femmes et de jeunes, mais aussi de personnes handicapées/vulnérables. Le Ministère veillera à travers ses services déconcentrés de lutter contre le travail des enfants mineurs pendant la phase des travaux.

Pour la prise en charge et la gestion des cas de VBG/EAS/HS, les services de ce Ministère collabore avec la Police, la Gendarmerie, la santé et la justice.

Cependant, ce Ministère n'a pas suffisamment de moyens pour faire face aux exactions et assurer une prise en charge effective notamment en termes de prise en charge sanitaire, l'accompagnement juridique et judiciaire et la réinsertion économique de certaines victimes. Le projet pourra renforcer les capacités des services concernés au niveau de sa zone d'intervention pour les rendre plus opérationnels et efficaces.

Le Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'Aménagement du Territoire (MUHAT) : il est chargé de mettre œuvre la politique du gouvernement Guinéen dans les domaines suivants :

- Promotion de l'habitat ;
- Urbanisme ;
- Aménagement du territoire ;
- Affaires foncières ;
- Développement durable.

Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics (MITP) : il est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement guinéen dans le domaine des infrastructures.

Ce Ministère a un lien direct et stratégique avec le projet, il joue un rôle central dans la construction, le développement et la maintenance des infrastructures de transport nécessaires à l'exploitation et à l'exportation des ressources minières.

Le Ministère de l'agriculture : Il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'agriculture. À ce titre, ce Département a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de production végétale, de formation, de promotion des exploitations agricoles, de négociation et de suivi des accords internationaux et de développement. Au titre du développement rural, il est responsable de la gestion du domaine rural et de la mise en œuvre du code foncier rural. Ce Département jouera un rôle important lors de la mise en œuvre des activités du projet lesquelles impacteront les agriculteurs et éleveurs installés le long du trajet du projet. Bref, dans le cadre de ce projet, le Ministère interviendra dans l'évaluation

des biens appartenant aux agriculteurs et éleveurs qui seront impactés mais aussi veillera à ce que les projets ne nuisent pas aux politiques, arrêtés d'application et textes de lois dont il a la charge de

Le Ministère de l'élevage : Il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'élevage. À ce titre, ce Département a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de production animale, de formation, de promotion l'élevage, de négociation et de suivi des accords internationaux et de développement. Ce Département jouera un rôle important lors de la mise en œuvre des activités du projet lesquelles impacteront les éleveurs installés le long du trajet du projet. Il est à retenir que ce Ministère interviendra dans l'évaluation des animaux domestiques qui seront impactés et le promoteur est invité à veiller au respect des dispositions sur la protection du l'élevage et des produits animaux.

Le Ministère du Commerce : il est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement dans le domaine du commerce.

Son lien avec le présent projet se manifeste à travers plusieurs aspects de la régulation, des investissements et de l'économie locale.

- Promotion des investissements et entreprises locales ;
- Réglementation et conformité ;
- Gestion des partenariats et des co-entreprises ;
- Litiges commerciaux et arbitraires.

Le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises :

Le lien avec le présent projet se manifeste à travers plusieurs aspects de la régulation et du développement économique local. Il a pour mission de s'assurer que les activités minières contribuent à l'industrialisation et au développement des PME Guinéennes.

- Promotion du contenu local : l'un des liens les plus importants est la politique de « contenu local » dans le secteur minier, que ce ministère contribue à mettre en œuvre ;
- Développement industriel : ce ministère veille à ce que les activités minières participent à l'industrialisation du pays ;
- Promotion des investissements : il supervise l'APIP, qui travaille avec les entreprises minières.

Le Ministère de l'Énergie : il est chargé des politiques de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ainsi que la régulation de la fourniture énergétique pour s'assurer que les projets minières contribuent au développement de la production d'énergie nationale.

Le Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MHH) : s'occupe des ressources en eau et des sources d'énergie fossile.

Son lien avec le présent projet est crucial, car il est responsable de la réglementation de l'accès et de la gestion des ressources en eau, ainsi que des hydrocarbures, deux (02) éléments essentiels aux opérations minières.

- Gestion des ressources en eau : l'exploitation minière est une activité qui consomme de grandes quantités d'eau et génère d'importants risques de pollution.
- Gestion des hydrocarbures : les opérations minières ont également besoin de grandes quantités d'hydrocarbures (carburant) pour leurs engins et leurs équipements.

Le Ministère de la Culture et de l'Artisanat : il se concentre principalement sur la protection et la valorisation du patrimoine culturel dans la zone d'intervention de la société CHALCO GUINEA COMPANY, ainsi que sur l'implication des communautés locales dans les retombées économiques.

Le Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie : une chute d'eau a été identifiée dans la localité de Nori, ce lieu a statut de site touristique. La présence de ce site implique ce ministère dans le présent projet, car le projet est tenu de le protéger/préserver.

En plus, des Ministères sectoriels, d'autres acteurs ou institutions peuvent intervenir au cours de la mise en œuvre de ce projet notamment les ONG ou acteurs de la société et d'autres organismes internationaux.

5 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DU PROJET

L'étude de l'état initial fait référence aux composantes de l'environnement regroupées dans les milieux physique, biologique et humain ainsi que sur la délimitation de la zone d'étude. En tenant compte de la nature du projet, nous avons orienté cette analyse sur les éléments déterminants.

5.1 Délimitation de la zone d'étude

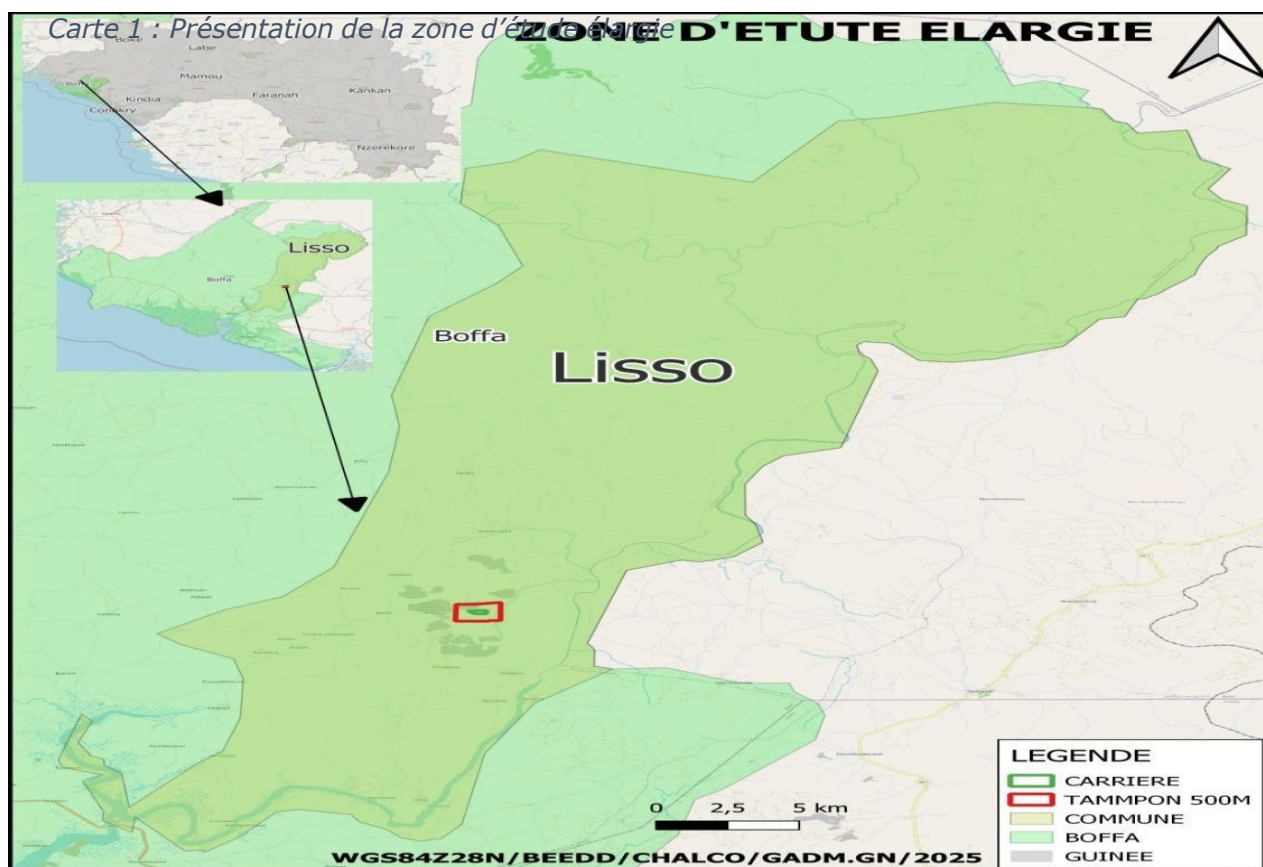
Sur le plan administratif, la zone du site relève de la Sous-préfecture de Lissô, qui est située à 45 Km du chef-lieu de la Préfecture de Boffa sur l'axe Conakry- Boké, et couvre une superficie de 13 ha.

Le secteur de Foukhoun est la localité la plus proche du site et le district Yemberin.

5.1.1 La zone d'étude élargie (ZEE)

Dans le cadre de la délimitation de la zone d'étude, la sous-préfecture de Lissô est considérée comme zone d'étude élargie (ZEE) compte tenue de la portée et de l'ampleur du projet.

Le choix de cette zone d'étude élargie se justifie aussi en raison de l'étendue des impacts du projet, notamment sur le transport du granite dans les différentes localités de Lissô.



5 Source : BEEDD, Janvier 2026

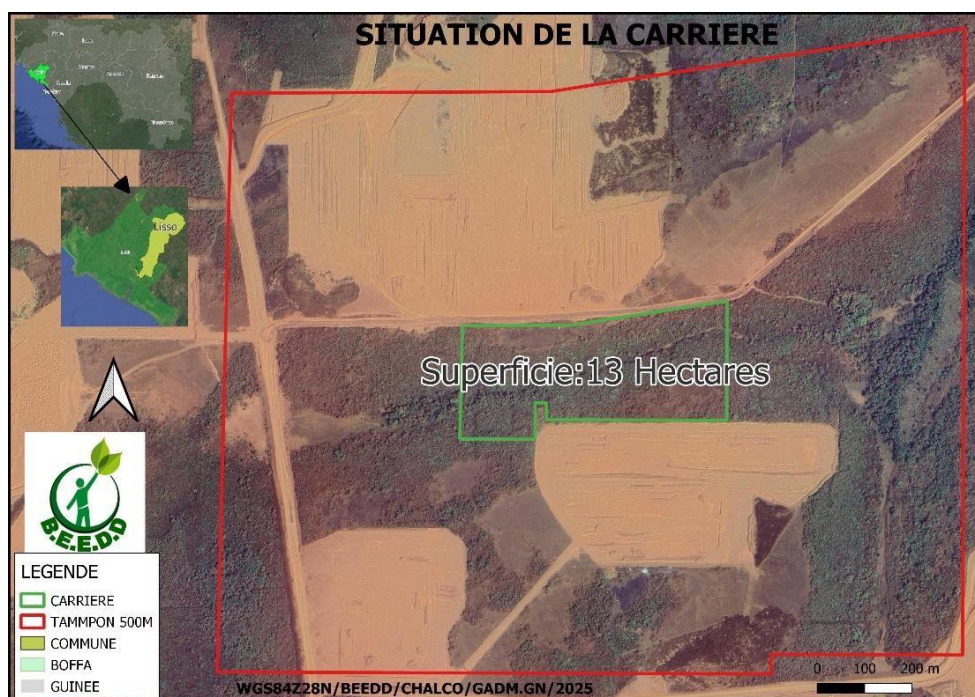
5.1.2 La zone d'étude restreinte (ZER)

Dans le cadre de cette étude, est définie comme zone d'étude restreinte (ZER), le district de Yemberin.

Le choix de la zone d'étude restreinte se justifie par le fait que ce sont les communautés riveraines de Yemberin qui seront susceptibles d'être impactées directement par les activités du projet de façon positive ou négative.

Cette zone d'étude restreinte du projet, initialement définie pour l'analyse des impacts directs liés à l'ouverture et à l'exploitation de la carrière de granite, est également considérée comme une zone d'étude cumulative, en raison de la présence d'autres activités d'extraction minière notamment de bauxite.

En effet, ces exploitations existantes génèrent des pressions environnementales et sociales similaires à celles du projet envisagé, notamment en termes de modification du paysage, de dégradation des sols, d'émissions de poussières, de nuisances sonores, de trafic routier et d'interactions avec les usages locaux des ressources naturelles. La superposition spatiale et temporelle de ces activités d'extraction justifie une approche cumulative de l'analyse des impacts, afin d'apprécier les effets combinés et potentiellement amplifiés sur les composantes du milieu naturel et humain. Cette approche permet ainsi d'évaluer de manière plus réaliste les risques environnementaux et sociaux, d'identifier les seuils de pression acceptables et de proposer des mesures de gestion adaptées visant à limiter les impacts cumulés et à assurer une exploitation plus durable de la zone concernée.



Carte 2 : Présentation de la zone d'étude restreinte

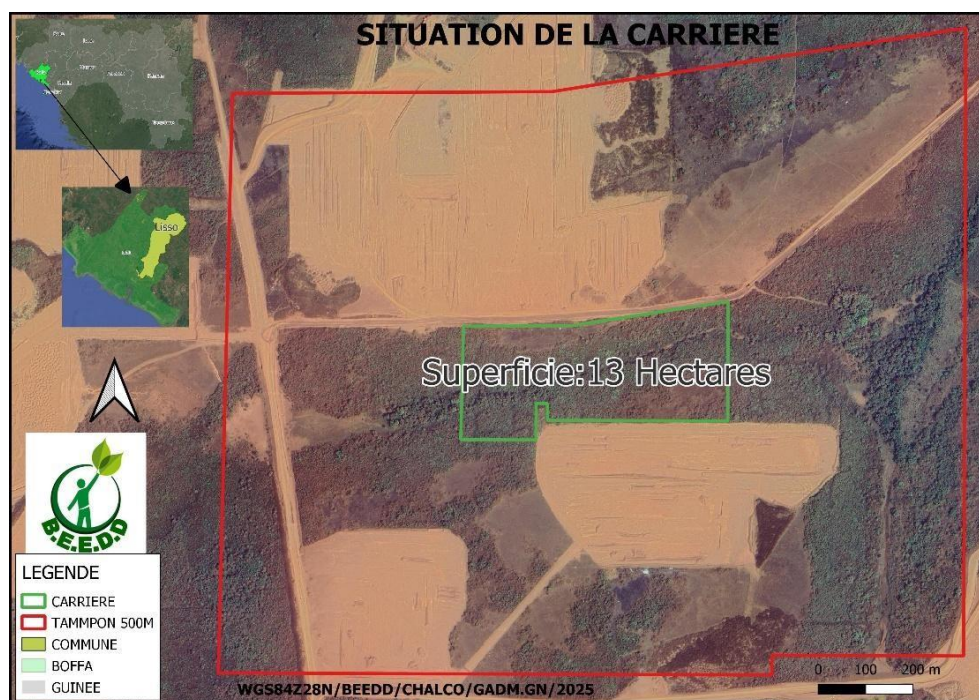
Source : BEEDD, Janvier 2026

5.1.3 La zone d'étude directe (ZED)

La zone d'étude directe ou zone d'étude diffuse du projet correspond à l'emprise immédiate des périmètres de la carrière de granite, couvrant une superficie totale estimée à 13 hectares. Cette zone englobe l'ensemble des espaces directement affectés par les activités du projet, notamment les zones de décapage, d'extraction, de stockage du granite, de circulation des engins, ainsi que les installations temporaires liées à l'exploitation. Les impacts susceptibles de s'y manifester sont principalement directs, localisés et de nature physique, incluant la modification du relief, la perturbation des sols, la suppression de la couverture végétale, les émissions de poussières, les nuisances sonores et les risques liés à la sécurité des travailleurs. L'analyse environnementale et sociale de cette zone permet ainsi d'évaluer avec précision l'intensité et l'ampleur des impacts générés directement par les opérations de la carrière.

Par ailleurs, la délimitation de la zone d'étude directe tient compte de la distance significative séparant le site du projet de la localité la plus proche, à savoir le secteur de Foukhoun, situé à environ 4 km du périmètre d'exploitation. Cet éloignement contribue à réduire l'exposition directe des populations aux nuisances potentielles du projet, notamment en matière de bruit, de poussières et de risques liés à la circulation des engins. En conséquence, les impacts directs sur les zones d'habitation sont jugés limités, voire négligeables, et relèvent davantage de la zone d'étude indirecte. Cette configuration spatiale renforce la pertinence de la délimitation de la zone d'étude directe strictement au périmètre de la carrière, tout en justifiant une analyse différenciée des impacts selon les zones d'influence du projet.

Carte 3 : Présentation de la zone d'étude directe ou diffuse



Source : BEEDD, Janvier 2026

5.2 Description du milieu physique

La présente section est consacrée à l'analyse des caractéristiques du milieu physique dans la zone d'influence du projet d'exploitation de la carrière de granite de la société CHALCO GUINEA COMPANY, situé à Foukhoun. Elle vise à décrire l'état initial de l'environnement physique, à identifier et analyser les impacts environnementaux potentiels susceptibles de survenir aux différentes phases du projet (installation, exploitation et fermeture), et à proposer des mesures d'atténuation et de gestion appropriées, conformément aux exigences de la réglementation nationale en matière de Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

5.2.1 Méthodologie

L'analyse du milieu physique repose sur :

- La revue documentaire (Rapport, cartes topographiques, données climatiques et hydrologiques disponibles) ;
- Des observations de terrain et entretiens locaux ;
- L'analyse qualitative des interactions entre les activités du projet et les composantes physiques.
- Description des composantes valorisés de l'environnement du milieu physique.

Les composantes valorisées (CV) de l'environnement physique décrites dans cette NIES du projet d'ouverture et d'exploitation de carrière de granite ont été entre autres:

5.2.2 Géologie, Géomorphologie et Sols

1. Géologie

En République de Guinée, il existe deux grandes étapes structurales bien distinctes :

- ✓ Le socle précambrien métamorphisé et plissé ; La couverture sédimentaire ;
- ✓ Dans la région d'études, se sont développées des formations de la couverture d'âge paléozoïque (Ordovicien, Silurien, Dévonien) et d'âge cénozoïque (Paléogène, Néogène, Quaternaire).
- ✓ Paléozoïque (PZ)
- ✓ Il est représenté par les formations des suites :
- ✓ Suite Pita (Ordovicien);
- ✓ Suite Télimélé (Silurien);
- ✓ Suite Faro (Dévonien).
- ✓ Ordovicien (Suite Pita)

Les dépôts de cette suite sont observés dans le nord, le sud, le sud-est et la partie centrale de la zone d'étude. Ils sont représentés par les grès quartzeux fins parfois feldspathiques avec intercalation de gravelites. Ils n'ont pas révélé de fossiles ; l'âge ordovicien a été attribué en raison de leur position stratigraphique par rapport aux formations siluriennes.

❖ Silurien

Les dépôts du Silurien représenté par des argiles compactes, des aleurolites et des lentilles de minerais de fer micro oolithiques avec intercalation de grès quartzeux.

❖ Dévonien (Suite Faro)

Il est constitué de grès quartzeux avec des plaquettes minces de minerai oolithiques.

❖ Cénozoïque (CZ)

Paléogène : Il est représenté par des formations marines et des croûtes d'altération. Les dépôts paléogènes sont représentés principalement dans la zone d'étude. Quant aux croûtes d'altération, elles appartiennent aux types latéritiques et proviennent de l'altération des argilites, des grès et des intrusions mésozoïques.

Quaternaire : Les dépôts du quaternaire sont développés dans la plaine littorale et les vallées des cours d'eau. Ils sont représentés par des formations marines continentales.

❖ Croûtes Altérées

Selon les formations, on distingue dans cette région deux types de croûtes altérées : Croûtes altérées des versants et des vallées.

Une telle distinction se base sur le principe géomorphologique qui détermine les traits particuliers physico-chimiques de formation des croûtes différentes, le régime hydrogéologique et le chimisme des eaux, l'érosion et l'accumulation, ainsi que beaucoup d'autres phénomènes qui jouent un grand rôle dans la formation des croûtes altérées.

Les croûtes altérées bauxitifères de bowé proviennent de deux types de roches mères :

Roches en place argilites, argiles compactes, aleurolites et grès.

2. Géomorphologie de la préfecture de Boffa – Focus sur les zones granitiques

Dans la région concernée par la présente étude, la Préfecture de Boffa est entièrement installée dans le terrain sédimentaire meuble quaternaire. D'importants espaces sont recouverts d'écorces d'altération latéritiques. Les roches sédimentaires

ordoviciens (formation géologique) et siluriens (formation géologique) sont les plus répandues. Elles font partie de l'étui de la plaque Nord-Africaine. Ces sédiments sont caractérisés par le gisement en pente douce ondulée avec la tendance vers le fond dans la direction Nord - Ouest, et sur ce fond, on constate aussi quelques affleurements par endroit.

Les structures en question sont traversées par de nombreuses ruptures qui sont de directions Nord-Ouest et Nord- Est dans leur majorité. On distingue parmi elles, les ruptures suivant lesquelles est opéré le déplacement vertical des blocs, avec l'amplitude de quelques mètres allant parfois jusqu'à des dizaines de mètres. Ces déplacements tectoniques sont utilisés par le réseau de rivières, qui souligne le fait que du point de vue tectonique, la région est caractérisée par la constitution en blocs de dimensions peu importantes. Les sédiments ordoviciens de la formation géologique sont représentés par les grès, qui entrent dans la composition de la plus grande partie de la région. Du point de vue lithologique, elle est subdivisée en cinq sous-formations géologiques. Les sédiments de la première sous-formation géologique, peu développés dans la région sont réunis avec les sédiments de la seconde sous-formation géologique. La cinquième sous-formation géologique, caractérisée par la variété de faciès est souvent difficile à distinguer de la quatrième sous-formation géologique, ces sédiments sont également caractérisés comme non divisés.

Dans la région d'étude de la Préfecture de Boffa, ces structures en fossé s'atténuent par rapport aux formations des reliefs qui s'étendent vers l'aval des montagnes, avec des limites devenant sinueuses et moins nettes. Les dépôts alluviaux, néogènes et quaternaires, prennent une extension importante, en s'organisant en terrasses étagées (strates). Les formations alluviales seront décrites dans l'ordre inverse de leur dépôt :

- ❖ Les formations de socles, d'âge quaternaire, avec d'étroits chenaux volcano-sédimentaires birminiens, que l'on observe principalement en Guinée forestière et en Haute Guinée ;
- ❖ La couverture sédimentaire schisto-gréseuse qui occupe le reste du territoire, en particulier la Basse Guinée, dont la mise en place s'est effectuée de l'ordovicien au Dévonien, cette série est recoupée par des sils et rarement des dykes doléritiques d'âge mésozoïque, qui cicatrisent les fractures produites par les contrecoups des orogènes Ouest africaines dans ces sédiments ;
- ❖ La couverture sédimentaire ;
- ❖ Le dévonien de Faro.

A la base de la série sédimentaire, on observe des grès lités, subtalaires, qui constituent les formations de Faro 1. Ces grès sont surmontés par des argiles et dont l'altération latéritique conduit à la formation des grès graniteux : ce sont les formations de Faro 2, plus continentales que l'on observe en particulier dans la zone d'étude.

- L'ordovicien qui occupe l'Est et une partie de l'Ouest de la région ;
- Le silurien au Nord-Ouest de la région ;
- Le dévonien au centre de la région.

Selon les documents sismiques depuis une centaine d'années, il n'existe pas de séisme de degré supérieur à 7 ayant eu lieu dans la zone du projet. Les documents détaillés de séisme à proximité de Boké sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau de Données sismiques en Guinée N°	Temps	Lieu	Degré de séisme
1	1928	Boké	6
2	1932	Boffa	5-6
3	1935	Boffa	5-7
4	1939	Toute la Guinée	3
5	1941	Toute la Guinée	5
6	1983	Koumbia	6
7	1985	Boké	5
8	2001	Boké	5
9	2004	Boké	3-6

Source : Service météorologique de Guinée

3. Sols

La CR de Lissô est dotée d'un sol potentiellement riche propice à l'agriculture. On y rencontre : des sols ferrallitiques argilo graniteux, limono graniteux, gravillonnaires et graniteux.

D'après les observations effectuées sur le terrain, au niveau de la section sud-ouest du projet dans la Préfecture de Boffa, les types de formations pédologiques les plus rependus sont :

- ✓ Les sols argilitiques gréseuses ;
- ✓ Les sols argilitiques gréseuses quartzieuses ;
- ✓ Les sols ferrallitiques gravillonnaires à éboulis profonds à très profonds sur les collines et versants ;
- ✓ Les sols ferrallitiques indurés gravillonnaires peu profonds à profonds sur les replats ;
- ✓ Les sols ferrallitiques avec et/ou sans taches profonds à très profonds sur coteaux et les basses terrasses au bord des cours d'eau ;
- ✓ Les sols cuirassiques, trouvant sur les plateaux bauxitiques par suite de la dénudation et de lessivage intense des eaux de ruissellement dans le secteur d'étude.

D'un point de vue pédologique, dans la zone de la section Nord-sud du plateau Sud de Boffa et Nord-est du plateau Nord de Boffa, dans la région de Boffa, on note la présence de trois grands types de sols : des sols alluvionnaires hydro morphes d'origine marine ou continentale, des sols ferrallitiques divers et des sols squelettiques sur grès ou cuirasse avec affleurements lithiques.

Photo 8 : Prise de vue de la carrière de Chalco Guinean company dans la zone d'étude restreinte



Source : BEEDD, Janvier 2026

5.2.3 Relief

La CR de Lisso en générale est divisée en (3) zones.

La zone de collines/montagnes coupée par des petites vallées et des basfonds.

La zone côtière ou zone de basse marécageuse.

La zone de plateaux.

La plupart des secteurs sont inaccessibles pendant la saison des pluies entre juillet et Septembre.

Le site est formé en grande partie au Nord et à l'Ouest par une série de collines et de montagnes entre coupées par des vallées profondes à sols alluvionnaires propices à l'agriculture et à l'élevage. Le reste de la commune urbaine est constituée de plateaux et de plaines typiques au relief sud Saharienne. La nature sablonneuse est le résultat de l'effet de l'érosion hydrique et de l'espace sablonneux graveleux de la localité. Les sols sont sablo limoneux surtout dans les vallées et sur les pentes à très faible degré du site du projet, gravillonnaire, sablonneux et argileux dans les districts (Laba, Boubou, Dara Gada) du secteur d'étude Boffa Nord et Boffa Sud. Par ailleurs, il faut retenir que par endroit ces sols regorgent des minerais bauxitiques en quantité. La mise en place de ces croutes d'altérations bauxitiques provient des roches doléritiques qui sont issus du magma en profondeur.

5.2.4 Phénomènes climatiques de la zone d'étude

5. Climat

Il est du type tropical c'est-à-dire chaud et humide soumis aux influences conjuguées de la proximité de la mer et de la retombée du Fouta-Djalon avec l'alternance de deux saisons.

Une saison sèche : Elle dure de 6 à 7 mois de novembre à mai. Durant cette période les nuits sont fraîches, les journées restent ensoleillées accentuées par l'harmattan de décembre à février. Les mois les plus chauds sont mars et avril pendant lesquels la température peut atteindre 35°C et plus certains cours d'eau tarissent.

Une saison pluvieuse : Elle dure environ 5 à 6 mois (mai à octobre) si les premières pluies s'annoncent en mai, les mois d'août et septembre restent les plus humides de l'année. Le permis visé par cette étude par CHALCO appartient à la région climatique de la Guinée Maritime qui est chaud et humide, à deux saisons. Une saison sèche de mi-novembre à début mai et une saison des pluies de mai à novembre. Cette région peut être divisée en deux ensembles, les parties sud et intérieure couvrant les préfectures de Forécariah, Kindia, Coyah et la région spéciale de Conakry où les pluies débutent au mois de mai, et la partie nord (Préfectures de Boffa, Boké, Dubréka, Fria et Télimélé) où les premières précipitations sont plus ou moins décalées vers juin. Les températures restent élevées toute l'année entre 24° en juillet-août et 30° en mars-avril. Comme dans tous les climats tropicaux, les amplitudes annuelles sont donc inférieures aux amplitudes diurnes (10°C en moyenne). L'amplitude thermique annuelle montre une première différenciation des zones climatiques de la Guinée Maritime de l'ordre de 2,3°C. Les stations du nord et de l'intérieur (Boffa, Boké, Fria) présentent une amplitude moyenne annuelle plus forte, entre 4° et 6°C. Sur la côte, l'amplitude est plus faible en raison de

➤ Une saison pluvieuse de 6 mois (de juin à novembre) influencée par une prédominance de la mousson. On note également, une pluviométrie qui varie en moyenne entre 1 200 et 3 200 mm par an.

➤ Une saison sèche pareillement de 6 mois (de décembre à mai) avec une prédominance de l'harmattan.

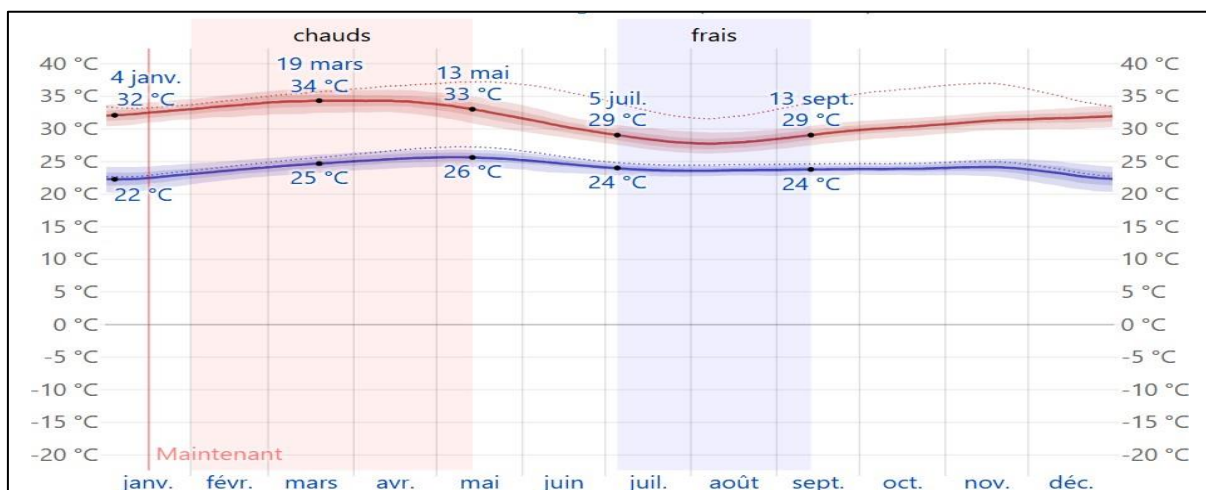
L'effet d'inertie thermique de la masse océanique qui tend à tamponner les écarts, et des faibles altitudes

Spécifique, la Préfecture de Boffa est située à une altitude de 23,79 mètres (78,05 pieds) au-dessus du niveau de la mer, Boffa a un climat tropical de mousson. La température annuelle de la ville est de 27,37 ° C (81,27 ° F) et elle est 0,31% plus élevée que les moyennes de la Guinée. Boffa reçoit généralement environ 123,09 millimètres (4,85 pouces) de précipitations et a 135,47 jours de pluie (37,12% du temps) par an.

Le climat est du type foutanien avec l'alternance de deux saisons, une saison pluvieuse de Mai à Novembre et une saison de sèche de décembre à Avril. La saison pluvieuse se caractérise par une pluviométrie abondante et une mousson intense. La saison sèche est caractérisée par l'influence de l'harmattan (veut chaud et séché).

Le cycle climatique, connaît actuellement une perturbation due essentiellement aux activités minières et, à la pression humaine sur l'environnement. Les températures minimales et maximales enregistrées récemment en 2019, sont respectivement de 15°C et 45°C.

Graphique 1 : Variation des phénomènes climatique de Foukhoun

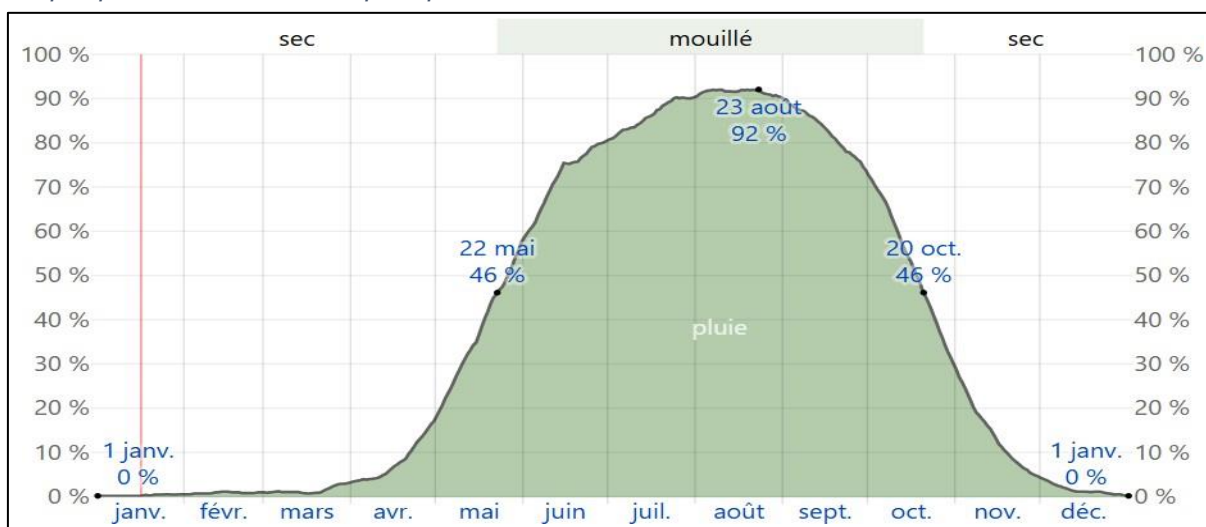


Source : <http://fr.weatherspark.com>

6. Précipitation

La saison connaissant le plus de précipitation dure 4,9 mois, du 22 mai au 20 octobre, avec une probabilité de précipitation quotidienne supérieure à 46 %. Le mois ayant le plus grand nombre de jours de précipitation à Boffa est août, avec une moyenne de 28,4 jours ayant au moins 1 millimètre de précipitation. La saison la plus sèche dure 7,1 mois, du 20 octobre au 22 mai. Le moins ayant le moins de jours de précipitation à Boffa est janvier, avec une moyenne de 0,1 jour ayant au moins 1 millimètre de précipitation. Pour les jours de précipitation, nous distinguons les jours avec pluie seulement, neige seulement ou un mélange des deux. Le mois avec le plus grand nombre de jours de pluie seulement à Boffa est août, avec une moyenne de 28,4 jours. En fonction de ce classement, la forme de précipitation la plus courante au cours de l'année est de la pluie seulement, avec une probabilité culminant à 92 % le 23 août.

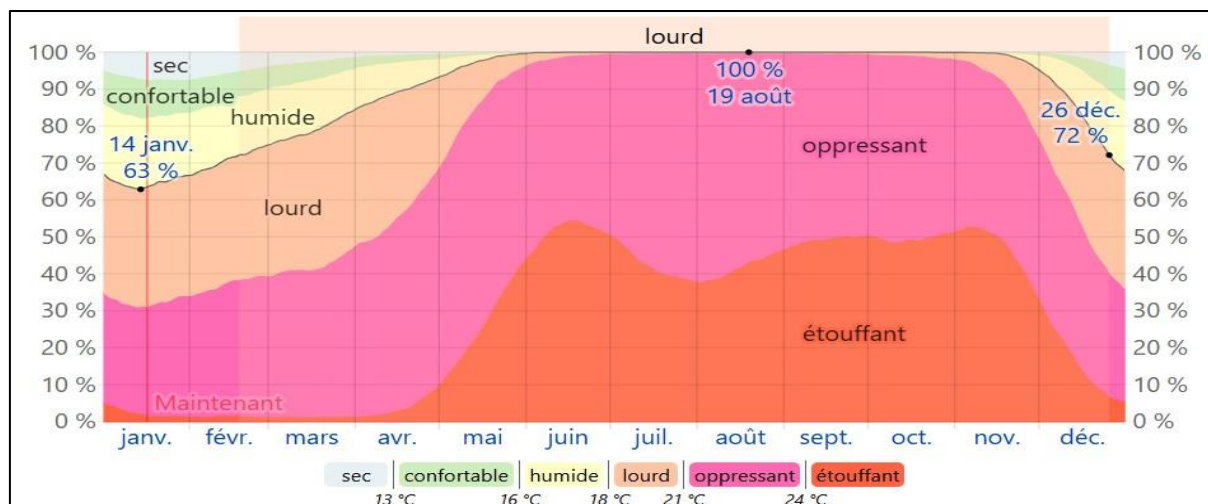
Graphique 2 : Variation des précipitations dans la zone d'étude



7. Humidité

Boffa connaît des variations saisonnières considérables en ce qui concerne l'humidité perçue. La période la plus lourde de l'année dure 10 mois, de février à décembre, avec une sensation de lourdeur, oppressante ou étouffante au moins 72 % du temps. Le mois ayant le moins de jours lourds à Boffa est février, avec 19,9 jours lourds ou plus accablants.

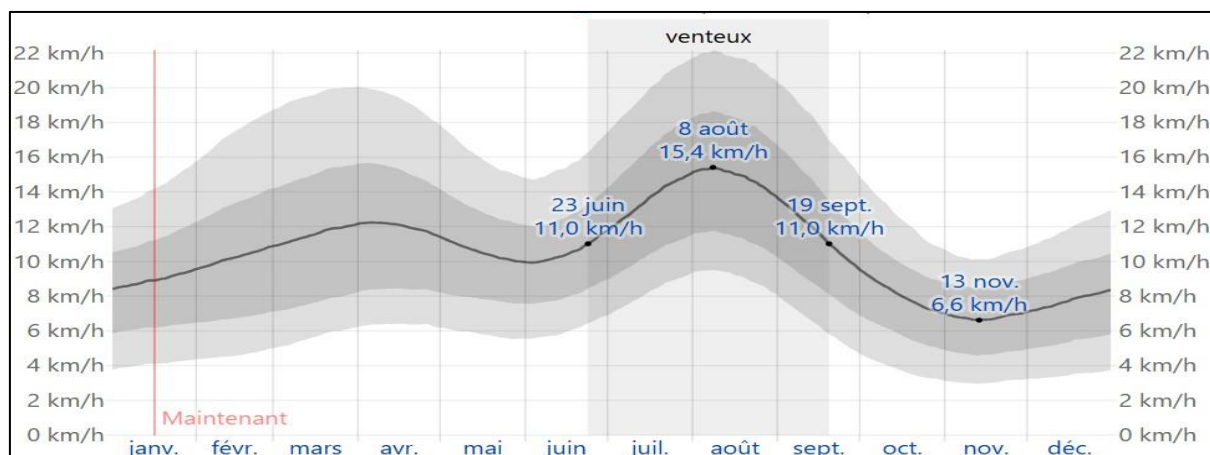
Graphique 3 : Variabilité de la température de la zone d'étude



8. Vent

La vitesse horaire moyenne du vent à Boffa connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année. La période la plus venteuse de l'année dure 2,9 mois, du 23 juin au 19 septembre, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 11,0 kilomètres par heure. Le mois le plus venteux de l'année à Boffa est septembre, avec une vitesse horaire moyenne du vent de 14,8 kilomètres par heure. La période la plus calme de l'année dure 9,1 mois, du 19 septembre au 23 juin. Le mois le plus calme de l'année à Boffa est novembre, avec une vitesse horaire moyenne du vent de 6,8 kilomètres par heure.

Graphique 4 : Vitesse du vent dans la zone d'étude



Source : <http://fr.weatherspark.com>

5.2.5 Hydrogéologie

Partout en Guinée les eaux de surface sont particulièrement abondantes. Seules quelques zones du Nord, à la frontière du Sénégal et surtout du Mali, éloignées des fleuves et rivières pérennes, manquent d'eau de surface quelques mois chaque année. Mais la qualité des eaux n'est toujours pas suffisante toute l'année.

En Guinée les fleuves et rivières de taille importante sont très nombreux, mais diverses causes font que les utilisateurs potentiels ne résident pas toujours à proximité d'une eau abondante et de qualité, soit que les villes se soient installées en bordure de mer pour des raisons géostratégiques, soit que, au contraire, elles se situent sur des plateaux à l'écart des vallées infestées par diverses endémies.

Nous allons donc brièvement rappeler, à travers les exemples de quelques fleuves représentatifs, les principales caractéristiques hydrologiques des diverses grandes régions naturelles de la Guinée Maritime.

9. Eaux de surface

La zone d'étude s'inscrit dans un environnement hydrographique caractéristique de la Basse-Guinée, marqué par la présence de cours d'eau de faible à moyenne importance, de bas-fonds, de mares temporaires et de zones de drainage naturel, dont le fonctionnement est étroitement lié au régime pluviométrique saisonnier. Les écoulements de surface sont généralement plus abondants durant la saison des pluies, période au cours de laquelle les cours d'eau et les dépressions naturelles connaissent une augmentation significative de leurs débits, tandis qu'en saison sèche, certains écoulements deviennent temporaires ou connaissent une forte réduction de leur volume.

Ces eaux de surface jouent un rôle essentiel dans le drainage naturel de la zone, l'alimentation des sols en humidité et les usages locaux, notamment l'agriculture, l'abreuvement du bétail et, dans certains cas, des usages domestiques. Toutefois, leur vulnérabilité aux perturbations anthropiques, en particulier à l'érosion des sols et aux apports de sédiments, nécessite une attention particulière dans le cadre du projet. La prise en compte de ces composantes hydrologiques dans la Notice d'Impact Environnemental et Social permet d'anticiper les risques potentiels liés au ruissellement, à l'envasement et à la modification des écoulements naturels, et de

définir des mesures de gestion adaptées afin de préserver la qualité et la fonctionnalité des eaux de surface.

Les têtes de sources étant des eaux de surfaces et compte tenu leur utilité, la collecte des données dans le secteur d'étude, considérablement du permis Sud et Nord sont visible sur le terrain et leur irrégularité dépend des différentes saisons dans la zone d'étude.

10. Eaux souterraines

Dans un rayon de 2 km autour de la zone du projet, il existe un grand nombre de sources ou puits, mais aucun captage d'eau souterraine n'est disponible. L'accès se fait plutôt par captage d'eau de surface dans la zone du projet. Pour la majorité, les sources ont la même origine (aquifères dans les formations plio-quadernaires). Selon les résultats des enquêtes de terrain, la ressource en eau souterraine est généralement exploitée par l'intermédiaire de puits profonds pouvant atteindre de 12 à 15 m de profondeur. L'ensemble de ces puits avaient pour vocation à alimenter des habitations ou exploitations agricoles avant la création des réseaux de groupements modernes des femmes. Aujourd'hui, ces puits ont comme principaux usages d'alimenter les exploitations agricoles (pour la consommation du bétail ou l'irrigation pour la culture) et un usage privé.

5.2.6 Hydrographie

La Commune Rural de Lissô est arrosée par de nombreux cours d'eau dont certains ont un régime régulier, tels que : Fatala ; Telebou ; Nyéguerée ; patel et par contre d'autres tarissent entre Février et Avril, tels que : boota et beaucoup d'autre marigots.

Partout en Guinée les eaux de surface sont particulièrement abondantes. Seules quelques zones du Nord, éloignées des fleuves et rivières pérennes, manquent d'eau de surface quelques mois chaque année. Mais la qualité des eaux n'est toujours pas suffisante toute l'année.

En Guinée les fleuves et rivières de taille importante sont très nombreux, mais diverses causes font que les utilisateurs potentiels ne résident pas toujours à proximité d'une eau abondante et de qualité, soit que les villes se soient installées en bordure de mer pour des raisons géostratégiques, soit que, au contraire, elles se situent sur des plateaux à l'écart des vallées infestées par diverses endémies.

Nous allons donc brièvement rappeler, à travers les exemples de quelques fleuves représentatifs, les principales caractéristiques hydrologiques des diverses grandes régions naturelles de la Guinée Maritime.



Source : BEEDD, Janvier 2026

5.2.7 Qualité de l'air

Généralement, les sites concernés par cette étude sont situés dans des zones à ambiance particulière élevée car d'autres exploitations ou de transport de minerai de bauxite se fait à des distances plus ou moins grandes par endroits du site de Chalco. À cela, il faut ajouter les effets de l'harmatan (entre décembre et janvier) de chaque année qui arrive avec de fortes quantités de particules de poussières accompagnées de vents du continent.

➤ Méthodologie des mesures de la qualité de l'air

Pour cette partie de l'étude, l'équipe du cabinet BEEDD a utilisé le capteur de poussière DustMate en adoptant le principe de première cible intermédiaire, c'est-à-dire effectuer des mesures ponctuelles au niveau des premières habitations faisant face aux sites d'exploitation et considérés comme « **récepteurs sensibles** » des particules dont les diamètres sont inférieurs à 10 et 2.5 micromètres (μm).

A ces mesures particulières, ceux déterminant les conditions météorologiques du site ont été aussi considérés comme facteurs de détermination du dynamisme du milieu à explorer. Il s'agit de la température du site à investiguer, de la vitesse et de l'orientation des vents dominants au moment des mesures. Ce qui facilite le diagnostic de la qualité de l'air en termes de particules de poussières.

Pour les valeurs limites, le choix a porté sur les normes de la Société Financière Internationale (SFI) qui sont jugées aptes à traiter à la fois les deux (2) types de particules de poussières et en fonction des différentes positions de l'investigateur quel que soit la période souhaitée pour les mesures. Les mesures ont été effectuées du 30 janvier au 2 février 2026 par les experts du BEEDD.

Tableau 9 : Normes Guinéennes de référence de rejets atmosphériques

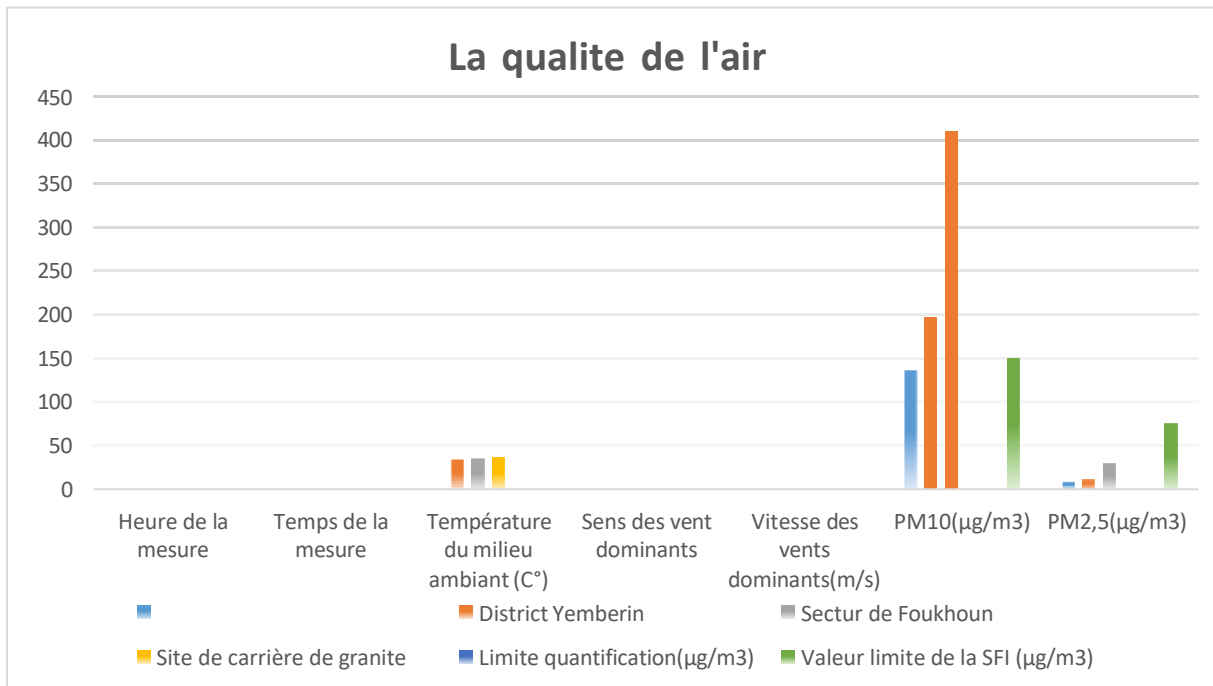
Polluant	Concentrations limites	Définitions statistiques
SO₂	50 µg/m ³	Moyenne annuelle
	125 µg/m ³	Moyenne journalière
NO₂	40 µg/m ³	Moyenne annuelle
	200 µg/m ³	Moyenne horaire
CO	30 µg/m ³ (1)	Moyenne journalière
PM10	80 µg/m ³	Moyenne annuelle
	260 µg/m ³	Moyenne journalière
PM2,5	65 µg/m ³	Moyenne annuelle

Source : Étude du cadre juridique guinéen relatif aux études d'impact environnemental et social dans le secteur minier de la bauxite, [Columbia Center on Sustainable Investment](#), Mars 2021

1. Description de la qualité de l'air dans la zone d'étude restreinte

Tableau 10 : Données collectées de rejets atmosphériques dans la zone restreinte du projet

Localités	Coordonnées			Heure de la mesure	Temps de la mesure	Température du milieu ambiant (C°)	Sens des vent dominants	Vitesse des vents dominants (m/s)	PM10 (µg/m3)	PM2,5 (µg/m3)
	North	West	Altitude (m)							
District Yemberin	10°18'26.88"	13°52'5.87"	35	12h38	15m	33,5	Sud-Ouest	0,5	175,57	10,57
Secteur de Foukhoun	10°18'42.62"	13°53'17.54"	169	14h50	15mn	34,8	Nord-Est	0,7	197,5	11,73
Site de carrière de granite	10°20'54.25"	13°52'41.75"	128	16h03	15mn	36,4	Sud	0,9	409,7	29,43
Limite quantification(µg/m3)									0,1	
Valeur limite de la SFI (µg/m3)									150	75



Source : BEEDD, Janvier 2026

LEGENDE

Normal	
Dépassement tolérable	
Dépassement	

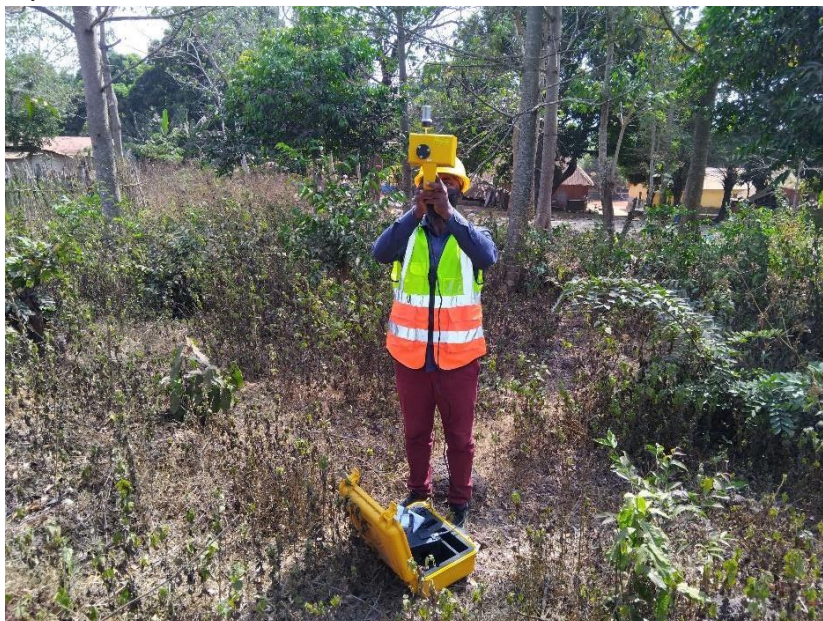
Illustration des mesures des particules de poussières dans les différentes localités de la zone d'étude :



Site du projet



District de Yemberin



Secteur Foukhoun

➤ Interprétation technique des résultats des données collectées (zone restreinte)

Les résultats des données collectées indiquent que la **qualité de l'air dans la zone d'implantation restreinte (encore considérée comme zone d'étude cumulative) du projet est principalement affectée par les particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5})**. Les concentrations élevées observées pour ces paramètres traduisent l'influence cumulée des activités d'extraction de granite existantes, du trafic des engins lourds, du chargement et du transport des matériaux, ainsi que de la nature non revêtue des pistes. Ces niveaux traduisent une **pression atmosphérique élevée**, particulièrement en saison sèche, et constituent le principal enjeu environnemental lié à la qualité de l'air.

Photo 10 : Illustration de l'appareil utilisé pour la détermination des particules en suspension dans l'air



Source : BEEDD, 2026

5.2.8 Environnement sonore et vibrations

L'environnement sonore de la zone d'étude s'inscrit dans un contexte périurbain de l'agglomération de Conakry, caractérisé par une pluralité de sources de bruit d'origine anthropique. Les niveaux sonores ambiants sont principalement influencés par les activités d'exploitation de carrières déjà en cours dans la zone, la circulation routière sur la route nationale N°3, ainsi que par les activités socioéconomiques locales. De ce fait, le paysage sonore est marqué par un bruit de fond relativement élevé, notamment en journée, traduisant une pression sonore déjà existante avant la mise en œuvre du projet.

Les **carrières en exploitation** constituent des sources ponctuelles et intermittentes de nuisances sonores, liées au fonctionnement des engins lourds (pelleteuses, chargeuses, camions bennes), aux opérations de chargement et de manutention des matériaux, ainsi qu'aux déplacements internes des équipements. Ces activités génèrent des bruits de nature mécanique et impulsive, dont l'intensité varie en fonction des horaires de travail et de la proximité des sites d'exploitation. Dans certaines conditions, ces émissions sonores peuvent être perçues à distance, contribuant à l'augmentation du niveau sonore ambiant dans les zones environnantes.

En fin, les activités domestiques et artisanales propres aux zones périurbaines (petits ateliers, commerces, groupes électrogènes, rassemblements humains) participent également à la dynamique sonore locale. Ainsi, l'environnement sonore de la zone d'étude peut être qualifié de **modérément à fortement perturbé**, avec des niveaux sonores généralement plus élevés en journée et une atténuation relative durant la nuit. Dans ce contexte, l'analyse acoustique réalisée dans le cadre de la NIES vise principalement à évaluer la contribution additionnelle du projet par rapport au bruit ambiant existant et à définir des mesures de gestion adaptées afin de limiter l'aggravation des nuisances sonores pour les populations riveraines et les usagers des infrastructures avoisinantes.

Tableau 11 : Normes guinéennes de référence du bruit

Période / zone	Niveau de bruit (Leq en dB A)
Zone résidentielle – jour (13h-15h)	45 dB
Zone résidentielle – après-midi (15h-22h)	50 dB
Zone résidentielle – nuit (22h-06h)	45 dB
Zone résidentielle – matin (06h-13h)	50 dB

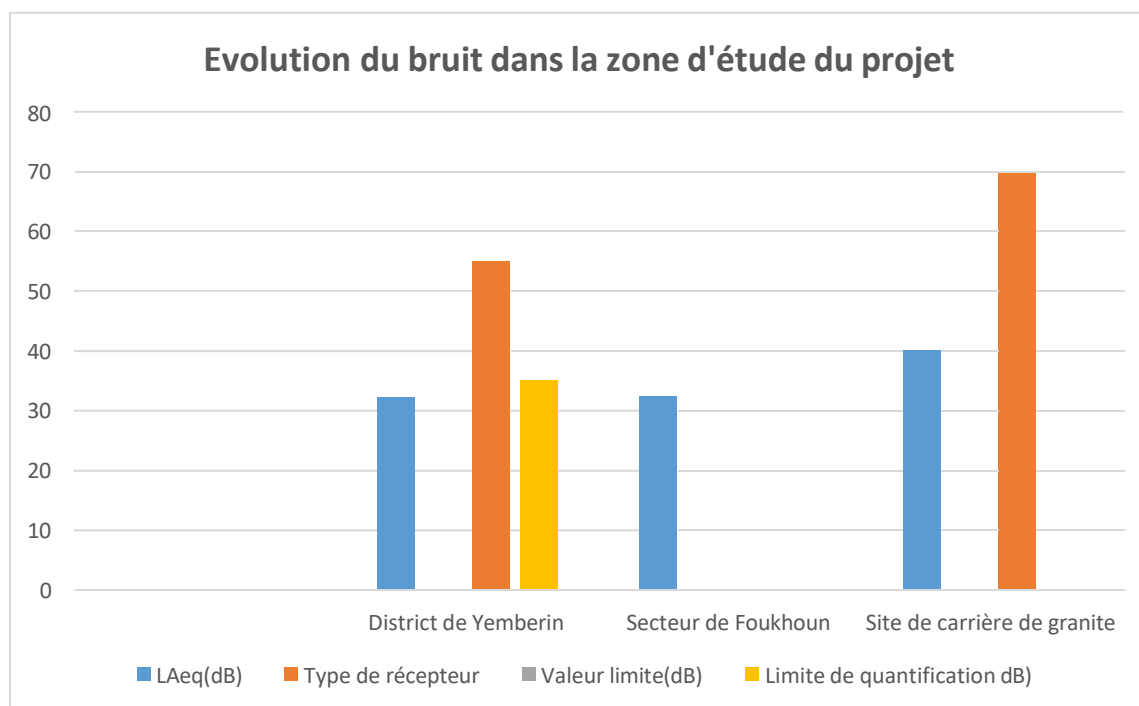
Source : Étude du cadre juridique guinéen relatif aux études d'impact environnemental et social dans le secteur minier de la bauxite, [Columbia Center on Sustainable Investment](#), Mars 2021

1. Environnement sonore dans la zone d'étude restreinte

La zone d'étude restreinte regroupe plusieurs exploitations en activité et constitue un pôle d'émissions sonores élevées liées au fonctionnement des engins lourds et aux opérations de chargement et de transport.

Tableau 12 : Niveau sonore dans la zone d'étude restreinte

Localités	Coordonnées			Heures de mesure	Temps de mesure	LAeq (dB)	Type de récepteur	Valeur limite (dB)	Limite de quantification dB
	North	West	Altitude (m)						
District de Yemberin	10°18'27.25"	13°52'5.48"	35	12h36	10mn	32,2	Résidentiels	55	35
Secteur de Foukhoun	10°18'42.11"	13°53'17.01"	171	14h50	10mn	32,4			
Site de carrière de granite	10°20'54.25"	13°52'41.75"	128	16h03	10mn	41	Industrie	70	



Source : BEEDD, Janvier 2026

LEGENDE

Normal	
Dépassement tolérable	
Dépassement	

➤ Interprétation

L'environnement sonore de la zone d'étude restreinte est caractérisé par des **niveaux sonores élevés**, supérieurs aux seuils applicables aux zones d'habitation mais

compatibles avec une zone d'activités extractives. Le bruit est principalement continu en journée, avec des pics ponctuels lors des opérations d'extraction et de chargement. Les impacts sonores concernent essentiellement les travailleurs du site, justifiant la mise en œuvre stricte de mesures de protection individuelle et organisationnelle.

Illustration des mesures de bruit dans les différentes localités de la zone d'étude



Le site à exploiter



District de Yembering



Secteur de Foukhoun

Photo 11 : Illustration de l'appareil utilisé pour la détermination de l'intensité du bruit



Source : BEEDD, 2026

5.2.9 Enjeux du projet sur le milieu physique de la zone d'étude

L'analyse des enjeux du projet sur le milieu physique vise à identifier les composantes environnementales susceptibles d'être affectées par les activités d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite. Cette démarche permet de caractériser les risques potentiels, d'évaluer la sensibilité des éléments du milieu physique et d'anticiper les impacts directs et indirects liés aux phases de préparation, d'exploitation et de fermeture.

Dans le contexte de la zone d'étude, les principales composantes du milieu physique concernent les sols, la géomorphologie, l'hydrologie (eaux de surface et drainage), la qualité de l'air, le bruit et le paysage. Ces composantes sont soumises à des pressions potentielles, notamment en raison des opérations d'extraction, du trafic routier, de la remise en suspension des particules et de la modification des écoulements naturels. L'identification des enjeux permet ainsi de définir une base solide pour l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et pour la mise en œuvre de mesures visant à prévenir, réduire ou compenser les impacts significatifs.

Tableau : Enjeux du projet sur le milieu physique

Composante	Enjeu	Justification	Niveau de risque
Sols & géomorphologie	Perte de la couche superficielle (terre végétale)	Le décapage nécessaire à l'exploitation entraîne la suppression de la couche fertile et une perte de la capacité biologique des sols.	Élevé

Sols & géomorphologie	Modification du relief et formation de dépressions	Les activités d'extraction creusent le terrain, créant des dépressions et talus susceptibles de favoriser l'érosion et l'instabilité.	Élevé
Sols & géomorphologie	Risque d'instabilité des talus	L'absence de sécurisation et de pentes adaptées peut provoquer des effondrements et glissements, surtout en saison des pluies.	Moyen à Élevé
Sols & géomorphologie	Compactage des sols	Le passage répétitif d'engins lourds entraîne un tassement des sols, réduisant la perméabilité et la structure du sol.	Moyen
Sols & géomorphologie	Réduction de la fertilité des terres agricoles	La dégradation des sols et la perte de la couche fertile impactent les terres agricoles environnantes, réduisant les rendements.	Moyen
Hydrologie & ressources en eau	Modification des écoulements naturels	Le creusement et l'aménagement des pistes modifient le drainage et la direction des eaux de ruissellement.	Élevé
Hydrologie & ressources en eau	Augmentation du ruissellement et de l'érosion	La suppression de la végétation et la perturbation des sols favorisent l'érosion et le transport de sédiments.	Élevé
Hydrologie & ressources en eau	Envasement des cours d'eau en aval	Les sédiments transportés peuvent se déposer dans les	Moyen à Élevé

		cours d'eau, réduisant leur capacité et augmentant le risque d'inondation.	
Hydrologie & ressources en eau	Risque de contamination des eaux	Les hydrocarbures, huiles et autres substances utilisées sur site peuvent contaminer les eaux de surface et les sols.	Moyen
Hydrologie & ressources en eau	Réduction de l'infiltration et recharge des nappes	Le compactage et l'altération des sols diminuent l'infiltration, affectant la recharge des nappes et la disponibilité en eau.	Moyen
Qualité de l'air	Émissions de poussières (PM10/PM2,5)	Les activités d'extraction, de transport sur pistes latéritiques et la remise en suspension des particules augmentent la concentration de poussières.	Élevé
Qualité de l'air	Dégradation de l'air ambiant	La poussière affecte la qualité de l'air et le confort respiratoire des populations et des travailleurs.	Moyen à Élevé
Qualité de l'air	Dépôts de poussières sur la végétation	Les poussières se déposent sur les plantes, réduisant la photosynthèse et affectant les cultures.	Moyen
Bruit & vibrations	Nuisances sonores	Les engins, le chargement et le trafic des camions génèrent du bruit,	Moyen à Élevé

		pouvant perturber les populations riveraines.	
Bruit & vibrations	Vibrations locales	Le passage des camions lourds peut provoquer des vibrations, surtout sur les zones proches des axes routiers.	Moyen
Paysage & occupation du territoire	Altération du paysage	L'exploitation modifie l'esthétique et la structure du paysage (dépressions, talus, zones dégradées).	Moyen
Paysage & occupation du territoire	Fragmentation de l'espace	L'emprise de la carrière et des pistes crée une rupture de l'espace, affectant les usages locaux.	Moyen
Climat local & résilience	Amplification de l'érosion	Les fortes pluies saisonnières, combinées à la suppression de la végétation, augmentent le risque d'érosion.	Élevé
Climat local & résilience	Diminution de la capacité de rétention hydrique	La dégradation des sols peut réduire la capacité à retenir l'eau, aggravant sécheresses et inondations.	

Source : BEEDD, Janvier 2026

5.3 Description du milieu biologique

Dans le cadre de la réalisation de la notice d'impact environnemental et social (NIES), du projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de granite dans le secteur de Foukhoun, sous-préfectures de Lissô, préfecture de Boffa, un projet porté par la société CHALCO GUINEA COMPANY, des inventaires faunistiques et floristique ont été initiés afin de compléter l'état initial de l'environnement existant.

La Guinée, ayant ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a inscrit dans son programme de développement la réalisation de la notice d'impact environnemental et social (NIES) avant la mise en œuvre de tout projet susceptible d'affecter l'environnement. Dans ce cadre, une étude portant sur la biodiversité a été planifiée.

5.3.1 Méthodologie

La description du milieu biologique (flore et faune) s'appuie sur une démarche combinant **recherche documentaire, enquêtes de terrain, observations directes** et **consultations locales**, afin de caractériser l'état initial de la biodiversité dans la zone d'étude. Cette méthodologie vise à identifier les composantes biologiques sensibles, les habitats significatifs, ainsi que les espèces potentiellement protégées ou menacées, conformément aux bonnes pratiques internationales en matière d'évaluation environnementale.

1. Recherche documentaire et collecte d'informations existantes

Cette étape permet d'identifier les données préexistantes relatives à la biodiversité et aux habitats de la zone d'étude. Elle comprend :

- Consultation des documents scientifiques, rapports environnementaux, cartes écologiques, inventaires floristiques et faunistiques disponibles sur la zone d'étude et ses environs ;
- Consultation des bases de données nationales et internationales (ex : IUCN Red List, CITES, listes nationales d'espèces protégées) ;
- Analyse des cartes de couverture végétale et des images satellites pour identifier les types d'habitats (forêts, savanes, bas-fonds, cours d'eau, zones dégradées, etc.) ;
- Consultation des autorités locales (services environnementaux) ainsi que des communautés locales pour obtenir des informations sur la présence d'espèces et les zones sensibles.

2. Délimitation des zones d'étude biologique

La zone d'étude biologique est définie selon une approche graduée :

- **Zone d'étude directe (ZED)** : l'emprise du projet (13 ha) et ses abords immédiats (zones d'extraction, stockage, infrastructures temporaires).
- **Zone d'étude indirecte (ZEI)** : zone de rayonnement des impacts (périmètre élargi incluant les pistes, routes, zones de dispersion de poussières, cours d'eau proches, etc.).
- **Zone d'étude cumulative** : intégration des effets cumulés des autres sites d'extraction minière et activités anthropiques dans le périmètre global de l'étude.

3. Inventaires floristiques (végétation)

3.1. Reconnaissance et typologie des habitats

- Identification des types d'habitats présents (forêts secondaires, savanes, zones broussailleuses, zones humides, ripisylves, zones dégradées, etc.) à partir des observations de terrain et des cartes.

- Cartographie des habitats et délimitation des zones prioritaires pour les inventaires.

3.2. Inventaires floristiques

- Réalisation d'inventaires floristiques par **parcours systématique** et **points d'observation**, avec prise de notes et collecte d'échantillons lorsque nécessaire.
- Identification des espèces à l'aide des guides locaux.
- Classification des espèces par catégorie (espèces à statut de conservation selon l'UICN).

4. Inventaires fauniques

4.1. Inventaire mammalien

- **Méthodes d'observation directe** : observation visuelle, empreintes, traces et excréments.
- **Méthodes indirectes** : enquêtes auprès des populations locales.
- **Caractérisation des habitats utilisés** (forêts, ripisylves, zones broussailleuses).
- Identification des espèces, avec mention du statut de conservation (IUCN)

4.2. Inventaire ornithologique

- **Points d'écoute et d'observation** : points d'observation différents habitats pour observer les oiseaux par leurs chants et comportements.
- **Parcours transects** : déplacement le long de transects pour inventorier les espèces et estimer leur abondance relative.
- Enregistrement des espèces migratrices, nicheuses et résidentes.
- Identification des espèces d'intérêt (espèces protégées, espèces menacées, espèces indicatrices).

4.3. Inventaire herpétologique (reptiles et amphibiens)

- **Relevés diurnes** : recherche active dans les zones favorables (rochers, zones humides, litière, zones ombragées).
- Identification des espèces et notation des habitats utilisés (zones humides, mares, bas-fonds, ripisylves).
- Attention particulière aux espèces sensibles et/ou protégées.

6. Analyse des impacts potentiels sur la biodiversité

- Détermination des pressions potentielles (perte d'habitat, fragmentation, perturbation sonore, poussières, trafic, etc.).

- Évaluation de la réversibilité des impacts sur la flore et la faune.
- Identification des impacts directs, indirects et cumulés.

7. Validation et contrôle qualité des données

- Validation des données collectées par comparaison avec des sources documentaires et consultations d'experts.
- Contrôle qualité des inventaires (répétabilité des relevés, cohérence des identifications).
- Production d'une liste d'espèces (faune et flore) avec statut de conservation et niveau de sensibilité.

5.3.2 Objectif

La description du milieu biologique vise à caractériser l'état actuel de la biodiversité et des écosystèmes présents dans la zone d'étude, afin d'identifier les composantes biologiques sensibles susceptibles d'être affectées par le projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. **Identifier et inventorier les composantes biologiques présentes** dans la zone d'étude, en particulier la flore et les groupes fauniques pertinents pour le contexte local (mammifères, oiseaux et reptiles/amphibiens). Cette identification permettra de recenser les espèces présentes et leurs habitats.
2. **Évaluer la valeur écologique et la sensibilité des habitats** existants, en tenant compte de la diversité biologique, de la présence d'espèces endémiques, menacées ou protégées, ainsi que de l'importance des habitats pour la reproduction, l'alimentation et la migration des espèces.
3. **Déterminer les interactions entre les activités (du projet et humaines) et les composantes biologiques**, notamment les pressions anthropiques existantes (exploitation minière, agriculture, déforestation, perturbations sonores et lumineuses), afin de comprendre le niveau de vulnérabilité des écosystèmes et des espèces.
4. **Définir les zones écologiquement sensibles** et les corridors biologiques potentiels, en identifiant les habitats prioritaires à préserver, les zones de reproduction et les zones de passage pour la faune.
5. **Fournir une base de référence pour l'évaluation des impacts** du projet sur la biodiversité, en permettant de comparer l'état initial avec l'état post-projet et d'estimer la magnitude, la durée et la réversibilité des impacts potentiels.
6. **Proposer des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation** adaptées aux enjeux identifiés, afin de réduire les effets négatifs du projet sur la flore et la faune, et de favoriser la conservation de la biodiversité locale.
7. **Assurer le suivi écologique** en définissant des indicateurs de surveillance de la biodiversité (suivi de la qualité des habitats, des populations d'espèces clés,

des pressions anthropiques), permettant de vérifier l'efficacité des mesures et d'ajuster les actions de gestion environnementale.

5.3.3 Identification et inventaire floristique

Dans la zone d'étude parcourue, on rencontre les formations suivantes : (foret galerie, jachère, savane arbustive, zone herbacée, savane arborée et une zone dénudée).

5.3.3.1 Formation galerie forestière

Nous avons identifié comme forêt galerie, l'habitat formé par la végétation occupant le long du cours d'eau situé au milieu des deux versants. Compte tenu de l'humidité produite par le cours d'eau, cette végétation forestière est relativement mieux conservée que la flore sur le reste de la zone de la carrière. Cependant, on observe une certaine discontinuité de la distribution des arbres le long du cours d'eau, de telle manière qu'on rencontre des micros forêts plus denses, c'est notamment le cas de la petite forêt couvrant la tête de source du marigot. Le peuplement végétal de cette forêt est composé d'arbres très hauts atteignant parfois 15 mètres, les principales espèces d'arbres identifiées sont entre autres : *Albizia adianthifolia*, *Albizia zygia*, *Xylopia aethiopica*, *Carapa procera*, *Pterocarpus santalinoïdes* et *Uapaca heudelotii*. Sur les berges du cours d'eau, au niveau des habitats non colonisés par les arbres, on trouve par endroit des petites populations de Fougères (*Osmonde royale*).

Photo 12 : Une Forêt galerie dans la zone de la carrière



Coordonnées GPS : 10.346994, -13.880886



Coordonnées GPS : 10.347286, -13.879539

5.3.3.2 Formation arbustive

Les formations typiques arbustives sont faiblement présentes sur le site. On rencontre de petites formations dispersées par endroit sur le versant sud au voisinage de la ligne de crête, à environ 130 mètres d'altitude. Au sein de ces formations on observe une végétation relativement dégradée par les facteurs anthropiques, notamment à travers la pollution par la poussière. Colonisant un sol caillouteux, la couverture végétale assez dégradée est très basse, elle est composée d'arbustes mesurant 1 à 3 mètres de hauteur, et forment une physionomie assez ouverte. La diversité spécifique est assez importante, les espèces dominantes sont entre autres : *Anisophyllea laurina*, *Albizia zygia*, *Dialium guineense*, *Dichrostachys cinerea*, *Diospyros mespiliformis*, *Holarrhena floribunda*, *Parinari excelsa*, *Spondias mombin*, *Dalbergia sp*, *Uvaria chamae* etc

Photo 14 : Une végétation arbustive dans la zone de la carrière



Coordonnées GPS : 10.347098, -13.884752

5.3.3.3 Formation herbeuse

Aux berges du cours d'eau, on rencontre par endroits discontinus de petites superficies colonisées par des herbacées de la famille des Poacées. Parmi les plantes présentes de cette famille, la principale espèce identifiées est *Andropogon chevalieri* qui dépasse 2 mètres de hauteur. Celle-ci semble se développer souvent sur des petites stations anciennement occupées par les arbres probablement disparut sous l'effet du phénomène d'érosion induite par le courant d'eau. Les sols caillouteux qui abritent cette espèce de plante sont un indicateur de l'érosion qui a lieu sur le site.

Photo 15 : Une végétation de Poacées à la berge du cours d'eau dans la zone de la carrière



Coordonnées GPS : 10.347982, -13.877227

5.3.3.4 Savane arborée

Les formations arborées occupent une grande partie de la zone, elles sont présentes aussi bien en bas de versant qu'en hauteur autour de la ligne de crête, la distribution des arbres est également observable tout le long des flancs entre le lit du cours d'eau et la crête. La couverture végétale forme une structure assez hétérogène, du fait qu'elle soit ouverte par endroit et assez dense (structure fermée) le plus souvent sur d'autres espaces. Pour une hauteur de la canopée située entre 5 et 8 mètres, le peuplement végétal de cette formation est dominé par les espèces suivantes : *Albizia adianthifolia*, *Albizia zygia*, *Anisophyllea laurina*, *Dialium guineense*, *Elaeis guineensis*, *Parinari excelsa*, on note aussi quelques arbres d'*Anacardium occidentale* etc.

Par ailleurs, le sous-bois composé d'arbustes est très diversifié, on y distingue les mêmes espèces que chez arbres, tout comme d'autres espèces qu'on trouve dans les formations arbustives, telles que : *Anisophyllea laurina*, *Dalbergia sp*, *Dichrostachys cinerea*, *Diospyros mespiliformis*, *Holarrhena floribunda*, *Spondias mombin* et *Uvaria chamae*

Photo 16 : Une végétation arborée dans la zone de la carrière



Coordonnées GPS : 10.347473, -13.878857

5.3.3.5 Zone dénudée

Sur la ligne de crête, à la limite sud de la carrière, se trouve une zone quasiment dénudée de sa végétation, c'est un espace qui semble être anciennement couvert de savane arbustive. L'état actuel de cet espace laisse penser que la végétation a subi un décapage partiel, en revanche on observe encore la présence de quelques petits arbustes rabougris qui constituent une relique de la couverture végétale initiale. Parmi les espèces identifiées, nous avons : *Anthonotha crassifolia*, *Anisophyllea laurina*, *Nauclea latifolia*, *Newbouldia laevis*, *Chromolaena sp*, *Salacia senegalensis*.

Photo 17 : Une zone dénudée de végétation dans la zone de la carrière



Coordonnées GPS : 10.34638, -13.879388

5.3.3.6 Résultat de l'inventaire floristique

Tableau 13 : Espèces Floristiques identifiées

N°	FAMILLE	NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS VERNACULAIRE	Statut de Conservation	
				UICN	MNDB
1	Fabaceae	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Khari	EN	VU
2	Mimosaceae	<i>Parkia biglobosa</i>	Neri	LC	VU
3	Chrysobalanaceae	<i>Parinari excelsa</i>	Sougue	LC	NA
4	Fabaceae	<i>Albizia zygia</i>	Tombokani	LC	NA
5	Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i>	Tougui	LC	NA
6	Caesalpiaceae	<i>Dialium guineense</i>	Mokè	NE	NA
7	Combretaceae	<i>Combretum micratum</i>	Kenkeliba	NE	VU
8	Moraceae	<i>Milicia excelsa</i>	Simmè	NT	NA
9	Meliaceae	<i>Carapa procera</i>	Goby	VU	NA
10	Euphorbiaceae	<i>Uapaca heudelotii</i>	Yalangué	LC	NA
11	Apocynaceae	<i>Hollarhena floribunda</i>	Yètè	VU	NA
12	Caesalpiniaceae	<i>Daniellia oliveri</i>	Woulougny	LC	NA
13	Ochnaceae	<i>Lophira lanceolata</i>	Mènè	LC	VU
14	Annonaceae	<i>Uvaria chamae</i>	Moronda	LC	NA
15	Gentianaceae	<i>Anthocleista procera</i>	Dissa ouri	LC	NA
16	Bombacaceae	<i>Bombax costatum</i>	Lorongui	LC	NA

Source : BEEDD, Janvier 2026

Tableau 14 : Enjeux du projet sur la flore/végétation de la zone d'étude notamment l'emprise du projet

Enjeu	Justification	Niveau de risque
Perte de la couverture végétale	Le décapage et le défrichement nécessaires à l'ouverture de la carrière entraînent la suppression totale de la végétation sur les 13 ha.	Élevé
Destruction d'habitats	Les 13 ha représentent un habitat (brousse, zones arbustives ou herbacées) pouvant abriter des espèces locales ; l'exploitation détruit cet habitat.	Élevé
Réduction de la biodiversité locale	La suppression de la végétation entraîne une réduction des espèces végétales et une perturbation des interactions écologiques (pollinisation, alimentation).	Moyen à Élevé
Fragmentation des habitats	L'emprise de la carrière et des infrastructures (pistes, zones de stockage) peut fragmenter la continuité des habitats naturels.	Moyen

Risque d'invasion par des espèces exotiques	Les perturbations du sol et les mouvements d'engins peuvent favoriser l'installation d'espèces invasives ou rudérales.	Moyen
Dégradation de la régénération naturelle	L'altération du sol et la suppression de la couverture végétale réduisent les capacités de régénération des espèces locales.	Moyen
Dépôts de poussières sur les plantes	Les poussières générées par les activités de carrière peuvent se déposer sur les feuilles, réduisant la photosynthèse et affectant la croissance.	Moyen
Perturbation des zones de reproduction végétale	Certaines plantes peuvent avoir des cycles de reproduction saisonniers ; l'exploitation peut perturber ces périodes critiques.	Moyen
Diminution de la capacité de rétention d'eau	La végétation joue un rôle dans l'infiltration et la rétention d'eau ; sa suppression augmente le ruissellement et l'érosion.	Moyen
Impacts sur les services écosystémiques	La végétation assure des services (ombre, lutte contre l'érosion, fourniture de ressources locales) ; leur suppression réduit ces services.	Moyen

Source : BEEDD, Janvier 2026

5.3.4 Identification et inventaire faunique

L'inventaire faunique de la zone du projet a été réalisé dans le cadre de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) afin d'identifier les espèces animales susceptibles d'être présentes et d'évaluer les enjeux liés à leur conservation. La zone d'étude s'inscrit dans un contexte rural de la préfecture de Boffa, caractérisé par une faible présence humaine, une anthropisation avancée des milieux naturels et la coexistence de plusieurs plateaux miniers en exploitation, ce qui a profondément modifié les habitats fauniques originels.

Au cours des investigations de terrain, aucune observation directe d'individus fauniques ni de traces indirectes (empreintes, terriers, excréments, restes alimentaires) n'a pu être enregistrée. Cette absence d'indices fauniques est attribuable à la pression anthropique élevée, à la dégradation des habitats, aux nuisances sonores liées aux activités extractives et au trafic routier, ainsi qu'à la fréquentation humaine permanente de la zone. Dans ce contexte, l'identification de la faune potentiellement présente a reposé essentiellement sur des enquêtes communautaires ciblées, menées auprès d'anciens chasseurs locaux et des populations riveraines, considérés comme détenteurs de connaissances empiriques sur la faune historiquement et occasionnellement présente dans la zone et ses environs.

Cette approche indirecte, bien que présentant certaines limites en termes de précision spatiale et temporelle, constitue une méthode reconnue et acceptable en

évaluation environnementale, notamment dans les zones fortement perturbées où la faune est discrète, rare ou repoussée vers des habitats plus éloignés. Les résultats de cet inventaire doivent ainsi être interprétés comme une liste indicative d'espèces potentiellement présentes ou anciennement observées, permettant d'apprécier les enjeux fauniques résiduels et d'orienter les mesures de gestion environnementale appropriées.

5.3.4.1 Résultat de l'inventaire faunique

Selon les enquêtes menées auprès des communautés riveraines les espèces fauniques fréquentes dans la zone d'étude sont entre autres représentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Espèces Mammaliennes susceptibles d'être présentes dans la zone

N°	Noms Scientifiques	Nom commun (Français)	Nom local (Soussou)	Statut UICN
1	<i>Funisciurus pyrropus</i>	Ecureuil	Horiyè	LC
2	<i>Lepus saxatilis</i>	Lièvre des rochers	Yéré	LC
3	<i>Cercopithecus sabaues</i>	Singe vert	Kirissi	LC
4	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Aulacode	Yènyè	LC
5	<i>Euxerus erythropus</i>	Ecureuil fouisseur	Khoriyè	LC
6	<i>Galago senegalensis</i>	Galago du sénégal	Bingui	LC
7	<i>Galagoïdes thomasi</i>	Galago de thomas	Bingui	LC

Source : BEEDD_Enquête communautaire, Janvier 2026

Tableau 16 : Espèces ornithologiques susceptibles d'être présentes dans la zone

NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN FRANÇAIS	EN	Noms Locaux en Soussou	Statut de conservation	
				UICN	MNDB
<i>Francolinus bicalcaratus</i>	Francolin à double éperon		Dômmè	LC	NE
<i>Peliperdix lathamii</i>	Francolin de Latham		Dômmè	LC	NE
<i>Tauraco persa</i>	Touraco vert		Korogosaré	LC	NE
<i>Crinifer piscator</i>	Touraco gris		Korogosaré	LC	NE
<i>Centropus senegalensis</i>	Coucal du sénégal		Dougouma	LC	NE
<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier		Korosa	LC	NE

<i>Vanellus senegallus</i>	Vanneau du Sénégal	Sosigni	LC	NE
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	Laba	LC	NE
<i>Accipiter badius</i>	Epervier shikra	Sègue	LC	NE
<i>Milvus aegyptius</i>	Milan d'afrique	Sègue	LC	NE
<i>Gyps africanus</i>	Vautour africain	Youbè	CR	NE
<i>Lophoceros nasutus</i>	Calao à bec noir	Sikoli	LC	NE
<i>Lophoceros fasciatus</i>	Calao longibande	Sikoli	LC	NE
<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	Khakha	LC	NE

Source : BEEDD_Enquête communautaire, Janvier 2026

Tableau 17 : Espèces de reptile susceptibles d'être présentes dans la zone

Nom scientifique	Noms Locaux en Soussou	Statut de conservation	
		UICN	MNDB
<i>Varanus niloticus</i>	Segueri	LC	VU
<i>Trachylepis affinis</i>	Bombolika	LC	LC
<i>Philothamnus irregularis</i>	Bourakè kindé	LC	LC
<i>Psammophis phillipsii</i>	Waten gala	LC	NE
<i>Agama</i>	Kassa	LC	LC
<i>Naja melanoleuca</i>	Bida	LC	LC
<i>Causus maculatus</i>	Fordôgô	LC	NE
<i>Trachylepis perroteti</i>	Bombolika	LC	LC
<i>Chamaeleo senegalensis</i>	Kolo	LC	LC
<i>Psammophis afroxcidentalis</i>	Waten gala	LC	NE

Source : BEEDD_Enquête communautaire, Janvier 2026

Tableau 18 : Espèces d'amphibien identifiées

Nom scientifique	Noms Locaux en Soussou	Statut de conservation	
		UICN	MNDB
<i>Sclerophrys regularis</i>	Khoungnè	LC	LC

<i>Phrynobatrachus tokba</i>	Khoungnè	LC	NE
<i>Arthroleptis poecilonotus complexe</i>	Khoungnè	LC	NE
<i>Leptopelis viridis</i>	Khoungnè	LC	NE
<i>Sclerophrys maculata</i>	Khoungnè	LC	LC
<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>	Wawando	LC	LC
<i>Phrynobatrachus latifrons</i>	Khoungnè	LC	NE

Source : BEEDD_Enquête communautaire, Janvier 2026

5.3.5 Enjeux du projet sur le milieu biologique de la zone d'étude

Le milieu biologique de la zone d'étude est caractérisé par une biodiversité fortement influencée par la pression anthropique, liée à l'exploitation minière et aux activités agricoles résiduelles. Ces facteurs ont contribué à la dégradation et à la fragmentation des habitats naturels, limitant la diversité et l'abondance des espèces fauniques et floristiques. Néanmoins, malgré ce niveau d'anthropisation, le milieu conserve des fonctions écologiques résiduelles qu'il convient de considérer dans l'analyse des enjeux du projet.

5.3.5.1 Enjeux sur la flore et la végétation

L'ouverture et l'exploitation de la carrière de granite impliquent le défrichement et le décapage de la couverture végétale sur une emprise directe d'environ 13 hectares, entraînant une perte irréversible de la végétation existante dans cette zone. Même si la végétation observée est majoritairement secondaire, dégradée et composée d'espèces communes ou rudérales, elle joue un rôle écologique important en matière de stabilisation des sols, de régulation hydrique et de maintien de micro-habitats.

Les principaux enjeux floristiques concernent ainsi :

- la perte de la couverture végétale,
- la réduction de la biodiversité locale,
- la perturbation des processus de régénération naturelle, et
- la diminution des services écosystémiques fournis aux communautés riveraines.

Par ailleurs, les activités d'exploitation, notamment la circulation des engins et le transport du granite, sont susceptibles de générer :

- Des dépôts de poussières sur la végétation périphérique, pouvant affecter la photosynthèse et la croissance des plantes.
- La perturbation des sols augmente également le risque d'installation d'espèces végétales envahissantes, au détriment des espèces locales.
- Bien que l'emprise du projet soit limitée, ces effets peuvent s'inscrire dans un contexte d'impacts cumulés, compte tenu de la présence de plateaux de bauxite en exploitation dans la zone.

5.3.5.2 Enjeux sur la faune

La faune de la zone d'étude est marquée par une faible diversité et une présence réduite, conséquence directe de la forte fréquentation humaine, des nuisances sonores et de la dégradation des habitats. Les investigations de terrain n'ont pas permis d'observer directement des individus fauniques ni des indices de présence, et l'identification des espèces potentielles s'est appuyée sur des enquêtes communautaires. Les espèces mentionnées sont essentiellement des espèces communes, tolérantes aux milieux perturbés.

Les principaux enjeux fauniques concernent :

- La perturbation des habitats résiduels,
- La fuite des espèces liées aux nuisances (bruit, poussières, trafic),
- Ainsi que le risque de perturbation des cycles biologiques (alimentation, reproduction) des espèces encore présentes de manière occasionnelle.
- L'ouverture de la carrière peut également renforcer la fragmentation des habitats et accroître la pression sur la faune dans un contexte déjà fortement anthropisé.

5.3.5.3 Enjeux écologiques globaux

À l'échelle globale, les enjeux biologiques du projet résident principalement dans la gestion des impacts directs et cumulés sur un milieu déjà fragilisé. Bien que la zone ne présente pas d'habitats naturels critiques ni d'espèces à statut de conservation élevé, la prise en compte du milieu biologique demeure essentielle afin de :

- limiter la perte de végétation et favoriser la revégétalisation progressive des zones exploitées ;
- réduire les perturbations sur la faune résiduelle ;
- préserver les fonctions écologiques restantes et éviter l'aggravation de la dégradation environnementale locale.

Ainsi, les enjeux du projet sur le milieu biologique sont jugés localisés mais significatifs à l'échelle de l'emprise, nécessitant la mise en œuvre de mesures de gestion environnementale appropriées dans le cadre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

5.4 Description du milieu humain

5.4.1 Méthodologie de recherche pour la composante socio-économie de l'étude

La présente méthodologie fournit les détails sur les méthodes, les techniques et les outils utilisés pour collecter les informations qualitatives et quantitatives relatives aux conditions socioéconomiques des communautés riveraines au projet d'ouverture d'une carrière de granite par la société CHALCO GUINEA COMPANY, dans le district de Yemberin (secteur Foukhoun) de la sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa.

En effet, les méthodes indiquées ci-dessous ont été utilisées pour collecter ces informations :

- La recherche documentaire ;
- La méthode qualitative de collecte de données ;
- La méthode quantitative de collecte de données.

a. Recherche documentaire

Pour mieux appréhender l'environnement humain de la zone d'intervention du projet, une revue de la littérature existante sur les différents aspects de la vie des communautés riveraines a été nécessaire. Ainsi, les sources documentaires suivantes ont été explorées :

- Les monographies des communautés riveraines au projet ;
- Les récits spécifiques des lignages influents dans la zone ;
- Les archives des services déconcentrés des localités de Boffa ;
- Le Plan de Développement Communautaire (PDL) de la commune rurale de Lissô.

La recherche documentaire a permis de recueillir des informations essentielles sur l'historique de la zone, son peuplement, sa géographie, son environnement, les dynamiques socioéconomiques, l'organisation sociale, les questions foncières, la condition des femmes, les enjeux et les impacts sociaux de l'exploitation des carrières sur les communautés locales.

Cette méthode a facilité et renforcé notre compréhension de la zone d'étude et a permis d'établir une cohérence entre les données socioéconomiques qualitatives et quantitatives collectées dans le cadre de cette étude.

b. Méthode quantitative de collecte de données

Une méthode quantitative de collecte de données a été employée afin d'obtenir des informations chiffrées sur la démographie, les dynamiques migratoires, les activités économiques ainsi que l'accès aux services sociaux de base dans les communautés riveraines.

Les principales techniques de données quantitatives empruntées à cet effet sont **(i)** le dénombrement et **(ii)** l'enquête par questionnaire.

Spécifiquement, les outils utilisés sont :

- *La fiche de dénombrement*, utilisée pour recueillir les données relatives à la population, à la démographie et à la dynamique migratoire ;
- *Le questionnaire ménage*, utilisé pour collecter les informations sur les conditions socioéconomiques des populations susceptibles d'être affectées par le projet.

Il est à noter que ces outils ont été préalablement testés en dehors de la zone d'intervention du projet, pour s'assurer de leur efficacité, leur pertinence et leur cohérence avec les réalités de la zone d'étude. Les anomalies détectées lors de cette phase ont été corrigées, avant le début de la collecte proprement dite.

i. Le dénombrement

Le dénombrement constitue un recensement rapide de la population d'une localité, dans le but de saisir ses caractéristiques démographiques telles que le nombre de ménages, le nombre d'individus, les tranches d'âges, le nombre moyen d'individus par ménage. Il permet également de comprendre les questions migratoires telles que les origines des chefs de ménages, le taux de migration, les origines et la destination des migrants, etc.

Concrètement, un total de **10** fiches de dénombrement a été administré aux ménages dans le secteur de Foukhoun (zone d'étude restreinte).

Photo 18 : Focus group dans le secteur de Foukhoun

Source : BEEDD, Janvier 2026

ii. L'enquête ménage

L'enquête ménage a constitué un outil principal de collecte des données quantitatives auprès des ménages de la localité riveraine au projet notamment le secteur de Foukhoun. Au total, **10** questionnaires ont été administrés, représentant **49,07 %** des ménages de Foukhoun. Le questionnaire ménage comportait les variables ci-après :

- Le groupe ethnique du chef de ménage ;
- La taille du ménage ;
- Les activités économiques des membres ;
- Le niveau d'instruction ;
- L'accès à l'eau potable et le niveau de satisfaction lié à la source d'approvisionnement ;
- Le type de latrine et la proportion des ménages qui en font usage ;
- Le statut d'occupation des logements ;
- Les revenus et dépenses des ménages, etc.

Par ailleurs, un relevé de prix a également été réalisé dans la zone du projet afin de pouvoir évaluer les revenus et les dépenses des ménages.

5.4.2 Organisation administrative de la zone d'étude

Le cadre administratif de la République de Guinée est défini par plusieurs documents fondamentaux, notamment :

- La Constitution de 2025 ;
- Le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025.

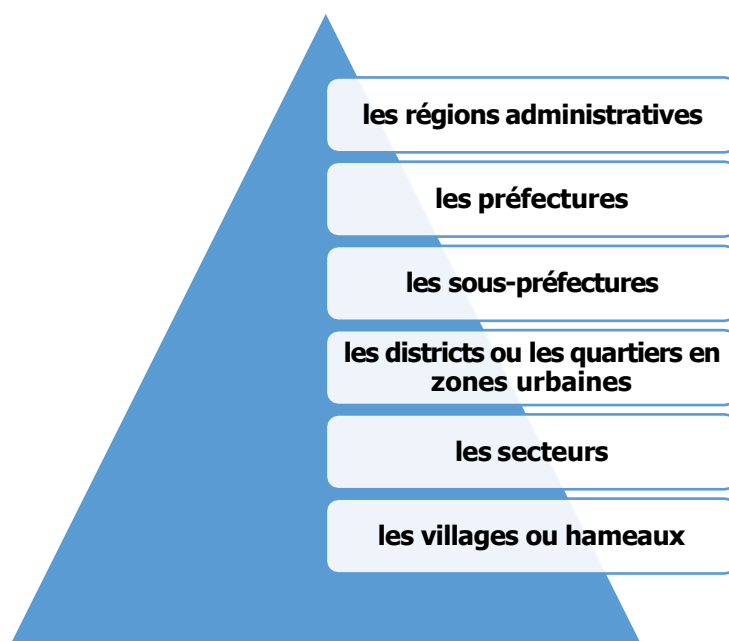
Ces textes s'appliquent à l'ensemble du territoire national, y compris à la zone d'intervention du projet.

En conformité avec ces textes juridiques, l'organisation administrative de la zone d'implantation du projet repose sur les principes de déconcentration, de décentralisation et de participation. Ces principes visent à promouvoir une gouvernance territoriale participative et démocratique, impliquant les acteurs locaux dans les processus de décision et de gestion du développement.

Ce cadre juridique subdivise le territoire de la République de Guinée en circonscriptions administratives (préfectures, sous-préfectures) et en collectivités locales (conseils régionaux, communes urbaines et communes rurales), chacune dotée de compétences spécifiques en matière de planification et de mise en œuvre des actions de développement.

- Les circonscriptions administratives : concernent les Préfectures et les Sous-préfectures, placées sous l'autorité d'un représentant de l'Etat, qui défend les intérêts nationaux et veille au respect des lois à l'échelle correspondante.
- Les collectivités locales : sont les Régions (Conseils régionaux), les Communes urbaines et rurales, qui s'administrent librement par des Conseils élus, sous le contrôle d'une tutelle administrative. En cette période, ceux sont des Présidents des Délégations Spéciales qui assurent ce rôle.

Ainsi, le découpage administratif du territoire de la République de Guinée affiche les échelles ci-après :



A cet effet, la situation administrative de la zone d'étude est représentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : Situation administrative de la zone d'étude

Région administrative	Préfecture	Sous-préfecture	District	Secteur
Boké	Boffa	Lissô	Yemberin	Foukhoun

Source : BEEDD, Janvier 2026

5.4.3 Autorité locales et participation à la gestion locale

5.4.3.1 Autorité coutumière de la zone d'étude

Les populations détenant l'autorité coutumière dans la zone d'implantation du projet sont les Conté, les Sylla et les Camara. Ces communautés autochtones ont, au fil du temps accueilli et/ou invité d'autres groupes à s'installer dans la zone, notamment les Peulhs et les Malinkés.

Il convient à cet effet de souligner que ces lignages détiennent l'autorité coutumière depuis près de cinq (5) siècles, une légitimité reconnue par l'ensemble des autres groupes lignagers présents dans la zone du projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY.

Les lignages Malinké, Peulh, ainsi que des groupes originaires de la Guinée Forestière ont été accueillis et intégrés dans la zone par les détenteurs de l'autorité coutumière. Cette ouverture a été motivée par une volonté de consolider la cohésion sociale et de favoriser le développement des localités de la zone. Ces communautés nouvellement établies ont ainsi été appelées à contribuer activement à

l'émancipation socioéconomique et à la promotion de la prospérité dans la région, dans le respect des valeurs traditionnelles et des équilibres coutumiers établis.

De nos jours, cette autorité coutumière est incarnée dans les localités riveraines au projet, par les doyens des différents lignages, qui jouent un rôle central et restent indispensables dans toutes les prises de décisions relatives à la gestion des terres, aux relations sociales, aux respects des normes et coutumes, aux conflits, à la dynamique communautaire ainsi qu'aux initiatives de développement.

Il convient également de souligner que ces lignages constituent des parties prenantes clés et incontournables dans la mise en œuvre des projets de développement dans la zone d'intervention de CHALCO GUINEA COMPANYY. Leur implication dans la mise en œuvre du projet assurerait une acceptabilité sociale des activités de la société et garantirait la pérennité des investissements.

Dans la zone d'étude notamment le secteur Yemberin, le principal ainé de tous les lignages est Ibrahima Sylla.

5.4.3.2 Structures de régulation sociale

Dans le souci de soutenir la gouvernance locale, de réguler la vie sociale, de promouvoir la stabilité et la paix, ainsi que de veiller au respect des normes communautaires, les communautés riveraines au projet ont mis en place plusieurs structures de concertation et de gestion des réalités communautaires dont :

- i. Le Conseil des sages, garant de la tradition, de la médiation et de la résolution des conflits ;
- ii. Le Bureau de la jeunesse, chargé de mobiliser les jeunes autour des activités de développement, de sensibilisation et de cohésion sociale ;
- iii. Le Bureau des femmes, qui assure la participation active des femmes dans la vie communautaire, la protection de leurs droits et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- iv. La Ligue religieuse ou Conseil de mosquée, qui encadre les pratiques religieuses et contribue au renforcement des valeurs morales, de la solidarité et de la paix au sein des villages.

5.4.3.3 Conseil des sages

Le Conseil des Sages constitue le principal organe de régulation sociale au sein des communautés touchées par le projet. Il joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre social, la préservation des traditions, et des équilibres locaux, la définition des normes ainsi que dans : **(1)** la surveillance du respect des traditions et des règles communautaires ; **(2)** l'établissement des interdits liés à l'accès aux ressources naturelles et aux services écosystémiques (forêts, points d'eau etc.) ; **(3)** la résolution des conflits intra et intercommunautaires.

Le Conseil des sages est l'organe traditionnel le plus représenté dans la zone d'intervention. Très souvent, il est composé des hommes les plus âgés des plus

anciennes générations vivant dans les localités. Quant à sa présidence, elle est assurée dans la majorité des cas par le doyen du lignage fondateur. Quelques rares fois, ce conseil est présidé par le plus âgé du village quel que soit son lignage. Ce groupe est considéré comme détenteur de la mémoire collective, du droit coutumier et de l'autorité morale.

En raison de la prépondérance des autochtones dans la zone, les conseils des sages sont majoritairement composés d'autochtones et sont souvent présidés par les doyens des lignages fondateurs.

Toutefois, dans une logique de gouvernance inclusive et de développement équitable, il est impératif que ces structures soient pleinement intégrées dans les dispositifs de concertation, et considérées comme des parties prenantes majeures dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet. Leur implication active est cruciale pour assurer l'acceptabilité sociale, la prévention des conflits et la pérennité des actions de développement dans la zone d'insertion du Projet.

Dans notre zone d'étude le bureau des sages est assuré par l'ainé du village du nom de Elhadj Ibrahima Sylla (secteur Yemberin centre)

5.4.3.4 Bureaux ou représentants des jeunes

Dans la zone d'étude, la jeunesse constitue une composante active majeure, fortement impliquée dans :

- La mise en œuvre des projets et dans la réalisation des infrastructures de base ;
- Les activités socioéconomiques (pêche, agriculture, commerce, transport, production de charbon de bois, etc.) ;
- La promotion et l'animation de la vie culturelle communautaire.

Compte tenu de son poids dans le développement local, un représentant de la jeunesse est systématiquement intégré dans les conseils communaux, les bureaux de district et les bureaux de secteurs.

En outre, dans les chefs-lieux des communes rurales et des districts, un bureau de la jeunesse est institué à l'issue d'élections locales, pour un mandat de cinq (5) ans. Ce bureau a pour principales missions de gérer les problématiques liées à la jeunesse, de favoriser la participation citoyenne des jeunes au développement local et d'organiser des activités à caractère culturel, sportif et éducatif.

5.4.3.5 Bureaux ou représentantes des femmes

La faible représentation des femmes dans les instances de prise de décision constitue une réalité persistante à l'échelle nationale. Notre zone d'étude n'échappe pas à cette tendance, où le pouvoir politique est essentiellement détenu par les hommes, qui exercent une domination marquée sur les structures communautaires.

Dans ce contexte, les femmes sont systématiquement reléguées au second plan. Leur implication dans la gestion des affaires publiques reste marginale, en grande partie à

cause des normes sociales profondément ancrées qui les cantonnent à des rôles traditionnels : celui d'épouse, de mère au foyer et de gestionnaire des tâches domestiques. Dans la zone d'étude, les communautés œuvrent même à préserver cet ordre établi, estimant que « les femmes doivent rester à leur place ».

Toutefois, dans un effort timide d'ouverture, quelques femmes sont intégrées dans les bureaux des communes, des districts ou des secteurs, en qualité de « Représentantes des femmes ».

Par ailleurs, une structure exclusivement féminine dénommée Bureau des femmes a été mise en place à travers un processus électif. Cette structure est chargée de :

- Coordonner les activités menées par les femmes au sein de la communauté ;
- Mobiliser les femmes à l'occasion des travaux d'intérêt communautaire.

Cependant, bien que présente dans la majorité d'étude, cette structure peine à produire un réel changement. Son impact sur l'émancipation sociale, économique, politique et culturelle des femmes reste extrêmement limité.

5.4.3.6 Ligue religieuse ou conseil de mosquée

Les communautés de la zone d'étude, pratiquent majoritairement l'islam. Cette prédominance musulmane résulte d'une diffusion historique de cette religion à partir de l'arrivée et de l'installation des Peulhs dans la zone, originaires de la localité religieuse de Fouta Djallon, depuis plusieurs siècles.

Bien que l'islam y soit la religion dominante, notre zone d'étude compte également quelques groupes chrétiens et autres (animiste ou païen) qui restent minoritaires.

En raison de leur forte adhésion à la religion musulmane, ces communautés ont construit de nombreuses mosquées et ont mis en place une organisation structurée pour la gestion des affaires religieuses. Cette organisation qui s'appuie sur les structures nationales comprend trois niveaux hiérarchiques :

- *Les ligues islamiques sous-préfectorales* : désignées par la ligue islamique préfectorale ;
- *Les ligues religieuses des districts* : désignées par les conseillers de mosquées ;
- *Les conseils de mosquées* : constitués par les notables des différentes mosquées.

Ces structures sont généralement composées des imams titulaires, des 1^{er} et 2^e imams adjoints, ainsi que des conseillers des mosquées. Le nombre de conseillers varie selon la taille de la mosquée ou de l'importance de la population qu'elle dessert.

Dans le secteur de Yemberin, le rôle d'imam est assuré par : Elhadj Mamadouba Camara.

5.4.3.7 La gouvernance locale dans la zone d'étude

La gouvernance locale est assurée dans les localités riveraines au projet, par les structures suivantes :

- Les bureaux de district ;
- Les bureaux de secteur.

Ces instances, établies à divers échelons de l'organisation administrative, ont pour mission d'assurer la gestion des affaires administratives au niveau local. Elles constituent des relais entre l'administration centrale et les services déconcentrés de l'État, tout en veillant à l'administration des communautés rurales. Elles sont également chargées de coordonner les initiatives de développement local, en collaboration avec les acteurs communautaires et en lien avec les politiques publiques.

▪ **Bureau du district**

Le Bureau de district est une structure administrative installée au niveau du district dont les membres sont généralement élus pour un mandat de cinq (5) ans renouvelables. Ce bureau assure la gestion des localités placées sous son autorité et représente, à l'échelle des districts, l'administration déconcentrée. A ce titre, il gouverne l'ensemble des secteurs relevant de son territoire.

Une fois le processus électoral achevé, la légitimité du bureau est officialisée par un acte des autorités préfectorales.

Au quotidien, le bureau du district assure les missions qui suivent : **(1)** la gestion de l'administration locale ; **(2)** la fonction d'interface entre l'administration et la communauté ; **(3)** la mobilisation des populations autour des initiatives de développement ; **(4)** la gestion des conflits relevant de sa zone de compétence. Le

Dans le cadre de ce projet, un seul (01) district est directement concerné par le projet notamment celui de Yemberin dont les membres sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Membres du bureau de district de Yemberin

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Seydouba CAMARA	Président district	622 40 32 42
Yakhoub Camara	Président jeunesse	621 62 51 21
Fatoumata Camara	Présidente des femmes	623 15 74 18-

Source : BEEDD, Janvier 2026

▪ **Bureau du secteur**

Le bureau de secteur a pour rôles de : **(i)** mobiliser les populations pour les travaux publics ; **(ii)** gérer l'administration locale ; **(iii)** gérer les conflits et litiges ; **(iv)** administrer le secteur et **(v)** accompagner les initiatives de développement.

Le bureau chargé d'assumer ces responsabilités est composé de : un (1) chef de secteur, un (1) secrétaire, un (1) représentant de la jeunesse et une (1) représentante des femmes. Le tableau ci-dessous présente le bureau de secteur de Foukhoun (zone d'étude restreinte).

Dans le cadre de ce projet, un seul (01) secteur est directement concerné par le projet notamment le secteur de Foukhoun dont les membres sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21: Membres du bureau de secteur de Foukhoun

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Harouna Sylla	Chef secteur	625 85 62 64
Abdoulaye Sylla	Président jeunesse	625 48 24 35
Amina Conté	Présidente des femmes	624 44 43 25-

Source : BEEDD, Janvier 2026

5.4.4 Situation des femmes dans la zone d'étude

Dans les communautés riveraines au projet, les hommes exercent une forte domination sur l'ensemble des sphères de la vie communautaire : politique, économique, sociale, culturelle, etc. Cette domination s'appuie sur une organisation sociale qui maintient les femmes dans des positions inférieures, les exposant à des formes persistantes de discrimination et de domination, tant sur le plan social, économique, politique et que culturel.

Les données collectées auprès des femmes montrent que leur participation aux instances de gouvernance locale demeure marginale. Les normes sociales en vigueur leur assignent principalement des rôles liés à la sphère domestique : préparation des repas, entretien des enfants, soins aux membres de la famille, nettoyage, embellissement des habitations, etc. Cette restriction de rôles vise à limiter leurs aspirations à occuper des responsabilités publiques, les confinant à un espace privé jugé plus « approprié ».

En conséquence, leur représentation dans les structures communautaires reste également très limitée. Elle se traduit généralement par la présence d'une unique représentante des femmes dans les bureaux de district, les bureaux de secteur, ou encore les conseils de village.

Par ailleurs, dans certains cas, des « bureaux des femmes » sont mis en place dans les chefs-lieux de communes, de districts ou de secteurs, mais leur influence reste assez marginale.

Pourtant, malgré cet encadrement social contraignant, les femmes jouent un rôle économique de premier plan au sein de leurs ménages et de leurs communautés. Elles sont activement engagées dans des activités génératrices de revenus (AGR), parmi lesquelles figurent :

- L'agriculture et la commercialisation des produits agricoles ;
- La vente de produits d'origine animale (lait, œufs, volailles, etc.) ;

- La vente de produits halieutiques (poissons fumés) ;
- Le petit commerce (alimentation, vêtements et autres.) ;
- La vente de bois de chauffe et du charbon de bois.

Ce dynamisme économique contraste avec leur faible reconnaissance institutionnelle, révélant un potentiel largement sous-exploité en matière d'autonomisation et de participation de la gent féminine au développement local.

5.4.4.1 Violences Basées sur le Genre (VBG) dans la zone du projet

Selon le MASPFE (2016), plus de 92% des guinéennes auraient subi ce phénomène au cours de leur vie. Ces données ont également révélé les violences physiques, les violences sexuelles, les violences psychologiques, les violences économiques, les violences dues aux actes malveillants comme principaux types de VBG vécu par les femmes en Guinée.

Les acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG en Guinée attestent que ce phénomène constitue un frein à l'émancipation des femmes. Selon ces derniers, les VBG seraient encouragées par des facteurs culturels, économiques, juridiques et politiques (RG et UNFPA, 2011 ; RG, UNFPA et UNICEF 2017).

Les données disponibles sur le phénomène en Guinée attestent que la forme de VBG la plus répandue dans le pays demeure les mutilations génitales féminines, avec une prévalence de 98% chez les femmes et filles de 15 à 64 ans.

Cette situation prévaut également en Basse Guinée où le taux de prévalence dépasse 90%. Compte tenu de l'attachement des communautés de la région de Kindia à la culture ancestrale, la prévalence aux VBG y reste particulièrement élevée (92%), où les femmes des communautés riveraines au projet de la société CHALCO GUINEA COMPANY sont victimes de plusieurs types de violences :

Tableau 22 : Types de violences liés au genre susceptibles de survenir

Types de violences	Actes associés
Violences physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Excision - Viol - Coups et blessures, parfois entraînant des hospitalisations
Violences psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Injures - Humiliations verbales - Interdictions diverses (participations communautaires, prise de parole, mobilité, etc.)
Violences économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Privation de revenus ou de sources de revenus - Refus d'accès à la propriété foncière ou aux terres - Exclusion dans certaines activités génératrices de revenus

Source : BEEDD, Janvier 2026

5.4.4.2 Recommandation pour la gestion des questions féminines dans la zone du projet

En plus de tous les plateaux de bauxite en exploitation dans la zone d'étude, la mise en œuvre du présent projet est susceptible de générer d'importants bouleversements socioéconomiques cumulatifs, dont : l'arrivée de mains-d'œuvre supplémentaires dans les communautés riveraines, la cohabitation prolongée entre travailleurs étrangers et communautés locales, les changements dans les modes de vie et l'amélioration sélective des conditions économiques de certains chefs de ménages, notamment masculins.

Dans ce contexte, et afin de prévenir une aggravation des violences faites aux femmes, il est recommandé à la société CHALCO GUINEA COMPANY de mettre en œuvre les actions suivantes :

- *Élaborer un plan de gestion des relations communautaires sensible au genre. Ce plan devra intégrer des mesures spécifiques en faveur des femmes et des groupes vulnérables, en vue de : renforcer la cohésion sociale, garantir le respect des droits humains, prévenir les conflits liés aux inégalités de genre, etc.*
- *Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR) inclusif et sensible au genre. Ce mécanisme devra : être accessible à toutes les composantes de la population (femmes, filles, enfants, personnes handicapées, personnes âgées, etc.) ; garantir la confidentialité et la sécurité des plaignants ; assurer un traitement diligent, équitable et non discriminatoire des plaintes.*
- *Elaborer et faire adopter des codes de bonne conduite prohibant l'exploitation et les abus sexuels (EAS). Ces codes devront : être obligatoirement signés et respectés par l'ensemble des travailleurs du projet et partenaires/les sous-traitants ; être accompagnés de séances de formation et de sensibilisation régulières ; prévoir des sanctions en cas de manquement.*
- *Réaliser une évaluation participative de la situation des femmes dans la zone d'intervention. Cette évaluation devra : identifier les vulnérabilités spécifiques, les risques accrus et les inégalités structurelles ; proposer des mesures concrètes pour renforcer l'autonomisation socioéconomique et la participation des femmes aux instances décisionnelles.*
- *Appuyer les activités génératrices de revenus (AGR) portées par les femmes des communautés riveraines.*

L'entreprise devra conformément aux politiques publiques en la matière, mettre en place un plan global de soutien aux activités génératrices de revenus des femmes. Elle devra par exemple **(i)** soutenir techniquement et financièrement les initiatives économiques féminines ; **(ii)** favoriser l'accès des femmes aux opportunités créées par

le projet ; **(iii)** contribuer ainsi à l'amélioration de leur résilience économique et leur pouvoir d'action dans la perspective du Programme Simandou 2040.

5.4.5 Caractéristiques socioéconomiques de la zone d'étude

5.4.5.1 Démographique et dynamique migratoire

1. Taille de la population et tranche d'âge

Selon les données issues du dénombrement, les communautés riveraines de la zone d'étude restreinte notamment le secteur de Foukhoun comptent une population totale de 885 habitants, dont 515 femmes, soit 58,2 % de cette population. Cette répartition atteste une légère majorité féminine dans cette zone, ce qui pourrait avoir des implications importantes en matière de développement socioéconomique.

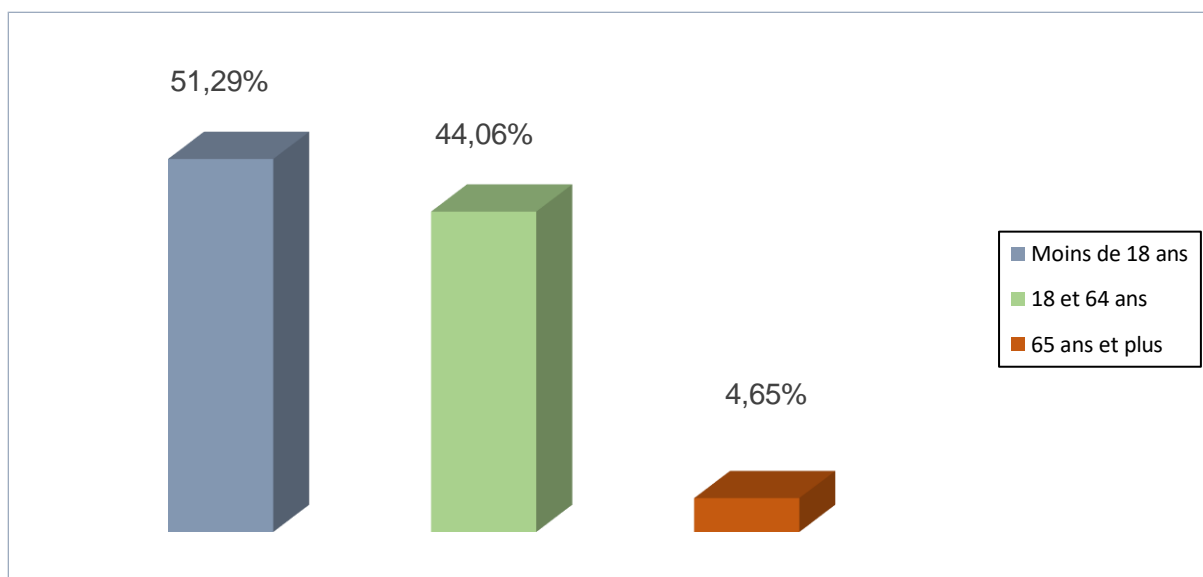
Dans notre zone d'étude, la tranche d'âge majoritaire est constituée des individus âgés de moins de 18 ans, représentant 51,29 % de la population. Cette forte proportion témoigne de la jeunesse marquée de la population et implique des contraintes significatives en matière de fourniture de services sociaux de base, notamment dans les domaines suivants :

- Education (accès aux écoles, qualité de l'enseignement) ;
- Santé infantile et maternelle ;
- Encadrement et protection des enfants et adolescents ;
- Formation professionnelle et ingénierie ;
- Infrastructures ludiques et de loisirs ;
- Emploi et entrepreneuriat jeune, etc.

Les personnes âgées de 18 à 64 ans représentent 44,06 % de la population. Ce groupe constitue la force de travail potentielle de la communauté. Toutefois, le poids démographique des jeunes rend cette tranche d'âge responsable d'une forte charge sociale, avec un taux de dépendance élevé.

Les personnes du troisième âge (65 ans et plus) ne représentent que 4,65 % de la population. Cette proportion relativement faible pourrait indiquer une espérance de vie réduite ou une pyramide des âges en forme de base large typique des pays en développement à forte natalité.

Graphique 5 : Présentation de la population selon les tranches d'âge



Source : BEEDD, Janvier 2026

2. Groupes ethniques et pratiques religieuses

Plusieurs groupes ethniques cohabitent dans notre zone d'étude. Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population selon les appartenances ethniques recensées :

Tableau 23 : Répartition de la population selon les groupes ethniques

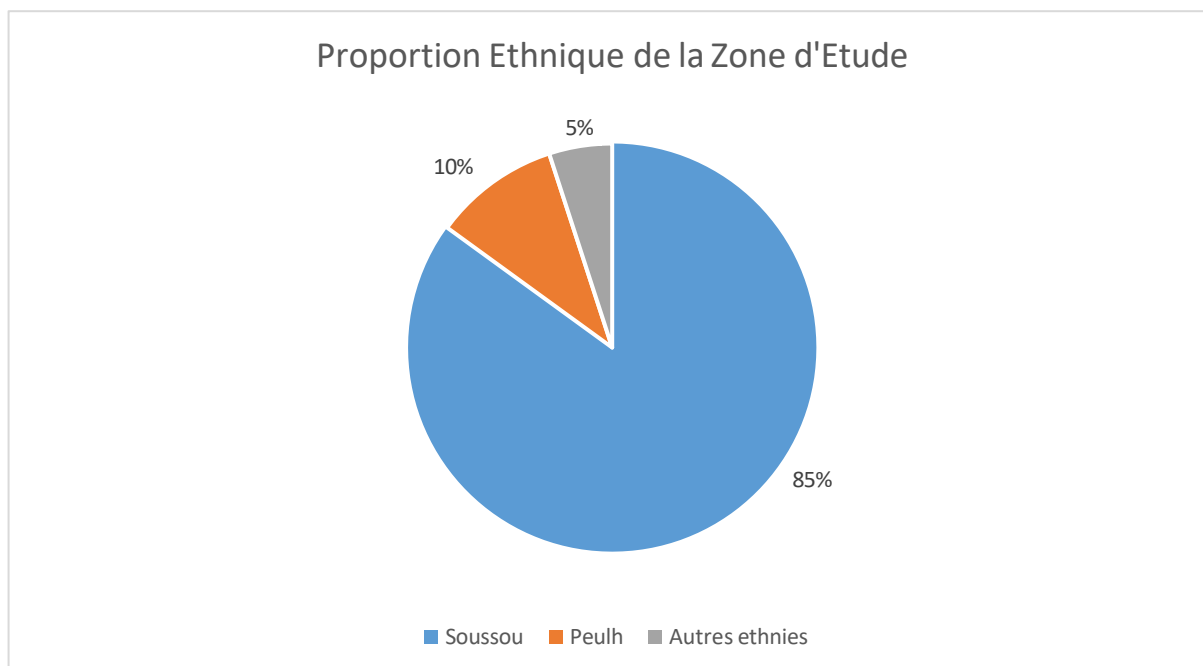
Ethnie	Soussou	Peulh	Autres
Proportion	85%	10%	5%

Source : BEEDD, Janvier 2026

En effet, l'analyse de cette répartition de la population selon les groupes ethniques traduit une diversité ethnique importante, dominée par les Soussous qui représentent 85% de la population, suivis des Peulhs qui constituent 10% et autres ethnies (malinké, Forestiers...) qui font 5% de cette population. Cette pluralité culturelle constitue un élément clé dans l'analyse des dynamiques sociales et communautaires de la zone.

Sur le plan religieux, les communautés riveraines au projet sont majoritairement musulmanes, avec 98,5% des chefs de ménages déclarant pratiquer l'islam. Toutefois, la présence du christianisme et de l'animisme est également attestée, confirmant une diversité religieuse au sein de cette population.

Graphique 6 : Présentation de la population selon le groupe ethnique



Source : BEEDD, Janvier 2026

Photo 19 : Prise de vue de la mosquée du secteur de Foukhoun



Source : BEEDD, Janvier 2026

3. Migration et origines des chefs de ménages

Au cours de la dernière décennie, la zone d'étude a connu une importante dynamique migratoire, marquée par l'arrivée successive de plusieurs vagues de migrants. Ces mouvements ont concerné notamment des chercheurs d'emploi, des artisans, des entrepreneurs ainsi que des commerçants. Cette migration a contribué, selon les communautés locales, à transformer la physionomie sociale et démographique de la zone.

Malgré cette affluence, les données issues du récent dénombrement révèlent que les autochtones demeurent majoritaires dans la structure de la population. En effet, ils représentent 69,25 % des chefs de ménages recensés, contre 30,75 % d'allochtones.

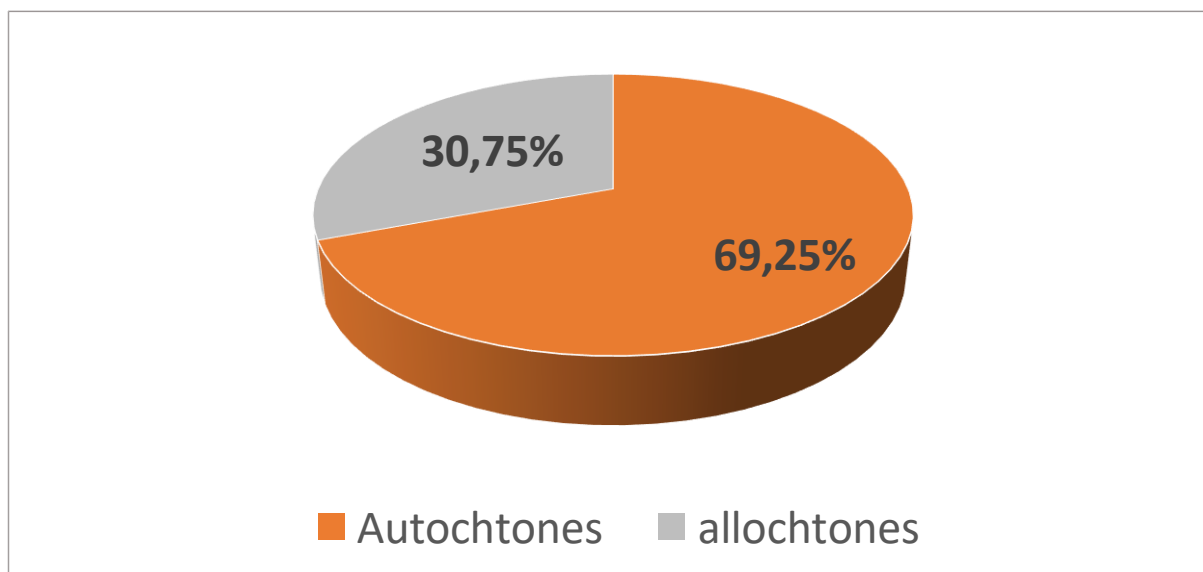
L'installation des chefs de ménages allochtones dans la zone s'explique par plusieurs motivations :

- Recherche d'emplois auprès des sociétés minières d'exploitation de carrières dans la zone du projet ;
- Exercice d'une activité indépendante (commerce etc.) ;
- Pratique des activités agropastorales :

Par ailleurs, une part significative des chefs de ménages autochtones, soit 46,28%, avaient déjà émigré dans le passé avant de revenir s'installer dans la zone.

Enfin, la zone d'étude possède une longue tradition migratoire. Cette tendance reste actuelle, comme l'indique le départ massif (au cours de l'année écoulée) de population vers d'autres localités du pays (sous-préfecture, préfecture, région) ou vers la capitale Conakry.

Graphique 7 : Présentation de la population selon les origines des chefs de ménages



Source : BEEDD, Juillet 2025

5.4.5.2 Accès aux services sociaux de base

1. Accès à l'éducation et infrastructures scolaires

Le taux de scolarisation de la zone d'étude est jugé faible (dans la sous-préfecture de Lissô). Les données qualitatives issues de l'enquête confirment cette situation alarmante, en mettant en évidence plusieurs facteurs structurels et sociaux défavorables à la scolarisation dont :

- Une faible couverture en infrastructures scolaires pré-universitaires ;

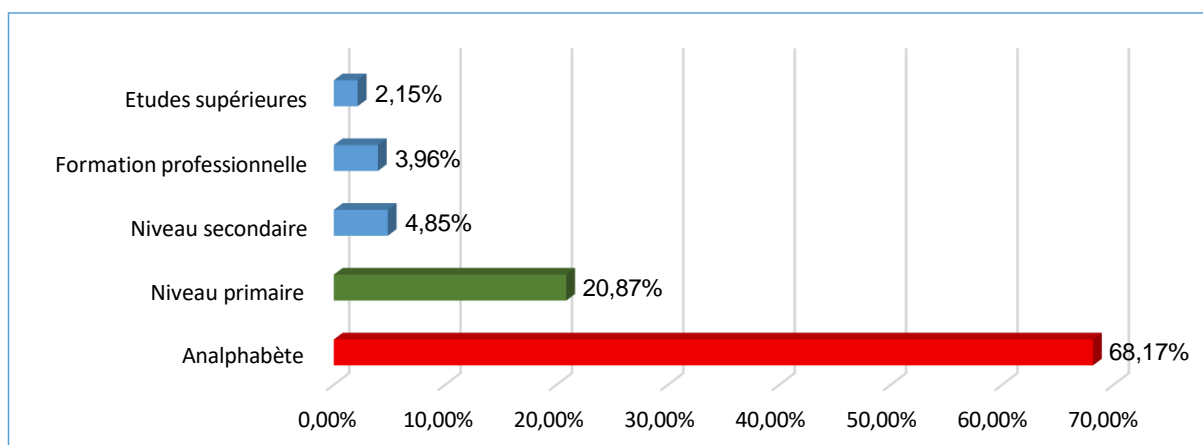
- L'éloignement des établissements (situés entre 1 et 2 kilomètres de certaines communautés) ;
- L'insuffisance d'enseignants qualifiés ;
- La faiblesse des revenus des parents, limitant leur capacité à financer la scolarisation des enfants ;

Ces contraintes structurelles ont un impact significatif sur les indicateurs de scolarisation dans les communautés de la zone d'étude. Ainsi, selon les résultats de l'enquête 68,17 % des membres des ménages âgés de 5 ans et plus n'ont jamais fréquenté l'école contre 31,83% qui ont été scolarisés.

Parmi les individus ayant eu accès à l'éducation : 65,56 % n'ont atteint que le niveau primaire (20,87% de la population totale), 15,24 % le secondaire (4,85% de la population), 12,44 % ont suivi une formation professionnelle (3,96% de la population) et 6,76 % ont poursuivi des études supérieures (2,15% de la population).

Par ailleurs, en raison de l'insuffisance d'infrastructures locales, de nombreuses familles sont contraintes d'envoyer leurs enfants à Conakry afin de poursuivre leur scolarité dans des conditions plus favorables.

Graphique 8 : Présentation de la population selon le niveau d'instruction



Source : BEEDD, Janvier 2026



Source : BEEDD, Janvier 2026

2. Accès aux soins de santé et infrastructures sanitaires

Durant les six (6) mois qui ont précédé cette collecte de données, 67,70% des ménages enquêtés ont déclaré avoir consulté pour une maladie, contre 32,30% qui n'ont signalé aucune consultation durant la même période. Parmi les ménages ayant eu recours à une consultation, la majorité (87%) ont fait appel à un personnel de santé. Les structures sanitaires contribuant à faciliter l'accès aux soins aux communautés affectées par ce projet sont les Centres de Santé de Yemberin et de Lissô.

La pathologie la plus fréquente dans la zone est le paludisme, avec un taux de prévalence particulièrement élevé de 67%. D'autres affections couramment rencontrées sont les infections respiratoires aiguës (IRA), la pneumonie, la toux, la tuberculose, les caries dentaires, les troubles psychologiques, les douleurs articulaires, les maux de tête et les épisodes de diarrhées.

Les principaux obstacles rencontrés par les communautés de la zone d'étude dans l'accès aux soins de santé sont : le coût élevé des soins et des médicaments, les ruptures fréquentes de stocks de médicaments, ainsi que l'insuffisance de lits d'accouchement. A cela s'ajoutent l'absence de sources d'énergie, de points d'eau, d'ambulances, ainsi que l'absence de clôture dans certaines structures sanitaires, ce qui compromet leur sécurité et leur fonctionnalité.

Par ailleurs, il convient de souligner la présence d'un nombre important de guérisseurs traditionnels dans la zone. Ces derniers jouent un rôle dans la prise en charge de certaines pathologies, en particulier lorsque l'accès aux services de santé modernes est limité.

Enfin, l'apparition de maladies inconnues ou d'épidémies constitue un risque sanitaire potentiel lié au développement des carrières dans la zone, en raison notamment des changements environnementaux et la restauration des sites après exploitation qu'ils engendrent.

3. Accès aux latrines

Les résultats de l'enquête ménage révèlent une diversité dans les types d'installations sanitaires utilisées par les communautés riveraines au projet. Deux (02) principales catégories de latrines ont été identifiées :

- *Latrines améliorées, équipées de dalles couvertes assurant une meilleure hygiène et sécurité, sont utilisées par **61 %** des ménages.*
- *Latrines traditionnelles, généralement rudimentaires et non couvertes, sont utilisées par **37 %** des ménages enquêtés.*

Toutefois, il convient de noter que **2 %** des ménages ne disposent d'aucune latrine au sein de leur concession. Ces ménages utilisent les latrines des voisins, ce qui soulève des enjeux en matière d'hygiène, de dignité et de pression sur les infrastructures existantes.

Cette situation met en évidence des disparités d'accès aux services d'assainissement, susceptibles d'engendrer des risques sanitaires dans les zones concernées, notamment en cas de forte densité de population ou de contamination des eaux souterraines.

4. Accès à l'eau potable et adduction

L'analyse des données issues des enquêtes révèle que les sources d'eau naturelles (têtes de source, marigots, rivières, etc.) sont rares dans la zone. Les communautés s'approvisionnent en eau grâce aux forages dans la zone, utilisés par 64,31% des ménages.

Ces données mettent en évidence la nécessité de renforcer l'accès à des infrastructures d'eau potable sécurisées et durables dans les localités concernées.

Sur le plan des infrastructures hydrauliques, les communautés de Foukhoun, riveraines au projet disposent d'un seul (02) points d'eau pour toute la population.

Les communautés riveraines ont ainsi identifié plusieurs difficultés récurrentes, parmi lesquelles figurent :

- L'insuffisance d'eau au niveau des ouvrages d'approvisionnement améliorés ;
- La mauvaise qualité de l'eau de puits ;
- Les pannes récurrentes sur les forages ;
- Le faible accès aux pièces de rechange .
-



Source : BEEDD, Janvier 2026

5.4.5.3 Biens, équipements des ménages, revenus et dépenses

1. Statuts d'occupation et types d'habitat

Le statut d'occupation prédominant des logements dans la zone d'étude est la *propriété*. D'après les résultats de l'enquête réalisée auprès des ménages, 75,20% d'entre eux sont propriétaires de leurs habitations. En comparaison, 15,56% des ménages occupent un logement en location, tandis que 9,34 % bénéficient d'un hébergement à titre gratuit.

Ainsi, les habitations des ménages de la zone d'étude présentent les caractéristiques suivantes :

- Pour les murs : 31% des ménages vivent dans des habitations dont les murs sont en semi durs (briques de terre stabilisées au ciment), 56% disposent de murs en matériaux durs (briques en ciment + parpaings), tandis que 13% des ménages occupent des logements dont les murs sont en banco (terre non stabilisée).
- Pour les toitures : la majorité des ménages (98%) ont leurs habitations couvertes de tôles, contre 2% dont les habitations sont couvertes de paille.
- Pour le sol : 85 % des habitations des ménages ont le sol entièrement couvert de ciment, 12 % des ménages ont le sol de leurs habitations en terre battue contre 3 % des ménages dont le sol des habitations est recouvert de carreaux.

Ainsi, trois (03) types d'habitations dénombrés dans les communautés riveraines au projet sont :

- ✓ Maisons semi dures ;
- ✓ Maisons en dur (brique en ciment + parpaing) ;
- ✓ Maisons en banco.

2. Revenus moyen annuel des ménages

Les informations collectées auprès des ménages ont révélé que trois (03) articles constituent les revenus des ménages dans les communautés riveraines au projet. Il s'agit : **(i)** revenu de l'agriculture, **(ii)** d'autres revenus (salaires, petit commerce, autres services écosystémiques, etc.).

A cet effet, l'analyse des données recueillies auprès des ménages enquêtés indique que le revenu moyen annuel dans la zone d'étude est évalué en GNF à **3 523 500**.

Tableau 24 : Présentation des revenus moyens des ménages de notre zone d'étude

Types de revenu	Montants/GNF
Revenu agricole	1 123 500
Revenu de l'élevage	870 000
Autres revenus, salaires, etc.	1 530 000
Revenu annuel moyen	3 523 500

Source : BEEDD, Janvier 2026

3. Dépenses des ménages

S'agissant des dépenses des ménages, les données collectées ont révélé que le coût des dépenses de l'ensemble des articles durant les 12 derniers mois est estimé en GNF à : **128 980 000**. Ce qui atteste que la dépense moyenne des ménages enquêtés par article durant les 12 derniers mois a été estimée en GNF de : **785 900 GNF**.

5.4.5.4 Questions foncières dans la zone d'étude

Malgré la connaissance du Code foncier et domanial en vigueur en République de Guinée depuis 1992, les communautés de la zone d'étude continuent de privilégier le recours au droit coutumier dans la gestion des terres.

En effet, ce droit coutumier accorde une primauté aux premiers lignages installés dans les zones géographiques concernées, notamment ceux qui ont fondé les localités directement impactées par le projet. Dans ce cadre, la gestion des questions foncières est assurée par les doyens des lignages, réunis au sein du conseil des sages, qui se réfèrent à l'histoire et à la mémoire collective des localités pour trancher les différends relatifs au foncier.

Ainsi, la régulation foncière reste largement dominée par le droit coutumier, qui confère une autorité particulière aux lignages historiquement influents tels que les Camara, Sylla et Bangoura. Ces familles bénéficient encore aujourd'hui de privilèges hérités de leurs ancêtres en tant que premiers occupants du territoire.

Dans ce contexte, la gestion coutumière du foncier met en évidence trois (3) types de droits fonciers ou formes de propriété foncière au sein des communautés de la zone d'étude restreinte, à savoir :

1. Droit éminent ou droit de propriété

Il s'agit d'un droit héréditaire, transmis de génération en génération, hérité des ancêtres, fondateurs des localités concernées par le projet. Ces ancêtres ont non seulement contribué à l'implantation de la localité, mais ont également établi des règles de gestion des ressources foncières qui restent encore en vigueur dans ces communautés.

Les titulaires de ce droit disposent d'une pleine autorité sur les terres, ce qui leur confère les prérogatives suivantes :

- La répartition des terres entre leurs sous-lignages, qui assurent la gestion de manière autonome ou semi-autonome ;
- L'attribution de parcelles à d'autres lignages pour usage ou établissement ;
- La cession (vente) de terres à toute personne exprimant un besoin ou une volonté d'acquisition ;
- La mise en bail ou toute autre forme de transfert temporaire.

C'est dans cette logique que les détenteurs du droit foncier coutumier ont octroyé, au fil du temps, des terres aux premiers lignages venus s'installer auprès d'eux, dans une dynamique d'accueil, de cohabitation et de développement des localités. Ces lignages bénéficiaires administrent librement les terres qui leur ont été concédées, selon les principes définis par la coutume locale.

2. Droit d'administration ou droit d'usage renforcé

Les premiers lignages installés auprès des détenteurs du droit de propriété foncière ont obtenu des portions plus ou moins importantes des terroirs villageois où ils résident, ou des zones géographiques relevant de leurs lieux d'installation.

Sur ces terres, un droit d'administration, également qualifié de droit d'usage renforcé, leur a été accordé. Ce droit leur confère une large autonomie dans la gestion et l'exploitation des terres octroyées. Il s'agit essentiellement de terres de culture mises à leur disposition afin qu'ils puissent s'y installer durablement, mener des activités agricoles, prospérer et entretenir de bonnes relations de cohabitation avec les lignages hôtes.

Dans ce cadre, la gestion des terres se fait sans obligation de consulter les lignages propriétaires avant le lancement des activités agricoles ou toute autre activité. En pratique, ces lignages bénéficiaires **(i)** assurent une gestion presque autonome des terres qui leur sont confiées ; **(ii)** sont libres de les partager entre leurs sous-lignages ou de les transmettre à leurs descendants ; **(iii)** peuvent accueillir d'autres lignages étrangers et leur attribuer des parcelles pour la culture.

Toutefois, certaines limites s'imposent à l'exercice de ce droit : les lignages détenteurs du droit d'administration ne peuvent pas entreprendre de changements majeurs dans l'organisation foncière du territoire. Ils ne sont donc pas autorisés à :

- Vendre les terres ;

- Conclure des baux de longue durée ;
- Créer de nouveaux villages ou hameaux.

Ces changements nécessitent l'approbation préalable, des lignages propriétaires seuls habilités à prendre de telles décisions, conformément aux règles du droit coutumier en vigueur.

Enfin, il convient de souligner que les lignages disposant du droit d'usage renforcé ne sont soumis à aucune redevance foncière, telle que le paiement d'une dîme ou la présentation de demandes d'autorisation avant chaque saison culturale.

3. Droit d'usage simple ou droit d'exploitation temporaire

Ce troisième type de droit foncier porte spécifiquement sur les espaces destinés à la culture saisonnière. Il est généralement accordé aux ménages ou individus récemment arrivés dans la zone, et qui manifestent le besoin de pratiquer l'agriculture pour leur subsistance ou l'ouverture de carrière.

Il s'agit d'un droit d'usage simple, octroyé sous forme de prêt à court terme, souvent limité à une ou deux campagnes agricoles ou pendant toute la durée d'exploitation de carrière. Pour en bénéficier, le demandeur doit :

- Adresser une requête aux lignages propriétaires, précisant la nature de sa demande ;
- Être parrainé par un autochtone déjà établi dans la communauté, garantissant sa bonne foi.

En contrepartie de ce droit, le bénéficiaire s'engage à verser une dîme équivalente à 10 % de sa récolte aux propriétaires fonciers à la fin de chaque saison agricole ; ou un accord pour les promoteurs désireux d'ouvrir une carrière. Une fois la période convenue écoulee, les terres doivent être restituées aux propriétaires, conformément aux usages.

Il convient de signaler que ces dernières années, l'accès à ce type de droit s'est considérablement restreint, notamment en raison des contraintes liées à la réalisation de restauration des sites après exploitation. Les sites non restaurés, associés à une pression croissante sur les ressources foncières, ont rendu l'obtention de terres de plus en plus difficile pour les nouveaux arrivants.

4. Conflits fonciers constatés

Dans la zone d'étude, un seul (01) type de conflit foncier a été identifié durant cette étude dont : *Conflits intra-communautaires*.

L'augmentation de la valeur des terres, consécutive au développement des projets miniers d'ouverture de carrières dans la zone, a occasionné la multiplication des conflits fonciers au sein des communautés locales. Ces tensions concernent principalement les espaces de production agricole et pastorale, et prennent plusieurs formes, notamment :

- Des conflits entre agriculteurs, liés à la cohabitation ou à la juxtaposition des zones de culture ;
- Des tensions entre agriculteurs et éleveurs, concernant l'accès aux zones de pâturage ;
- Des situations de confiscation foncière, dans lesquelles certains aînés monopolisent l'ensemble des propriétés foncières au détriment des autres membres de leurs lignages.

Au-delà de ces cas, d'autres formes de conflits intra-communautaires ont émergé en lien avec les projets miniers d'ouverture de carrières. Ceux-ci opposent souvent des ménages, des sous-lignages ou des lignages entiers, en raison des incertitudes liées à la répartition, à la valorisation ou à l'exploitation des terres.

Il convient de souligner que, malgré la complexité croissante de ces différends, leur gestion reste assurée par les notables locaux, selon les mécanismes traditionnels de médiation fondés sur le droit coutumier et le respect de la hiérarchie lignagère.

5.4.5.5 Activités économiques pratiquées dans la zone d'étude

Les communautés de la zone d'étude pratiquent une diversité d'activités économiques. Parmi ces activités figurent : l'agriculture ; l'élevage traditionnel pratiqué (bovins, caprins, volailles, etc.) ; le petit commerce principalement axé sur la vente des produits locaux et de consommation courante ; la production et la vente de charbon de bois.

Ces différentes activités représentent les principales sources de revenus et de moyens de subsistance pour les populations locales, tout en jouant un rôle central dans la dynamique économique de la zone d'étude.

1. Agriculture et cultures pratiquées

Selon les données issues du dénombrement, l'agriculture représente l'activité principale de 73% des chefs de ménages dans la zone d'étude. Il s'agit d'une agriculture orientée vers la subsistance, destinée à l'autoconsommation et à la couverture des dépenses liées à l'éducation, la santé, l'habillement, les funérailles, entre autres.

D'après les agriculteurs interrogés, la saison agricole s'étend sur une durée de dix (10) mois, allant de mars à janvier. Deux principales techniques culturales y sont pratiquées : la culture itinérante sur brûlis et l'agriculture fixe, rendue possible grâce à la présence de bas-fonds.

Les moyens de production utilisés dans ce cadre restent rudimentaires et sont : le coupe-coupe, la daba, la houe, la hache, la faucille, le couteau et la serpette. Les principaux types de cultures pratiquées sont :

- *Cultures saisonnières* : le riz, l'arachide, le manioc, la patate, l'igname etc.
- *Cultures maraîchères* : la tomate, le piment, le gombo, la ciboule, l'oignon, l'aubergine etc.

- Arboriculture (cultures pérennes) : le manguier, l'oranger, l'avocatier, le goyavier, l'anacardier, le bananier, le citronnier, le palmier nain, etc.

Selon les données de l'enquête ménage, cette activité rapporterait un revenu moyen de **1 123 500 GNF**.

La production agricole dans la zone d'étude est confrontée à de nombreuses difficultés qui compromettent aussi bien les rendements que la sécurité alimentaire des ménages. Parmi les contraintes identifiées, figurent :

- La poussière issue de l'exploitation minière, qui freine la croissance des plantes et entraîne une baisse significative de la production agricole ;
- L'insuffisance d'intrants agricoles (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires) ;
- La prolifération des mauvaises herbes, accentuée par le manque d'équipements adaptés au désherbage ;
- La pollution des cours d'eau, affectant la qualité de l'eau utilisée pour l'irrigation ;
- Les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, notamment liés à la divagation des animaux ;
- Le manque d'aménagements hydro-agricoles, limitant l'exploitation optimale des bas-fonds ;
- L'absence de soutien financier et technique pour les producteurs ;
- Le déficit en infrastructures de stockage, contraignant les producteurs à vendre leurs récoltes à bas prix.

Ces différents obstacles entravent le développement d'une agriculture productive et durable dans la zone.

2. Élevage et produits de l'élevage

L'élevage pratiqué par la quasi-totalité des ménages de la zone d'étude, a été fortement affecté par l'ouverture d'une multitude de blocs miniers en exploitation. Cette présence industrielle a entraîné plusieurs impacts négatifs, notamment la pollution des sources d'eau, les accidents impliquant les animaux domestiques et les engins roulants, ainsi que la propagation d'épidémies liées à la poussière. Ces facteurs ont conduit à une réduction drastique des effectifs de troupeaux dans la zone.

Malgré ces difficultés, la vente du bétail et des produits issus de l'élevage génère un revenu moyen annuel de **870 000 GNF** par ménage. Ce revenu contribue à la couverture de nombreuses charges domestiques, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation.

Les principaux animaux élevés sont les bovins, ovins, caprins ainsi que la volaille.

3. Petit commerce et produits commercialisés

Les marchés identifiés dans la zone permettent aux ménages de se ravitailler en produits de premières nécessités dont : produits alimentaires, produits manufacturés,

produits halieutiques, etc. Ils permettent également aux communautés de vendre les excédents de leurs productions agricoles, d'élevage, halieutiques, artisanales, etc.

Par ailleurs, dans la zone d'étude, des boutiques de proximité ont été constatées. Les difficultés rencontrées dans la pratique du commerce dans la zone sont les suivantes : **(i)** difficulté de conservation de certains produits ; **(ii)** éloignement des marchés ; **(iii)** insuffisance et coût élevé des moyens des transports ; **(iv)** insuffisance des moyens de déplacement.

Tableau 25 : Principaux marchés fréquentés, jours de marché et produits vendus

Marchés hebdomadaires	Jours de marché	Produits vendus
Boffa	Permanent	Produits agricoles, halieutiques, d'élevage, huile de palme, artisanat et produits manufacturés.
Khatia	Mercredi	Produits agricoles, halieutiques, d'élevage, huile de palme, artisanat et produits manufacturés.
Soumbouyadi	Dimanche	Produits agricoles, halieutiques, d'élevage, huile de palme, artisanat et produits manufacturés.

Source : BEEDD, Janvier 2026

4. Métiers, autres activités économique et accès à l'emploi dans la zone

➤ Métiers pratiqués par les membres des ménages

Plus de 12 % des chefs de ménages dénombrés dans la zone sont des hommes de métiers. Les métiers les plus courantes sont la mécanique auto et moto, la maçonnerie, la menuiserie, la couture, la chaudronnerie, la plomberie, l'électricité, le carrelage, etc.

Ces métiers constituent une source importante de revenus pour les ménages concernés. Selon les données collectées, la pratique de ces activités contribue significativement à l'amélioration du niveau de vie des ménages, en leur permettant de couvrir les besoins essentiels tels que l'alimentation, la scolarisation des enfants, les soins de santé, ainsi que certains investissements comme l'achat de matériaux de construction ou d'engins roulants.

➤ Autres activités économiques

Outres les activités économiques précédemment citées, les communautés riveraines du projet exercent également les activités suivantes :

- La coupe et la commercialisation de bois d'œuvre ;
- La production et la vente de charbon de bois.

Ces différentes activités constituent une source importante de revenus pour les ménages riverains. À cet égard, afin de renforcer sa cohabitation avec les

communautés riveraines, le projet gagnerait à intégrer dans son plan de développement, des initiatives de soutien à ces activités génératrices de revenus.

➤ Accès à l'emploi dans la zone d'étude

Une autre révélation majeure issue de notre enquête dans la zone, concerne le taux élevé de chômage parmi les membres des ménages enquêtés. En effet, 61,02% des personnes âgées de 26 ans et plus sont sans emploi, ce qui traduit une situation préoccupante sur le plan socio-économique.

➤ Services écosystémiques

Les services écosystémiques correspondent aux bénéfices directs et indirects que les populations tirent des écosystèmes naturels. Ils sont généralement classés en quatre (04) grandes catégories, reconnus par l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA) : les services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien (ou services de base).

Parmi ces quatre services, on se basera sur le service d'approvisionnement dont plusieurs demeurent disponibles dans notre zone d'étude et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des ménages. En effet, ces services fournissent des produits ayant une valeur marchande importante, tout en contribuant à la sécurité alimentaire des populations locales. Les produits issus de ces services sont commercialisés aussi bien dans les localités riveraines du projet que sur les différents marchés de la zone. Les principaux services d'approvisionnement exploités sont :

- Eau douce (pour la consommation, l'irrigation ou arrosage des plantes, usages domestiques) ;
- Produits alimentaires (cultures agricoles, gibiers, fruits sauvages) ;
- Bois et produits forestiers (bois d'œuvre, bois d'énergie, charbon) ;
- Plantes médicinales et ressources pharmaceutiques ;

La commercialisation de ces produits issus des services écosystémiques constitue une source de revenu significative, qui contribue au budget des ménages et leur offre de réelles opportunités d'amélioration de leurs conditions de vie.

5.4.5.6 Héritage culturel, historique et archéologique

L'identification des sites culturels et cultuels a été réalisée dans le cadre de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du projet, afin de recenser les éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel susceptibles d'être affectés par les activités d'ouverture et d'exploitation de la carrière. Cette démarche vise à prévenir tout risque d'atteinte aux valeurs culturelles, religieuses et sociales des communautés locales, conformément aux exigences nationales et aux bonnes pratiques internationales en matière de sauvegarde du patrimoine culturel.

La zone d'étude se situe dans un contexte fortement anthropisé, marqué par une occupation humaine ancienne et continue, ainsi que par l'influence prédominante

de la religion musulmane, qui structure largement les pratiques culturelles et cultuelles locales. Dans ce cadre, les investigations ont reposé principalement sur des enquêtes communautaires ciblées, menées auprès des autorités locales, des chefs de quartiers, des responsables religieux et des personnes ressources, afin d'identifier l'existence éventuelle de sites d'héritage culturel, cultuel ou spirituel.

Les résultats des enquêtes indiquent qu'aucun site à caractère sacré, cultuel ou traditionnel (sites à génies, lieux sacrés, têtes de sources sacrées, bois sacrés ou lieux rituels) n'a été signalé par les communautés enquêtées. Cette situation s'explique notamment par la prépondérance des pratiques religieuses islamiques, la transformation progressive des usages traditionnels et la forte pression humaine exercée sur le milieu. Toutefois, les communautés ont signalé la présence de cimetières, qui constituent les principaux éléments sensibles à caractère culturel et religieux dans la zone.

Ainsi, en l'absence de sites culturels ou cultuels traditionnels identifiés dans l'emprise directe du projet, les enjeux patrimoniaux se concentrent essentiellement sur la préservation des cimetières existants, qui nécessitent une attention particulière lors de la mise en œuvre du projet. Cette identification permet d'orienter les mesures de prévention, notamment l'application de procédures de découverte fortuite et le respect strict des pratiques religieuses locales.

Photo 22 : Prise de vue du cimetière communautaire dans le secteur de Foukhoun



Source : BEEDD, Janvier 2026

5.4.6 Enjeux du projet sur le milieu humain/socioéconomique

Le projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite s'inscrit dans un contexte **fortement anthropisé**, caractérisé par une densité humaine croissante, la coexistence de multiples activités d'extraction minière, le commerce, l'agriculture de subsistance et le transport. Dans ce cadre, le projet génère des **enjeux socioéconomiques significatifs**, à la fois positifs et négatifs, pour les communautés locales et les acteurs institutionnels.

1. Enjeux économiques

Le projet constitue une **opportunité de création d'emplois locaux**, directs et indirects, notamment pour la main-d'œuvre non qualifiée (manœuvres, chauffeurs, agents de sécurité, manutentionnaires). Il contribue également à la **dynamisation de l'économie locale** par le recours à des prestataires locaux (transport, restauration, petits commerces). Par ailleurs, l'approvisionnement en granite, matériau essentiel pour les travaux de construction et d'infrastructures, répond à une **demande croissante liée à la construction** de l'usine de raffinerie et des infrastructures connexes. Toutefois, ces bénéfices économiques doivent être mis en balance avec le risque d'**inégalités d'accès à l'emploi**, de dépendance économique vis-à-vis du projet et de tensions sociales liées au partage des opportunités économiques.

2. Enjeux sociaux et communautaires

Sur le plan social, le projet peut améliorer les **conditions de vie de certaines catégories de la population** grâce aux revenus générés et aux actions sociales potentielles de l'opérateur. Néanmoins, il soulève des enjeux relatifs à la **cohabitation entre les activités de la carrière et les communautés riveraines**, notamment en matière de nuisances (bruit, poussières, trafic), de sécurité routière et de santé publique. La présence accrue de travailleurs et de camions peut également engendrer des **tensions sociales**, des conflits d'usage des terres ou des perceptions négatives si les attentes communautaires ne sont pas gérées de manière transparente.

3. Enjeux fonciers et d'occupation des sols

Le projet implique une **mobilisation foncière limitée (13 ha)**, mais dans un contexte où la pression sur le foncier est élevée. Les enjeux portent sur le **respect des droits fonciers**, la prévention des litiges liés à la propriété des terres et la compatibilité du projet avec les usages existants (habitations, agriculture, circulation). Une gestion foncière claire et concertée constitue un enjeu majeur pour l'acceptabilité sociale du projet.

4. Enjeux liés à la sécurité et à la santé des populations

L'augmentation du trafic des engins et des camions, notamment sur les routes latéritiques traversant les secteurs habités, pose des enjeux en matière de **sécurité des riverains**, en particulier pour les enfants et les usagers vulnérables. De plus, l'exposition potentielle aux poussières et au bruit représente un enjeu de **santé publique**, même si les niveaux d'impact sont jugés modérés à distance des zones habitées.

5. Enjeux culturels et religieux

Bien que la zone ne comporte pas de sites culturels ou culturels traditionnels identifiés dans l'emprise directe du projet, la **présence de cimetières et de lieux d'inhumation familiaux** constitue un enjeu sensible. Le respect des pratiques religieuses, des lieux de sépulture et des valeurs sociales locales demeure un élément central de l'acceptabilité du projet.

6. Enjeux d'acceptabilité sociale et de gouvernance locale

Enfin, l'acceptabilité sociale du projet dépend fortement de la **qualité du dialogue avec les communautés**, de la transparence dans la gestion des impacts et des bénéfices, et de la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes. Une mauvaise communication ou une perception négative des impacts pourrait compromettre la stabilité sociale autour du projet.

6 IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE ET HUMAIN

6.1 Activités source d'impact par phase du projet

Ces activités constituent les principales sources potentielles d'impacts environnementaux et sociaux identifiés pour le projet et serviront de base à l'analyse détaillée des impacts, à l'évaluation de leur significativité et à la définition des mesures d'atténuation dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Tableau 26 : Activités source d'impact à la phase d'aménagement et de préparation du site

Catégorie d'activités	Activités associées (sources potentielles d'impacts)
Aménagement initial du site	<ul style="list-style-type: none"> - Défrichage et dégagement de la végétation herbacée et arbustive - Décapage des horizons superficiels du sol (terre végétale) - Nivellement, reprofilage et compactage du terrain - Délimitation, bornage et balisage du périmètre de la carrière
Ouverture et aménagement des accès	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des pistes internes à la carrière - Aménagement et élargissement des voies d'accès existantes - Stabilisation sommaire des pistes (latérite, compactage) - Installation de dispositifs de drainage provisoires
Installation des infrastructures temporaires	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de la base-vie (bureaux, abris, sanitaires) - Installation des aires de stationnement des engins - Aménagement des aires de chargement et de manœuvre - Mise en place des zones de stockage du granite et des matériaux
Approvisionnement et logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Acheminement des engins lourds vers le site - Transport des matériaux de construction temporaires - Approvisionnement en carburants, huiles et lubrifiants
Gestion environnementale et sécuritaire initiale	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de la signalisation et des panneaux d'information - Mise en place des dispositifs de sécurité du site - Organisation de la circulation interne des engins et camions
Présence humaine sur le site	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du personnel et des ouvriers - Occupation temporaire du site par les équipes techniques

Tableau 27 : Activités source d'impact à la phase d'exploitation de la carrière

Catégorie d'activités	Activités associées (sources potentielles d'impacts)
Extraction du granite	<ul style="list-style-type: none"> - Extraction mécanique du granite par pelles et chargeuses - Décapage progressif des couches graniteuses - Gestion et déplacement des fronts d'extraction
Manutention et stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de tas de granite sur les aires de stockage - Reprise et déplacement du granite à l'aide d'engins - Compactage involontaire des sols par les engins
Chargement et transport	<ul style="list-style-type: none"> - Chargement du granite dans les camions bennes - Circulation intensive des camions et engins lourds sur le site - Sortie et entrée fréquentes des camions sur les voies publiques
Exploitation des voies de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation des camions sur les pistes internes latéritiques - Utilisation de la route secondaire traversant le secteur de Foukhoun - Passage régulier des camions (\approx 1 camion / 45 minutes)
Fonctionnement des engins	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement continu des engins thermiques - Émissions de poussières, de gaz d'échappement et de bruit - Vibrations liées aux déplacements des engins
Maintenance et entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant des engins sur site - Vidange et remplacement des huiles et filtres - Stockage temporaire des pièces usées
Gestion des intrants et déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation et stockage des carburants - Production de déchets solides (plastiques, ferrailles) - Production d'eaux usées domestiques - Nettoyage ponctuel des zones de travail
Interactions sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Présence permanente du personnel sur le site - Interactions avec les populations riveraines - Co-activité avec d'autres carrières en exploitation

Source : BEEDD, Janvier 2026

Tableau 28 : Activités source d'impact à la phase de fermeture et de restauration

Catégorie d'activités	Activités associées (sources potentielles d'impacts)
Arrêt progressif de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction puis arrêt des opérations d'extraction - Démobilisation progressive du personnel
Retrait des équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait des engins lourds et équipements mobiles - Évacuation des matériaux restants
Démantèlement des installations	<ul style="list-style-type: none"> - Démantèlement des infrastructures du projet - Démantèlement des aires de stockage et de chargement - Nettoyage général du site

Travaux de réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> - Reprofilage des zones exploitées - Stabilisation des talus et surfaces perturbées - Remise en place ou répartition de la terre végétale
Revégétalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation d'espèces herbacées ou locales - Reconstitution progressive du couvert végétal
Gestion post-exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des déchets résiduels - Contrôle de l'érosion et du ruissellement
Suivi post-fermeture	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la stabilité des terrains réhabilités - Suivi environnemental et social post-fermeture

Source : BEEDD, Janvier 2026

6.2 Évaluation des impacts et mesures d'atténuation sur le milieu physique

Modification du relief et de la topographie

Cet impact est causé notamment par l'extraction, le chargement et le transport du granite ; l'aménagement du réseau de canalisation des eaux de ruissellement qui se fera au fur et à mesure de l'évolution des travaux d'extraction, le décapage, les excavations, le déblayage et le remblayage des excavation etc... qui modifieront considérablement la forme du relief initial dans le périmètre dans l'emprise du site d'exploitation de la carrière.

Évaluation de l'impact

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance Absolue	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et forte	Réversible	Élevée

L'importance absolue de l'impact est moyenne et sa gravité élevée. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. **Limitation de l'emprise** : Réduire au strict minimum la superficie de défrichement et d'aménagement nécessaire à l'exploitation, en se conformant à l'emprise autorisée (13 ha).
2. **Plan de nivellement préétabli** : Établir un plan de nivellement et de reprofilage validé par un géomètre/ingénieur, afin de maîtriser les modifications du relief et éviter des talus abrupts.
3. **Travaux de terrassement séquentiels** : Réaliser les travaux de terrassement de manière progressive et séquentielle, afin de limiter les zones perturbées à un moment donné.
4. **Protection des pentes et talus** : Installer des dispositifs de stabilisation des pentes (enrochements, gabions, fascines) pour prévenir les glissements et l'érosion.

5. **Gestion du matériau excavé** : Stocker les matériaux excavés (terre végétale et matériaux inertes) de manière ordonnée et sur des emprises limitées, en évitant les accumulations excessives qui modifient le relief.
6. **Répartition homogène des remblais** : Éviter la création de monticules ou dépressions artificielles non nécessaires en répartissant les remblais de façon homogène.
7. **Drainage et gestion des eaux de ruissellement** : Mettre en place un réseau de drainage provisoire (caniveaux, fossés, puisards) pour canaliser les eaux de pluie et éviter l'érosion des zones nivelées.
8. **Protection des zones sensibles** : Identifier et préserver les zones à forte sensibilité géomorphologique (talus naturels, zones d'érosion) et les exclure des travaux.
9. **Réhabilitation immédiate des zones non exploitées** : Dès que possible, reprofiler et stabiliser les zones qui ne sont plus nécessaires, afin de limiter l'étendue des perturbations.
10. **Suivi et contrôle du niveau de terrain** : Mettre en place un suivi périodique du profil topographique (levés) afin de vérifier la conformité du reprofilage aux plans et corriger rapidement les dérives.
11. **Formation du personnel** : Sensibiliser les opérateurs et conducteurs d'engins aux bonnes pratiques de terrassement et aux impacts liés aux modifications de relief.
12. **Intégration dans le plan de réhabilitation** : Intégrer dès la phase de préparation les dispositions de réhabilitation et de remise en état du relief (reprofilage final) à la fin des travaux.

Niveau de probabilité de réussite de la mesure d'atténuation : Moyenne

Pollution de l'air par la poussière et l'émission de gaz

➤ **Pollution par la poussière**

Au cours des différentes phases du projet, les travaux vont localement affecter la qualité de l'air par la poussière particulièrement en saison sèche.

Les stériles exposés à l'air libre pourraient être transportés par le vent sous forme de poussière. Cette poussière pourrait ensuite se déposer sur la flore située à proximité et impacter toute personne se trouvant dans la zone.

La pollution de l'air par l'émission de poussières sera engendrée aussi par le passage incessant des camions et autres engins au niveau des agglomérations ; à cet effet, des mesures d'atténuation devront être prises.

Mesures d'atténuation

1. **Arrosage régulier des pistes et zones de travail** : Arrosage quotidien ou selon la fréquence de circulation et les conditions climatiques.

2. **Application de liants ou stabilisants sur les pistes** : Utilisation de produits stabilisants (biopolymères, chlorure de calcium, etc.) sur les routes internes.
3. **Limitation de la vitesse des véhicules** : Imposer une vitesse maximale (ex. 10 – 20 km/h) sur le site et sur les pistes d'accès.
4. **Installation de bacs de lavage des roues** : Mise en place de dispositifs de lavage des roues des camions avant sortie du site.
5. **Nettoyage régulier des routes et voies d'accès** : Balayage mécanique ou arrosage des routes pour réduire la poussière.
6. **Enrobage ou stabilisation des zones de chargement et de stockage** : Stabiliser les zones de stockage du granite (compactage, couverture, etc.).
7. **Couverture de la benne des camions lors du transport** : Utilisation de bâches ou filets de couverture sur les camions transportant le granite.
8. **Définition de zones de circulation et de chargement bien délimitées** : Limiter les déplacements hors pistes et réduire les surfaces exposées.
9. **Aménagement de barrières anti-poussières (brise-vent)** : Mise en place de haies, brise-vent ou écrans végétaux sur les zones sensibles.
10. **Réduction des surfaces dénudées** : Minimiser la zone décapée et réhabiliter progressivement les zones exploitées.
11. **Planification des travaux selon les conditions météorologiques** : Éviter les opérations de décapage et de transport durant les périodes venteuses.
12. **Maintenance régulière des engins et équipements** : Entretien des systèmes de freinage et des pneus pour limiter les émissions de poussières.
13. **Sensibilisation du personnel** : Former les opérateurs et chauffeurs sur les bonnes pratiques de réduction des poussières.
14. **Surveillance régulière de la qualité de l'air** : Mesure périodique des PM10 et PM2,5 et ajustement des mesures selon les résultats.
15. **Déploiement de systèmes de pulvérisation localisée** : Utilisation de canons à eau ou pulvérisateurs sur les zones à forte poussière.

➤ **Pollution par l'émission des gaz**

La pollution de l'air par l'émission des gaz à effet de serre (GES) aux différentes phases du projet sera essentiellement due aux émissions liées à la combustion du carburant (gasoil et/ou essence) utilisé par les différents engins de la carrière. En effet, la combustion du carburant libère des gaz à effet de serre dont les facteurs d'émission sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Facteurs d'émission des gaz à effet de serre

Gaz émis	Facteurs d'émission (g/kg de gasoil)
NO2	50
H ₂ O	1,3
CO ₂	314
CO	16
CH ₄	0,17
COVNM	7,3

Source : Intergouvernemental Panel on Climate Change Guidelines for national Greenhouse gas inventories (IPPC) 1996, Vol.3.

Évaluation de l'impact sur la pollution par l'émission des gaz à effet de serre

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance Absolue	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Courte	Ponctuelle	Faible	Mineure	Faible	Réversible	Faible

L'importance absolue de l'impact est mineure et sa gravité faible. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Optimisation de la consommation de carburant

- Réduire les temps d'utilisation des engins au strict nécessaire ;
- Éviter les temps d'attente prolongés des moteurs au ralenti ;
- Planifier les rotations de chargement et transport pour limiter les trajets à vide...

2. Maintenance régulière des équipements

- Programme de maintenance préventive pour garantir un fonctionnement optimal ;
- Vérification et réglage périodique des moteurs (réduction des émissions);
- Contrôle et remplacement des filtres à air et systèmes d'échappement...

3. Utilisation d'engins plus efficaces

- Prioriser l'utilisation d'engins modernes à faible consommation ;
- Remplacement progressif des équipements anciens et énergivores...

4. Optimisation logistique

- Organisation des circuits internes pour réduire les distances parcourues ;
- Planification des heures de transport pour éviter les files d'attente et les ralentissements ;

- Regroupement des chargements pour maximiser le volume transporté par voyage...

5. Contrôle des trajets et réduction des distances

- Aménagement d'itinéraires directs et bien définis pour les camions ;
- Réduction du nombre de rotations en optimisant la capacité des véhicules...

6. Sensibilisation du personnel

- Formation des conducteurs à l'éco-conduite (éviter accélérations/brusques, vitesse modérée) ;
- Sensibilisation sur l'importance de l'arrêt moteur lors des pauses...

7. Mesures de compensation et d'absorption carbone

- Reboisement ou plantation d'arbres sur les zones réhabilitées ;
- Mise en place d'un programme de restauration des zones dégradées...

8. Utilisation de carburants plus propres

- Approvisionnement en carburant de meilleure qualité (si disponible) ;
- Étude de faisabilité de l'utilisation de carburants moins émissifs...

9. Suivi et reporting des émissions

- Mise en place d'un suivi des consommations de carburant (journal de bord) ;
- Calcul périodique des émissions de GES (bilan carbone) pour ajuster les mesures...

10. Optimisation énergétique des installations

- Utilisation d'éclairages LED pour les installations temporaires ;
- Mise en place de dispositifs de gestion énergétique dans les bureaux et ateliers...

Nuisance sonore

Au cours des différentes phases du projet (préparatoire, exploitation et fermeture), les bruits et les vibrations perturberont la quiétude du milieu et le bien-être des ouvriers. En effet, le mouvement des engins de la carrière sera la principale source d'émission de bruit. Les chantiers seront ouverts de 09h 00 mn à 18 h 00 mn et pour des cas de force majeure de 20h à 00 mn à 00, exposant ainsi tous les travailleurs à des niveaux de bruit élevés aux heures de repos.

Les activités de la carrière (extraction, chargement et transport du granite ; le déblayage, le remblayage, l'utilisation de la motopompe etc...) représentent un

niveau sonore moyen de 62 dBA à 30 m. Le niveau de bruit ambiant, incluant le bruit des activités s'échelonne entre 39 et 48 dBA selon les normes.

Dans le cadre de ce projet, la zone étant non habitée, les émissions sonores auront peu d'impacts sur les habitations environnantes.

Il convient de signaler que le seuil de saturation de l'audition correspondant à la manifestation de la douleur chez l'homme est compris entre 130 et 140 dB.

Évaluation de l'impact sur les nuisances sonores

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Moyenne	Ponctuelle	Faible	Mineure	Probable	Réversible	Faible

Mesures d'atténuation

1. Limitation des heures de travail

- Interdire les activités bruyantes en dehors des heures de travail (ex. : 7h-18h).
- Éviter les opérations nocturnes sauf cas exceptionnel et avec autorisation.

2. Sélection d'équipements moins bruyants

- Utiliser des engins et équipements conformes aux normes de bruit.
- Favoriser des machines récentes et bien entretenues.

3. Maintenance régulière des engins

- Réaliser des contrôles périodiques (lubrification, réglages, silencieux).
- Remplacer les pièces défectueuses (silencieux, pneus, moteurs).

4. Installation de silencieux et dispositifs anti-bruit

- Équiper les moteurs de silencieux efficaces.
- Installer des capots anti-bruit sur les équipements les plus bruyants.

5. Optimisation de la circulation interne

- Définir des itinéraires internes de circulation pour réduire le temps de déplacement.
- Limiter la vitesse des engins et camions sur le site.
- Éviter les manœuvres inutiles (retournements, accélérations brusques).

6. Éloignement des sources sonores des zones sensibles

- Localiser les zones de chargement et de manœuvre le plus loin possible des habitations.

- Installer les zones bruyantes au centre de la carrière ou dans des zones déjà dégradées.

7. Création de barrières physiques anti-bruit

- Mettre en place des talus, remblais ou écrans végétalisés pour atténuer la propagation du bruit.
- Utiliser des clôtures acoustiques si nécessaire.

8. Planification des activités bruyantes

- Regrouper les opérations bruyantes dans des créneaux horaires précis.
- Éviter les travaux bruyants lors des périodes de repos des populations (matin tôt, soirées et les prières du vendredi).

9. Sensibilisation du personnel

- Former les opérateurs à la conduite silencieuse des engins.
- Sensibiliser le personnel à l'importance de réduire les nuisances sonores.

10. Suivi et contrôle du bruit

- Mettre en place un programme de surveillance acoustique (points de mesure proches des habitations).
- Effectuer des mesures périodiques et documenter les résultats.
- Ajuster les mesures d'atténuation en fonction des résultats.

11. Gestion des plaintes et communication

- Informer les communautés des horaires de travail et des activités bruyantes.
- Mettre en place un mécanisme de communication pour répondre rapidement aux préoccupations.

12. Réduction du bruit lié au transport

- Entretenir régulièrement les camions (systèmes d'échappement, pneus).
- Éviter le passage des camions à des vitesses élevées dans les zones habitées.
- Réguler la fréquence des camions pendant les heures de forte activité communautaire.

Pollution des ressources en eau

➤ Pollution et sédimentation des eaux de surface et souterraines

Les eaux de surface sont le réceptacle de rejets polluants liquides ou solides d'origine anthropique : huiles usagées, carburant, déchets solides divers. Pendant la phase

d'exploitation, l'impact sur la qualité de l'eau qui se serait manifesté à la phase préparatoire va augmenter d'importance eu égard à l'augmentation du personnel proportionnellement à l'augmentation des activités qui y sont menées.

En effet, les ruissellements de surface sont contaminés lorsqu'ils entrent en contact avec les déchets solides provenant du défrichage des différentes plateformes, les sachets plastiques d'origine anthropique, les égouttures d'huiles des engins de la carrière et le carburant déversé accidentellement au niveau des plateformes de chargement, de l'aire de stationnement et le long des pistes et routes.

Il peut également subsister des risques de pollution à cause de ruissellements non contrôlés si les dispositions ne sont pas prises.

Par le biais de l'infiltration de ces ruissellements de surface contaminés, les eaux souterraines risquent également de voir leurs qualités baisser.

Évaluation de l'impact de la pollution des ressources en eau

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance Absolue	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine	Réversible	Moyenne

L'importance absolue de l'impact est moyenne et sa gravité moyenne. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Mesures de prévention générales

- Délimiter clairement les zones de travail et les zones sensibles hydrologiquement.
- Installer des barrières physiques de protection (haies vives, clôtures, cordons de sécurité) autour des zones d'extraction.
- Former le personnel aux risques de pollution des eaux et aux bonnes pratiques environnementales.
- Interdire le lavage des engins sur site (ou le limiter à une zone spécifique contrôlée).
- Mettre en place un plan de gestion des eaux de surface et des eaux usées.

2. Gestion des eaux de ruissellement et de sédimentation

- Installer des bassins de décantation ou des bassins de rétention pour capter les eaux de ruissellement.
- Mettre en place des fossés de drainage périphériques pour diriger les eaux vers les bassins de décantation.

- Utiliser des barrières anti-sédiment (boudins de paille, géotextiles, fascines) aux points de sortie des eaux.
- Réaliser des zones tampons végétalisées le long des cours d'eau et zones humides.
- Stabiliser les talus et pistes par compactage et/ou revêtement lorsque nécessaire.
- Réaliser un plan de gestion des eaux de ruissellement en fonction des saisons (pluviométrie).

3. Gestion des hydrocarbures et produits polluants

- Mettre en place une aire de stockage étanche pour carburants et lubrifiants (bassin de rétention).
- Utiliser des réservoirs et bidons homologués, avec étiquetage clair.
- Prévoir des kits de nettoyage et d'intervention rapide en cas de déversement (absorbants, granite, sacs, etc.).
- Installer un poste de ravitaillement sécurisé avec procédure de contrôle anti-fuite.
- Stocker les huiles usées dans des contenants fermés et étiquetés, puis les évacuer vers un centre agréé.

4. Gestion des déchets liquides et eaux usées

- Installer des latrines et sanitaires conformes, hors zones sensibles (cours d'eau, zones d'infiltration).
- Mettre en place un système de collecte et de traitement des eaux usées domestiques (fosse septique ou toilettes).
- Éviter tout rejet direct des eaux usées dans le milieu naturel.
- Assurer l'entretien régulier des installations sanitaires.

5. Mesures de contrôle et de suivi

- Réaliser des inspections régulières des installations de stockage et des drains.
- Mettre en place un plan de surveillance des eaux de surface et souterraines (qualité et turbidité).
- Mesurer périodiquement les paramètres suivants : turbidité, pH, conductivité, hydrocarbures, matières en suspension.
- Documenter les incidents et appliquer des mesures correctives immédiates.

6. Réhabilitation et mesures post-activité

- Reprofilage des zones perturbées pour rétablir les écoulements naturels.
- Remise en place de la couche de terre végétale stockée.
- Revégétalisation des talus et zones de drainage pour limiter l'érosion.
- Suivi post-activité des écoulements et de la qualité des eaux.

Destruction de la texture des sols

Les phases (construction et exploitation) du projet nécessiteront des travaux considérables de décapage, d'excavation, de remblayage... pour créer des plateformes d'extraction et de chargement des camions. Au cours de ces deux phases, les sites des divers aménagements, construction ; d'exploitation seront totalement remaniés à travers des excavations pour l'extraction du granite. Les travaux entraîneront donc la modification de la texture du sol et provoqueront des perturbations sur l'équilibre actuel du sol.

En effet, le dégagement de la végétation et le décapage de la couche superficielle du sol l'exposera à l'érosion en cas de pluie.

Évaluation de l'impact de la destruction de la texture du sol

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et moyenne	Irréversible	Modérée

L'importance de l'impact est moyenne et sa gravité modérée, il nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Délimitation stricte de l'emprise d'exploitation :

Définir clairement les limites de la zone d'exploitation (13 ha) et interdire toute extension non autorisée.

2. Préservation de la couche arable : Décapage et stockage de la terre végétale sur des zones dédiées, pour réutilisation lors de la réhabilitation.

3. Réduction des zones de compactage

- Limiter la circulation des engins lourds aux pistes définies et surfaces de travail nécessaires.
- Éviter les passages répétitifs sur les mêmes zones hors pistes.

4. Gestion des pistes et des zones de circulation

- Mettre en place des pistes stabilisées (latéritiques ou autres matériaux appropriés) pour réduire le tassement du sol.

- Éviter les zones humides ou sensibles pour la circulation des engins.

5. Contrôle de l'humidité des sols

- Interdire l'exploitation en période de fortes pluies pour réduire le compactage et l'érosion.
- Maintenir une gestion optimale du drainage pour éviter l'accumulation d'eau et la dégradation des sols.

6. Rotation des zones d'exploitation : Alternier les zones de travail pour réduire l'impact cumulatif sur une même surface.

7. Surveillance de l'état du sol : Mettre en place un suivi régulier de la compaction et de la dégradation des sols (observations visuelles et mesures ponctuelles).

8. Protection des zones non exploitées : Installer des barrières physiques (balisage, clôtures temporaires) pour éviter la dispersion des engins et préserver les zones intactes.

9. Formation et sensibilisation du personnel : Former les opérateurs aux bonnes pratiques d'exploitation pour limiter le compactage et la destruction des sols.

10. Préparation à la réhabilitation

- Stocker et protéger la terre végétale pour une remise en état efficace en fin d'exploitation.
- Planifier des actions de réhabilitation dès le début du projet (reprofilage, remise en place du sol, revégétalisation).

Évaluation de la nouvelle valeur de l'impact (Impact résiduel)

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Moyenne	Ponctuelle	Faible	Mineure	Probable	Irréversible	Faible

L'importance de l'impact résiduel est mineure et sa gravité faible.

Pollution des sols par des déchets solides

Les travaux d'exploitation, généreront une quantité importante de déchets solides. Ces déchets produits durant la construction des infrastructures et la présence humaine peuvent être de plusieurs ordres. On peut citer entre autres : les déchets verts issus de la végétation défrichée ; les déblais excédentaires ; les déchets dangereux (batteries de véhicule, ampoules d'éclairage) ; les déchets ménagers (reste de nourriture, papier, bouteilles, sachets d'eau et sacs plastiques, canettes usagées etc...).

Évaluation de l'impact de la pollution des sols par des déchets solides

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
--------	-------------	-------	--------	-----------	------------	------------	---------------	---------

Négative	Directe	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et moyenne	Réversible	Modérée
-----------------	---------	---------	------------	---------	----------------	---------------------	------------	----------------

L'importance de l'impact étant moyenne et sa gravité modérée ; il nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Mise en place d'un système de gestion des déchets solides (SGDS)

- Organisation d'un plan de gestion des déchets (type, quantités, responsabilités, lieux de stockage, fréquence d'évacuation).

2. Séparation à la source des déchets

- Installation de poubelles ou bacs de tri (déchets recyclables, non recyclables, déchets dangereux) dans les zones de travail.

3. Aires de stockage dédiées et contrôlées

- Définition d'aires spécifiques et imperméabilisées pour le stockage des déchets (zones de tri, déchetterie interne).

4. Collecte régulière et évacuation contrôlée

- Organisation d'une collecte quotidienne ou hebdomadaire selon le volume.
- Évacuation vers un site agréé (décharge publique ou centre de traitement autorisé).

5. Interdiction stricte de l'abandon des déchets sur le site

- Mise en place de sanctions internes pour toute personne qui jette des déchets en dehors des zones prévues.

6. Sensibilisation et formation du personnel

- Sessions de sensibilisation régulières sur la gestion des déchets et les risques de pollution des sols.
- Affichage de consignes de tri et de propreté sur le site.

7. Contrôle et surveillance du site

- Inspection hebdomadaire des zones de stockage et des zones de travail.
- Identification rapide des zones de dispersion de déchets et nettoyage immédiat.

8. Gestion des déchets dangereux

- Mise en place de conteneurs étanches pour les déchets dangereux (huiles usées, filtres, solvants).
- Stockage dans une zone séparée, sécurisée et à l'abri des intempéries.
- Évacuation vers un centre de traitement agréé.

9. Mise en place d'un registre de déchets

- Tenue d'un registre de production, stockage et évacuation des déchets (quantités, dates, destination).

10. Mesures de prévention des fuites et des dispersions

- Mise en place de barrières et de clôtures autour des zones de stockage des déchets.
- Maintien des zones propres et limitation de la circulation des engins autour des aires de stockage.

11. Réhabilitation régulière des zones de travail

- Nettoyage et remise en état des zones exploitées en fin de chaque cycle d'exploitation.
- Enlèvement des déchets résiduels avant toute réhabilitation.

Pollution du sol par les déchets liquides

Des déchets liquides seront générés par les différents travaux de la carrière par la société CHALCO GUINEA COMPANY. Le tableau ci-dessous présente la liste des déchets liquides susceptibles d'être produit et qui pourraient être sources de pollution du sol.

Évaluation de l'impact des déchets liquides

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance Absolue	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et moyenne	Réversible	Modérée

L'importance absolue de l'impact est moyenne et sa gravité modérée. Il nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Création d'une aire de stockage sécurisée des hydrocarbures

- Installation d'un espace dédié et étanche pour les carburants et lubrifiants (sol en béton, bacs de rétention).
- Mise en place d'un système de rétention capable de contenir au moins 110% du volume du plus grand réservoir.

2. Utilisation de réservoirs et contenants homologués

- Utilisation de cuves, bidons et réservoirs conformes aux normes en vigueur.
- Vérification régulière de l'étanchéité et de l'état des contenants.

3. Mise en place d'un système de gestion des eaux de pluie

- Collecte des eaux de pluie autour des zones de stockage pour éviter le ruissellement vers le sol.
- Construction de caniveaux et fossés de drainage vers des zones de rétention ou de traitement.

4. Zone de maintenance des engins en aire imperméabilisée

- Réalisation d'une aire de maintenance avec dalle en béton et bordures de rétention.
- Interdiction des réparations et vidanges en dehors de cette zone.

5. Procédures de vidange et de gestion des huiles usées

- Collecte systématique des huiles usées dans des récipients fermés et étiquetés.
- Stockage temporaire en zone couverte, puis évacuation vers un centre agréé.

6. Gestion des déchets liquides (eaux usées domestiques)

- Installation de toilettes sèches ou fosse septique conforme.
- Traitement ou évacuation des eaux usées vers des installations adaptées.

7. Mise en place de kits de gestion des déversements

- Disponibilité de kits anti-pollution (absorbants, barrages, granite, bâches) sur le site.
- Formation du personnel à l'utilisation des kits.

8. Plan de réponse aux déversements accidentels

- Élaboration d'un plan de contingence pour déversements d'hydrocarbures et produits chimiques.
- Désignation d'une équipe d'intervention et d'un responsable HSE.

9. Inspections régulières et contrôles de conformité

- Inspection quotidienne des zones de stockage, des réservoirs et des canalisations.
- Maintenance préventive des engins pour réduire les fuites.

10. Formation et sensibilisation du personnel

- Formation obligatoire des opérateurs et mécaniciens sur les risques de pollution des sols.
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de manipulation et stockage des produits liquides.

11. Interdiction de vidange en dehors des zones prévues

- Strictement interdite toute vidange d'huiles, carburants ou liquides dans le sol ou les fossés.

12. Contrôle et gestion des déchets dangereux

- Classement des déchets dangereux (huiles, filtres, batteries) et stockage dans des conteneurs étanches.
- Traçabilité des déchets et évacuation vers un centre de traitement agréé.

13. Surveillance environnementale

- Mise en place d'un suivi périodique de la qualité des sols autour des zones de stockage.
- En cas de contamination, mise en œuvre de mesures de dépollution (excavation, bioremédiation, etc.).

6.3 Évaluation des impacts négatifs et mesures d'atténuation sur le milieu biologique

Destruction ou perturbation du couvert végétal

La phase de préparation et d'exploitation de la carrière nécessite l'ouverture et le dégagement de la zone d'emprise (13 ha), ce qui entraîne la destruction ou la perturbation du couvert végétal existant. Cette perturbation se manifeste par l'arrachage des herbes, des arbustes et des jeunes arbres, ainsi que par le compactage des sols par les engins de chantier. En conséquence, l'habitat naturel de certaines espèces végétales est directement supprimé, entraînant une réduction de la diversité floristique et une modification de la structure végétale locale. Cette perte de végétation peut également réduire la capacité de régénération naturelle du site et accentuer les risques d'érosion des sols, surtout en période de pluie. En zone périurbaine, où la végétation constitue un élément important du paysage et de l'équilibre écologique, cette perturbation peut contribuer à la dégradation du milieu biologique local.

Mesures d'atténuation

1. Limitation de l'emprise de la carrière

- Réduire l'aire de défrichement au strict minimum nécessaire (13 ha) et respecter scrupuleusement les limites d'emprise.

2. Délimitation et protection des zones non exploitées

- Balisage clair des zones à conserver et interdiction d'accès aux engins dans ces zones.
- Mise en place de clôtures temporaires si nécessaire pour protéger la végétation périphérique.

3. Défrichement sélectif

- Réaliser un défrichement progressif et sélectif (par zones) pour limiter l'impact global.
- Conserver autant que possible les espèces ligneuses de valeur ou utiles à la communauté.

4. Stockage et conservation de la couche de terre végétale

- Décaper et stocker la terre arable (couche fertile) dans des bermes ou tas temporaires.
- Protéger ces tas par des couvertures ou ensemencement temporaire pour limiter l'érosion.

5. Contrôle de l'érosion pendant les travaux

- Mettre en place des dispositifs de drainage (fossés, caniveaux) pour éviter le ruissellement.
- Utiliser des géotextiles ou des paillages temporaires sur les zones dénudées.

6. Réhabilitation progressive

- Prévoir une remise en état progressive des zones exploitées (réhabilitation par étapes).
- Réensemencement avec des espèces locales adaptées à la zone périurbaine.

7. Reboisement / revégétalisation

- Planter des espèces locales adaptées au climat et au sol de la zone.
- Favoriser des espèces à croissance rapide pour stabiliser le sol.

8. Protection des espèces végétales sensibles

- Identifier et protéger les espèces rares ou endémiques si présentes (le cas échéant).
- Mettre en place un suivi de la végétation pendant l'exploitation.

9. Sensibilisation du personnel

- Former les équipes sur l'importance de la végétation et les risques liés au défrichement excessif.
- Interdire les feux, l'abattage inutile d'arbres et le prélèvement de bois sur le site.

10. Suivi environnemental

- Mettre en place un suivi régulier de l'évolution de la végétation et de la couverture du sol.
- Corriger rapidement toute dérive observée (érosion, dégradation excessive).

Perte d'habitats fauniques de faible valeur écologique

L'ouverture et l'exploitation de la carrière de granite entraînent des perturbations directes sur la couverture végétale et les micro-habitats présents sur la zone d'emprise (13 ha). Les travaux de défrichement, de décapage, de nivellement et de circulation d'engins provoquent une destruction ou une altération des habitats de la faune locale, notamment les habitats de petite faune (insectes, reptiles, petits mammifères, oiseaux terrestres), les abris naturels et les zones de reproduction. Dans un contexte déjà fortement anthropisé, ces habitats sont souvent de faible valeur écologique, mais leur disparition peut néanmoins réduire temporairement la disponibilité de ressources alimentaires, de sites de nidification et de refuges. Cette perte est généralement réversible, car les espèces présentes sont souvent opportunistes et peuvent recoloniser la zone après la fin des travaux, à condition que des mesures de réhabilitation soient mises en œuvre.

Mesures d'atténuation

- 1. Limiter l'emprise au strict nécessaire :** Réduire la surface de défrichement au minimum requis pour l'exploitation.
- 2. Planifier les travaux en dehors des périodes sensibles :** Éviter les travaux de défrichement pendant les périodes de reproduction ou de nidification identifiées localement.
- 3. Conserver des zones refuges :** Laisser des îlots de végétation non perturbés autour de la zone d'exploitation, lorsque possible.
- 4. Réduire la durée des perturbations :** Organiser l'exploitation par phases afin de réduire la durée d'exposition de chaque zone à la perturbation.
- 5. Mise en place d'un dispositif de restauration écologique :** Réhabilitation progressive des zones exploitées par reprofilage et revegetalisation avec des espèces locales.
- 6. Restitution de la couche arable :** Stocker et conserver la terre végétale en zone protégée pour la réutiliser lors de la réhabilitation.

7. Suivi écologique post-travaux : Mettre en place un suivi de la recolonisation faunique et de la restauration de la végétation après exploitation.

8. Sensibilisation du personnel : Former les ouvriers et les conducteurs d'engins à éviter les zones non perturbées et à limiter les nuisances.

Création d'un corridor écologique : Maintenir une continuité écologique minimale entre les zones non perturbées et les zones environnantes.

Perturbation de la faune locale par le bruit, la présence humaine et les engins

L'exploitation d'une carrière de granite entraîne une augmentation significative des niveaux de bruit et des vibrations liés à l'utilisation d'engins lourds (pelles, chargeuses, camions), aux opérations de chargement et à la circulation des véhicules. Cette situation est renforcée par la présence permanente du personnel sur le site et par les mouvements fréquents de camions sur les pistes internes et les routes d'accès. Ces nuisances acoustiques et la présence humaine perturbent les comportements naturels de la faune locale (mammifères, oiseaux, reptiles), en particulier les espèces sensibles au bruit et à l'activité humaine. Les animaux peuvent modifier leurs déplacements, leurs zones de repos et d'alimentation, ou même abandonner les zones proches du site. En milieu périurbain, où la faune est déjà sous pression, cette perturbation peut contribuer à la réduction de la diversité et à l'appauvrissement des habitats disponibles.

Mesures d'atténuation

1. Limiter les heures d'exploitation : Interdire les travaux bruyants en dehors des heures de jour (ex. : 06h00 – 18h00) afin de réduire l'impact sur la faune nocturne et diurne.

2. Définir une zone de non-perturbation : Établir une zone tampon autour des secteurs à forte valeur écologique (si identifiés) où les activités sont limitées.

3. Maintenir une distance minimale entre les zones d'exploitation et les habitats sensibles : Identifier les zones de nidification, points d'eau ou habitats fauniques et maintenir une distance de sécurité.

4. Réduire le bruit des engins

- Utiliser des engins en bon état et équipés de silencieux et d'équipements anti-bruit.
- Mettre en place un programme de maintenance régulière pour éviter les surémissions sonores.

5. Gestion de la circulation interne

- Limiter la vitesse des engins et camions sur le site.
- Définir des itinéraires internes fixes pour éviter la dispersion du bruit dans toute la zone.

- 6. Planification des activités :** Planifier les opérations les plus bruyantes (chargement, manœuvre) en zones et périodes spécifiques.
- 7. Formation et sensibilisation du personnel :** Sensibiliser le personnel sur les impacts sur la faune et les comportements à adopter (éviter le bruit inutile, éviter les déplacements hors zones définies).
- 8. Réhabilitation progressive des zones exploitées :** Mettre en œuvre une remise en état rapide des zones dégradées pour réduire la durée de perturbation.
- 9. Suivi environnemental :** Mettre en place un suivi de la faune (observations périodiques, indicateurs de présence) afin d'ajuster les mesures si nécessaire.

Déplacement ou fuite de la petite faune vers des zones moins perturbées

L'ouverture et l'exploitation de la carrière de granite entraînent une perturbation directe de l'habitat (défrichage, décapage, bruit, vibrations, présence humaine et circulation d'engins). Ces perturbations provoquent le déplacement ou la fuite de la petite faune (petits mammifères, reptiles, insectes, oiseaux terrestres, etc.) vers des zones moins perturbées. Cette migration peut entraîner une réduction temporaire de la biodiversité locale, une pression accrue sur les habitats voisins (compétition pour les ressources, risques de prédation) et une fragmentation de l'espace écologique. Dans un contexte périurbain, où les habitats naturels sont déjà restreints, cet impact peut contribuer à la diminution de la capacité de résilience des populations fauniques locales.

Mesures d'atténuation

A. Mesures de prévention et de réduction des perturbations

1. Limiter l'emprise du site

- Réduire au strict minimum la zone de perturbation (13 ha) et éviter l'extension non nécessaire du périmètre d'exploitation.

2. Préserver des zones de refuge

- Délimiter et maintenir des zones de végétation non perturbées autour du site, qui serviront de refuges pour la faune.
- Créer des bandes tampons végétalisées entre la carrière et les zones naturelles.

3. Limiter les activités perturbatrices en période sensible

- Éviter les travaux de défrichage et de terrassement pendant les périodes de reproduction de la faune locale (selon saisonnalité locale).

4. Réduire le bruit et les vibrations

- Limiter la durée des travaux bruyants.

- Utiliser des engins moins bruyants et bien entretenus.

5. Gestion contrôlée des flux humains

- Restreindre l'accès au site aux seules personnes autorisées.
- Limiter les déplacements hors des zones de travail.

B. Mesures de compensation et de restauration

1. Réhabilitation progressive des zones exploitées

- Remise en état immédiate des zones déjà exploitées (reprofilage et revégétalisation) pour reconstituer rapidement des habitats.
- Utilisation d'espèces locales adaptées pour favoriser le retour de la faune.

2. Création d'habitats alternatifs

- Installer des aménagements simples (tas de branches, zones herbacées) dans les zones tampons pour offrir des abris à la petite faune.

C. Mesures de suivi

1. Suivi écologique post-aménagement

- Mettre en place un programme de surveillance de la faune (inventaires périodiques) pour vérifier le retour ou la présence des espèces.
- Suivi de l'efficacité des zones refuges et ajustement des mesures si nécessaire.

6.4 Évaluation des impacts négatifs et mesures d'atténuation sur le milieu humain

Modification des us et coutume

L'ouverture et l'exploitation de la carrière de granite dans une zone peuvent entraîner une **modification des pratiques sociales, culturelles et coutumières** des communautés riveraines. En effet, l'arrivée de nouveaux acteurs (entreprises, travailleurs, fournisseurs, transporteurs), la transformation du paysage, l'augmentation du trafic routier et les nuisances associées (bruit, poussière) peuvent réduire la disponibilité et l'accessibilité de certains lieux et espaces traditionnellement utilisés par les communautés pour des activités sociales, culturelles ou agricoles.

Dans un contexte où les modes de vie sont fortement liés aux rythmes et aux espaces locaux, les changements induits par l'exploitation de la carrière peuvent :

- **Restreindre l'accès aux lieux de rassemblement** (espaces communautaires, points de rencontre, zones de loisirs, chemins traditionnels) ;

- **Perturber les pratiques coutumières** (cérémonies, fêtes communautaires, réunions traditionnelles) du fait du bruit, de la poussière et de la présence permanente d'activités industrielles ;
- **Altérer les habitudes de déplacement** des populations (réduction des parcours piétons, déplacement de certains itinéraires vers des routes plus longues) ;
- **Favoriser l'émergence de nouveaux comportements sociaux** (augmentation des échanges commerciaux, nouvelles relations de travail, arrivée de personnes extérieures) pouvant modifier les normes sociales et les traditions locales.

Cette évolution peut conduire à une dilution des pratiques culturelles locales, à une perte d'identité communautaire et à un sentiment de dégradation du cadre de vie, ce qui peut générer des tensions sociales si le projet n'accompagne pas ces changements par un dialogue continu et des mesures d'intégration sociale.

Évaluation de l'impact sur la modification des US et coutume

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Moyenne	Ponctuelle	Faible	Mineure	Probable	Réversible	Faible

L'importance de l'impact est mineure et sa gravité faible.

✚ Mesures d'atténuation

Pour limiter cet impact et préserver les pratiques culturelles et coutumières, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre :

- 1. Consultation continue des leaders communautaires et traditionnels**
 - Maintenir un dialogue régulier avec les autorités coutumières et religieuses pour identifier les pratiques et événements sensibles.
 - Adapter le calendrier des activités de la carrière en fonction des périodes de cérémonies importantes.
- 2. Établissement d'un mécanisme de communication et de consultation**
 - Mise en place d'un comité de suivi communautaire pour discuter des impacts sociaux et proposer des solutions.
 - Organisation de réunions périodiques avec les communautés pour recueillir leurs préoccupations.
- 3. Respect des zones et itinéraires culturels**
 - Identifier et protéger les espaces utilisés pour les rassemblements sociaux, cérémonies et pratiques traditionnelles.
 - Éviter la mise en place d'infrastructures ou de voies d'accès sur les itinéraires communautaires.

4. **Réduction des nuisances durant les périodes culturelles**

- Réduction des activités bruyantes et de la circulation aux périodes critiques (jours de fêtes, cérémonies, périodes de jeûne).
- Renforcement de l'arrosage des pistes pour limiter les poussières pendant les événements communautaires.

5. **Sensibilisation du personnel**

- Formation des travailleurs sur le respect des coutumes locales et des comportements appropriés.
- Mise en place d'un code de conduite sociale pour le personnel et les transporteurs.

6. **Appui aux activités culturelles locales**

- Soutien logistique ou financier aux manifestations culturelles (fêtes, cérémonies, activités communautaires, baptêmes, décès) sur la base d'un accord avec les communautés.
- Contribution à la restauration ou l'entretien des espaces communautaires (salles de réunions, terrains de sport, maison des jeunes etc.).

7. **Encadrement des activités des transporteurs**

- Sensibilisation des conducteurs sur les comportements à adopter dans les zones habitées.
- Respect strict des limitations de vitesse et des itinéraires définis.

8. **Suivi social et évaluation périodique**

- Mise en place d'un suivi des impacts sociaux liés aux changements de pratiques et coutumes.
- Adaptation des mesures d'atténuation en fonction des retours des communautés.

Perturbations de la mobilité des populations

La mise en œuvre de ce projet peut entraîner une augmentation significative du trafic routier, notamment avec le passage régulier des camions d'évacuation du granite. Dans un contexte périurbain comme celui de la zone d'étude (sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa), les routes secondaires sont souvent étroites, non revêtues et déjà fortement sollicitées par les populations locales. Ainsi, la circulation accrue des camions et engins lourds peut générer des perturbations importantes de la mobilité des habitants, notamment :

- **Congestion et ralentissement du trafic** sur les routes locales, surtout aux heures de pointe ;

- **Dégradation accélérée des pistes latéritiques**, rendant la circulation difficile, en particulier en saison des pluies ;
- **Risques accrus d'accidents** impliquant des piétons, des motos, des vélos et des véhicules légers, surtout aux points de croisement et aux traversées de villages;
- **Difficultés d'accès aux services sociaux** (marchés, écoles, centres de santé) pour les populations riveraines ;
- **Perturbation des activités économiques locales** (transport, commerce, agriculture) en raison de la congestion et de la dégradation des routes ;
- **Augmentation du temps de déplacement** et des coûts de transport pour les habitants.

Ces perturbations peuvent affecter le bien-être des populations locales et entraîner des tensions sociales si elles ne sont pas anticipées et gérées de manière proactive.

Évaluation de l'impact sur la perturbation de la mobilité des populations

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Courte	Ponctuelle	Faible	Moyenne	Certaine et forte	Réversible	Modérée

L'importance de l'impact est moyenne et sa gravité modérée. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation particulières.

✚ Mesures d'atténuation

- 1. Plan de gestion du trafic (PGT) :** Mise en place d'un plan de circulation adapté au flux des camions, avec des horaires de passage définis pour limiter les heures de pointe.
- 2. Limitation des horaires de transport :** Restriction des mouvements des camions aux heures creuses (par exemple, éviter les périodes d'entrée et de sortie des écoles).
- 3. Signalisation et sécurité routière**
 - Installation de panneaux de signalisation (ralentir, passage de camions, route en travaux) et de dispositifs de sécurité (miroirs, chicanes, bornes).
 - Mise en place de zones de ralentissement aux abords des villages et des points sensibles.
- 4. Entretien et réhabilitation des routes**
 - Renforcement et entretien régulier des voies d'accès (nivellement, compactage, drainage).
 - Réparation périodique des tronçons endommagés par le passage des camions.

5. Organisation des aires de stationnement : Mise en place d'aires de stationnement internes au site pour éviter le stationnement désorganisé des camions.

6. Contrôle de la vitesse

- Imposition d'une vitesse maximale sur les routes internes et les routes secondaires.
- Installation de dispositifs de contrôle (ralentisseurs, patrouilles de sécurité).

7. Sensibilisation des chauffeurs et des communautés

- Formation des chauffeurs aux règles de conduite en zone périurbaine.
- Sensibilisation des populations locales sur les horaires de passage et les zones de risque.

8. Coordination avec les autorités locales : Collaboration avec les services municipaux et préfectoraux pour la gestion du trafic et la planification des travaux routiers.

9. Mesures d'accompagnement social

- Mise en place d'un mécanisme de communication pour informer les populations des perturbations (calendrier des passages, travaux, etc.).
- Mise en place d'un dispositif de remontée des plaintes (hors mécanisme de gestion des plaintes détaillé) afin d'identifier rapidement les zones de congestion et d'ajuster les mesures.

Niveau de probabilité de réussite de la mesure d'atténuation : Moyenne

Évaluation de la nouvelle valeur de l'impact (Impact résiduel)

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Moyenne	Ponctuelle	Faible	Mineure	Probable	Réversible	Faible

L'importance absolue de l'impact résiduel est mineure et sa gravité faible.

Nuisances olfactives

Les activités d'exploitation de la carrière de granite peuvent générer des nuisances olfactives localisées, principalement liées à l'utilisation et au stockage des carburants, huiles et lubrifiants, à l'entretien des engins, ainsi qu'à la gestion inadéquate des déchets liquides et des eaux usées domestiques. Bien que ces nuisances soient généralement de faible intensité et ponctuelles, elles peuvent affecter le confort et le bien-être des travailleurs et, dans une moindre mesure, des populations riveraines du secteur de Foukhoun et la co-activité avec d'autres activités d'extraction. La

persistance d'odeurs désagréables peut contribuer à une perception négative du projet et accentuer les tensions sociales locales.

Évaluation de l'impact

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Indirecte	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et forte	Réversible	Modérée

L'importance de l'impact est moyenne et sa gravité modérée. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Surveiller les concentrations des gaz dans l'air et respecter les seuils limites d'exposition.
2. Équiper les ouvriers d'équipements de protection individuel (EPI) adaptés et de veiller à leur port effectif.
3. Sensibiliser les ouvriers sur le port de leurs EPI.
4. Arroser s'il y a lieu le site des travaux poussiéreux.
5. Stocker les carburants, huiles et lubrifiants dans des contenants étanches et hermétiquement fermés.
6. Mettre en place des aires de stockage et de maintenance des engins éloignées des zones habitées.
7. Assurer une gestion rigoureuse des déchets liquides et solides, avec évacuation régulière vers des filières agréées.
8. Installer des systèmes sanitaires adaptés (toilettes sèches ou fosses septiques conformes) pour la gestion des eaux usées.
9. Interdire tout déversement ou stagnation de déchets liquides à l'air libre.
10. Procéder à un nettoyage régulier des zones de travail.
11. Former et sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'hygiène et de gestion des produits générateurs d'odeurs.
12. Mettre en place un suivi régulier des zones à risque afin d'identifier rapidement toute source de nuisance olfactive et d'y remédier.

Niveau de probabilité de réussite de la mesure d'atténuation : Moyenne

Évaluation de la nouvelle valeur de l'impact (Impact résiduel)

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Indirecte	Longue	Ponctuelle	Faible	Mineure	Probable	Réversible	Faible

L'importance de l'impact résiduel est mineure et sa gravité faible.

Exposition du personnel de CHALCO GUINEA COMPANY aux nuisances sonores

Les activités d'exploitation de la carrière de granite génèrent des niveaux sonores élevés liés principalement au fonctionnement continu des engins mécaniques (pelles, chargeuses, camions), aux manœuvres de chargement et de déchargement, ainsi qu'à la circulation des véhicules sur les pistes internes latéritiques. Cette exposition prolongée du personnel de la société CHALCO GUINEA COMPANY à des nuisances sonores peut entraîner des effets négatifs sur la santé et le bien-être des travailleurs, notamment une fatigue auditive, des troubles de la concentration, du stress et, à long terme, des risques de déficience auditive. L'impact est particulièrement significatif pour les opérateurs d'engins, les chauffeurs et le personnel affecté en permanence aux zones d'extraction et de chargement.

Évaluation de l'impact

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Indirecte	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et forte	Réversible	Modérée

L'importance de l'impact est moyenne et sa gravité modérée. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation

1. Fourniture et port obligatoire d'équipements de protection individuelle adaptés (casques ou bouchons antibruit) pour tout le personnel exposé.
2. Organisation du travail visant à limiter la durée d'exposition au bruit (rotation des postes, pauses régulières).
3. Entretien régulier des engins et équipements afin de réduire les émissions sonores anormales.
4. Limitation des activités les plus bruyantes aux horaires de travail diurnes.
5. Mise en place de zones de repos éloignées des principales sources de bruit.
6. Sensibilisation et formation du personnel aux risques liés au bruit et aux bonnes pratiques de prévention.
7. Réalisation périodique de mesures du niveau sonore sur le site afin de vérifier le respect des seuils admissibles et d'ajuster les mesures de protection.

Niveau de probabilité de réussite de la mesure d'atténuation : Moyenne

Évaluation de la nouvelle valeur de l'impact (Impact résiduel)

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
--------	-------------	-------	--------	-----------	------------	------------	---------------	---------

Négative	Indirecte	Longue	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	Certaine et forte	Réversible	Modérée
-----------------	-----------	--------	------------	---------	----------------	-------------------	------------	----------------

L'importance de l'impact résiduel est mineure et sa gravité faible.

Atteinte à la santé et la sécurité du personnel de CHALCO GUINEA COMPANYY

L'ouverture et l'exploitation de la carrière de granite exposent le personnel du promoteur à divers risques professionnels susceptibles d'affecter leur santé et leur sécurité. Ces risques sont principalement liés à l'utilisation d'engins lourds, à la circulation des camions, aux travaux de manutention du granite, ainsi qu'à l'exposition prolongée aux poussières, au bruit et aux vibrations. À cela s'ajoutent les risques d'accidents du travail (chutes, heurts, écrasements), les risques mécaniques lors des opérations de maintenance, ainsi que les risques sanitaires associés à des conditions de travail en milieu ouvert (chaleur, intempéries). En l'absence de mesures de prévention adéquates, ces situations peuvent entraîner des blessures, des maladies professionnelles, voire des accidents graves, avec des répercussions négatives sur le bien-être des travailleurs, la productivité et l'image du projet.

Évaluation de l'impact

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité	Gravité
Négative	Directe	Longue	Ponctuelle	Faible	Moyenne	Probable	Réversible	Modérée

L'importance de l'impact est moyenne et sa gravité modérée. Cet impact nécessite des mesures d'atténuation.

Mesures d'atténuation proposées

1. Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Santé, Sécurité et Environnement (HSE) spécifique au projet.
2. Fourniture et port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (casques, gants, chaussures de sécurité, masques anti-poussières, protections auditives, gilets réfléchissants).
3. Formation initiale et continue du personnel sur les risques professionnels, les procédures de sécurité et les comportements sûrs sur le site.
4. Organisation et balisage clairs des zones de circulation des engins et des piétons afin de réduire les risques d'accidents.
5. Entretien régulier et maintenance préventive des engins et équipements pour limiter les défaillances techniques.
6. Mise en place de limites de vitesse et de règles strictes de circulation sur le site.
7. Réduction de l'exposition aux poussières et au bruit par des mesures techniques (arrosage des pistes, limitation des horaires bruyants).
8. Mise à disposition de dispositifs de premiers secours et présence de personnel formé aux gestes de secours.

9. Suivi médical périodique des travailleurs afin de détecter précocement les atteintes à la santé liées au travail.

Cette approche préventive contribue à réduire significativement les risques pour le personnel et à assurer des conditions de travail sûres et conformes aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et sociale.

6.5 Évaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation sur le milieu biologique

Création d'emplois permanents et temporaires

La mise en œuvre du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite générera des opportunités d'emplois temporaires et permanents au bénéfice des populations locales et de la main-d'œuvre régionale. Durant les phases de préparation et d'exploitation, le projet nécessitera le recrutement de travailleurs pour les activités de terrassement, d'extraction, de chargement, de transport, de maintenance des engins, de sécurité et de gestion administrative. Cette dynamique contribuera à la réduction du chômage local, à l'amélioration des revenus des ménages, ainsi qu'au renforcement du tissu socioéconomique dans un contexte périurbain marqué par une forte pression démographique et des besoins croissants en sources de revenus.

Évaluation de l'impact

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité
Négative	Directe	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Certaine et faible	Réversible

Mesures d'optimisation et d'accompagnement de l'impact positif

1. Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale, en particulier pour les emplois non qualifiés et semi-qualifiés.
2. Mettre en place des procédures de recrutement transparentes et équitables, en concertation avec les autorités locales.
3. Prévoir des contrats de travail clairs conformes à la législation nationale du travail.
4. Offrir des formations de base et continues (sécurité, conduite d'engins, maintenance) afin de renforcer les compétences locales.
5. Promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes, dans la mesure du possible et selon les profils requis.
6. Garantir des conditions de travail sûres et décentes, incluant les équipements de protection individuelle.

- Mettre en œuvre un suivi social des emplois créés (nombre, durée, origine géographique des travailleurs).

Formation des liens sociaux

Le projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite favorise la formation et le renforcement des liens sociaux au sein des communautés locales, notamment à travers le recrutement de la main-d'œuvre locale, les interactions quotidiennes entre les travailleurs, les responsables du projet et les populations riveraines, ainsi que la collaboration avec les autorités locales. Ces interactions contribuent à améliorer la cohésion sociale, à renforcer le sentiment d'appartenance communautaire et à promouvoir des relations de coopération autour d'un projet économique commun. Dans un contexte périurbain marqué par une forte présence humaine et des activités extractives multiples, le projet peut ainsi jouer un rôle structurant dans l'organisation sociale locale et dans le dialogue entre les différents acteurs du territoire.

Évaluation de l'impact

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance	Occurrence	Réversibilité
Positive	Directe	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	Certaine et faible	Réversible

Mesures d'accompagnement et d'optimisation

- Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale afin de renforcer l'intégration du projet dans le tissu social existant.
- Mettre en place un cadre régulier de dialogue entre le promoteur, les travailleurs et les représentants communautaires.
- Favoriser l'emploi équitable et inclusif (jeunes, femmes, groupes vulnérables) dans les postes accessibles.
- Encourager les initiatives communautaires conjointes (sensibilisation, activités sociales ou environnementales).
- Promouvoir un climat de travail respectueux, fondé sur la non-discrimination et la bonne gouvernance sociale.
- Assurer une communication transparente sur les activités du projet et leurs retombées socioéconomiques.

Ces mesures permettront de consolider les effets positifs du projet sur la cohésion sociale et de renforcer son acceptabilité par les communautés riveraines.

6.6 Impacts cumulatifs des activités du projet en interaction avec les plateaux de bauxite en exploitation dans la zone

La zone d'étude s'inscrit dans un environnement déjà fortement anthropisé, caractérisé par la présence de plusieurs aires d'exploitation de bauxite en exploitation simultanée. Dans ce contexte, les activités du projet s'ajoutent à celles existantes et

peuvent générer des impacts cumulatifs significatifs sur les composantes environnementales et sociales. Les émissions de poussières, de gaz d'échappement et de bruit, la circulation répétée des camions lourds, ainsi que la modification progressive des sols et du paysage, constituent des pressions environnementales qui, prises individuellement, peuvent être modérées, mais qui deviennent plus importantes lorsqu'elles se cumulent dans le temps et dans l'espace.

Sur le plan social, la coexistence de plusieurs projets extractifs accroît les interactions entre opérateurs, travailleurs et communautés riveraines, avec des effets positifs potentiels (dynamisation économique locale) mais également des risques accrus de nuisances, de dégradation du cadre de vie et de tensions sociales. Les impacts cumulatifs concernent ainsi aussi bien la qualité de l'air, l'environnement sonore, l'état des infrastructures routières, que la perception globale des populations vis-à-vis des activités extractives dans la zone.

6.6.1 Principaux impacts cumulatifs identifiés

A. Milieu physique

1. Augmentation cumulative des concentrations de poussières (PM10, PM2,5) dans l'air ambiant.
2. Accroissement des émissions cumulées de gaz d'échappement (NO₂, CO, SO₂).
3. Dégradation progressive des sols liée à la multiplication des zones décapées et compactées.
4. Perturbation cumulative du drainage naturel et augmentation du ruissellement.
5. Altération progressive du paysage et de la topographie locale.

B. Milieu sonore

1. Élévation du niveau sonore ambiant due à la superposition des bruits d'engins et du trafic routier.
2. Allongement de la durée d'exposition des populations aux nuisances sonores.

C. Milieu humain et socioéconomique

1. Dégradation cumulative du cadre de vie des populations riveraines.
2. Pression accrue sur les routes secondaires latéritiques et les infrastructures locales.
3. Augmentation des risques d'accidents liés à la circulation des camions.
4. Risques de conflits sociaux liés à la saturation des activités extractives.
5. Perception négative cumulative des projets extractifs par les communautés.

D. Milieu biologique

1. Réduction progressive des habitats fauniques déjà fragmentés.
2. Perturbation durable de la faune ordinaire par le bruit et la présence humaine.

6.6.2 Mesures de gestion et d'atténuation des impacts cumulatifs

1. Coordination opérationnelle entre les exploitants de carrières de la zone afin de limiter la simultanéité des activités les plus génératrices de nuisances.
2. Mise en œuvre concertée de mesures de réduction des poussières (arrosage régulier des pistes, limitation des vitesses, bâchage des camions).
3. Harmonisation des horaires de travail pour réduire les pics cumulés de bruit et de trafic.
4. Renforcement de l'entretien des voies de circulation partagées avec les autres exploitants.
5. Mise en place d'un suivi environnemental cumulatif (qualité de l'air, bruit, trafic).
6. Sensibilisation conjointe des chauffeurs et opérateurs aux bonnes pratiques environnementales et de sécurité.
7. Renforcement du dialogue communautaire à l'échelle de la zone afin de gérer les perceptions et les préoccupations des populations.
8. Intégration progressive de mesures de réhabilitation paysagère pour limiter l'impact visuel cumulé.

6.7 Évaluation des risques

6.7.1 Risques liés aux incidents et accidents de travail du personnel intervenant sur le site

Les travaux de décapage à la phase préparatoire et les travaux d'extraction, de chargement et de transport du granite ainsi que le mouvement des camions et engins sur le site au cours de la phase d'exploitation du projet, peuvent accroître considérablement les risques d'accident de travail au personnel intervenant sur le site.

Les risques identifiés à ce niveau sont notamment :

- La manutention des équipements ;
- Le renversement accidentel des engins à cause des pistes routiers mal entretenus... ;
- L'éboulement au niveau des plateformes supérieures des excavations ;
- Risques de contracter des maladies respiratoires et pulmonaires dues à l'inhalation prolongée de la poussière ;

- Risques de contracter des maladies et/ou troubles de l'audition dues à une exposition prolongée à un niveau de bruit supérieur à 70 dBA...

Pour ces risques, la fréquence de survenance (probabilité) est limitée par l'application de mesures générales de sécurités et se situerait entre 10 et 40%, soit de peu probable et probable. L'importance des conséquences associées varie de mineure à modérée, car il s'agit d'accidents qui provoquent au pire des cas, en général, des blessures ou handicaps entraînant des arrêts de travail.

Le risque est de ce fait, évalué à modérée. Il nécessite des mesures d'évitement particulières.

Mesures d'évitement

Les mesures d'évitement du risque d'accidents du personnel intervenant sur le site porteront sur plusieurs aspects :

- Partager avec le personnel des services de secours et de sécurité, de façon proactive les informations concernant les types de matières dangereuses, traitées ou utilisées dans l'installation, y compris les stocks maximums typiques et le lieu de stockage, afin de pouvoir intervenir dans les meilleurs délais en cas de besoin ;
- Signaler les situations dangereuses : Informer le responsable des opérations du site en cas de danger ;
- Ne jamais bricoler les dispositifs de sécurité et en particulier les limiteurs de charges et de moment de renversement ;
- Solliciter l'avis médical du médecin du travail ;
- Former les opérateurs d'engins au Certificat d'Aptitude à la conduite des engins et en sécurité (CACES, valable 5 ans) et leur remettre une autorisation de conduite ;
- Former les opérateurs de camions à la conduite préventive et défensive ;
- Respecter au moins une distance de sécurité de deux mètres (2m) délimitée par un ruban de sécurité de couleur rouge-blanc au niveau des plateformes supérieures des excavations pour limiter les risques d'éboulement.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire :

- Bouchon anti-bruit ;
- Chaussures de sécurité ;
- Lunettes ou visière de protection ;
- Gants ;
- Casque de sécurité.

6.7.2 Risques liés à l'organe de vue

Le soulèvement de la poussière en période de vent et la manipulation de certains produits dangereux (huiles usagés) présentent des risques d'impacter négativement les yeux.

Mesures d'évitement

- Employer des panneaux de protection ou des écrans contre les projections autour des machines et/ou porter des dispositifs de protection des yeux, par exemple des lunettes de sécurité avec écrans latéraux, des lunettes loup et/ou des masques ;
- Appliquer des Procédures Opératoires Standards spécifiques pour l'emploi d'outils de sablage et de meulage.

6.7.3 Risques liés aux incidents et accidents de circulation

L'amené des différents engins sur le site du projet, le transport du granite lors de phase d'exploitation peuvent accroître les risques d'accident surtout en traversée d'agglomérations.

Mesures d'évitement

- Utiliser des véhicules en bon état ;
- Limiter et régler la vitesse des engins dans la carrière ;
- Placer des panneaux de signalisation surtout au niveau des zones à risques ;
- Sensibiliser les opérateurs sur les risques d'incidents et d'accidents de circulation ;
- Interdire la consommation d'alcool au personnel surtout les opérateurs d'engin avant de prendre le volant ;
- Sensibiliser le personnel et les populations riveraines sur la prévention routière ;
- Baliser les limites des aires de travail à proximité des infrastructures existantes ;
- Arroser régulièrement et périodiquement les zones poussiéreuses pour une bonne visibilité au niveau des pistes routières ;
- Allumer toujours les phares des camions et des engins de chantier en fonction (même de jour) afin de permettre leur identification de loin ;
- Éloigner le plus possible toute personne dont la présence sur le chantier n'est pas indispensable afin qu'elle ne soit pas victime d'accident ;
- Faire des réunions hebdomadaires sur la sécurité du chantier ;
- Insister sur la vigilance des conducteurs d'engins et de camions ;
- S'assurer quotidiennement du bon état de fonctionnement du système de freinage et du système d'avertisseur sonore de marche arrière des véhicules et engins du projet.

L'importance du risque est **mineure** à **modérée**, avec une ampleur des conséquences faible grâce notamment à la limitation des vitesses, et une occurrence peu probable.

6.7.4 Risques d'incendie liés au stockage et à l'utilisation du carburant sur le site

Il est prévu sur le site un stock de carburant d'une capacité de quelques dizaines de bidons pour le ravitaillement de tous les engins motorisés. C'est un produit inflammable pouvant constituer un danger et d'être une source d'incendie sur le site.

L'importance du risque est jugée **modérée** du fait que la gravité des conséquences associées varie de **modérée à majeure**. Il nécessite toutefois des mesures d'évitement particulières.

Mesures d'évitement

Il sera interdit de :

- Fumer à proximité du stock de carburant, les réservoirs à carburant et pendant le ravitaillement des engins ;
- Ravitailler les engins en état de fonctionnement.

Il faudra s'assurer que :

- Le carburant distribué correspond au carburant utilisé par le véhicule ;
- Le véhicule est stationné de manière à pouvoir dégager l'aire de distribution en cas d'incident ;
- Le réservoir du liquide de refroidissement soit toujours rempli ;
- Le stock de carburant et tous les engins soient équipés d'extincteurs appropriés.

L'importance du risque est jugée faible, sa gravité faible et d'occurrence rare.

6.7.5 Risque de contamination et de propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST)

Le taux de propagation des MST pourrait légèrement croître dans les communautés lors de la mise en œuvre du projet et pendant toute sa durée de vie à cause du potentiel de surpeuplement du fait d'une pression accrue sur le projet par le flux d'immigration, des interactions potentielles entre la main-d'œuvre, les communautés locales et les immigrants arrivant dans la zone porteuse de nouvelles maladies ou de profils de maladies différents de ceux de la communauté existante. Le risque de transmission des maladies est plus élevé si une partie de la main-d'œuvre provient d'autres localités ayant une prévalence plus élevée de MST.

La présence du personnel de la Société CHALCO GUINEA COMPANY et des ouvriers sur le chantier, la dépravation des mœurs avec des rapports sexuels non protégés peuvent accroître les risques de transmission des MST dont le VIH/SIDA.

L'importance du risque est jugée Majeure au regard de l'ensemble de la zone d'étude, car la survenance peut atteindre une fréquence élevée (très probable), et sa gravité modérée, voire majeure. Il nécessite d'importantes mesures d'évitement particulières.

Mesures d'évitement

- Faire des sensibilisations de masse au personnel de CHALCO GUINEA COMPANYY et la population des quartiers concernés par le projet sur les MST (VIH-SIDA) régulièrement et périodiquement ;
- Distribuer des préservatifs lors des sensibilisations de masse au personnel et à la population environnante ;
- Suivre les risques de contamination par les MST à travers des dépistages volontaires du personnel de la société CHALCO GUINEA COMPANYY ainsi que de la population ;
- Former dans les agglomérations situées dans le périmètre d'exploitation des éducateurs volontaires en matière de MST pour la sensibilisation de porte à porte.

Par ailleurs, le projet collaborera avec les autorités locales afin de soutenir les services de conseil et de dépistage, de prévention de transmission de mère à enfant, les campagnes d'information et d'éducation, la distribution des préservatifs (y compris préservatifs féminins), les soins et traitements contre les MST ainsi que d'autres activités de développement et d'amélioration de la santé.

En collaborant avec les partenaires appropriés (par exemple, les autorités sanitaires, les ONG, les agences de développement), le projet élaborera des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les maladies et les pratiques de santé, y compris :

- Les maladies transmissibles telles que la tuberculose ;
- Le paludisme ;
- Le VIH/SIDA et d'autres MST ;
- L'utilisation du préservatif (y compris du préservatif féminin) et pratiques sexuelles sûres ;
- La fièvre de jaune, la COVID-19 et autres maladies zoonotiques, le cas échéant ;
- L'assainissement et l'hygiène (par exemple, manutention et stockage de l'eau pour prévenir la contamination) ; et
- La conduite responsable, incluant la gestion de la vitesse, la sécurité des véhicules et la sécurité des piétons.

Le risque résiduel reste modéré à cause des conséquences à liées à des cas de VIH/SIDA si observé, avec toutefois une occurrence réduite à peu probable.

7 EVALUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

7.1 Évaluation des émissions de GES

7.1.1 Cadre général et objectifs de l'évaluation

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) vise à identifier et analyser les principales sources d'émissions liées aux activités du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite, afin d'apprécier sa contribution potentielle au changement climatique. Cette analyse s'inscrit dans le cadre des engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment ceux découlant de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris et des lignes directrices du GIEC.

Dans le cadre de la présente étude de NIES, l'objectif principal est d'identifier les sources majeures, d'évaluer leur importance relative, de quantifier de manière exhaustive les émissions et de proposer des mesures de réduction et d'optimisation adaptées au contexte du projet.

7.1.2 Sources potentielles d'émissions de GES du projet

Les émissions de GES associées au projet proviennent principalement de sources directes (Scope 1) et indirectes liées aux activités d'exploitation.

7.1.2.1 Émissions liées à l'utilisation des engins et équipements

Le projet prévoit l'utilisation des engins suivants :

- 1 chargeuse,
- 1 bulldozer,
- 1 pelle mécanique,
- 1 motopompe.

Ces équipements fonctionnent majoritairement au carburant fossile (essence), dont la combustion génère des émissions directes de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre, ainsi que des émissions secondaires de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O). Les émissions sont proportionnelles à la durée de fonctionnement des engins, à leur puissance, à leur état de maintenance et aux conditions d'exploitation sur le site.

7.1.2.2 Émissions liées au transport du granite

Le transport constitue l'une des principales sources d'émissions de GES du projet. Il est estimé qu'en moyenne **50 camions par jour** entrent et sortent de la carrière pour l'évacuation du granite extrait.

Ces émissions résultent :

- de la combustion du carburant des camions,

- des déplacements répétés sur les pistes internes latéritiques et les routes d'accès,
- des phases de chargement, de manœuvre et d'attente moteur allumé.

Dans un contexte déjà marqué par un trafic important et la présence d'autres activités d'extraction de minerai, ces émissions s'ajoutent aux émissions existantes et participent aux effets cumulés sur le climat et la qualité de l'air.

7.1.2.3 Émissions liées au défrichage et à l'abattage de la végétation (13 ha)

L'ouverture de la carrière implique le défrichage et l'abattage de la végétation sur une superficie d'environ **13 hectares**. Cette végétation, bien que majoritairement constituée de formations herbacées et arbustives à faible valeur écologique, joue un rôle dans la **séquestration du carbone atmosphérique**.

La suppression du couvert végétal entraîne :

- une perte de capacité d'absorption du CO₂,
- une libération progressive du carbone stocké dans la biomasse aérienne et racinaire,
- une réduction temporaire du puits de carbone local.

Cette source d'émission est considérée comme **ponctuelle**, concentrée principalement lors de la phase de préparation du site.

7.1.2.4 Émissions liées au décapage des sols

Le décapage de la terre arable et du sous-sol granitique entraîne une perturbation du carbone organique stocké dans les sols. La mise à nu des sols favorise :

- l'oxydation de la matière organique,
- la libération progressive du carbone sous forme de CO₂,
- la réduction temporaire du potentiel de stockage du carbone.

Bien que les sols granitiques présentent généralement une faible teneur en carbone organique, cet impact reste à considérer, notamment en combinaison avec le défrichage et l'érosion potentielle.

7.1.3 Appréciation globale de l'importance des émissions de GES

Dans l'ensemble, les émissions de GES du projet sont principalement associées :

- à la combustion de carburants fossiles par les engins et les camions,
- à la perte temporaire de puits de carbone liée au défrichage,
- à la perturbation des sols.

À l'échelle locale et nationale, ces émissions sont jugées **faibles à modérées**, compte tenu :

- de la superficie limitée du projet (13 ha),
- de l'absence d'installations industrielles lourdes,
- du caractère non permanent des émissions liées au défrichage.

Toutefois, dans un contexte de **multiplication d'activités extractives** dans la zone de la sous-préfecture de Lissô voire de la préfecture de Boffa, les émissions peuvent contribuer de manière cumulative à l'empreinte carbone locale.

7.1.4 Mesures de réduction et de gestion des émissions de GES

Afin de limiter les émissions de GES du projet, les mesures suivantes sont recommandées :

- Entretien régulier des engins et camions afin d'optimiser la combustion et réduire la consommation de carburant.
- Limitation des temps de marche au ralenti des engins et camions sur le site.
- Organisation rationnelle des flux de transport pour réduire les déplacements inutiles.
- Amélioration de l'état des pistes internes afin de limiter la surconsommation de carburant.
- Sensibilisation des chauffeurs et opérateurs aux pratiques d'éco-conduite.
- Stockage et réutilisation de la terre végétale décapée pour la réhabilitation du site.
- Mise en œuvre d'un programme de revégétalisation progressive lors de la fermeture de la carrière afin de restaurer la capacité de séquestration du carbone.

7.1.5 Synthèse

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet montre que les principales sources d'émissions sont liées à l'utilisation des engins, au transport du granite et à la perte temporaire de la végétation et du carbone des sols. Bien que l'empreinte carbone du projet reste limitée à l'échelle local, la mise en œuvre rigoureuse des mesures de réduction proposées permettra de minimiser les émissions, de renforcer la performance environnementale du projet et de contribuer aux objectifs globaux de lutte contre les changements climatiques.

7.2 Calcul estimatif des émissions de GES du projet

7.2.1 Objectif

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre vise à quantifier et apprécier la contribution potentielle du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite aux émissions de CO₂, principal gaz responsable du changement climatique. Cette analyse permet d'anticiper l'empreinte carbone du projet et de proposer, le

cas échéant, des mesures de réduction ou de compensation adaptées à l'échelle des activités prévues.

7.2.2 Hypothèses méthodologiques retenues

Afin de permettre une estimation cohérente et acceptable dans le cadre de la présente étude de NIES, les hypothèses suivantes sont retenues :

- Facteur d'émission de l'essence : **2,31 kg CO₂ / litre d'essence consommé** (IPCC – valeurs par défaut).
- Durée moyenne de fonctionnement des engins : **8 heures/jour**.
- Consommation moyenne estimative :
 - Chargeuse : 15 L/h
 - Bulldozer : 18 L/h
 - Pelle mécanique : 14 L/h
 - Motopompe : 3 L/h
- Camions : consommation moyenne estimée à **30 L/jour/camion** (aller-retour carrière–zone de livraison).
- Stock moyen de carbone de la végétation en zone rurale dégradée : **≈ 30 tC/ha, soit ≈ 110 tCO₂/ha**.
- Stock moyen de carbone du sol (terre arable) : **≈ 50 tCO₂/ha** lors du décapage.

7.2.3 Estimation des émissions de CO₂

7.2.3.1 Émissions liées à l'utilisation des engins motorisés

Consommation journalière estimée :

- Chargeuse : $15 \times 8 = 120$ L/jour
- Bulldozer : $18 \times 8 = 144$ L/jour
- Pelle mécanique : $14 \times 8 = 112$ L/jour
- Motopompe : $3 \times 8 = 24$ L/jour

Total engins fixes : $120 + 144 + 112 + 24 = 400$ L/jour

Émissions journalières associées : $400 \times 2,31 = 924$ kg CO₂/jour

7.2.3.2 Émissions liées au transport du granite

- 50 camions/jour \times 30 L = **1 500 L/jour**
- Émissions : $1 500 \times 2,31 = 3 465$ kg CO₂/jour

7.2.3.3 Émissions totales liées à la combustion de carburant

- Engins fixes : 924 kg CO₂/jour

- Camions : 3 465 kg CO₂/jour

→ **Total combustion : 4 389 kg CO₂/jour soit ≈ 4,4 tonnes de CO₂ par jour d'exploitation**

7.2.3.4 Émissions liées à l'abattage de la végétation (13 ha)

- Capacité de stockage perdue : 110 tCO₂/ha × 13 ha = **1320 tCO₂**

Cette émission correspond à une **émission ponctuelle** liée à la perte de puits de carbone.

7.2.3.5 Émissions liées au décapage des sols (13 ha)

- Libération estimée du carbone du sol : 50 tCO₂/ha × 13 ha = **600 tCO₂**

Tableau 30 : Bilan estimatif des émissions de CO₂ du projet

Source d'émission	Quantité estimée
Utilisation des engins et camions	≈ 4,4 t CO ₂ / jour
Abattage de la végétation (13 ha)	≈ 1320 t CO ₂ (ponctuel)
Décapage des sols (13 ha)	≈ 600 t CO ₂ (ponctuel)
Total émissions ponctuelles	≈ 1920 t CO₂

7.2.3.6 Analyse et interprétation

Les émissions de GES du projet sont principalement dominées par :

- la **combustion de carburant liée à l'extraction et au transport du granite**,
- la **perte de végétation et de sols stockant du carbone**, liée à l'ouverture de la carrière.

Toutefois, au regard de la superficie limitée du projet (13 ha) et de l'absence de procédés industriels lourds, les émissions globales demeurent **modérées à l'échelle territoriale**, bien qu'elles contribuent de manière cumulative aux émissions existantes dans la zone d'étude.

7.2.3.7 Mesures de réduction et d'atténuation des émissions de GES

- Entretien régulier des engins pour réduire la surconsommation de carburant.
- Limitation des temps de ralenti des engins et camions.
- Organisation optimisée des rotations de camions pour réduire les trajets à vide.
- Arrosage des pistes afin de réduire la résistance au roulement et la consommation.
- Réhabilitation progressive et **revégétalisation des zones exploitées** pour restaurer la capacité de séquestration du carbone.
- Sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite.

7.2.3.8 Synthèse

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite a été réalisée sur la base d'une approche simplifiée conforme aux lignes directrices du GIEC (IPCC – niveau 1), en tenant compte des principales sources d'émissions identifiées. Celles-ci concernent principalement la combustion de carburant par les engins et les camions de transport du granite, ainsi que les émissions ponctuelles liées à l'abattage de la végétation et au décapage des sols sur une superficie totale de 13 ha.

Les calculs montrent que les émissions liées à l'utilisation quotidienne des engins motorisés et au transport du granite représentent environ **4,4 tonnes de CO₂ par jour d'exploitation**, le transport constituant la source dominante. À ces émissions continues s'ajoutent des émissions ponctuelles estimées à environ **1920 tonnes de CO₂**, résultant de la perte de la capacité de séquestration du carbone par la végétation abattue (≈ 1320 tCO₂) et de la libération du carbone stocké dans les sols lors du décapage (≈ 600 tCO₂).

Dans l'ensemble, bien que le projet contribue aux émissions de GES à l'échelle locale, son empreinte carbone demeure **modérée**, compte tenu de la superficie limitée du site et de l'absence d'activités industrielles lourdes. La mise en œuvre de mesures d'atténuation adaptées, notamment l'optimisation de l'utilisation des engins, la gestion rationnelle du transport et la réhabilitation progressive des zones exploitées, permettra de réduire et de compenser partiellement ces émissions.

7.3 Effet du projet sur le changement climatique et inversement

7.3.1 Effet du projet sur le changement climatique

Le changement climatique constitue une préoccupation environnementale majeure à l'échelle mondiale et régionale, notamment en raison de l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Dans ce contexte, tout projet d'extraction et de transport de matériaux, même de faible superficie, contribue à l'augmentation des émissions de GES par la consommation de carburants fossiles et par la perturbation des puits de carbone naturels.

Pour le projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite dans la préfecture de Boffa, les effets potentiels sur le changement climatique sont principalement liés à trois sources : (i) l'utilisation d'engins motorisés (chargeuse, bulldozer, pelle mécanique, motopompe) et des camions de transport, (ii) l'abattage de la végétation sur une superficie de 13 ha, et (iii) le décapage des sols (terre arable et sous-sol granitieux) sur la même superficie. Ces activités entraînent une émission directe de CO₂ par combustion d'essence et une émission indirecte liée à la perte de capacité de séquestration du carbone du couvert végétal et des sols.

L'estimation réalisée dans le cadre de la NIES indique que les émissions de CO₂ liées à la consommation quotidienne de carburant sont de l'ordre de **4,4 tonnes de CO₂ par**

jour d'exploitation, avec une part dominante due au transport du granite (50 camions par jour). Par ailleurs, les émissions ponctuelles liées à l'abattage de la végétation ($\approx 1320 \text{ tCO}_2$) et au décapage des sols ($\approx 600 \text{ tCO}_2$) conduisent à un total estimé d'environ **1920 tonnes de CO₂** libérées ou non séquestrées à court terme.

Ces émissions, bien que relativement modérées à l'échelle d'un projet local, contribuent néanmoins au réchauffement climatique et s'ajoutent aux émissions déjà générées par les autres activités anthropiques de la zone, notamment les autres activités extractives et les transports. Il est donc essentiel de considérer cet effet cumulatif et d'adopter des mesures de réduction des émissions, afin de limiter l'empreinte carbone du projet et de s'aligner sur les objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique.

En conséquence, le projet présente un **effet direct et indirect sur le changement climatique**, mais cet effet peut être réduit de manière significative par la mise en œuvre de mesures d'atténuation ciblées, telles que l'optimisation de l'utilisation des engins, la réduction des trajets à vide, la maintenance des équipements, et la réhabilitation progressive des zones exploitées avec replantation d'espèces locales. Ces mesures contribueront à réduire la quantité de GES émise, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle du projet.

7.3.2 Effet du changement climatique sur le projet

Le changement climatique se manifeste par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes, notamment les épisodes de fortes pluies, les périodes de sécheresse prolongées, les vagues de chaleur et l'élévation des températures moyennes. Dans le contexte guinéen et plus particulièrement dans la zone périurbaine de Boffa, ces phénomènes peuvent affecter directement la faisabilité, la sécurité et la continuité des opérations d'une carrière de granite.

1. Impacts potentiels du changement climatique sur les opérations de la carrière

a) **Risque d'intensification des pluies et d'inondations**

Une augmentation des précipitations intenses peut provoquer :

- la saturation des sols et la formation de mares d'eau dans les zones d'extraction,
- une augmentation du ruissellement et de l'érosion des talus,
- une dégradation des pistes d'accès et des voies internes, rendant la circulation des engins et camions difficile voire dangereuse,
- une interruption temporaire des activités d'extraction en période de fortes pluies.

b) **Risque de sécheresse et de déficit hydrique**

Les périodes de sécheresse prolongées peuvent entraîner :

- une réduction de la disponibilité en eau pour les activités de lutte contre la poussière (arrosage des pistes),
- une augmentation des émissions de poussières fines (PM10, PM2,5) en raison de la sécheresse du sol,
- une augmentation du risque d'incendie sur les zones herbeuses et de stockage,
- une détérioration des conditions de travail du personnel (chaleur, fatigue).

c) Hausse des températures et stress thermique

L'augmentation des températures moyennes peut avoir pour effet :

- une baisse de la productivité du personnel en raison du stress thermique,
- une augmentation de la consommation d'eau pour le rafraîchissement et l'hygiène,
- une dégradation plus rapide des équipements (surchauffe, usure).

d) Augmentation des événements extrêmes (vents forts)

Des vents forts peuvent :

- augmenter la dispersion des poussières vers les zones environnantes,
- provoquer des dégâts aux installations temporaires (bâches, structures légères),
- endommager les infrastructures de drainage et les équipements de chantier.

2. Conséquences sur la continuité et la planification du projet

Le changement climatique peut entraîner des **arrêts temporaires d'exploitation** pendant les périodes de fortes pluies, ce qui impacte :

- le calendrier d'exploitation,
- les délais d'évacuation du granite,
- la productivité globale,
- les coûts opérationnels (réhabilitation des pistes, réparation des infrastructures).

Par ailleurs, la dégradation des voies d'accès en période de pluie peut augmenter les risques d'accidents, la consommation de carburant des engins, ainsi que les nuisances liées au bruit et à la poussière.

3. Mesures d'adaptation recommandées

Pour réduire la vulnérabilité du projet face aux effets du changement climatique, les mesures suivantes sont recommandées :

- renforcer la gestion des eaux de pluie (drainage, fossés, retenues) pour limiter l'érosion et l'inondation,

- améliorer la conception et l'entretien des pistes internes (drainage, compactage, renforcement) pour résister aux intempéries,
- planifier les activités en fonction des saisons (réduire les activités les plus sensibles pendant la saison des pluies),
- mettre en place un système de surveillance météorologique et d'alerte précoce,
- garantir la disponibilité de ressources en eau pour l'arrosage des pistes en période sèche,
- sensibiliser le personnel aux risques climatiques et aux mesures de sécurité associées.

4. Conclusion

Dans l'ensemble, le changement climatique représente une contrainte opérationnelle importante pour l'exploitation de la carrière. Toutefois, en intégrant des mesures d'adaptation et une planification flexible, le projet peut réduire sa vulnérabilité, assurer la continuité des opérations et limiter les coûts supplémentaires liés aux événements climatiques extrêmes.

8 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES)

8.1 Introduction

L'objectif de ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est d'assurer la conformité du projet avec les recommandations formulées dans le cadre des évaluations environnementales et sociales. Il s'agit d'intégrer au projet la dimension environnementale et sociale, en donnant au Promoteur les modalités d'application de toutes les mesures préconisées dans le cadre de cette Notice d'Impact Environnemental et Social du projet. Le PGES du projet vise particulièrement à éviter ou minimiser les impacts environnementaux et sociaux potentiels découlant des travaux sur les sites du projet.

Afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le PGES intègre donc :

- La description des modalités d'application de chaque mesure, notamment les acteurs chargés de sa mise en œuvre, le calendrier et la durée de réalisation ;
- La description des modalités de suivi et de surveillance de chaque mesure, notamment les acteurs qui en sont chargés, le calendrier à respecter pour suivre les mesures efficacement ;
- Les PGES devraient être mis en œuvre en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes.

Le PGES élaboré dans le cadre de cette étude définit plusieurs mesures courantes et particulières d'atténuation et de bonification qui seront mises en œuvre par CHALCO GUINEA COMPANY, en vue d'optimiser les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs du projet.

En vue de réduire à la source les impacts du projet dans le milieu récepteur, certaines mesures d'atténuation générales doivent être appliquées. Les mesures les plus pertinentes par rapport au projet sont énumérées ci-après. Les mesures proposées sont particulièrement efficaces pour limiter les impacts potentiels sur le milieu biophysique. Pour le milieu socioéconomique/humain, les mesures sont aussi proposées afin d'assurer une communication efficace entre CHALCO GUINEA COMPANY et les communautés et ce, à toutes les étapes du projet. Les mesures proposées permettent dans la plupart des cas, d'avoir des taux d'émission des effluents beaucoup plus bas que les seuils fixés par les normes.

8.2 Principes et approche

Le PGES s'appuie sur les principes suivants :

- **Prévention et hiérarchisation** des impacts (éviter, réduire, compenser) ;
- **Approche par phase de projet** (aménagement, exploitation, fermeture) ;
- **Responsabilisation** des acteurs (responsabilités clairement définies) ;

- **Participation et consultation** des parties prenantes ;
- **Suivi et reporting** régulier des indicateurs environnementaux et sociaux.

8.3 Gouvernance, Suivi et Responsabilités

Le PGES intègre une structure de gouvernance solide incluant :

Responsables de mise en œuvre de suivi ; la mise en œuvre et le suivi du PGES est de la responsabilité de : CHALCO GUINEA COMPANYY.

Responsables de surveillance ; la surveillance est assurée par :

- AGEE (autorité nationale réglementaire) ;
- CPSES (comités préfectoraux de surveillance environnementale et sociale) ;
- Et d'autres entités concernées notamment : DNFF (direction nationale des forêts et faune), DPEDD de la zone (direction préfectorale de l'environnement et du développement), DPM (direction préfectorale des mines)... ;
- Autorités et Communautés locales.

Des outils comme : les registres HSE, des audits internes et externes, des rapports de non-conformité, des indicateurs OV et moyens de vérification, le mécanisme de gestion des plaintes..., assureront une conformité stricte du présent PGES du projet.

En somme, le présent PGES constitue une feuille de route robuste, détaillée et opérationnelle garantissant que toutes les activités du projet seront menées dans le respect de l'environnement, de la biodiversité, de la santé, de la sécurité et des communautés locales.

Il traduit un engagement ferme de CHALCO GUINEA COMPANYY à :

- prévenir, réduire et compenser les impacts négatifs,
- maximiser les retombées positives pour les communautés,
- restaurer durablement les sites après exploitation,
- se conformer à l'ensemble des exigences légales guinéennes et internationales.

Ce PGES renforce la crédibilité, l'acceptabilité sociale et la durabilité environnementale du projet.

Tableau 31 : Matrice des mesures ERC proposées pour la phase de préparation-construction du site

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COUT (GNF)	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Défrichage et décapage de la végétation	Biologique / Physique	Végétation, sol	Perte de couverture végétale et de la couche arable ; perturbation des habitats	Délimiter strictement l'emprise de 13 ha ; stocker la terre végétale ; éviter le défrichage hors emprise	35 761 589	Avant le démarrage	Superficie défrichée conforme au plan	Rapport de délimitation, photos, PV de contrôle
Nivellement et reprofilage du terrain	Physique	Sol, topographie	Compactage et perte de structure du sol ; modification du relief	Réaliser un reprofilage minimal nécessaire ; limiter le passage des engins ; utiliser des pistes définies	7 450 331	Avant démarrage	Réduction du compactage hors zones autorisées	Contrôle terrain, photos, rapport HSE
Ouverture des pistes internes	Physique / Biologique	Sol, végétation	Érosion des sols, poussières, destruction de végétation	Construire des pistes compactées, installer des fossés de drainage provisoires	3 725 165	Avant démarrage	Nombre de pistes conformes	Inspection, plan de voirie, photos

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COÛT (GNF)	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Aménagement des voies d'accès externes	Physique / Humain	Sol, air, infrastructure routière	Dégradation des routes, poussières, nuisance pour riverains	Prévoir des points d'arrosage ; stabiliser les zones d'accès ; limiter vitesse	18 625 827	Avant démarrage	Présence de points d'arrosage	Rapport de chantier, fiche d'intervention
Installation de la base-vie et stockage	Physique / Humain	Sol, eau, air	Risques de pollution par hydrocarbures, déchets, eaux usées	Installer base-vie sur dalle imperméable ; zone de stockage étanche ; prévoir WC	26 821 192	Avant démarrage	Zone de stockage conforme	Rapport HSE, photos, PV de conformité
Approvisionnement en carburant et lubrifiants	Physique	Sol, eau	Risque de fuites et pollution des sols	Stockage en bac de rétention (110%); kits de déversement	21 605 960	Avant démarrage	Aucun incident de fuite	Registre carburant, rapport d'inspection
Circulation des engins lourds	Physique / Humain	Sol, air, bruit	Émissions de poussières et bruit ; compactage du sol	Définir itinéraires ; limiter vitesse ; arrosage ; entretien des engins	4 470 198	Avant démarrage	Respect des itinéraires et vitesse	Journal de bord, contrôle HSE

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COUT (GNF)	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Installation de dispositifs de sécurité et signalisation	Humain	Sécurité	Risque d'accidents pour travailleurs et riverains	Installer panneaux, barrières, zones interdites	46 192 052	Avant démarrage	Nombre de panneaux installés	Rapport d'installation, photos
Sensibilisation HSE du personnel	Humain	Santé et sécurité	Risque d'accidents et de mauvaises pratiques	Formation HSE, briefing sécurité quotidien	60 347 686	Avant démarrage	Nombre de sessions réalisées	Liste de présence, PV de formation
COUT TOTAL					225 000 000 GNF			

Tableau 32 : Matrice des mesures ERC proposées pour la phase d'exploitation de la carrière

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COUT (GNF)	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Extraction mécanique du granite (chargeuse, pelle, bulldozer)	Physique / Biologique	Sol, végétation, topographie	Dégradation du sol, érosion, perte de végétation, modification du relief	Limiter l'emprise d'extraction à 13 ha; exploitation par phases; mise en place de banquettes	110 000 000	Durant exploitation	Superficie exploitée conforme	Rapport d'exploitation, photos, inspections

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COÛT GNF	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Chargement et évacuation du granite (50 camions/jour)	Physique / Humain	Air, bruit, sol, infrastructures routières	Augmentation de poussières, bruit, usure des routes, émissions de gaz d'échappement	Arrosage régulier des pistes; limitation de vitesse; bâchage des camions; entretien des routes	65 000 000	Durant exploitation	Réduction des poussières (observée)	Rapport de suivi, mesures PM, photos
Circulation des camions et engins lourds	Physique / Humain	Air, bruit, sol, sécurité	Nuisances sonores, pollution de l'air, risques d'accidents	Définir itinéraires; signalisation; formation des conducteurs; contrôle de vitesse	60 000 000	Durant exploitation	Taux d'accidents = 0	Registre d'accidents, rapports de patrouille
Émissions atmosphériques (NO₂, CO, SO₂, PM)	Physique	Air	Dégradation de la qualité de l'air locale	Entretien des engins; limitation des temps d'arrêt au ralenti; arrosage des pistes	35 000 000	Durant exploitation	Concentrations de polluants dans les limites	Rapports de mesure air
Production de poussières (manutention, circulation)	Physique / Humain	Air, santé	Nuisances respiratoires, baisse de visibilité	Arrosage des pistes; limitation de vitesse; enrobage/gravillonnage si possible	110 000 000	Durant exploitation	Nombre de plaintes = 0	Registre de plaintes, mesures PM

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COÛT GNF	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Bruit et vibrations	Physique / Biologique	Bruit, faune, santé	Nuisances sonores, perturbation faune, stress pour populations	Réduction des horaires de travail; entretien des engins; barrières acoustiques	40 000 000	Durant exploitation	Niveaux sonores conformes	Mesures bruit, rapport HSE
Gestion des hydrocarbures et lubrifiants	Physique	Sol, eau	Pollution par fuites, déversements	Zone de stockage étanche; bac de rétention; kits anti-pollution	45 000 000	Durant exploitation	Aucun incident de déversement	Registre d'incidents, inspection
Déversement accidentel (hydrocarbures)	Physique / Humain	Sol, eau, santé	Pollution, risques sanitaires	Plan d'urgence; kits de déversement; formation du personnel	50 000 000	Durant exploitation	Temps de réponse < 1 heure	Rapport d'incident, exercices de simulation
Production de déchets solides	Physique / Humain	Sol, eau, santé	Pollution, risque de maladies	Mise en place de poubelles; tri; stockage; évacuation vers site agréé	55 000 000	Durant exploitation	Taux de déchets collectés = 100%	Registre déchets, bordereaux d'évacuation
Eaux usées domestiques (base-vie)	Physique	Sol, eau	Pollution des sols et des eaux	Installation de toilettes (fosse septique) ou latrines; entretien	10 000 000	Durant exploitation	Aucun rejet non traité	Rapport HSE, inspection sanitaire

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COÛT GNF	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Risques d'accidents et sécurité	Humain	Santé et sécurité	Accidents de travail, blessures	Formation HSE; équipements PPE; surveillance; plan de secours	45 000 000	Durant exploitation	Nombre d'accidents = 0	Registre d'accidents, rapports d'audit
Interactions sociales (nuisances riverains)	Humain / Socioéconomique	Communautés, santé	Conflits, plaintes, insatisfaction	Communication régulière; réunions communautaires; sensibilisation	115 000 000	Durant exploitation	Nombre de plaintes traitées	Registre des plaintes, PV réunions
Impact sur la biodiversité (faune)	Biologique	Faune	Perturbation faune, réduction habitat	Limiter l'emprise; éviter les travaux nocturnes; respecter zones sensibles	60 000 000	Durant exploitation	Observation de faune perturbée limitée	Rapport de suivi faune
Dégradation des infrastructures routières	Physique / Socioéconomique	Routes	Dégradation des routes locales par les camions	Réhabilitation périodique; entretien; compensation	100 000 000	Durant exploitation	État des routes maintenu	Inspection route, photos
COÛT TOTAL					900 000 000 GNF			

Tableau 33 : Matrice des mesures ERC proposées pour la phase de fermeture et de restauration de la carrière

Activité source d'impact	Milieu touché	Élément touché	Description de l'impact	Mesures proposées	COÛT (GNF)	Période de mise en œuvre	Indicateur OV	Moyen de vérification
Arrêt progressif des activités d'extraction	Physique / Biologique	Sol, végétation	Stabilisation nécessaire des sols; risque d'érosion	Réduction progressive; plan de cessation des activités	20 000 000	À la fin de l'exploitation	Respect du calendrier d'arrêt	Rapport de fin d'exploitation
Démantèlement des installations (base-vie, stockage, etc.)	Physique / Humain	Sol, déchets, sécurité	Déchets et pollution potentiels; risque de dégradation du site	Démantèlement contrôlé; évacuation des équipements; nettoyage	15 000 000	Fin de l'exploitation	Site débarrassé	Inventaire de démantèlement, photos
Gestion des déchets de chantier	Physique	Sol, eau	Risque de pollution par déchets	Collecte, tri, évacuation vers sites agréés	20 000 000	Fin de l'exploitation	100% déchets évacués	Bordereaux déchets, photos
Réhabilitation du site (reprofilage)	Physique / Biologique	Sol, topographie	Sol instable, érosion, dégradation du paysage	Reprofilage en pente douce; réhabilitation topographique	15 000 000	Après arrêt	Surface reconstituée	Photos, rapport de réhabilitation

Remise en état des sols (couverture)	Biologique / Physique	Sol, végétation	Sol nu, risque d'érosion, perte de fertilité	Apport de terre végétale, amendement si nécessaire	55 000 000	Après reprofilage	Couverture végétale ≥ 70%	Suivi de végétation, photos
Reboisement / revégétalisation	Biologique	Végétation, biodiversité	Restauration de l'habitat, séquestration carbone	Plantation d'espèces locales; protection des plants	45 000 000	Après fermeture	Taux de survie des plants	Rapport de suivi, photos
Stabilisation des pistes et accès	Physique	Sol, infrastructures	Érosion des pistes, poussières résiduelles	Fermeture des pistes; mise en place de drains; revégétalisation	20 000 000	Après fermeture	Pistes stabilisées	Inspection terrain
Contrôle et traitement des eaux de ruissellement	Physique	Eau	Pollution par sédiments	Bassins de décantation; barrières sédimentaires	40 000 000	Pendant fermeture	Turbidité réduite	Mesures eau, rapport
Réhabilitation de la biodiversité	Biologique	Faune	Retour progressif de la faune	Protection des zones reboisées; surveillance	20 000 000	Après fermeture	Présence d'espèces indicatrices	Rapport faune, inventaires
Remise des terrains aux communautés	Socioéconomique	Terres, moyens de subsistance	Risque de conflits si mal géré	Concertation avec les communautés; signature de protocole	30 000 000	Fin de fermeture	Protocole signé	PV de réunion, protocole

Clôture des activités et transfert des responsabilités	Humain / Institutionnel	Gestion	Risque d'abandon	Rapport final; transfert des responsabilités à l'autorité	15 000 00	À la fin	Rapport de clôture validé	Rapport final, PV validation
Suivi post-fermeture	Physique / Biologique	Sol, eau, biodiversité	Risque de dégradation post-fermeture	Plan de suivi 2 à 3 ans; audits	80 000 000	Après fermeture	Réalisation des suivis	Rapports annuels
COUT TOTAL					375 000 000 GNF			

8.4 Programme de surveillance et de suivi (PGES)

8.4.1 Objectif

Le programme de surveillance et de suivi vise à :

- vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation,
- détecter toute dérive environnementale ou sociale,
- garantir la conformité avec les normes nationales et internationales,
- informer les parties prenantes (autorités, communautés).

Tableau 34 : Programme de Surveillance et de Suivi

Composante	Paramètre	Méthode	Fréquence	Norme / Seuil	Indicateur OV	Moyen de vérification
Air ambiant	PM10	Station mobile / laboratoire	Mensuelle	150 µg/m³ (24h) (OMS / IFC)	Conformité aux normes	Rapport mesure + certificat labo
	PM2.5	Station mobile / laboratoire	Mensuelle	25 µg/m³ (24h) (OMS)	Conformité aux normes	Rapport mesure + certificat labo
	NO ₂	Station mobile / laboratoire	Mensuelle	200 µg/m³ (1h) (OMS)	Conformité aux normes	Rapport mesure
	CO	Analyse en laboratoire	Mensuelle	10 mg/m³ (8h) (OMS)	Conformité aux normes	Rapport mesure
	SO ₂	Station mobile / laboratoire	Mensuelle	20 µg/m³ (24h) (OMS)	Conformité aux normes	Rapport mesure
Bruit	Niveau sonore (dB(A)) – zones résidentielles	Sonomètre	Mensuelle	55 dB(A) jour / 45 dB(A) nuit (IFC)	Respect des seuils	Rapport sonométrique
	Niveau sonore (dB(A)) – zone carrière	Sonomètre	Mensuelle	70 dB(A) jour (IFC)	Respect des seuils	Rapport sonométrique

Composante	Paramètre	Méthode	Fréquence	Norme / Seuil	Indicateur OV	Moyen de vérification
Eaux de surface	Turbidité	Laboratoire	Trimestrielle	< 5 NTU (OMS/IFC)	Turbidité maîtrisée	Rapport analyse
	pH	Testeur portable / labo	Trimestrielle	6.5 – 8.5 (OMS)	pH conforme	Rapport analyse
	MES (matières en suspension)	Laboratoire	Trimestrielle	< 50 mg/L (IFC)	Conformité	Rapport analyse
	Hydrocarbures totaux	Laboratoire	Trimestrielle	< 10 mg/L (IFC)	Aucun dépassement	Rapport analyse
Eaux souterraines (si applicable)	pH, hydrocarbures, MES	Laboratoire	Annuel	Normes OMS / IFC	Conformité	Rapport analyse
Sol	Hydrocarbures	Laboratoire	Annuel	< 100 mg/kg (IFC)	Aucun dépassement	Rapport analyse
	Métaux lourds (Pb, Cd, As)	Laboratoire	Annuel	Normes OMS / IFC	Aucun dépassement	Rapport analyse
Gestion des déchets	Déchets solides	Inspection + registre	Mensuelle	100% déchets collectés et évacués	Zéro déversement sauvage	Registre + bordereaux
Santé et sécurité	Accidents du travail	Registre	Hebdomadaire	0 accident grave	Taux d'accidents nul	Registre + rapport

Composante	Paramètre	Méthode	Fréquence	Norme / Seuil	Indicateur OV	Moyen de vérification
	Formation HSE	Liste de présence	Mensuelle	100% personnel formé	Formation réalisée	PV + liste présence
Biodiversité	Recolonisation végétale	Inventaire	Semestrielle	Couverture végétale ≥ 70%	Reconstitution du couvert	Rapport suivi + photos
	Présence faune	Inventaire	Semestrielle	Retour progressif d'espèces	Observation faune	Rapport inventaire
Communautés / Social	Plaintes et conflits	Registre	Continu	Réponse en < 72h	% plaintes résolues	Registre + PV réunion
	Satisfaction communautaire	Enquête	Annuel	≥ 80% satisfaction	Niveau de satisfaction	Rapport enquête

8.5 Cout estimatif du PGES

L'analyse consolidée du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), couvrant respectivement les phases de préparation/construction, exploitation et restauration-fermeture/post-fermeture ; fait ressortir un coût global estimé à 1 500 000 000 GNF, réparti comme suit : 225 000 000 GNF pour la phase préparation-construction, 900 000 000 GNF pour la phase d'exploitation et 375 000 000 GNF pour la phase de restauration-fermeture.

Ce montant traduit la volonté du promoteur d'intégrer, dès la conception du projet, l'ensemble des exigences environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires, conformément au cadre réglementaire national et aux bonnes pratiques internationales en matière de gestion des impacts des carrières.

La justification de ce coût repose sur plusieurs facteurs structurants. D'une part, la phase d'exploitation concentre logiquement la plus grande part du budget, car elle s'étend sur une durée plus longue et génère des impacts continus nécessitant des mesures permanentes (arrosage des pistes, entretien des engins, gestion des déchets, suivi de la qualité de l'air et du bruit, formation HSE, communication communautaire, etc.). D'autre part, les investissements prévus pour la préparation/construction permettent d'anticiper et de réduire les impacts à la source, ce qui limite les risques techniques, environnementaux et financiers à moyen terme. Enfin, l'enveloppe dédiée à la restauration et à la fermeture garantit la remise en état progressive du site, la stabilisation des terrains, la revégétalisation et le suivi post-fermeture, assurant ainsi la durabilité des aménagements et l'acceptabilité sociale du projet.

En définitive, le coût global de **1,5 milliard GNF** apparaît cohérent, réaliste et proportionné à l'ampleur des activités prévues et aux enjeux environnementaux et sociaux identifiés. Il constitue un engagement financier fort du promoteur en faveur d'une exploitation responsable, respectueuse de l'environnement, de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi que du bien-être des communautés riveraines.

8.6 Plan de réhabilitation du site

8.6.1 Introduction

La restauration progressive du site constitue une composante essentielle de la gestion environnementale et sociale du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite dans la sous-préfecture de Lissô porté par la société CHALCO GUINEA COMPANY. Elle vise à réduire les impacts environnementaux générés par les activités d'extraction et à assurer une remise en état durable des zones exploitées, conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de réhabilitation des sites miniers et extractifs. Dans le contexte spécifique de la zone d'étude, caractérisée par une forte pression anthropique, une densité importante de blocs de bauxite en exploitation, la restauration progressive permet également de limiter les risques de dégradation des sols, d'érosion, de pollution des eaux de ruissellement et de conflits potentiels avec les communautés riveraines.

Ce plan est conçu pour être mis en œuvre de manière progressive, en parallèle avec les opérations d'exploitation, afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, réduire les coûts de réhabilitation et assurer une transition harmonieuse entre les phases d'exploitation et de fermeture. Il intègre des actions structurées de reprofilage, de stabilisation des sols, de remise en place de la couche arable, de re-végétalisation avec des espèces locales, ainsi que des mesures de contrôle de l'érosion et de suivi post-restauration. La restauration progressive est organisée de manière à permettre une reprise rapide des fonctions écologiques du site, tout en assurant la sécurité des travailleurs et des populations environnantes, et en favorisant la réintégration du site dans le paysage local après la cessation des activités.

8.6.2 Objectif général

Le plan de restauration progressive vise à :

- réduire les impacts environnementaux liés à l'exploitation (érosion, pollution, perte de biodiversité) ;
- restaurer progressivement la fonctionnalité écologique du site ;
- sécuriser le site (prévention des accidents et des chutes) ;
- faciliter la réintégration du site dans le paysage local et, selon les besoins, sa réutilisation par les communautés (agriculture, pâturage, reboisement, etc.).

8.6.3 Principes directeurs

La restauration progressive sera conduite selon les principes suivants :

- restauration par phases : la remise en état commence dès que des zones sont abandonnées après exploitation ;
- minimum d'intervention : préserver les matériaux et la topographie naturelle lorsque possible ;
- utilisation d'espèces locales : prioriser la végétation autochtone ;
- approche intégrée : inclure la gestion de l'eau, du sol, de la végétation et de la biodiversité ;
- participation communautaire : impliquer les communautés locales dans les activités de reboisement et de surveillance.

8.6.4 Étapes de restauration progressive

8.6.4.1 Phase 1 : Préparation et planification (avant exploitation / dès le début)

Actions :

- Délimitation des zones de restauration progressive (zones déjà exploitées ou en fin de vie).
- Stockage de la terre arable et du topsoil sur des bermes temporaires pour une utilisation ultérieure.

- Identification des espèces végétales locales adaptées (arbres, arbustes, graminées).
- Mise en place d'un plan de suivi environnemental.

Livrables :

- Carte des zones de restauration
- Stockage topsoil validé
- Liste d'espèces locales
- Plan de suivi

8.6.4.2 Phase 2 : Reprofilage et stabilisation du sol (progressif)

Objectif : réduire l'érosion, sécuriser le terrain, faciliter la végétalisation.

Actions :

- Reprofilage des pentes en pente douce (max 3H:1V) pour limiter le ruissellement.
- Mise en place de banquettes de contrôle sur les pentes (si nécessaire).
- Construction de fossés de collecte et de bassins de décantation pour retenir les sédiments.
- Compactage léger des zones de circulation pour éviter l'érosion, tout en évitant un compactage excessif.

Livrables :

- Terrain reprofilé
- Système de drainage opérationnel
- Rapport de stabilisation

8.6.4.3 Phase 3 : Remise en place du sol (topsoil) et amélioration de la fertilité

Objectif : recréer un support de croissance pour la végétation.

Actions :

- Réhabilitation de la couche arable stockée sur les zones reprofilées.
- Épandage de la terre végétale (10–20 cm) sur les zones reconstituées.
- Ajout d'amendements si nécessaire (compost, fumier, matières organiques locales).
- Test de pH et correction si besoin (chaux si trop acide).

Livrables :

- Couche arable rétablie
- Rapport de fertilisation et amendement

8.6.4.4 Phase 4 : Re-végétalisation (plantation et ensemencement)

Objectif : restaurer le couvert végétal et la biodiversité.

Actions :

- Ensemencement de graminées locales pour une couverture rapide (1er stade).
- Plantation d'arbustes et d'arbres locaux adaptés au climat et au sol graniteux.
- Protection des plants (tuteurs, paillage, clôture temporaire si nécessaire).
- Gestion des plantes envahissantes.

Espèces recommandées (adaptés à la zone graniteuse périurbaine) :

- Graminées : *Cenchrus ciliaris*, *Vetiveria zizanioides*
- Arbustes : *Acacia spp.*, *Piliostigma thonningii*
- Arbres : *Terminalia mantaly*, *Faidherbia albida*, *Albizia lebbek*

Livrables :

- Plan de plantation
- Rapport de re-végétalisation

8.6.4.5 Phase 5 : Contrôle de l'érosion et gestion des eaux

Objectif : éviter les glissements et ruissellements.

Actions :

- Mise en place de haies vives, fascines ou gabions si nécessaire.
- Installation de barrages sédimentaires (bâches, géotextile) dans les zones de ruissellement.
- Contrôle régulier des points d'écoulement et des bassins de décantation.

Livrables :

- Structures anti-érosion opérationnelles
- Rapport d'inspection

8.6.4.6 Phase 6 : Sécurisation et clôture de site

Objectif : prévenir les accidents post-exploitation.

Actions :

- Fermeture des points d'accès et des pistes non nécessaires.

- Signalisation des zones dangereuses.
- Mise en place de barrières temporaires si nécessaire.
- Vérification de la stabilité des pentes.

Livrables :

- Site sécurisé.
- Rapport de sécurité.

Tableau 35 : Calendrier de restauration progressive (13 ha)

Phase	Activité	Délais	Période recommandée
Phase 1	Stockage topsoil, planification	Avant exploitation	Avant la saison des pluies
Phase 2	Reprofilage	Dès qu'une zone est abandonnée	Fin de saison sèche
Phase 3	Remise en place du sol	Après reprofilage	Début de saison des pluies
Phase 4	Re-végétalisation	Immédiatement après la remise en terre	Début saison des pluies
Phase 5	Contrôle érosion	Continu	Toute l'année
Phase 6	Sécurisation	Fin d'exploitation	Avant clôture définitive

8.6.5 Suivi post-restauration (2 à 3 ans)

Le suivi post-restauration est nécessaire pour vérifier la réussite de la restauration.

Indicateurs de suivi :

- Couverture végétale (objectif $\geq 70\%$ au bout de 12 mois).
- Taux de survie des plants (objectif $\geq 80\%$ au bout de 12 mois).
- Absence d'érosion visible.
- Qualité de l'eau (turbidité, MES).
- Recolonisation faunique (si applicable).

Fréquence :

- Semestrielle (6 mois) pendant 2 ans.

8.6.6 Conclusion

La restauration progressive de la carrière sur 13 ha sera réalisée de manière structurée, en intégrant les principes de durabilité et de protection de l'environnement. La remise en état se fera zone par zone, dès que l'exploitation est terminée, afin de réduire les impacts cumulés et garantir une réhabilitation efficace et durable.

8.7 Mécanisme de gestion des plaintes

8.7.1 Introduction

Le mécanisme de gestion des plaintes constitue un outil essentiel de gouvernance sociale et environnementale du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite porté par la société CHALCO GUINEA COMPANY. Il permet aux communautés, aux travailleurs et aux autres parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations, doléances ou suggestions liées aux activités du projet, tout en assurant une réponse rapide, transparente et équitable. Ce dispositif vise à prévenir les conflits, renforcer la confiance entre le projet et les populations locales, et garantir la traçabilité des actions correctives entreprises.

Ce mécanisme est conçu pour être accessible, simple et adapté au contexte local, en prenant en compte les réalités socio-culturelles et le niveau d'alphabétisation des populations. Il repose sur des principes de confidentialité, d'impartialité, de non-rétorsion et de responsabilité. Sa mise en œuvre implique l'identification de canaux de réception diversifiés, un enregistrement systématique des plaintes, une analyse rigoureuse, la mise en œuvre d'actions correctives, ainsi qu'un suivi jusqu'à la clôture de chaque plainte.

8.7.2 Objectif

Le mécanisme de gestion des plaintes vise à :

- Permettre aux communautés et aux parties prenantes de formuler des préoccupations, plaintes ou suggestions liées au projet ;
- Traiter ces plaintes de manière transparente, rapide, équitable et efficace ;
- Réduire les risques de conflits et renforcer la confiance entre l'entreprise, les communautés et les autorités ;
- Assurer la traçabilité et le suivi des plaintes jusqu'à leur résolution.

8.7.3 Principes directeurs

Le mécanisme repose sur les principes suivants :

- **Accessibilité** : disponible à toutes les parties prenantes, y compris les populations vulnérables (femmes, personnes âgées, jeunes, etc.) ;
- **Transparence** : information claire sur le processus et les délais ;
- **Confidentialité** : protection des données personnelles et anonymat possible ;
- **Impartialité** : traitement neutre et objectif de chaque plainte ;

- **Réactivité** : réponse rapide et action corrective lorsque nécessaire ;
- **Non-rétorsion** : aucune sanction ou discrimination envers le plaignant ;
- **Traçabilité** : enregistrement systématique de toutes les plaintes et actions.

Tableau 36 : Acteurs et responsabilités

Acteurs	Rôle
Direction Générale de CHALCO GUINEA COMPANY	Supervision globale, validation des décisions, arbitrage en cas de conflit
Responsable Relations Communautaires	Réception, enregistrement, première analyse, communication avec la communauté
Responsable HSE	Analyse technique des plaintes environnementales et sécuritaires
Responsable Exploitation	Analyse opérationnelle et mise en œuvre des actions correctives
Autorités locales (sous-préfecture, préfecture)	Appui, suivi et arbitrage si nécessaire
Communautés et plaignants	Soumission des plaintes et suivi du processus

8.7.4 Canaux de réception des plaintes

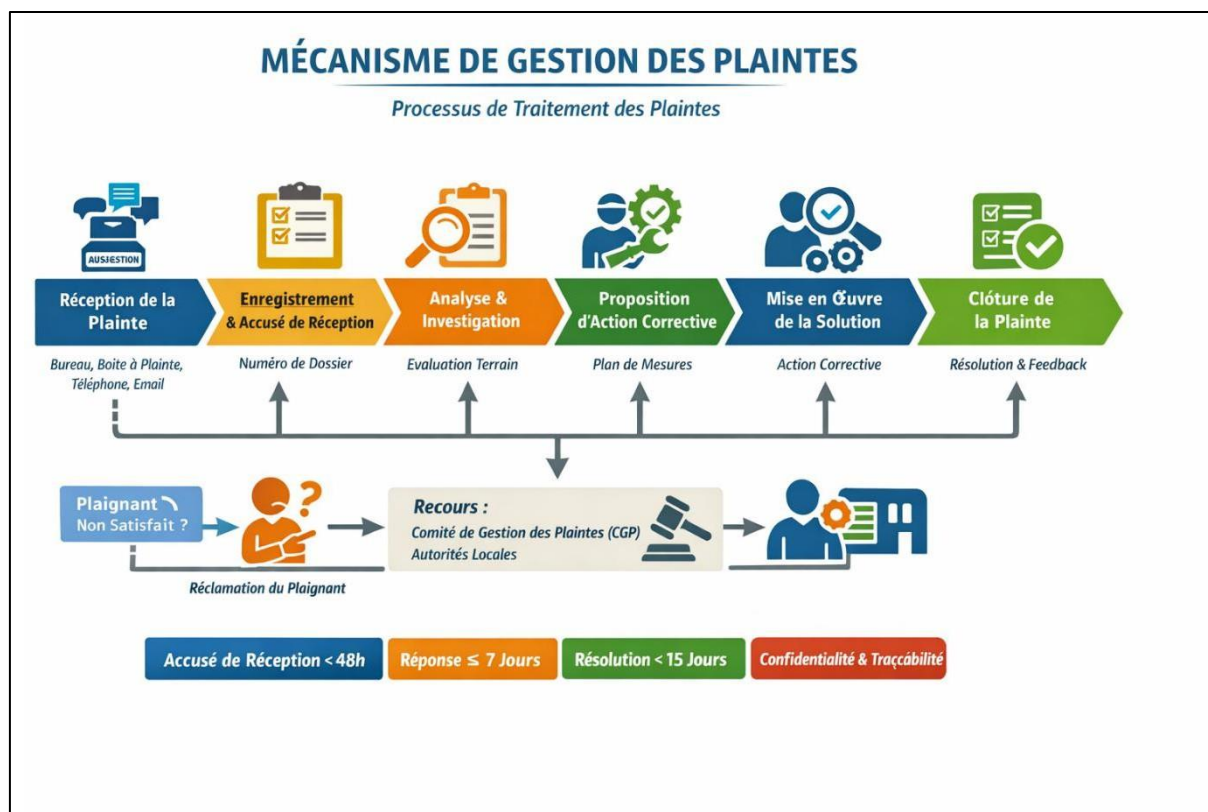
Le mécanisme doit offrir plusieurs canaux accessibles, notamment :

- Boîte à plaintes physique (placée à l'entrée du site ou dans le village).
- Numéro téléphonique dédié (WhatsApp inclus).
- Email (adresse officielle du projet).
- Réunions communautaires régulières.
- Point focal communautaire (personne de confiance dans la communauté).
- Visites de terrain du Responsable Relations Communautaires

8.7.5 Processus de gestion des plaintes

Le processus commence par la réception de la plainte, suivie de son enregistrement, d'une évaluation préliminaire, puis de l'analyse technique et de la mise en œuvre des actions correctives. Après l'exécution, une vérification de l'efficacité est effectuée, puis la plainte est clôturée. En cas de désaccord, le plaignant peut saisir le Comité de gestion des plaintes puis les autorités locales.

Schéma 4 : Mécanisme schématique de gestion des plaintes



Source : BEEDD, Janvier 2026

8.7.6 Étapes du processus

8.7.6.1 Étape 1 : Réception et enregistrement

- La plainte est reçue via l'un des canaux.
- Un numéro unique est attribué (ex : NIES/LISSÔ/PLT/2026/001).
- Les informations collectées incluent :
 - Nom du plaignant (optionnel)
 - Localité
 - Date et heure
 - Description de la plainte
 - Preuves (photos, vidéos, témoignages)
 - Impact perçu
 - Proposition de solution (si disponible)

8.7.6.2 Étape 2 : Analyse préliminaire

- Classification selon :
 - Type : environnemental, social, sécurité, nuisances, etc.

- Priorité : urgent / moyen / faible

- Identification des parties impliquées.

8.7.6.3 Étape 3 : Investigation terrain

- Visite sur site si nécessaire.
- Collecte de preuves (photos, mesures, témoignages).
- Rapport d'investigation.

8.7.6.4 Étape 4 : Analyse technique et proposition d'action

- Identification des causes réelles.
- Proposition d'actions correctives et calendrier.
- Estimation des coûts (si applicable).

8.7.6.5 Étape 5 : Validation et mise en œuvre

- Le CGP valide l'action corrective.
- Mise en œuvre par le responsable opérationnel.
- Information au plaignant sur les actions prises.

8.7.6.6 Étape 6 : Vérification et clôture

- Vérification de l'efficacité des mesures.
- Si satisfaisant, la plainte est clôturée.
- Sinon, nouvelles actions correctives sont définies.

8.7.7 Délais standards (à intégrer)

- Accusé de réception : ≤ 48 heures
- Réponse initiale : ≤ 7 jours
- Résolution :
 - Urgent : ≤ 72 heures
 - Moyen : ≤ 15 jours
 - Faible : ≤ 30 jours

Tableau 37 : Indicateurs de performance (KPI)

Indicateur	Objectif
Taux de plaintes accusées de réception dans les 48h	≥ 95%
Taux de plaintes résolues dans les délais	≥ 90%
Taux de plaintes récurrentes	≤ 5%
Taux de satisfaction des plaignants	≥ 80%

8.7.8 Protection du plaignant

- Garantie d'anonymat si demandé.
- Interdiction de toute forme de représailles.
- Confidentialité des informations personnelles.

8.7.9 Communication et sensibilisation

- Affichage du mécanisme dans les villages et sur le site.
- Réunions trimestrielles de sensibilisation.
- Diffusion d'un document simple expliquant le mécanisme (sous forme de brochure).

8.7.10 Conclusion

En conclusion, le mécanisme de gestion des plaintes constitue un instrument indispensable pour assurer une gouvernance transparente, responsable et inclusive du projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite à Lissô. Il permet de garantir que les préoccupations des communautés et des parties prenantes sont prises en compte, traitées rapidement et de manière équitable, tout en réduisant les risques de conflits et en renforçant la confiance mutuelle entre le projet et les populations locales.

Ce dispositif s'appuie sur des principes de confidentialité, d'impartialité, de non-rétorsion et de traçabilité, et il est conçu pour être accessible à l'ensemble des acteurs concernés, notamment par des canaux diversifiés adaptés au contexte local. Sa mise en œuvre effective contribuera à améliorer la performance environnementale et sociale du projet, à renforcer la responsabilité sociale de l'entreprise et à assurer une meilleure acceptabilité sociale du projet sur le long terme.

Enfin, l'efficacité du mécanisme sera assurée par un suivi rigoureux, des délais de réponse respectés, une communication régulière avec les communautés, ainsi qu'un engagement constant du promoteur à corriger rapidement les impacts identifiés.

8.8 Programme de sensibilisation et d'information à l'intention des parties prenantes

Dans le cadre de la réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social du projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de granite dans le secteur de Foukhoun (dans le district de Yemberin_sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa), une série de consultations des parties prenantes a été réalisée par le BEEDD. Ces consultations ont consisté pour l'essentiel, à des entretiens avec les autorités Préfectorales de Boffa ; celles Sous-préfectorales, communales, locales de Lissô. Ces réunions ont mis en évidence un nombre de problèmes environnementaux et sociaux potentiellement associés au projet et pour lesquels des préoccupations se posent.

La compréhension et la prise en compte des priorités et des préoccupations des différentes parties prenantes éclairent la planification de l'évaluation, les stratégies pendant et après l'évaluation et soutiennent l'utilisation des résultats

Impliquer les parties prenantes lors de la planification et de la mise en œuvre de l'évaluation peut apporter une valeur ajoutée pour :

- Fournir des perspectives sur ce qui sera considéré comme une évaluation crédible de haute qualité et utile ;
- Contribuer à la logique du programme et à la formulation des questions d'évaluation clés ;
- Faciliter la collecte de données de qualité ;
- Aider à donner un sens aux données collectées.

La participation du public au processus de l'évaluation environnementale et sociale constitue une démarche primordiale de l'intégration d'un projet dans son contexte socio-économique. Elle permet de mesurer et de prendre en compte les impacts et/ou incidences qui résulteront de sa mise en œuvre du projet vis à vis des populations, afin d'en réduire ou éliminer les impacts négatifs et de renforcer les effets bénéfiques.

Elle est également gage d'acceptabilité sociale du projet et s'inscrit dans une logique d'implication des parties prenantes au projet, afin de mettre en exergue les enjeux environnementaux et sociaux du projet et contribuer efficacement à sa durabilité.

C'est dans cette perspective que cette NIES a été réalisée et a nécessité la consultation de plusieurs parties prenantes : les autorités locales (Direction Préfectorale et Secrétariat Général des Collectivités de Boffa) et les communautés riveraines au projet (le district de Yemberin et le secteur de Foukhoun qui est susceptible d'être directement impacté).

Ces différentes consultations ont mis en évidence un nombre de préoccupations environnementales et sociales potentiellement associées au projet de CHALCO GUINEA COMPANYY.

Les détails des différentes consultations (PV, fiches de signatures des autorités et liste de présence) sont portés à l'annexe.

Ces consultations ont été effectuées à travers des échanges au moyen de guides d'entretien, de fiches d'enquête, d'images et de cartes.

8.9 Plan de gestion des risques et catastrophes environnementales

Le présent plan vise à identifier, prévenir et gérer les risques environnementaux susceptibles de survenir lors de l'exploitation d'une carrière.

8.9.1 Objectifs

- prévenir les catastrophes environnementales
- réduire les impacts sur les populations et les écosystèmes
- définir les procédures d'intervention en cas d'urgence.

8.9.2 Identification des risques environnementaux

8.9.2.1 Risques naturels

- inondation du site
- glissement de terrain
- érosion des sols
- incendie de brousse
- fortes pluies.

8.9.2.2 Risques liés aux activités minières

- effondrement de talus ou de fronts de taille
- projection de pierres lors du dynamitage
- pollution des eaux par hydrocarbures
- poussières et pollution de l'air
- accidents liés aux explosifs
- incendie des installations.

8.9.3 Mesures de prévention

8.9.3.1 Mesures techniques

- stabilisation des pentes et talus
- construction de caniveaux de drainage
- entretien régulier des engins
- stockage sécurisé des carburants
- arrosage des pistes pour réduire la poussière.

8.9.3.2 Mesures environnementales

- reboisement des zones dégradées
- protection des cours d'eau
- gestion adéquate des déchets.

8.9.4 Plan d'intervention d'urgence

8.9.4.1 Organisation

Une équipe d'intervention d'urgence est mise en place comprenant :

- Responsable HSE
- chef de site
- équipe de premiers secours.

8.9.4.2 Procédure en cas d'accident

- Alerte immédiate du responsable de sécurité
- Arrêt des activités
- Sécurisation de la zone
- Assistance aux victimes
- Information des autorités locales

8.9.5 Plan de communication

8.9.5.1 Communication interne

- téléphone
- radios
- alarmes.

8.9.5.2 Communication externe

- autorités administratives
- protection civile
- services de santé.

8.9.6 Plan de suivi et surveillance

Activités de suivi :

- inspection régulière des talus
- contrôle de la qualité de l'eau
- suivi des émissions de poussières
- vérification des équipements de sécurité.

8.9.7 Plan de formation

- formation du personnel sur la sécurité
- formation sur la gestion des catastrophes
- exercices de simulation d'urgence.

8.9.8 Budget estimatif

Activité	Coût estimative(GNF)
Formation du personnel	50.000.000
Achat d'équipements de sécurité	100.000.000
Suivi environnemental	80.000.000

8.9.9 Conclusion

Le plan de gestion des risques permet :

- d'améliorer la sécurité du personnel
- de protéger l'environnement
- de réduire les impacts des catastrophes.

CONCLUSION GENERALE DE L'ETUDE

La présente étude de Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) relative au projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de granite à Lissô (préfecture de Boffa, Guinée) a permis d'évaluer de manière rigoureuse et structurée les impacts potentiels du projet sur les milieux physique, biologique et humain, ainsi que d'identifier les mesures de gestion nécessaires pour minimiser les effets négatifs et maximiser les bénéfices socio-économiques.

L'analyse environnementale et sociale réalisée a montré que le projet s'inscrit dans un contexte de forte pression anthropique, marqué par une forte présence d'activités extractives. Ce contexte impose une attention particulière à la gestion des nuisances (poussières, bruit, trafic routier), à la protection des ressources en eau et à la préservation de la biodiversité locale. En dépit de la petite superficie de l'emprise (13 ha), les activités d'extraction et de transport peuvent générer des impacts significatifs à l'échelle locale, notamment sur la qualité de l'air, le bruit, le sol, ainsi que sur le cadre de vie des populations riveraines, en particulier dans le secteur de Foukhoun, situé à proximité de la route d'évacuation.

Sur le plan environnemental, l'étude a permis d'identifier les principaux enjeux liés à l'exploitation du granite, notamment la perturbation du sol et de la végétation, le risque d'érosion, la pollution atmosphérique par les poussières et les émissions des engins, ainsi que la gestion des eaux de ruissellement et des déchets. Les évaluations réalisées (y compris les simulations d'émissions atmosphériques et de bruit) ont mis en évidence l'importance de mesures d'atténuation adaptées, telles que l'arrosage régulier des pistes, le bâchage des camions, la limitation de la vitesse, l'entretien des engins, ainsi que la mise en place d'un plan de restauration progressive et d'un programme de surveillance environnementale rigoureux. Les impacts sur la biodiversité, bien que limités par la petite surface d'exploitation, nécessitent une attention particulière, notamment par la conservation des zones non exploitées, la restauration progressive des zones abandonnées et la prévention des perturbations de la faune.

Sur le plan social, l'étude a montré que le projet présente des opportunités importantes pour le développement local, notamment par la création d'emplois, l'amélioration des revenus des communautés et la stimulation de l'économie locale. Toutefois, les risques de conflits liés aux nuisances, à la sécurité routière, à l'usage des terres et à l'accès aux ressources nécessitent une gestion proactive. Dans ce cadre, un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré (*Cf section 7.2*), ainsi qu'un mécanisme de gestion des plaintes détaillé (*Cf section 10.6*), garantissant une communication transparente, une prise en compte des préoccupations communautaires et une résolution rapide des problèmes. La participation des communautés et la transparence des actions du projet sont des éléments essentiels pour assurer l'acceptabilité sociale et la pérennité du projet.

Le projet a également été évalué sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en prenant en compte l'utilisation des engins motorisés, le transport quotidien des camions et les émissions liées à l'abattage de la végétation et au décapage du sol. Cette évaluation a permis d'estimer l'empreinte carbone du projet et de proposer des mesures d'atténuation, notamment l'optimisation des opérations, la réduction des temps d'arrêt au ralenti, l'entretien des engins et la restauration progressive qui favorisera la séquestration carbone.

La mise en place d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) complet, structuré par phase (préparation, exploitation, fermeture), ainsi que d'un programme de surveillance et de suivi avec des normes et seuils clairement définis, garantit une approche opérationnelle et mesurable de la gestion des impacts. Le PGES comprend des mesures concrètes pour chaque activité source d'impact, des indicateurs de performance et des moyens de vérification permettant de s'assurer de la conformité et de l'efficacité des actions entreprises.

Enfin, la restauration progressive du site, planifiée dès le début des activités, constitue un élément central de la stratégie de gestion environnementale du projet. La réhabilitation par phases, la remise en place de la couche arable, la re-végétalisation avec des espèces locales et le suivi post-restauration sont des mesures qui permettront de restaurer progressivement les fonctions écologiques du site, de réduire les risques d'érosion et de favoriser la réintégration du site dans le paysage local après la cessation des activités.

En conclusion, l'étude NIES démontre que le projet d'ouverture et d'exploitation de la carrière de granite à Lissô est viable du point de vue environnemental et social, à condition que les mesures d'atténuation, de suivi et de restauration proposées soient rigoureusement mises en œuvre et suivies. Le respect des engagements du PGES, la participation continue des communautés et la transparence dans la gestion des impacts sont des conditions indispensables pour assurer une exploitation durable, socialement acceptable et conforme aux exigences réglementaires nationales et aux bonnes pratiques internationales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Cadre général et exigences environnementales et sociales

1. **Loi n°L/2015/018/AN** portant Code de l'Environnement de la République de Guinée.
2. **Loi n°L/2011/004/AN** relative aux mines et à la géologie en République de Guinée.
3. **World Bank Group** (2012). *Environmental and Social Framework (ESF)*. Washington, D.C.
4. **International Finance Corporation (IFC)** (2012). *Performance Standards on Environmental and Social Sustainability*.
5. **IFC** (2007). *Environmental, Health, and Safety (EHS) Guidelines*.
6. **IFC** (2012). *Good Practice Note : Addressing Grievances from Project-Affected Communities*.
7. **Equator Principles Association** (2020). *Equator Principles III*.
8. **United Nations** (2015). *Sustainable Development Goals (SDGs)*.

B. Gestion des carrières et extraction de matériaux

10. **World Bank** (2009). *Mining and Quarrying: Environmental and Social Impacts and Best Practices*.
11. **International Council on Mining and Metals (ICMM)** (2020). *Good Practice Guide : Mining and Biodiversity*.
12. **ICMM** (2013). *Good Practice Guide : Water Management in Mining*.
13. **International Organization for Standardization (ISO)** (2015). *ISO 14001:2015 Environmental Management Systems*.
14. **ISO** (2018). *ISO 45001:2018 Occupational Health and Safety Management Systems*.

15. **European Commission** (2014). *Best Available Techniques (BAT) Reference Document for the Extractive Industries* (BREF).

C. Qualité de l'air et émissions atmosphériques

16. **World Health Organization (WHO)** (2021). *WHO Global Air Quality Guidelines*.
17. **United States Environmental Protection Agency (US EPA)** (2024). *Air Quality Standards and Guidelines*.
18. **Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)** (2019). *2019 Refinement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories*.
19. **IPCC** (2006). *IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories*.
20. **European Environment Agency (EEA)** (2023). *Air Quality in Europe Report*.
21. **OECD** (2020). *Guidance for Emission Factors and Air Pollution from Mining Operations*.

D. Bruit et environnement sonore

22. **World Health Organization (WHO)** (2018). *Environmental Noise Guidelines for the European Region*.
23. **International Finance Corporation (IFC)** (2007). *Environmental, Health, and Safety Guidelines – General EHS Guidelines (Noise)*.
24. **ISO** (2003). *ISO 1996-1:2003 Acoustics – Description, measurement and assessment of environmental noise – Part 1: Basic quantities and assessment procedures*.
25. **ISO** (2007). *ISO 9613-2:1996 Acoustics – Attenuation of sound during propagation outdoors – Part 2: General method of calculation*.
26. **European Commission** (2002). *Directive 2002/49/EC relating to the assessment and management of environmental noise*.

E. Eaux de surface, sols et gestion des eaux

27. **World Health Organization (WHO)** (2017). *Guidelines for Drinking-water Quality*.
28. **United States Environmental Protection Agency (US EPA)** (2020). *National Recommended Water Quality Criteria*.
29. **International Finance Corporation (IFC)** (2007). *Environmental, Health, and Safety Guidelines – General EHS Guidelines (Water Quality)*.
30. **World Bank** (2006). *Environmental, Health, and Safety Guidelines for Mining*.
31. **Food and Agriculture Organization (FAO)** (2016). *Soil Pollution: A Hidden Reality*.
32. **United Nations Environment Programme (UNEP)** (2016). *Soil Pollution: A Hidden Reality*.

F. Biodiversité, flore et faune

33. **IUCN** (2023). *The IUCN Red List of Threatened Species*.
34. **Convention on Biological Diversity (CBD)** (2010). *Aichi Biodiversity Targets*.
35. **International Union for Conservation of Nature (IUCN)** (2016). *Guidelines for Reintroductions and Other Conservation Translocations*.
36. **CBD** (2004). *Ecosystem Approach*.
37. **FAO** (2018). *Biodiversity and Ecosystem Services for Food and Agriculture*.

G. Gestion des impacts sociaux et communautaires

38. **World Bank** (2004). *Operational Policy 4.10 – Indigenous Peoples*.
39. **World Bank** (2005). *Operational Policy 4.12 – Involuntary Resettlement*.
40. **IFC** (2012). *Performance Standard 1: Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts*.
41. **IFC** (2012). *Performance Standard 5: Land Acquisition and Involuntary Resettlement*.
42. **IFC** (2012). *Performance Standard 4: Community Health, Safety and Security*.
43. **United Nations** (2006). *Guiding Principles on Business and Human Rights*.
44. **International Labour Organization (ILO)** (1998). *Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work*.
45. **World Bank** (2018). *Environmental and Social Framework – Stakeholder Engagement*.

33. H. Restauration et réhabilitation des sites

46. **ICMM** (2017). *Good Practice Guide: Mine Closure*.
47. **International Council on Mining and Metals (ICMM)** (2018). *Mine Closure Toolbox*.
48. **World Bank** (2013). *Guidelines for Mine Closure and Rehabilitation*.
49. **United Nations Environment Programme (UNEP)** (2019). *Land Restoration for Sustainable Development*.
50. **FAO** (2017). *Soil Restoration for Sustainable Land Management*.
51. **International Union for Conservation of Nature (IUCN)** (2020). *Restoration of Degraded Land*.

I. Gestion des plaintes et relations communautaires

52. **IFC** (2012). *Good Practice Note: Addressing Grievances from Project-Affected Communities*.

53. **World Bank** (2019). *Good Practice Note: Grievance Mechanisms for Development Projects.*
54. **United Nations Global Compact** (2015). *Guidance on Stakeholder Engagement and Grievance Mechanisms.*
55. **OECD** (2016). *Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct.*

Vu à l'arrivée à Boffa,
le 30/01/2026
Le Secrétaire Général
Thierno Ligué KOUROUHA

Vu au départ à Boffa,
le 02/02/2026
Le Secrétaire Général
Thierno Ligué KOUROUHA

Vu à l'arrivée à Lissô
le 30/01/2026
Le Président
de la Commission
Spéciale
de la Commission
Rurale de Lissô

Annexe 2 : PV et Liste de présence des consultations publiques tenues

Consultation publique des autorités et population du district de Yemberin

Projet d'exploitation
d'une carrière
de granite dans la
sous-préfecture de
Lissô par la société
Chalco Guinea Com-
pany

Procès Verbal de consultation publique

Le deux mille vingt-six et le samedi 31 janvier, s'est tenue une consultation publique dans le district de Yemberin, sous-préfecture de Lissô, préfecture de Boffa, dans le cadre de la réalisation d'une notice d'impact environnemental et social du projet cité plus haut.

La consultation publique a démarré à 11h 35' par les mots de bienvenue du président de district M^{re} Seydouba Samara, ensuite Monsieur Laya Morlaye Koulu Samara, consultant au compte de BEEDD a situé l'objet de la Rencontre.

Donné des informations sur le projet, ses impacts potentiels, sa localisation. Avec l'assistance des autorités locales des guides ont conduit les consultants pour le recensement des infrastructures sociales de base.

Par la suite le débat s'est poursuivi avec l'invitation de l'auditoire (Communauté concernée) à exprimer ses préoccupations et attentes qui ont abouti aux résultats suivants:

- La pollution de l'air due à l'envolée de la poussière
- Le non respect du contenu local,
- Perturbation voire destruction des sources d'eau.
- Bruit des engins perturbant le cadre de vie,
- Le non respect des engagements
- Impact cumulatifs des projets.

Quant aux attentes, celles qui ont été exprimées :

- Restauration des sites après exploitation
- Arrosage des pistes de circulation des engins
- Respect du contenu local et des engagements
- prise en compte effective des préoccupations et attentes.

Des doléances ont été aussi exprimées

- Construction de forages pour le bien être de la communauté
- création des activités génératrices de revenus
- Reprofilage des pistes communautaires

La consultation a pris fin à 14^h - 15' dans le district de Jemberin par une note de satisfaction globale et des prières formulées par l'imam de la localité et le doyen des sages pour la réussite du projet et la prospérité pour la communauté



DATE: 31.01.2026

PRÉFECTURE: Boffa SOUS-PRÉFECTURE: Lissô

DISTRICT: Yemberin SECTEUR: Yemberin

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
seydouba Samara	Président district	622 403242	[Signature]
Salifou Sylla	vice président	622 673071	[Signature]
Fatoumata Samara	présidente des femmes	623 157418	[Signature]
Elhadji Mamadou Samara	Imam	628 925503	[Signature]
Yakhouba Samara	président de la jeunesse	615 252034	[Signature]
Ibrahime Sylla	président des sages	611 967698	[Signature]

Il-joint la liste de présence de la consultation publique...

es personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.

elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

CS Scanné avec CamScanner

CS Scanné avec CamScanner



LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DATE: 24/01/2020

PRÉFECTURE: Boffa SOUS-PRÉFECTURE: Lissô

DISTRICT: Yemouhessien SECTEUR: Yemouhessien

CONSERVATION:

N°	NOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Seydoula Bawana	Ingénieur	622403242	[Signature]
2	Moumane Kala	Électricien	621574244	[Signature]
3	Salifou Sylla	Ingénieur	622643071	[Signature]
4	Madiok Bonte	Mécanicien	622251271	[Signature]
5	Ahmedou Titte Bonte	Chauffeur	622125499	[Signature]
6	Yakouba Bawana		625252034	[Signature]
7	Karamoko Bawana		627079139	[Signature]
8	Amadou Bawana		627347801	[Signature]
9	Imam Seydants Bawana	Imam	627932655	[Signature]
10	Carstens Bonte		623544752	[Signature]
11	Fode' Bawana		629053831	[Signature]
12	Selima Silla	Mage	610957638	[Signature]
13	Ally Bawana		626137757	[Signature]

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

N°	PRÉNOM et NOM	PROFESSION, métier	TELEPHONE	SIGNATURE
14	Elouids	Editeur	621417483	[Signature]
15	Amadou	Editeur	621375130	[Signature]
16	Haws	Imprimeur	Messine	[Signature]
17	Hafsy	Comptable	0621841061	[Signature]
18	Abu Fut	gyls	-11- 623741327	[Signature]
19	Elhadj - Mamadou	Editeur	Touren 623725509	[Signature]
20	Isakim	gyls	-11- 61141322	[Signature]
21	N'Fisoy	gyls	Foulaoun 629365590	[Signature]
22	Mamadou	gyls	Magon 621306001	[Signature]
23	Abou	gyls	Magon 61106023	[Signature]
24	Abdul Karim	Editeur	Enseignant 628556050	[Signature]
25	Fode Abou	gyls	Messine 613405236	[Signature]
26	Yakhouba	Comptable	Educateur 623463200	[Signature]
27	Mohamed S	gyls	Militaire 623032158	[Signature]
28	Alsay	Editeur	Pérou 62966428	[Signature]
29	Moustapha	Comptable	Magon 613659936	[Signature]

Page



LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TELEPHONE	SIGNATURE
30	Yansong Corté	Etudiant	612,52,67,22	[Signature]
31	Felhan Tiroé	Chauffeur	626,46,27,29	[Signature]
32	Ahmed Sekou Fiché	-/-	624,66,78,49	[Signature]
33	Alsey Coussis	Imam	6195,77,25	[Signature]
	Binty Madiou Corté	cultivateur	610,09,95,63	[Signature]
	El Yays Corté	-/-	626,85,01,19	[Signature]
	Halidou Corté	Cultivateur	624,29,38,88	[Signature]
	Amadou Coussis	-/-	627,91,92,72	[Signature]

Page

Consultation publique des autorités et population du secteur de Foukhoun

Projet d'exploitation
d'une carrière de
granite dans la sous-
préfecture de Lissô par
la société Chalco
Guinea Company

Procès verbal de consultation publique
D'an deux mille - vingt six et le samedi 31 janvier,
s'est tenue à Foukhoun, district Yemberin sous-préfecture
Lissô préfecture Boffa, une consultation publique, dans
le cadre de la réalisation de une notice d'impact envi-
ronnemental et social du projet cité ci-dessus.
La consultation publique a démarré à 15^h 25' par les
mots de bienvenue du chef secteur Harouna Sylla, suivi
de l'intervention de Monsieur Laya Morlaye Konte B.S.
mars consultant au compte de B.E.E.D.A qui a situé
l'objet de la rencontre, donné des informations sur
le projet, ses impacts potentiels, sa localisation.
Une équipe de consultants accompagnée de guides
de la localité a procédé au recensement des infra-
structures sociales de base.
Ensuite après l'exposé il a été demandé au
assistants à la rencontre d'exprimer leurs préoccupations
et attentes relatives audit projet.

- Ainsi aux nombres des attentes on peut citer
- La réhabilitation de la carrière après exploitation,
 - Le respect du contenu local et des engagements,
 - La prise en compte effective des préoccupations et attentes
 - La modulation des bruits
 - L'évitement des têtes de sources d'eau
 - L'arrosage des pistes

Pour les préoccupations

- Le non respect du contenu local et des engagements
- Les nuisances sonores
- La destructions des sources d'eau
- Impact cumulatif des projets.

Quant aux doléances on peut citer

- L'assistance à la mosquée pour une rénovation, la construction et l'entretien d'une aire de jeu pour les jeunes
- Le reprofilage des pistes communautaires.
- La consultation a pris fin à 17h10 par les prières de l'imam de la localité pour la réussite du projet et le remerciement du doyen des sages.



DATE: 31.01.2020
 PRÉFECTURE: Boffa SOUS-PRÉFECTURE: Lissô
 DISTRICT: Jembéhn SECTEUR: Foukhoun

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Harouna Sylla	chef-secteur	625.85.62.64	[Signature]
Abdoulaye Sylla	Président/Jeunes	625.48.24.35	[Signature]
Fodé Sylla	chef-secteur	629.13.23.56	[Signature]
Sarna Modou Sylla	Imam	627.16.80.42	[Signature]
El. Salifou Sylla	Imam	611.39.18.12	[Signature]
Aminou Coute	Présidente/Femme	624.40.43.25	[Signature]

Joint la liste de présence de la consultation publique...
 Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.
 Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.
 Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)
 Projet d'Ouverture et d'Exploitation d'une Carrière de granite dans la sous-préfecture de Lissô
 (préfecture de Boffa).

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 27.01.2016
 PRÉFECTURE: Boffa SOUS PRÉFECTURE: Lissô
 DISTRICT: Yombouin SECTEUR: Foulkhour

OBSERVATION:

N°	PRÉNOM ET NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
01	Abdoulaye Sylls	Cultivateur	625.48.2438	
02	Aly Sylls	Tonon	624.11.0208	
03	Sharone Camara	Mécanicien	611.62.03.00	
04	Haroun Sylls	Étudiant	625.85.12.61	
05	Abimbola Sylls	Cultivateur	622.25.41.61	
06	Moustapha Sylls	Étudiant	624.11.0208	
07	Sana Modou Sylls	Tonon	627.16.80.48	
08	Mamadou Sylls	Cultivateur	623.18.55.20	
09	Mata Couste	Ménagère	620.55.25.86	
10	Fatoumata Sylls	-11-	622.34.20.00	
11	Fatoumata Couste	-11-	620.62.92.58	
12	Elhadji Salif Sylls	Tonon	611.39.28.12	
13	Yeni Aly Sylls	Cultivateur	624.45.60.65	

623.18.33.00



LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TELEPHONE	SIGNATURE
	Aminata Conté	Ménagère	6249441325	
	Binty Sylla	-11-		
	Moujey Kaka Soumsy	-11-		
	Kadiatou Conté	-11-		
	Fodé Karéca Sylla	Chauffeur	629132356	
	M Mahaxa Sylla		612755447	
	Fodé Matou Sylla		627836217	
	Mamadama Bangoura		626208884	
	Foulematou Sylla		627476376	
	Fatoumata Conté		629460591	
	Fatoumata Camara		629983377	
	Salemteu Botta Camara		613143897	
	Bountouraby Sylla		622542093	

Page

Annexe 3 : Photos des consultations publiques

Photo 23 : Consultation publique à Yemberin



Source : BEEDD janvier 2026

Photo 24 : Consultation publique à Foukhoun

Source : BEEDD janvier 2026

